



Recueil des Actes Administratifs

MAI 2011

Numéro 54



SOMMAIRE

Bureau Communautaire du 10 mai 2011	page 1 à 89
Conseil Communautaire du 26 mai 2011	page 90 à 484
Arrêtés du Président	page 485 à 497

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 MAI 2011

L'an deux mil onze, le dixième jour du mois de mai à 20 heures

Les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 22, régulièrement convoqués, se sont réunis à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Bruno KERN, Mme Françoise BOUVIER, MM. Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mme Nelly WISS, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Etaient absents excusés :

M. Emile GEHANT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Azeddine GOUTAS.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------|---------------------|---|
| 11-19 | M. Etienne BUTZBACH | Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 22 mars 2011. |
| 11-20 | M. Christian PROUST | 23 ^{ème} édition du salon du SAITAS, octobre 2011. |
| 11-21 | M. Maurice SCHWARTZ | Création d'une plateforme de gestion des remplacements. |
| 11-22 | M. Pascal MARTIN | Conteneurs enterrés. |
| 11-23 | M. Louis HEILMANN | Recherche de nouvelles ressources en eau potable. |
| 11-24 | M. Pascal MARTIN | Déchetterie de Sermamagny – Avenant n° 1 sur le lot n° 1 : Génie civil-voirie, assainissement – Entreprise COLAS. |
| 11-25 | M. Maurice SCHWARTZ | Charge d'usage de l'internet et de l'intranet. |
| 11-26 | M. Maurice SCHWARTZ | Aménagement du Mess – Organisation spatiale des services. |
| 11-27 | M. Maurice SCHWARTZ | Restructuration d'une annexe à l'Hôtel de Ville et de la CAB – Caractéristiques de l'équipement audiovisuel de la salle des assemblées et des trois salles de réunions. |

Questions diverses

MD/MD

TERRITOIRE
de
BELFORT
—

11-19

Approbation du
procès-verbal du
Bureau
Communautaire du
22 mars 2011

Expédition remise au service.....le.....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 10 Mai 2011

L'an deux mil onze, le dixième jour du mois de mai à 20 heures

Les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 22, régulièrement convoqués, se sont réunis à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président.

1 - APPEL NOMINAL

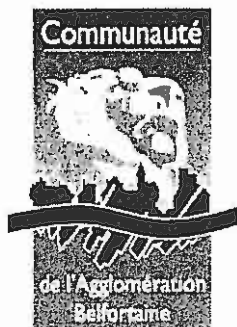
Etaient présents :

M. Bruno KERN, Mme Françoise BOUVIER, MM. Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mme Nelly WISS, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Etaient absents excusés :

M. Emile GEHANT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Azeddine GOUTAS.





DELIBERATION

de

M. Etienne BUTZBACH
Président

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Bureau du 10 mai 2011

REFERENCES : EB/MD/NP – 11-19

MOTS-CLES : Assemblées CAB

OBJET : Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 22 mars 2011.

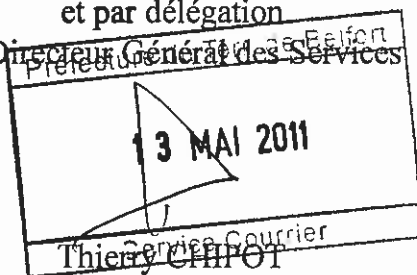
Vu le projet, ci-annexé, de procès-verbal de séance du Bureau Communautaire du 22 mars 2011 présenté par M. Etienne BUTZBACH, Président.

* * * *

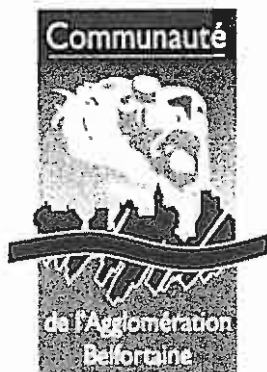
Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal.

Ainsi délibéré à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 10 mai 2011 ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services



La présente décision peut faire
l'objet d'un recours devant la
juridiction administrative dans
le délai de deux mois à compter
de sa publication ou de son affichage



Direction des Affaires Générales
Affaire suivie par : Nadia IDIRI
☎ 03.84.54.56.44

REUNION DE BUREAU

du mardi 22 mars 2011

à 20 heures

Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération
Belfortaine

» » »

RELEVÉ DE DECISIONS N° 2/2011

Elus présents : MM. Etienne BUTZBACH, Bruno KERN, Mme Françoise BOUVIER, MM. Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Bernard FRANCOIS.

Elus excusés : MM. Jean-Pierre THABOURIN, Jacques MEISTER, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT.

Fonctionnaires présents : MM. Thierry CHIPOT, Olivier BARILLOT, Jacques HANS, René BURKHALTER, Philippe WEBER, Manuel RIVALIN, Jean René DESCARREGA, Mmes Nadia IDIRI, Myriam DIETERICH, MM. Sébastien GEGOUT, Antoine BURRIER, Franck RENAUD, Pierre CHAUVE.

» » »

ORDRE DU JOUR

I) DECISIONS DU BUREAU PAR DELEGATION

Décisions prises par le Bureau du 22 mars 2011

N° 11-4 – Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 24 janvier 2011.

Le Bureau Communautaire, **PREND ACTE**, dudit procès-verbal.

N° 11-5 – Renouvellement du droit de chasse sur le périmètre de la ZAIC du Parc d'Innovation des Plutons.

Au regard des différents éléments ainsi présentés, le Bureau Communautaire, à **l'unanimité** :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le renouvellement du droit de chasse sur le périmètre de la ZAIC du Parc d'Innovation des Plutons.

N° 11-6 – Facturation – Encaissement des factures d'eau et d'assainissement par internet (Projet TIPI).

Au vu de ce rapport, le Bureau Communautaire, à **l'unanimité**

- **ADOPTE** la mise en œuvre du projet T.I.P.I. (Titres Payables sur Internet) au niveau de la facturation des redevances d'eau et d'assainissement.

N° 11-7 – Travaux de maintenance des ZAIC et VIC – Programme 2011.

Le Bureau Communautaire, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la programmation des travaux de maintenance des ZAIC et VIC pour l'année 2011.

N° 11-8 – Conventions de mise à disposition « longue durée » et « temporaire » à des associations musicales de locaux du conservatoire à rayonnement départemental, réseau d'enseignement spécialisé musique, danse et art dramatique.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** ces deux modèles de convention ;
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ces conventions avec les associations accueillies par le Conservatoire à rayonnement départemental, réseau d'enseignement spécialisé musique, danse et art dramatique.

N° 11-9 – Aménagement d'une voie verte d'agglomération sur le tracé du Stratégique, entre Sévenans et Chévreumont.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **MANDATE** le Vice-Président pour poursuivre la réflexion sur les bases qui suivent :
 - ↳ un foncier qui reste communal,
 - ↳ un chiffrage plus précis des coûts,
 - ↳ un montage juridique adapté.

N° 11-10 – Assiette des coupes pour la forêt du Monceau.

Au regard des différents éléments ainsi présentés, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'assiette des coupes de l'exercice 2011.

N° 11-11 – Contrat Eco-Emballages, barème E.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **AUTORISE** M. le Président à signer le nouveau contrat à passer avec la société **ECO-EMBALLAGES**.

N° 11-12 – Convention de mise à disposition de bennes à déchets verts.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention de mise à disposition des bennes à déchets verts du SERTRID sur les déchetteries de la CAB.

N° 11-13 – Convention du droit de pêche à l'Étang des Forges.

Au regard des différents éléments ainsi présentés, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la convention du droit de pêche à l'étang des Forges telle que présentée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

N° 11-14 – Contrôle d'accès en déchetteries

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du dispositif mis en place.

N° 11-15 – Eau – Alimentation conjointe C.A.B. / Pays de Montbéliard Agglomération via le feeder de Mathay-Belfort – Projet de convention – Autorisation de signer.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** les termes de la présente convention à intervenir avec Pays de Montbéliard Agglomération,
- **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention.

N° 11-16 – Etude « Ressources en eau » - Demandes de subventions 2011.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le plan de financement, étant précisé que la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, en tant que maître d'ouvrage, assurera la prise en charge des dépenses quelle que soit la suite réservée à ces recherches ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document ultérieur découlant de ces décisions.

N° 11-17 – Entretien des installations de la C.A.B.- Travaux de maçonnerie, de génie civil et de VRD – Autorisation de traiter – Travaux sous maîtrise d’œuvre interne.

Le Bureau Communautaire, à l’**unanimité** :

- **APPROUVE** les présentes dispositions,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la consultation par appel d’offres ouvert et à signer le marché à intervenir

N° 11-18 – Equipements Sportifs Communautaires- Convention à passer avec la Caisse d’Allocations Familiales du Territoire de Belfort (C.A.F.90).

Le Bureau Communautaire, à l’**unanimité**, **AUTORISE** la signature de la convention proposée.

II) DECISIONS PROPRES AU BUREAU

- 1) Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour 2011.

Le Bureau Communautaire, à l’**unanimité**, **PROPOSE** que le taux de 30,51 % soit mis en œuvre dans le cadre du budget.

- 2) Mise en œuvre du programme « Habiter mieux » de l’Anah – Proposition de participation de la Communauté de l’Agglomération Belfortaine au dispositif.

Le Bureau Communautaire, à l’**unanimité**, **PROPOSE** que la CAB s’engage dans ce dispositif sous réserve de l’engagement du Conseil Général.

- 3) Propositions d’orientations stratégiques pour la politique de ressources humaines de la Communauté de l’Agglomération Belfortaine.

Le Bureau Communautaire, à l’**unanimité**, **VALIDE** les orientations proposées.

III) RAPPORTS A INSCRIRE AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 7 AVRIL 2011

Le Bureau **DECIDE**, après examen, l'inscription au Conseil Communautaire des dossiers qui suivent :

- 1) Mise en compatibilité des P.L.U. – Définition des modalités d'intervention de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.
- 2) CPER – Volet territorial – Attributions de subventions.
- 3) Pacte d'actionnaires de la SEMPAT.
- 4) Etat des lieux et perspectives de développement du couple Recherche – Industrie dans les domaines de l'énergie et de la mobilité.
- 5) Budget Primitif 2011.
- 6) Acquisition-amélioration de 19 logements au 141 Avenue Jean Jaurès à Belfort – Garanties d'emprunts de 50% sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général.
- 7) Acquisition en VEFA de 16 logements sociaux « Les Carrés de la Miotte » rue de l'As de Trèfle à Belfort – Garanties d'emprunts de 50 % sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général.
- 8) Acquisition en VEFA de 4 logements sociaux « Les Carrés des Hauts d'Evette » à Evette-Salbert – Garanties d'emprunts de 50% sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général.
- 9) Création de 10 logements sociaux au 32 rue des Commandos d'Afrique à Cravanche – Garanties d'emprunts de 50 % sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général.
- 10) Construction de 8 logements sociaux au 1, rue René Naegelen à Belfort – Garanties d'emprunts de 50 % sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général.
- 11) Création de 18 logements sociaux rue des Rossignols lotissement « Les Ouches » à Morvillars – Garanties d'emprunts de 50 % sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général.
- 12) Pôle de compétitivité « Véhicule du Futur » - Bilan de l'action 2010 du Pôle de Compétitivité « Véhicule du Futur » - Perspectives.

- 13) Programme Local de l'Habitat – Attribution d'une aide de 5000 € pour l'acquisition – amélioration de 7 logements sociaux à Bourogne et d'une aide de 14 000 € pour la construction de 10 logements sociaux à Cravanche.
- 14) Modification du règlement interne du réseau d'enseignement spécialisé musique, danse et art dramatique.
- 15) Rapport d'information- Plan paysage de la C.A.B. – Point d'étape.
- 16) Travaux Schéma Directeur Assainissement – Lancement des consultations – Demande de subvention.
- 17) Restructuration des vestiaires du Stade Nautique – Autorisation de lancer un appel d'offres et de solliciter des subventions.
- 18) Questions diverses – Demande de subvention de l'association Ressourcerie 90.

* * * *

La séance est levée à 0 h 15.

MD/MD

TERRITOIRE
de
BELFORT
--

11-20

23^{ème} édition du
Salon du SAITAS,
octobre 2011

Expédition remise au service.....le.....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 10 Mai 2011

L'an deux mil onze, le dixième jour du mois de mai à 20 heures

Les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 22, régulièrement convoqués, se sont réunis à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Bruno KERN, Mme Françoise BOUVIER, MM. Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mme Nelly WISS, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Etaient absents excusés :

M. Emile GEHANT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Azeddine GOUTAS.





DELIBERATION

de

M. Christian PROUST
Vice-Président

à

**Mesdames et Messieurs les Membres
du Bureau du 10 mai 2011**

REFERENCES : DDA/CP/TC/PC/SD – 11-20

MOTS CLES : Economie

OBJET : 23^{ème} édition du salon du SAITAS, octobre 2011.

I - Présentation du salon

Depuis 1988, le Comité Economique d'Expansion et de Développement (CEED) du Sud Territoire de Belfort organise le Salon Industriel Technique Artisanat Service (SAITAS).

Ce salon, désormais dénommé Salon des ressources et des rencontres industrielles, technologiques et des services, a pour objet la promotion du savoir-faire des acteurs économiques de l'industrie et des services, notamment des petites structures dans le domaine de la sous-traitance.

Pour mémoire, le SAITAS se déroulait à Grandvillars jusqu'en 2003. La fréquentation importante et l'évolution des normes de sécurité en matière de bâtiment accueillant du public ont conduit les organisateurs à déplacer le salon.

Le SAITAS s'est alors tenu alternativement dans le Territoire de Belfort (à AIREXPOS en 2005, 2007 et 2010) et à Mulhouse en 2004, 2006 et 2008. L'édition 2009 qui devait se tenir dans le Territoire ayant été annulée, nous avons accueilli l'édition 2010.

L'organisation du salon à Mulhouse entraînant des coûts élevés, il a été décidé d'organiser l'édition 2011 du salon à AIREXPOS.

Comme le montre le tableau ci-dessous, après une bonne année 2004, le nombre d'exposants et de visiteurs a régulièrement baissé passant de 250 exposants en 2004 à 135 en 2010 et de 2 315 visiteurs en 2004 à 1 005 en 2010. Si un certain nombre d'entreprises locales restent fidèles à cette manifestation, on peut noter une dernière édition qui a particulièrement peiné à trouver ses exposants et son public.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2010
Lieux	Grandvillars	Grandvillars	Mulhouse	Belfort	Mulhouse	Belfort	Mulhouse	Belfort
Nombre d'exposants	207	198	250	172	153	148	121	135
Nombre de visites	3056	2986	2315	2159	1184	1711	1285	1005
Coût moyen d'un emplacement	714 €	185 €	810 €	842 €	900 €	940 €	977 €	990 €

Ces difficultés peuvent notamment s'expliquer par :

1. l'augmentation du prix moyen par emplacement compte tenu des retombées attendues,
- le développement des conventions d'affaires,
- le positionnement multisectoriel du SAITAS qui manque de lisibilité par rapport aux salons spécialisés.

En effet, on peut s'interroger sur la pérennité du SAITAS. Ce dernier est concurrencé par des salons de la sous-traitance d'envergure nationale voir internationale tels que SWISSTECH, qui a attiré 24 360 visiteurs et 556 exposants en 2010, et Lyon Industrie qui a attiré 21 000 visiteurs et 1 000 exposants en 2009.

Par ailleurs, par leur positionnement a minima national, souvent européen, les salons sectoriels jouissent d'une meilleure lisibilité à l'image du MEDTECH dédié au secteur médical (264 exposants et 3 114 visiteurs en 2010) et le salon des microtechniques MICORONORA (565 exposants et 14 206 visiteurs en 2010).

Et au-delà des salons se développent les conventions d'affaires. Dans le Nord Franche-Comté, deux conventions d'affaires bisannuelles se tiennent en alternance : les « Rendez-vous des Acteurs de l'Energie » à Belfort et Economia à Montbéliard. Ces manifestations sont exclusivement dédiées aux rencontres d'affaires entre professionnels.

II. Programme de la 23^{ème} édition

A défaut d'un positionnement sectoriel, les organisateurs souhaitent faire de l'arrivée du TGV le catalyseur du salon. Ainsi, des réflexions sont en cours avec la SNCF dans le cadre du voyage dédié aux acteurs du monde économique qui reliera Dijon, Besançon et la gare de Belfort-Montbéliard le 18 ou le 19 octobre. Une fois arrivé dans l'Aire Urbaine, il serait proposé aux voyageurs de se rendre au SAITAS.

Par ailleurs, les organisateurs prévoient de proposer une journée ouverte au grand public afin de valoriser le savoir-faire, l'image du Nord Franche-Comté et de faciliter la mise en relation des entreprises et des compétences locales. Des pôles dédiés à l'enseignement (UTBM, ESTA, lycées professionnels, etc.), au recrutement et aux compétences seront proposés.

Le CEED Sud Territoire de Belfort sollicite la Communauté de l'Agglomération Belfortaine pour une participation financière dont le montant n'est pas précisé.

Pour mémoire, la CAB a financé à hauteur de 5 000 € les éditions 2005, 2007 et 2010 qui se sont déroulées dans notre agglomération. Cette même somme a d'ailleurs été reconduite au BP 2011. Selon les organisateurs, l'édition 2010 s'est soldée sur un déficit de 15 000 € environ.

Selon nos informations, le Conseil Général ne devrait pas participer au financement de la manifestation. Ce dernier n'a plus versé de subvention après l'édition 2007, elle se montait à l'époque à 20 000 €.

L'année dernière, le Pays de Montbéliard Agglomération a soutenu la manifestation à hauteur de 4 000 €. Le salon Economia étant bisannuel, il se déroulera en 2011 et la PMA ne devrait pas renouveler son soutien.

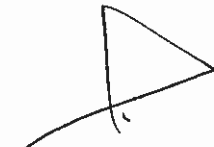
Aussi est il probable que les demandes de financements publics soient plus conséquentes et se concentrent sur les seules Région et CAB. Je vous remercie de bien vouloir me faire part de votre volonté à soutenir cette année encore le SAITAS et dans quelles limites.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, DECIDE de ne pas soutenir ce salon.

Ainsi délibéré à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 10 mai 2011 ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services

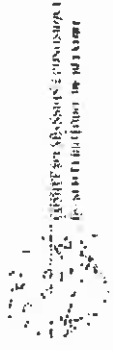



Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

PJ: *Projet*





Le 23^{ème} SAITAS
Support de la stratégie de développement industriel
de l'Aire Urbaine et du Nord Franche-Comté

Le 10 janvier 2011

CEED - Comité d'Expansion Economique et de Développement
du Sud Territoire de Belfort
3 avenue des 3 Chênes - Site Alstom - Bât. 13
90018 BELFORT Cedex - Tél 03 84 36 67 02

|

1^{ère} partie :

Rôle et mission du SAITAS de 1988 à 2010

2^{ème} partie :

Mise en œuvre du 23^{ème} SAITAS avec ses partenaires

1. Rôle et mission du SAITAS de 1988 à 2010

Le SAITAS est le salon régional de l'Industrie du Nord Franche-Comté et la vitrine de son savoir-faire en matière de recherche et d'innovation, de technologies et d'industrialisation.

Il peut être l'expression unique de sa stratégie de développement économique :

- Au niveau du territoire de l'Aire Urbaine dans l'espace régional,
- Au niveau des hommes, des compétences et des entreprises,
- Au niveau de la redynamisation du tissu économique et social.

C'est dans cet esprit qu'il a été créé par le Comité d'Expansion Economique et de Développement du Sud Territoire de Belfort et qu'il a pris son envol avec des bénévoles. Il peut aujourd'hui jouer ce rôle si ses partenaires souhaitent s'investir avec lui dans cette mission.

Les étapes

1988 - 2000 : Le rôle moteur de mise en relation entre les industries locales et les donneurs d'ordre

Le succès du SAITAS est dû à une équipe de bénévoles, anciens cadres de l'industrie qui y ont consacré « leur retraite » sous l'animation de Jean TEKRE.

Le SAITAS est l'interlocuteur des entreprises industrielles pour la construction de liens entre elles, de leurs complémentarités techniques et commerciales dans les relations avec les grands donneurs d'ordre.

Il réussit dans ce rôle à dépasser le Territoire de Belfort pour étendre sa notoriété jusque dans le Sud-Alsace et le Nord Franche-Comté.

Après 14 années d'existence à Grandvillars et à Delle à l'origine, le SAITAS déborde du gymnase et du tennis de la commune. Le lieu n'est plus adapté, surtout il ne répond plus aux normes d'un salon professionnel de l'industrie.

Les étapes

2001 – 2003

Les dernières éditions à Grandvillars, 1999 - 2001, voient l'apparition d'une « politique de marketing - communication » et de commercialisation. L'équipe y met les moyens, car il faut s'adapter au succès avec en moyenne de 180 à 200 exposants et un potentiel d'expansion.

Le CEED se tourne vers la Région Franche-Comté et la Région Alsace.

C'est la CCI Sud-Alsace Mulhouse, qui la première, exprime son intérêt. Le soutien viendra si le projet convient. L'axe Mulhouse - Belfort - Montbéliard avec alternance à Mulhouse et Belfort pour le lieu du salon devient l'expression d'une stratégie qui se met efficacement en place et donne au SAITAS une nouvelle dimension.

2004 – 2007

Le 20^{ème} salon consacre cette réussite même si le contexte industriel avec les difficultés grandissantes dans la sous-traitance et le manque d'implication des entreprises moyennes liées à leurs grands donneurs d'ordre font marquer le pas au développement du salon.

Les étapes

2008 – 2010 : l'absence de « relais » stratégiques

Les difficultés propres à la CCI Sud Alsace Mulhouse font que l'ancrage à Mulhouse ne prend pas. La crise de 2008 marque aussi la fin de l'alternance. La 21^{ème} édition au Parc Expo de Mulhouse est le premier véritable échec du SAITAS.

En 2007, Jean Tekre avait passé la main et la nouvelle équipe a eu du mal à repositionner le salon dans son rôle alors que la crise frappait l'industrie de plein fouet.

Les partenaires institutionnels dans le Territoire de Belfort et dans l'Aire Urbaine naissante ne semblaient toujours pas voir l'intérêt du SAITAS, pourtant vecteur de l'économie réelle à travers l'industrie et les nouvelles formes de technologies durables. Un « noyau » de l'équipe (qui a travaillé avec Jean Tekre depuis les années 2000) a tenu seul pour faire remplir sa mission au SAITAS et l'adapter au contexte de crise.

Rebâtir un SAITAS, lieu d'échanges et de valorisation de l'industrie du Nord Franche-Comté, voilà le défi posé et l'enjeu présenté aux partenaires institutionnels et territoriaux qui hésitent à le rejoindre depuis 2009.

Pourtant le SAITAS a juste besoin d'être investi par eux et de quelques moyens financiers pour réussir. L'édition 2010 a porté ce message.

Les étapes

L'opportunité de 2011

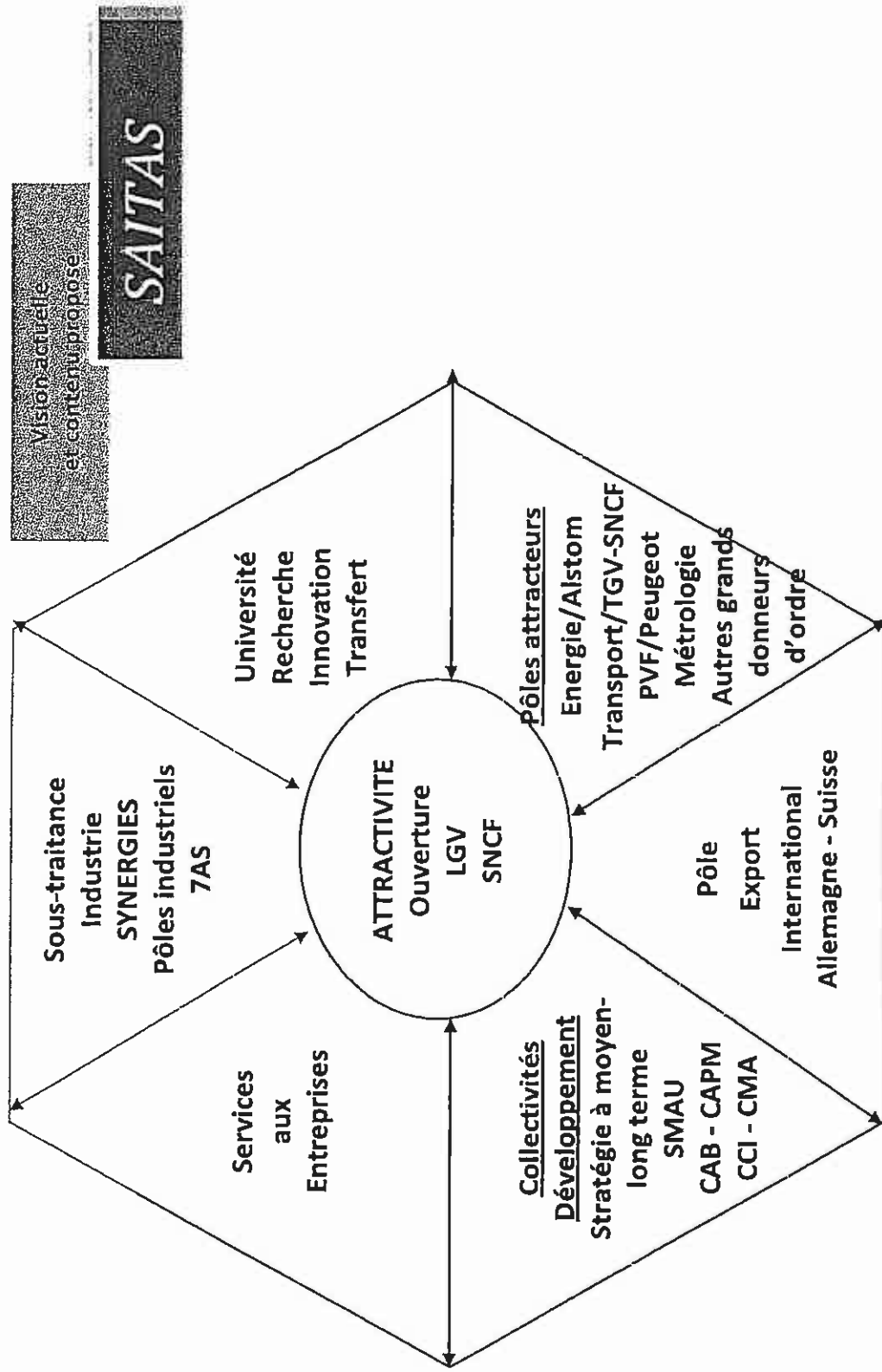
2011 offre le contexte opportun de mise en œuvre d'un nouveau « concept » du SAITAS que le CEED propose à ses partenaires depuis la rentrée 2010.

Pour y parvenir, il faut agir rapidement car le salon est « porteur du changement » de la nouvelle image que l'industrie et les nouvelles activités économiques doivent donner avec l'ouverture de la ligne LGV Rhin-Rhône.

C'est toute l'Aire Urbaine et ses composantes municipales, territoriales, ses structures de développement et d'aménagement, qui peuvent investir le SAITAS.

Son équipe est prête dès ce mois de janvier pour mettre en œuvre tous ensemble la 23^{ème} édition.

2. Mise en œuvre du 23^{ème} SAITAS avec ses partenaires



Positionnement du 23^{ème} SAITAS

**L'aire urbaine et la Franche-Comté :
territoires d'avenir pour l'industrie
dans une nouvelle économie**

Des échanges facilités
Des synergies encouragées
Des investissements rentabilisés
Des ressources en compétences
Du potentiel en recherche et en innovation

11 décembre 2011 : ouverture de la LGV Rhin-Rhône

Signature : Le sillon de toutes les énergies

Communication :

Nous profiterons de l'ouverture imminente de la future gare TGV de Méroux et de l'appui très fort de la SNCF pour bâtir une communication attractive pour nos exposants et pour les visiteurs que nous voulons faire venir.

Objectifs et budget initiaux

150 à 200 exposants
1500 à 2000 visiteurs
dont 150 à 200 donneurs d'ordre très ciblés et directement sensibilisés

Budget de base : 200 K€ HT
Evolutif en fonction des partenaires

Notre demande actuelle :
Une subvention de 25 000 € de la part de la Région Franche-Comté
Une participation à définir de 50 000 € de la part de nos partenaires territoriaux

Démarches 2010 pour 2011

- Avec la CCI 90 et la CMA 90 :

Nous avons rencontré à plusieurs reprises les dirigeants de la CCI 90 et de la CMA 90.

Nous les avons invités à être à nos côtés pour la 23^{ème} édition du SAITAS.

Nous avons leur accord de principe et avec eux nous sommes arrivés à la synthèse stratégique que nous vous soumettons.

- Avec les acteurs du club TGV :

Nous avons participé aux réunions de travail du Club TGV Rhin-Rhône. Et nous pouvons d'ores et déjà annoncer un partenariat concret avec la SNCF.

- Avec les acteurs des secteurs industriels

- Automobile : présence aux 1^{ères} rencontres de l'Acsia à Montbéliard
- Participation à Mobilis à Strasbourg

Actions sensibilisations exposants

- Questionnaire

Un questionnaire a été envoyé aux exposants 2010 et à 10 nouvelles entreprises franc-comtoises. Il leur était demandé, entre autres, leur position pour une 23^e édition du SAITAS à Belfort en 2011. (Joint en annexe)

- Phoning

Résultats con vaincants

Un résultat très encourageant pour nous en a résulté.

Anciens exposants : 40

- Très favorable 15
- Favorable 10
- Peu favorable 13
- Pas d'avis 2

Autres entreprises : 12

- Très favorable 1
- Favorable 8
- Peu favorable 1

Annexe : QUESTIONNAIRE SAITAS

Nous souhaitons associer étroitement les exposants à la définition du SAITAS 2011.

Tout d'abord, nous vous demandons de bien vouloir répondre à ces quatre principales questions. Et nous vous joignons un schéma prévisionnel des thèmes que nous vous proposons ainsi qu'une première ébauche d'un projet de plaquette de commercialisation.

Vous pourrez ainsi agir directement sur l'organisation du 23^{ème} SAITAS.

1. Le Positionnement « Salon régional de la sous-traitance » correspond-il à votre attente ?

Oui Non

Pourquoi
.....

2. Avez-vous adhéré aux thèmes nouveaux de la 22^{ème} édition sur :

- Innovation Oui Non
- Développement Durable Oui Non
- Outils WEB Oui Non
- Conférences Oui Non

3. Quels furent les problèmes que vous avez rencontrés en 2010 :

- Relations avec l'équipe d'animation :
- Organisation générale :
- Autres :

4. Pouvez-vous nous préciser vos principaux souhaits :

- Notre proposition pour les dates 2011 : Mi-octobre Fin octobre
- Vos thèmes :
a/.....
b/.....
- Suggestion(s) d'animation(s) :
- Améliorer la fréquentation - Actions visiteurs souhaitées :
a/.....
b/.....
- Espace libre expression :

Comité de pilotage pour l'organisation du 23^{ème} SAITAS

Depuis la rentrée 2010, l'association de l'ensemble des partenaires à la mise en place d'un SAITAS répondant aux exigences du développement industriel, de la création de nouveaux emplois, de la facilitation de nouvelles synergies industrielles, s'avère une nécessité et une obligation.

L'ouverture de la ligne LGV Rhin-Rhône fin de l'année en crée le contexte d'opportunité.

Nous avons donc invité tous nos interlocuteurs institutionnels directs à participer à nos comités de pilotage et à la mise en place de l'ingénierie globale de cette 23^{ème} édition en fonction de leur vision de l'évolution du salon.

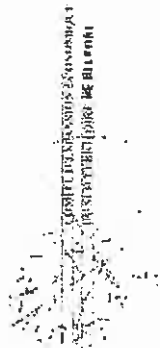
Le CEED vous propose une première réunion dès ce mois de janvier : dates à nous soumettre.

Nos interlocuteurs habituels :

- Denis SOMMER, Région FC
- Pierre MOSCOVICI, SMAU
- Pierre CHAUVE, Développement économique
- Eric MARTIN, CAPM
- Alain SEID, Christian ARBEZ, CCI 90
- Paul GROSJEAN, CMA 90

Pour la SNCF : nous sommes en contact permanent avec M. REBOUL.

Pour les grands partenaires industriels à contacter, nous attendons que le projet prenne forme : Alstom, GE, PSA (automobile, scooter).



**CEED - Comité d'Expansion Economique et de Développement
du Sud Territoire de Belfort**
3 avenue des 3 Chênes - Site Alstom - Bât. 13
90018 BELFORT Cedex
Tél 03 84 36 67 02

L'IMPACT D'UNE JOURNEE GRAND PUBLIC POUR L'AIRES URBAINE ET LA SENSIBILISATION DES POPULATIONS DE BELFORT MONTBELIARD AU SAVOIR-FAIRE INDUSTRIEL LOCAL

Une exposition industrielle s'inscrit dans une triple dynamique :

- promouvoir des talents, des ressources, des moyens, des ambitions auprès de clients, de donneurs d'ordres,
- donner une image flatteuse de l'attractivité d'un secteur ou d'une région,
- expliquer l'entreprise en facilitant les recrutements de compétences dont elle a besoin pour son développement.

Toutes les enquêtes sociologiques prouvent que le travail est un médiateur social primordial qui, au-delà des ressources matérielles qu'il procure, engendre de multiples appétences, dont la consommation, le souci de l'ancrage local, la prise d'initiatives.

Consacrer une journée du SAITAS au grand public, c'est ouvrir des perspectives aux jeunes générations, susciter des vocations, permettre aux entrepreneurs d'expliquer leurs besoins, leurs attentes, d'envisager le recours aux formations en alternance, objet d'une récente décision gouvernementale.

C'est aussi, des pôles à organiser :

- « enseignement » et « formations tous niveaux » (UTBM, ESTA, Cnam, lycées professionnels, etc...)
- compétences et recrutement.

C'est enfin, par nos accords avec la SNCF :

- mettre en valeur l'attractivité de l'aire urbaine par des voyages « découvertes » en avant-première,
- vulgariser au plus grand nombre les atouts que va procurer la LGV.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 10 Mai 2011

L'an deux mil onze, le dixième jour du mois de mai à 20 heures

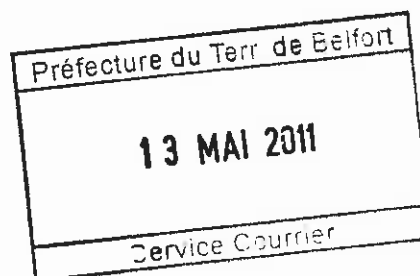
Les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 22, régulièrement convoqués, se sont réunis à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président.

1 - APPEL NOMINAL**Etaient présents :**

M. Bruno KERN, Mme Françoise BOUVIER, MM. Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mme Nelly WISS, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Etaient absents excusés :

M. Emile GEHANT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Azeddine GOUTAS.





DELIBERATION

de

M. Maurice SCHWARTZ
Vice-Président

à

**Mesdames et Messieurs les Membres
du Bureau du 10 mai 2011**

REFERENCES : JIL/CR – 11-21

MOTS CLES : CARRIERES

OBJET : Création d'une plateforme de gestion des remplacements.

Pour assurer la continuité du service public la collectivité fait appel, lorsque cela s'avère nécessaire, à des agents mis à disposition par le Centre de Gestion du Territoire de Belfort pour remplacer des agents titulaires placés en congés de maladie ou pour faire face à un surcroît ponctuel d'activité.

Ainsi, au cours des deux dernières années, le volume horaire effectué par des agents mis à disposition par le Centre de Gestion s'est élevé pour la CAB (hors remplacements des agents en congé de maternité) à 23 700 heures en 2009 et 24 000 heures en 2010, soit l'équivalent de 15 postes à temps complet, pour un coût respectivement de 326 930 euros et 335 896 euros.

Jusqu'à présent, les remplacements étaient organisés à la demande des services mais sur le budget global du personnel donc sans impact direct sur le budget des directions. Autre constat, au regard des pratiques de remplacement observées dans des collectivités comparables, il apparaît que le taux de remplacement à la CAB est plus élevé alors même que notre taux d'absentéisme est deux fois inférieur à la moyenne nationale. Le remplacement était souvent quasi systématique et n'était précédé d'une analyse sur la possibilité de maintenir le service autrement.

Dans le cadre du protocole relatif à la lutte contre la précarité mais aussi dans un souci de maîtrise de la masse salariale en revenant à un niveau de remplacement plus raisonnable mais compatible avec la bonne marche des services, il est donc proposé de responsabiliser chaque direction en lui confiant une enveloppe budgétaire pour la gestion de ses remplacements et de créer une plateforme commune à l'ensemble des services.

Il est rappelé que ce même protocole prévoyait de créer des brigades de remplacement, notamment 2 postes d'adjoints administratifs qui sont déjà opérationnels. Ces brigades permettront, au-delà des enveloppes dévolues aux directions, de répondre à une partie des besoins de remplacement par du personnel titulaire formé, connaissant le fonctionnement des services de la collectivité.

Les enveloppes budgétaires seront constituées au regard de la moyenne des heures utilisées par chaque direction au cours des deux dernières années, en proposant, pour limiter le recours à la vacation et donc la précarité, de progressivement réduire ces dernières de 10 % dès 2011 et de 20 % en 2012. Ainsi, le nombre global d'heures serait ramené, dans le cadre d'enveloppes par direction, mutualisées entre la CAB et la Ville de Belfort, pour l'année 2011 à 126 859h, pour un coût de 1 800 124 euros et pour l'année 2012 à 98 926h soit un coût de 1 399 213 euros (voir tableau n° 3 ci-joint).

En ce qui concerne les remplacements des agents en congé de maternité, il est proposé de les mettre en place sur demande des services et non plus systématiquement. Toutefois, ces remplacements se feront hors enveloppes dévolues aux directions.

Les marges ainsi dégagées pourront, pour partie, être redéployées pour renforcer les services dont l'activité est en croissance.

La plateforme a pour double objectif, d'une part, d'augmenter le nombre d'heures effectuées par les agents en croisant les besoins des services (aujourd'hui cloisonnés) et, d'autre part, d'éviter qu'un agent ait au cours d'un même mois plusieurs situations (actuellement un agent peut se voir proposer plusieurs contrats différents). La Direction des Ressources Humaines gèrera les contrats trimestriels et les salaires mensuels. L'organisation de cette plateforme est décrite dans les annexes 1 et 2 ci-jointes.

Il vous est donc demandé de valider la création des enveloppes budgétaires pour les différentes directions, d'une part, et la création de la plateforme de gestion des remplacements, d'autre part.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, **ADOpte** la création d'une plateforme de gestion des remplacements.

Ainsi délibéré à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 10 mai 2011 ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services



Thierry CHIPOT

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours
devant la juridiction
administrative dans
le délai de deux mois à
compter de sa publication ou
de son affichage



FICHE DE L'AGENT

IDENTITE

Nom – prénom :
Adresse :
Tel fixe :
Tel portable :
Email :

DIPLOMES, TITRES, FORMATIONS

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

DISPONIBILITES

Jour : Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi - Dimanche
Horaires :

MOBILITE

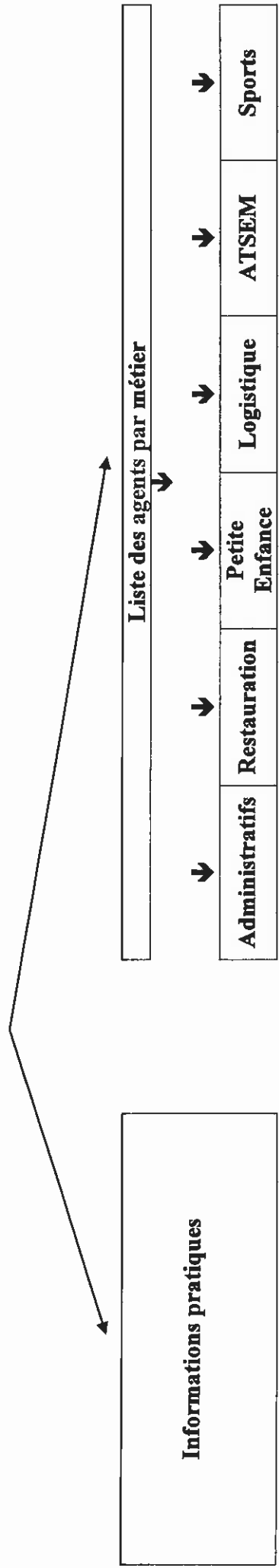
Permis : Oui/Non
Véhicule : Oui/Non

ACTIVITES SOUHAITEES

- Logistique
- Restauration
- Sport
- Petite enfance
- Fêtes et cérémonies
- Atsem

(Pour une consultation plus rapide de l'ensemble des fiches, il sera possible de réaliser des extractions par critère : disponibilités, activités souhaitées, expériences, diplômes...)

PLATEFORME



Informations pratiques

Liste des agents par métier					
↓	↓	↓	↓	↓	↓
Administratifs	Restauration	Petite Enfance	Logistique	ATSEM	Sports

- ↳ Le guide du recrutement :
 - procédure, pièces nécessaires, type de contrat, taux de rémunération, cycles de travail, garanties mini,
- ↳ Les définitions de fonctions :
 - logistique (agent d'entretien, gardien),
 - ATSEM,
 - petite enfance (agent d'entretien, auxiliaire de puériculture),
 - gardien d'installations sportives,
 - restauration (agent d'office, cuisine centrale),
 - sports CAB (piscines, patinoire),
 - administratifs,
 - fêtes et cérémonies.

- Liste des agents par métier**
- ↳ Nom – Prénom – Planning sur 3 mois (avec un système bloquant pour le respect de la réglementation sur le temps de travail)
 - ↳ Clic sur le nom de l'agent : fiche de l'agent (annexe 1)
 - ↳ Possibilité de réserver des plages horaires (chaque service disposant d'un code par type de prestation pour un calcul des enveloppes financières et une couleur) *
 - ↳ Après le remplacement : confirmation des heures réalisées
 - ↳ Reprise des éléments par la DRH : réalisation d'une déclaration sociale, une paie, un bulletin de paie par personne
 - ↳ * établissement du contrat de travail par la DRH

Coût des remplacements pour la VILLE DE BELFORT et la CAB

	année 2009		année 2010		moyenne sur 2 ans		enveloppe 2011		enveloppe 2012	
	heures	coût	heures	coût	heures	coût	heures	coût*	heures	coût*
CULTURE	15 294	212 094	9 418	141 888	12 356	176 981	10 503	149 032	8 155	115 719
EDUCATION	51 340	675 836	48 205	636 585	49 773	656 201	42 307	600 331	32 850	466 139
COMMUNICATION	1 502	22 882	1 615	21 312	1 558	22 097	1 324	18 792	1 028	14 591
JEUNESSE	5 898	101 033	6 575	108 844	6 236	104 938	5 301	75 216	4 116	58 403
LOGISTIQUE	38 724	545 400	36 877	526 624	37 800	536 011	32 130	455 925	24 948	354 012
DDPMDP	6 971	76 318	6 087	94 036	6 529	85 177	5 550	78 750	4 309	81 147
CFA	6 695	99 345	5 956	88 566	6 326	93 956	5 377	76 295	4 175	59 241
SPORTS	17 334	243 028	21 856	308 758	19 595	275 893	16 656	236 345	12 933	183 515
DRH *	1 585	19 976	5 772	73 426	3 678	46 701	3 126	44 362	2 427	34 446
OM	0	0	439	6 281	219	3 140	186	2 641	145	2 051
DGS							800	11 352	640	9 082
DGST							1 600	22 704	1 280	18 163
DGA Finan./DAJ							400	5 676	320	4 541
DGA sol urbaine							800	11 352	640	9 082
DGA Educ aff géré							400	5 676	320	4 541
cabinet							400	5 676	320	4 541
TOTAL	145 343	1 995 912	142 800	2 006 280	144 069	2 001 094	126 859	1 800 124	98 926	1 399 213
Soit en ETP	91		89		90		79		62	

coût d'une heure
toutes charges
comprise : 14,19
euros
ETP= 1600 heures

-17 210 -200 970 -45 143,46 -601 881,39

-10,0% -30,1%

DRH * [] enveloppe intégrant les remplacements administratifs ponctuels des services non mentionnés au tableau

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 10 Mai 2011

L'an deux mil onze, le dixième jour du mois de mai à 20 heures

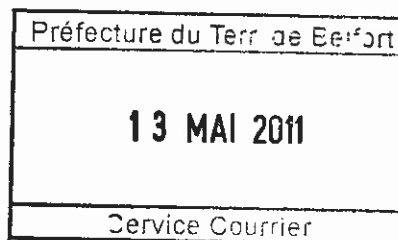
Les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 22, régulièrement convoqués, se sont réunis à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président.

1 - APPEL NOMINAL**Etaient présents :**

M. Bruno KERN, Mme Françoise BOUVIER, MM. Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mme Nelly WISS, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Etaient absents excusés :

M. Emile GEHANT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Azeddine GOUTAS.





DELIBERATION

de

M. Pascal MARTIN
Vice-Président

à

**Mesdames et Messieurs les Membres
du Bureau du 10 mai 2011**

REFERENCES : PM/PW/SV – 11-22

MOTS CLES : Déchets.

OBJET : Conteneurs enterrés.

La CAB s'est engagée, depuis une décision du bureau du 15 juin 2006, dans une politique de déploiement de conteneurs enterrés. Les objectifs tenaient à la fois à la rationalisation de la collecte, dans les zones pavillonnaires (habitat horizontal) comme dans les zones d'habitat collectif dense (habitat vertical), et à la recherche d'une plus grande sécurité (incendies de conteneurs plastiques).

La délibération de Conseil Communautaire du 13 décembre 2007 a précisé les grandes lignes de cette orientation :

- distinction entre
 - o les points de regroupement enterrés des déchets (déchets ménagers, verre et papier carton) ;
 - o les espaces de tri enterrés (verre et papier/carton),
- distinction entre :
 - o les projets neufs, dont le financement total est à la charge du promoteur, public ou privé ;
 - o l'habitat existant dont le financement est partagé entre la CAB (les conteneurs) et le bailleur en partenariat, le cas échéant, avec la Commune d'implantation (génie civil).

Le présent rapport a pour objectif de faire le point sur le déploiement de ce dispositif, en termes quantitatifs comme qualitatifs et à arrêter des orientations sur le déploiement à venir, sachant que la CAB dispose d'un budget annuel de 300 k€ pour cette action.

1 – Bilan

1 – 1 Rappels techniques

- Un site de « point de regroupement enterré des déchets » induit un conteneur destiné aux ordures ménagères par tranche de 40 logements.
- Le coût d'une installation est en moyenne de 30 000 € TTC pour 3 conteneurs (1 OM, 1 verre, 1 emballages), 10 000 € pour le génie civil et 20 000 € pour les conteneurs eux-mêmes.
- La CAB s'est dotée d'un camion Benne à Ordures Ménagères équipé d'une grue pour ce type de collecte. Le rythme de ramassage moyen est de 1 fois par semaine pour les ordures ménagères et de 2 fois par mois pour les déchets recyclables.

1 – 2 Le déploiement

Vous trouverez, ci-joint, un tableau listant de façon exhaustive les opérations conduites.

- Depuis 2008, et la première installation sur le site du 4/10 rue Parant, à Belfort, la CAB a équipé 47 sites :
 - 20 zones d'habitat neuf,
 - 27 zones d'habitat existant.
- La CAB, en partenariat financier avec la Ville de Belfort, vient de procéder à son déploiement le plus important sur le quartier des Résidences la Douce, avec l'installation, sur le secteur des tours, de 42 conteneurs sur 8 sites.
- Avec le dernier déploiement, ce type de collecte représente aujourd'hui 3% des ordures ménagères collectées par nos services (soit 18 tonnes hebdomadaires).
- En termes financiers :
 - Zones d'habitat neuf : 20 sites équipés, pour un coût total de 600 k€ TTC, payé par les promoteurs,
 - Zones d'habitat existant : 27 sites équipés, ainsi financés :
 - ✓ 240 k€ TTC par les communes, pour le génie civil
 - ✓ 620 k€ TTC par la CAB pour la fourniture et la pose des conteneurs

1 – 3 Le fonctionnement

La mise en place des conteneurs enterrés s'est toujours accompagnée d'une sensibilisation des utilisateurs. En zone urbaine dense, les premiers temps sont traditionnellement complexes, modifiant substantiellement les habitudes des habitants, dont certains utilisaient encore des vide-ordures.

Cependant, avec un accompagnement des ambassadeurs du tri, et des bailleurs, la situation s'améliore et les bonnes habitudes s'installent.

Un lien très étroit doit être assuré avec les gestionnaires de bâtiment, au premier plan desquels Territoire Habitat, mais aussi avec les services « Propreté » des Communes concernées, tout particulièrement Belfort.

D'un point de vue technique, des opérations d'entretien sont programmées régulièrement, et la collecte se perfectionne avec la prise en main du nouveau camion et l'optimisation de la collecte.

2 – Perspectives

Il s'agit pour la CAB de définir les modalités de la poursuite de ces implantations, afin de programmer, de façon pluriannuelle, l'utilisation de l'enveloppe dédiée à ces opérations (300 k € par an).

Le camion benne spécifiquement acquis pour ce type de collecte n'est pas encore utilisé à plein. En atteignant 5% de la collecte des ordures ménagères, soit autour des 30 tonnes hebdomadaires, le matériel serait pleinement amorti aux 2/3 pour les ordures ménagères et 1/3 pour la collecte des autres matériaux (verre, carton,...).

Selon les configurations, et à moyens matériels et humains constants, nous pouvons donc déployer les conteneurs enterrés sur 40 à 50 nouveaux sites.

Aussi, au-delà des règles concernant les sites neufs, à conserver, je vous propose d'arrêter deux orientations de déploiement pour l'habitat existant :

- poursuivre le déploiement sur les zones existantes d'habitat vertical dense, pour moitié de l'enveloppe par exemple, sous réserve d'un accord avec les bailleurs quant à leur participation financière à l'implantation : la prise en charge du génie civil (autour de 10 000 € par site),
- répondre aux sollicitations de certaines Communes, pour l'autre moitié de l'enveloppe, qui souhaitent des implantations répondant à des objectifs d'aménagement ou de valorisation urbaine, sous réserve de la prise en charge par ces Communes du génie civil (10 000 € par site).

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- o **ADOPTE** les orientations proposées,
- o **DEMANDE** qu'un plan prévisionnel annuel soit présenté en début d'année.

Ainsi délibéré à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 10 mai 2011 ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services




Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire
l'objet d'un recours devant la
juridiction administrative dans
le délai de deux mois à compter
de sa publication ou de son affichage



EMPLACEMENT	CONTENEURS			Programme Privé	Programme Ville/CAB	Date mise en service (première collecte)
	Verre	Emb	Om			

Bavilliers						
	Verre	Emb	Om			
Rue des Ecoles			2	1		2010/semaine40

Belfort						
	Verre	Emb	Om			
Rue des Maraichers	1	1	3	1		2009/sem 31
2 et 6 Place Schumann	1	1	4		1	2011/sem 11
4 Place Schumann	1	1	2		1	2011/sem 11
3 au 13 Rue de Sofia	1	1	2		1	2011/sem 12
1 Rue de Sofia	1	1	2		1	2011/sem 12
7 Rue de Zaporojie	1	1	2		1	très prochainement
Allée Dassouri (5/7 Dorey + 8 Budapest)	1	1	6		1	très prochainement
1/2/3 Rue Dorey	1	1	6		1	très prochainement
9 Rue de Zaporojie	1	1	2		1	très prochainement
Rue de Copenhague	1	1	1		1	en travaux
Rue de Vienne	1	1	3		1	en travaux
Rue d'Amsterdam	1	1	2		1	2010/semaine 28
Angle Luxembourg/Jerusalem			1		1	2010/semaine 28
Angle Florence/Berlin	1	1	1		1	2011/sem 10
Rue de Berlin			1		1	2011/sem 10
Angle Berlin/Bruxelles			1		1	2011/sem 10
Angle Bruxelles/Barcelone			1		1	2010/semaine 28
Angle Bruxelles/Valmy	1	1	1		1	2011/sem 10
Rue des Champs du Feu 2 emplacements dont 1 Om seul	1	1	2		1	2009/sem 31
Rue de la Jumenterie 3 emplacements dont 2 OM seuls	1	1	3		1	2009/semaine 50
Rue du Mont Jean			1		1	2009/semaine 50
Rue du Faye			2		1	2009/semaine 50
Rue de la Fraternité	1	1	1	1		travaux en cours
Rue Payot (N° 55)	1	1	2		1	2009/sem 28
Rue Parant (N° 10)	1	1	2		1	2009/sem 1
Rue de la Paix	1	1	1		1	2010/semaine 42

Bermont						
	Verre	Emb	Om			
Grande Rue	1	1	1		1	2009/sem1

Chèvremont						
	Verre	Emb	Om			
Route de Fontenelle	1	1	1	1		2009/semaine 50

Dorans						
	Verre	Emb	Om			
Rue de la Chapelle	1	1	1		1	2009/semaine 36

Evette Salbert						
	Verre	Emb	Om			
Rue des Champs	1	1	1	1		2010/sem 50

Offemont						
	Verre	Emb	Om			
2 Rue Mielle			1		1	2011/sem 9
5 Rue Mielle	1	1	1		1	2011/sem 9
6 Rue Mielle			1		1	2011/sem 9
10 Rue Mielle			1		1	2011/sem 9
Rue de la Rosemontoise			1		1	2011/sem 9
Rue Jean Macé			1		1	2011/sem 9
18 Rue Mielle			1		1	2011/sem 9
Angle Mielle/Debrot	1	1	1		1	2011/sem 9
22 Rue Mielle			1		1	2011/sem 9
Rue Debrot					1	2011/sem 9
23 Rue Mielle	1	1	1		1	2011/sem 9
28 Rue Mielle			1		1	2011/sem 9

Valdoie						
	Verre	Emb	Om			
Rue Victor HEIDET	2	2	2	1		2010/sem 28
Rue GRANDVOINET	2	2	2	1		2010/sem 28
Rue Ehret N°1	1	1	1	1		2009/sem 35

Vétrigne						
	Verre	Emb	Om			
Rue des Grands Champs	1	1	47	2	1	2009/sem 27

MD/MD

TERRITOIRE
de
BELFORT

11-23

D.E.A.

Recherche de
nouvelles ressources
en eau potable

Expédition remise au service.....le.....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 10 Mai 2011

L'an deux mil onze, le dixième jour du mois de mai à 20 heures

Les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 22, régulièrement convoqués, se sont réunis à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Bruno KERN, Mme Françoise BOUVIER, MM. Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mme Nelly WISS, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Etaient absents excusés :

M. Emile GEHANT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Azeddine GOUTAS.





DELIBERATION

présenté par Louis HEILMANN
Vice-Président

à

**Mesdames et Messieurs les Membres
du Bureau du 10 mai 2011**

REFERENCES : JCT – 11-23

MOTS CLES : EAU-ASSAINISSEMENT

OBJET : D.E.A. – Recherche de nouvelles ressources en eau potable.

CONTEXTE

Au cours de l'année 2010, ont été présentés deux rapports faisant état du caractère particulièrement fragile de la ressource en eau sur le territoire de la CAB :

- l'un d'entre eux engageait alors la CAB à rechercher des ressources complémentaires.
- l'autre portait l'accent sur la réduction des fuites et l'amélioration du rendement de notre réseau.

Ces deux thèmes étant évidemment liés, l'un complétant l'autre.

Le présent rapport fait un point d'avancement de ces dossiers, assorti de propositions pour continuer ces actions.

REDUCTION DES FUTES

La diminution des pertes d'eau au niveau des réseaux constitue un gisement de ressource en eau. Le rendement du réseau de la CAB, 71 % en 2010, se situe légèrement en-deçà de la moyenne nationale (72%).

La loi dite Grenelle II (article 161) s'est également emparé de ce sujet : lorsque le taux de perte en eau du réseau sera supérieur à un taux fixé par décret, le service devra établir un plan d'actions comprenant un programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau. Ce décret, fixant le taux à ne pas dépasser sur la CAB, n'est pas encore paru.

Toutefois il convient d'anticiper les choses et travailler dès à présent à l'amélioration du rendement de réseau sur la CAB.

Surveillance en continue du réseau

Conformément à la décision du Bureau du 08 juillet 2010, le service a lancé les travaux qui permettront la surveillance automatique des compteurs de sectorisation : à terme le service bénéficiera en temps réel des débits et pressions sur les nœuds stratégiques du réseau. Cette surveillance permet notamment d'enregistrer les débits de nuit, période propice à la détection des fuites.

Afin d'obtenir un maillage suffisamment fin du réseau de distribution, il est prévu à terme d'équiper 52 compteurs.

Le coût de revient de cette opération est de 2.000 € HT par compteur. Le budget disponible permet d'effectuer une première tranche de 19 compteurs qui seront installés courant des mois de Mai et Juin 2011.

Il est proposé d'inscrire au BS 2011 le budget nécessaire, 66 000 € HT, pour équiper les 33 autres compteurs.

Campagne générale de recherche de fuite

En complément de l'action précédente et en s'appuyant sur les compteurs équipés, il paraît opportun aujourd'hui de lancer une campagne générale de recherches de fuites via des entreprises spécialisées, en soutien de nos équipes. Cette campagne concernerait les trente communes de la C.A.B. avec, en tranche conditionnelle, la possibilité d'intervenir sur d'autres communes (en cas d'élargissement de la C.A.B.).

Il s'agit d'intervenir de nuit en comptabilisant les débits de nuit et d'ausculter par enregistrement acoustique les réseaux de distribution.

La prélocalisation des fuites consiste à poser des capteurs de bruits autonomes sur les vannes. Ces capteurs enregistrent le bruit la nuit entre 2h et 3h du matin, lorsque les bruits parasites comme la circulation routière ou un fort tirage sont quasi nuls. Ils sont déplacés tous les jours afin de couvrir le secteur en question. A la fin de la campagne de pose de prélocalisateurs, les données sont exploitées à partir d'un ordinateur. Les capteurs produisant un bruit continu très caractéristique sont suspectés de déceler une fuite. Les positions des capteurs étant relevées sur une carte, il est ensuite aisé de déterminer quel tronçon est concerné par la fuite.

Le résultat sera d'autant plus efficace que la maille d'investigation sera fine. Une telle campagne est estimée à environ 30 000 € HT.

RECHERCHE DE RESSOURCE COMPLEMENTAIRE

L'alimentation en eau potable de la C.A.B. repose sur l'exploitation de deux ressources propres et d'achat d'eau auprès de quatre collectivités voisines.

Le débit insuffisant des captages de SERMAMAGNY et la limitation à 5.000 m³/jour fixée par l'arrêté préfectoral d'exploitation en période d'étiage, imposent à la C.A.B. de s'approvisionner régulièrement auprès de la C.A.P.M.

L'augmentation importante du prix de l'eau de cette dernière a conduit la C.A.B. à reconsidérer son approvisionnement.

Indépendamment de ces problèmes, propres à la C.A.B., une première étude concernant l'ensemble du Nord Franche-Comté, effectuée sous l'égide du Conseil Général du Territoire de Belfort et financée par l'Agence de l'Eau, n'a pas permis de proposer une solution concrète pour pallier le manque d'eau sur ce secteur.

L'Agence de l'Eau a toutefois proposé de financer à hauteur de 50 % les recherches qui pourraient être engagées par les collectivités concernées.

Dans ce contexte, le Bureau du Conseil Communautaire du 27 avril 2010 avait décidé l'engagement de recherches spécifiques à la C.A.B., notamment dans le secteur de "la Rosemontoise".

Une étude a donc été confiée en ce sens au Cabinet CPGF Horizon, étude dont la première phase vient de s'achever.

A l'issue de l'analyse bibliographique détaillée, ce cabinet s'appuyant sur de nombreuses recherches et investigations antérieures, propose trois secteurs d'investigations.

Secteur "Sous Bermont"

Un forage dont la technique employée n'a pas permis une évaluation précise du potentiel de la ressource de type karstique a été effectué en 1997.

Un nouveau forage d'environ 17 m, situé à proximité du premier, permettrait de vérifier le potentiel de production de cette ressource, estimé supérieur à 100 m³/heure en 1997.

Coût estimé de l'opération incluant la recherche de l'emplacement optimal du forage, son exécution et son suivi : 55.000 € HT.

Secteur "Charmois-Fontenelle"

Un forage de grande profondeur (275 mètres), réalisé à GRANDVILLARS, a permis de déceler l'existence d'une couche karstique productrice à environ 200 mètres de profondeur.

Sa situation en zone industrielle ne permettant pas son utilisation pour l'alimentation en eau potable, un essai de pompage pourrait toutefois être effectué. Cet essai aurait alors pour but d'estimer la capacité de réalimentation de la nappe.

Par ailleurs, une étude menée en 1996 par le BRGM a mis en évidence une zone forestière favorable pour l'implantation d'un forage dans le secteur "Charmois-Fontenelle".

Une campagne de localisation et un nouveau forage suivi d'essais, pourraient y être entrepris.

S'agissant d'un secteur géologiquement identique à celui de GRANDVILLARS, il s'agirait d'un ouvrage profond.

Le coût des opérations pour ce nouveau forage, incluant le suivi, peut être estimé à 270.000 € HT.

Secteur "Rosemontoise-Savoireuse"

S'agissant d'un apport naturel commun avec les puits de SERMAMAGNY, il ne pourrait s'agir que d'une diversification des captages mais non d'une nouvelle ressource.

Ce nouveau captage permettrait d'augmenter les capacités de production en période normale mais ne résoudrait pas le problème de manque d'eau à l'étiage.

Le coût d'un forage d'essai d'environ 15 m en terrain alluvial, de son suivi et d'une campagne d'investigation-localisation préalable, peut être estimé à 70.000 € HT.

Pour la recherche de fuites :

- d'inscrire au budget supplémentaire de la CAB les crédits nécessaires pour la télé relève des compteurs de sectorisation (66 K € HT),
- de lancer une consultation d'entreprises spécialisées pour mener une campagne générale de recherche de fuite et d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire (30 K € HT).

Pour la recherche de nouvelles ressources :

- de vous prononcer sur l'orientation et la poursuite du programme de recherches,

Pour ces deux opérations :

– d'autoriser M. le Président à :

- signer les marchés de travaux à venir et à solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles d'apporter leur aide à ce type d'opération, notamment l'Agence de l'Eau et le Fonds Européen FEDER,
- proposer l'inscription des crédits nécessaires au BS 2011.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions du rapport,
- **APPROUVE** les recherches de financements auprès de l'Agence de l'Eau,
- **ACCEPTE** le principe d'une coopération éventuelle avec la Société **ALLIANCE DEVELOPPEMENT** pour un partage des coûts et des résultats s'agissant du secteur Charmois-Fontenelle.

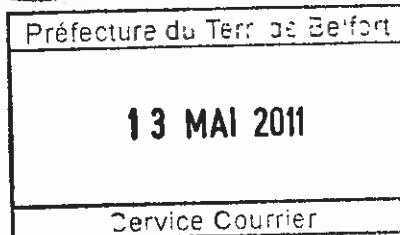
Ainsi délibéré à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 10 mai 2011 ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services




Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



MD/MD

TERRITOIRE
de
BELFORT

11-24

Déchetterie de
Sermamagny

Avenant n° 1 sur le
lot n° 1 : Génie civil-
voirie, assainissement

Entreprise COLAS

Expédition remise au service.....le.....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 10 Mai 2011

L'an deux mil onze, le dixième jour du mois de mai à 20 heures

Les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 22, régulièrement convoqués, se sont réunis à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président.

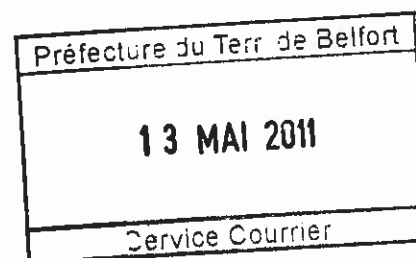
1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Bruno KERN, Mme Françoise BOUVIER, MM. Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mme Nelly WISS, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Etaient absents excusés :

M. Emile GEHANT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Azeddine GOUTAS.





DELIBERATION

de

M. Pascal MARTIN
Vice-Président

à

**Mesdames et Messieurs les Membres
du Bureau du 10 mai 2011**

REFERENCES : DGST/OPN/FC – 11-24

MOTS CLES : Déchets – Marchés Publics

OBJET : Déchetterie de Sermamagny – Avenant n°1 sur le lot n°1 : Génie civil-voirie, assainissement – entreprise COLAS.

1. RAPPEL DU MARCHÉ DE TRAVAUX CONTRACTÉ

Dans le cadre des travaux de la déchetterie de Sermamagny, le Conseil Communautaire du 4 février 2010 a autorisé le Président à signer les marchés correspondants à la construction d'une déchetterie à Sermamagny.

A cet effet, le lot n° 1 : génie civil, voirie et assainissement a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 261 357.75 € HT.

2. AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Dans le cadre de cette déchetterie et pour pallier l'absence d'un réseau d'eau, il a été prévu, sous les directives du SDIS de réaliser une réserve incendie. La solution technique initiale prévue pour réaliser cette réserve, à savoir une bâche souple de 1 300g/m² de 120 m³ s'avère peu fiable en période de gel et fragile en termes de vandalisme. Il est donc proposé de remplacer cette bâche souple par une cuve enterrée de 120 m³ qui de par sa conception, annule les risques de gel en hiver et supprime tous les problèmes de maintenance.

- Ce poste représente une plus-value de 6 900,00 € HT soit 2.60 % du montant du marché de base.

Le budget global de l'opération qui s'élève pour mémoire à 1 130 000 € HT permet de prendre en compte cet avenant.

3. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le projet d'avenant, étant inférieur à 5 % du montant du marché de base, n'a pas été soumis à l'approbation de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise COLAS pour un montant de 6 900,00 € HT portant le nouveau montant du marché à 268 257,75 € HT.

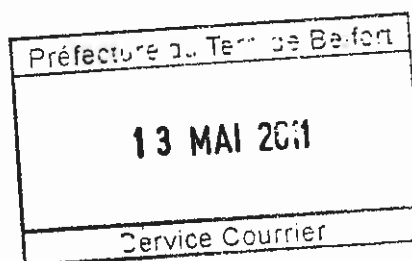
Ainsi délibéré à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 10 mai 2011 ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services




Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



MARCHES PUBLICS



AVENANT N°1

A. Identifiants

Ministère, collectivité ou établissement :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BELFORTAINE

**Direction des Opérations Nouvelles
Hôtel de ville et de l'Agglomération Belfortaine
Place d'Armes – 90020 BELFORT Cedex**

Objet : Aménagement de la déchetterie de Sermamagny - LOT 1 : Génie Civil – Voirie - Assainissement

Notifié le 09 novembre 2010

Titulaire de la convention objet du présent avenant :

**COLAS est
Route Nationale 83
90 150 Eguenigue**

Montant initial du marché : 261 357.75 € H.T. soit 312 583,87 € T.T.C.

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Número de l'Acte	Date de l'Acte	Nouveau Montant H.T.(1)
Le présent avenant N°1	Avenant N°1		268 257.75 € HT

B. Objet du présent avenant N°1

La solution technique initiale pour réaliser la réserve incendie s'avère très fragile en termes de sécurité et lourde de conséquences en termes de maintenance.

Il est donc proposé de modifier la prestation et d'ajuster les conditions de marché.

Modifications de programme

- Suppression d'une bâche incendie souple de 1300g/m² de 120 m³ et d'un poteau incendie normalisé. La moins-value correspondante s'élève à **13 000,00 € HT**.
- Remplacement de la bâche par une cuve enterrée de type Tubosider de 120 m³. La plus-value correspondante s'élève à **19 900,00 € HT**

L'ensemble des modifications ci-dessus représente **6 900,00 € HT** soit **2,60 %** du montant du marché de base.

B. Récapitulatif

	€ HT	TVA 19,6 %	€ TTC
Montant initial du Marché	261 357,75	51 226,12	312 583,87
Montant du présent Avenant N°1	6 900,00	1 352,40	8 252,40
Nouveau montant du Marché	268 257,75	52 578,52	320 836,27

C. Délais

Le délai initial du marché est inchangé

D. Date d'effet du présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de notification par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

E. Mesures de sauvegarde

Les clauses initiales prévues au marché demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

F. Signatures des parties

A BELFORT, le

Monsieur Le Vice Président de la CAB,

L'entreprise COLAS Est

Pascal Martin



Est

La route avance



CENTRE DE BELFORT / HAUTE-SAÔNE
Route Nationale 83 - 90150 EGUENIGUE
Tél. 03 84 57 39 40 - Fax 03 84 57 39 41
belfort@belfort.colas.fr

Société Anonyme au capital de 10 193 975 €
RCS Belfort B 329 398 337 SIRET 329 398 337 00129 APE 4211Z
TVA Intracommunautaire FR 96 329194337
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BELFORT compte n° 30003 00300 000201500914708
IBAN FR 77 3100 3103 0007 0201 50 09 136 BIC SOGEEFRPP
registre n° 44 141 de la Haute Saône B.P. 50519 - 54009 NANCY CEDEX www.colasest.fr

CAB
Place d'Armes

90000 BELFORT

EGUENIGUE, le 24 JANVIER 2011

Nos ref : OF-2010060012-0004
Dossier suivi par : Damien GRANDHAYE

CAB AMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE DE SERMAMAGNY Réalisation d'une réserve incendie
DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Quantité	Designation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix	Montant
	Réalisation d'une réserve d'incendie.				
1	Fourniture et mise en oeuvre d'une cuve enterrée de type Tubosider de 120 m3. Ce prix comprend: - Le terrassement de la citerne sans évacuation des déblais. - la réalisation d'un lit de pose en gravier - la fourniture dun citerne de 120 m3 avec une canne d'aspiration pompier (voir plan). - le remblai avec les déblais		1,00	19 900,00	19 900,00 €
2	Fourniture et pose d'une bâche incendie avec un poteau. La technique évite la pose de 40 m de clôture et d'un portail	fft	-1,00	13 000,00	-13 000,00 €
				MONTANT TOTAL HT	6 900,00 €
				TVA 19.6 %	1 352,40 €
				MONTANT TOTAL TTC	8 252,40 €

Condition de règlement : Paiement à 30 jours date de facture, par Virement

Fait à EGUENIGUE, le 24 janvier 2011
Le Conducteur de Travaux
Damien GRANDHAYE

Date et signature
Précédées de la mention LU et APPROUVE

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 10 Mai 2011

L'an deux mil onze, le dixième jour du mois de mai à 20 heures

Les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 22, régulièrement convoqués, se sont réunis à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président.

1 - APPEL NOMINAL**Etaient présents :**

M. Bruno KERN, Mme Françoise BOUVIER, MM. Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mme Nelly WISS, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Etaient absents excusés :

M. Emile GEHANT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Azeddine GOUTAS.





DELIBERATION

de

M. Maurice SCHWARTZ
Vice-Président

à

**Mesdames et Messieurs les Membres
du Bureau du 10 mai 2011**

REFERENCES : MS/JRD – 11-25

**MOTS CLES : internet / intranet / extranet, dialogue social,
informatique, réglementation**

OBJET : Charte d'usage de l'internet et de l'intranet.

La Ville de Belfort et la Communauté de l'agglomération Belfortaine se sont dotées d'un réseau informatique étendu (860 micro-ordinateurs dont 700 reliés en réseau), quotidiennement utilisé par les agents de la collectivité pour échanger des données et communiquer.

En outre, un site intranet a été mis en place pour faciliter le travail du personnel. Il offre aux 700 postes en réseau, un accès à de nombreuses applications (système d'information géographique, annuaire, agenda, recueil des actes administratifs, budgets, délégations des élus, enregistrement des Conseils municipaux et communautaires, données économiques, notes de service, rapports d'activités, espaces de travail partagés, guides, revues de presse, modèles de présentations, formulaires...). Le site intranet est aussi le portail d'accès aux logiciels professionnels.

Enfin, les postes informatiques sont connectés au réseau internet.

L'utilisation de ces moyens de travail nécessite le respect de certains principes techniques, déontologiques et juridiques. C'est la raison pour laquelle il est proposé de mettre en place une Charte d'usage de l'internet et de l'intranet, applicable à l'ensemble des agents de la Ville et de la Communauté de l'agglomération Belfortaine.

Cette Charte (cf. annexe) vise à responsabiliser l'ensemble des agents de la collectivité quant à la préservation de l'intégrité technique du réseau : pratiques permettant d'éviter la propagation de virus, la saturation des serveurs.

Elle sensibilise également les agents sur la législation à respecter notamment quant à la protection des données nominatives, au secret des correspondances, au droit d'auteur. La Charte rappelle aussi l'interdiction de la diffamation, de l'injure, de l'incitation à la violence, des propos racistes ou discriminatoires. Elle souligne, bien entendu, que les règles statutaires de discrétion et de secret professionnel, de même que l'obligation de réserve, s'appliquent sur internet et sur le site intranet de la collectivité, comme ailleurs. Enfin, la Charte précise que la vocation des moyens informatiques mis à la disposition des agents, est de contribuer à l'activité professionnelle et qu'une utilisation personnelle ne peut être que ponctuelle.

La Charte indique qu'un contrôle de trafic est réalisé par la direction des systèmes d'information, qui enregistre la totalité des connexions de chaque poste et qu'un filtrage est mis en place interdisant l'accès à certains sites internet à caractère délictueux ou n'ayant aucune utilité professionnelle. Il est par ailleurs précisé qu'un contrôle individuel peut être diligenté par le directeur général des services et que dans le cas où ce contrôle est susceptible d'aboutir à une sanction, il en est rendu compte à la commission administrative paritaire concernée.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette Charte, qui sera alors soumise aux Comités techniques paritaires de la Ville et de la Communauté de l'agglomération Belfortaine, puis mise en ligne sur l'intranet, chaque utilisateur ayant à attester en avoir pris connaissance lors de chaque connexion suivant cette mise en ligne.
- **AUTORISE** M. le Président à signer un arrêté portant instauration de cette Charte.

Par ailleurs, une note de service sera envoyée sur l'usage de la messagerie électronique, rappelant notamment que celle-ci est un outil de travail et que tout message envoyé ou reçu depuis son poste de travail revêt un caractère professionnel sauf indication manifeste dans l'objet du message.

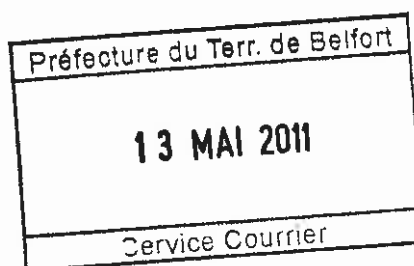
Ainsi délibéré à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 10 mai 2011 ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services




Thierry CHIPOT

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours
devant la juridiction
administrative dans
le délai de deux mois à
compter de sa publication
ou de son affichage



Charte d'usage de l'internet et de l'intranet de la Ville de Belfort et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

PRINCIPES GENERAUX

La Ville de Belfort et la Communauté de l'Agglomération Belfortaine disposent d'un réseau informatique étendu qui représente un potentiel considérable pour le développement des échanges d'informations et de données. Ce réseau permet un travail partenarial associant les utilisateurs de la collectivité mais aussi les partenaires extérieurs.

Cette ouverture n'est pas sans risque. Aussi, le comportement responsable de chaque agent est-il un gage de sécurité pour tous.

La vocation de cette Charte est d'édicter et de porter à la connaissance de tous les utilisateurs de l'intranet de la collectivité et de l'Internet dans le cadre professionnel, des principes responsables partagés dans l'usage des outils informatiques mis à la disposition des personnels. Il est fait appel au bon sens, à l'attention et à la prudence. Cette Charte s'appuie sur des conseils et des recommandations techniques et se réfère également à des règles de déontologie professionnelle et personnelle.

La présente Charte vise donc à prévenir et à rappeler les droits et devoirs des usagers, droit au respect de la vie privée, droit à la confidentialité notamment. Ce document a été élaboré après consultation des Comités techniques paritaires de la Ville et de la Communauté de l'agglomération Belfortaine.

A qui s'adresse la Charte ?

- aux utilisateurs : tout le personnel qui a accès au site intranet et à l'internet depuis son poste de travail ;
- aux administrateurs du système : les agents de la direction des systèmes d'information ;
- à la hiérarchie : qui doit veiller à un bon usage des outils mis à disposition.

Quel est le champ d'application de la Charte ?

- La présente Charte régit l'usage du site internet de la collectivité et des accès au réseau Internet.
- Elle ne s'applique pas à l'administration des sites internet de la Ville et de la Communauté de l'agglomération Belfortaine, qui répondent à des règles spécifiques.

1) Cadre général d'utilisation de l'intranet et de l'internet

L'intranet est avant tout un outil de travail qui permet d'optimiser l'activité de chacun. Il est le portail d'accès aux applications informatiques mises à la disposition des agents de la

collectivité, aux outils métiers, aux annuaires, plans, notes de service... Il est complété par l'accès à Internet. Cet ensemble répond à trois types de besoins :

▪ **La facilité d'accès et le partage de l'information**

Grâce au portail unique et au moteur de recherche, toutes les informations stockées sur le serveur de l'intranet sont accessibles facilement et à tout moment, dans leur dernière version actualisée.

L'intranet rassemble les documents et informations internes existants et diffusés dans les différents services. Chaque agent bénéficie ainsi d'un accès quasi-immédiat à l'information recherchée.

Sont ainsi disponibles, un agenda régulièrement actualisé, une cartothèque, les données du système d'information géographique pour l'ensemble de la Communauté de l'agglomération Belfortaine, les délégations des élus, l'agenda des services, les recueils des actes administratifs, les budgets, les enregistrements des conseils municipaux et conseils communautaires, de nombreuses données économiques, des notes de service, l'annuaire téléphonique interne, les rapports d'activités de la Ville et de la CAB, différents collectifs (espaces de travail partagés), différents guides, les journaux internes destinés au personnel (Bulletin d'information du personnel et CABIés), une revue de la presse locale, des modèles de courriers, rapports et des formulaires, les règlements et plans de formation, les informations sur le plan de déplacement du personnel, les marchés de la Ville et de la CAB, l'accès aux guichets uniques virtuels de l'état-civil, de la direction de l'éducation et de la direction de l'urbanisme, plusieurs guides d'utilisation d'applicatifs informatiques...

L'intranet permet un accès à des espaces administrés par les organisations syndicales représentatives du personnel de la collectivité et par le Comité des Œuvres Sociales. Ces espaces sont placés sous l'entière responsabilité de leurs administrateurs.

Enfin, depuis l'intranet, différents liens sont proposés vers des sites internet particulièrement utiles au travail des agents de la collectivité.

▪ **La communication professionnelle**

L'intranet favorise le développement du travail en groupes, grâce au gain de temps qu'il procure dans la transmission des dossiers et, au-delà, grâce à la possibilité offerte de travailler à distance, au même moment ou à des temps différents, sur un même dossier, de dialoguer, d'échanger des idées. C'est à cet effet, que sont mis en place des outils de travail coopératif en ligne, liés aux projets de la collectivité.

L'intranet contribue à l'harmonisation et au respect des procédures du fait de la facilité d'accès aux différents modèles et guides de procédures, ainsi qu'à l'automatisation de certaines parties de ces procédures.

- **La capitalisation des expériences**

Une bonne gestion de l'intranet suppose un effort de formalisation des pratiques, expériences et procédures. Mais une fois cet effort réalisé, des informations, connaissances, savoir-faire autrefois dispersés, sont mis à la disposition de tous. Ainsi chacun peut en profiter, les utiliser, bâtir à partir de ces éléments, les enrichir et faire à son tour bénéficier l'ensemble de la collectivité de sa réflexion.

2) *Un outil de travail pour l'ensemble du personnel*

L'intranet est un outil de travail potentiellement destiné à l'ensemble du personnel doté d'un poste informatique.

L'intranet a vocation à favoriser l'égal accès à l'information sur les projets, l'actualité de la collectivité, le fonctionnement de l'administration... C'est aussi un moyen de rapprochement et de décloisonnement des Services grâce aux possibilités offertes en matière de gestion collective de plannings, de dossiers, d'harmonisation et de facilitation des procédures.

Par principe, l'intranet est un réseau à usage interne réservé aux agents de la collectivité et aux élus et n'a pas vocation à être accessible aux personnes étrangères à la collectivité.

Les organisations syndicales représentatives du personnel de la collectivité ont également, en tant que telles, accès à l'intranet, dans les conditions définies par cette Charte.

Pour que les bénéfices recherchés soient effectivement atteints, des règles d'usage de l'intranet et de l'internet doivent être définies. C'est l'objet de cette Charte d'utilisation.

En effet, l'utilisation de tout système informatique en réseau suppose, de la part de ses utilisateurs et administrateurs, le respect d'un certain nombre de procédures ayant pour but d'assurer la productivité administrative des services, la sécurité et la performance des traitements, la préservation des données et leur confidentialité, ainsi que le respect de la législation. A fortiori, le raccordement d'un système informatique à un réseau public tel que l'internet rend le respect de dites règles encore plus exigeant et impérieux.

Cette Charte rassemble à la fois des règles générales qui s'appliquent à l'utilisation de tout système informatique et qui sont dans l'ensemble déjà adoptées par la grande majorité des utilisateurs et des règles directement liés à l'internet et à l'intranet qu'il est nécessaire d'explicitier.

La Charte s'applique à tous les agents accédant à l'intranet ou à l'internet. La portée de la Charte concerne également l'utilisation de l'ensemble des systèmes informatiques externes accessibles par le réseau internet. Elle entre en vigueur par arrêté du Maire - Président de la Communauté de l'agglomération Belfortaine, faisant suite à la prise d'avis des Comités techniques paritaires.

Chaque agent disposant d'un accès à l'intranet, à la messagerie électronique ou à l'internet sera réputé avoir pris connaissance de la Charte.

Etant donnée l'évolution rapide des technologies concernées et des contenus qu'elles supportent, des modifications pourront être apportées à cette Charte. Les utilisateurs en seront informés et invités à les valider. La dernière version sera toujours disponible sur l'intranet.

INSTANCES CHARGÉES DE GERER LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉVOLUTION DE L'OUTIL

Le réseau informatique de la collectivité est administré au plan technique par la Direction des Systèmes d'Information.

Les contenus sont placés sous la responsabilité de leurs producteurs, c'est à dire les services de la collectivité.

Chaque service est responsable de l'élaboration et de la mise à jour de l'information qu'il souhaite diffuser sur l'intranet.

A cet effet, chaque service désigne un gestionnaire, qui collecte, met en ligne et met à jour l'information. Dans tous les cas, le chef de service reste l'administrateur de l'information, qu'il lui appartient de valider avant publication.

Par ailleurs, un Correspondant Informatique et Liberté est désigné pour la Ville de Belfort et la Communauté de l'agglomération Belfortaine. Il veille au respect de la loi informatique et libertés. A ce titre, il établit et suit la liste des traitements nominatifs informatisés et s'assure du respect du droit d'accès légal à ces traitements par les personnes concernées. Il conseille les responsables des traitements. Il rend compte de son action dans le cadre d'un bilan annuel.

ACCES AU RESEAU DE LA COLLECTIVITE

Chaque agent doté d'un poste informatique peut accéder au réseau de la collectivité, dès lors que le matériel existant et les possibilités techniques le permettent.

La gestion des comptes pour l'accès à certaines rubriques est assurée par la Direction des Systèmes d'Information sur la base d'une demande écrite formulée par :

- leur chef de service pour les agents en poste,
- la direction des ressources humaines pour les agents nouvellement recrutés (cette demande s'appuie alors sur la fiche de définition de fonctions de l'agent).

La délivrance du compte est matérialisée par la communication à l'agent concerné des codes d'accès.

En cas de mutation interne ou lors du départ de la collectivité de l'agent, son compte est supprimé par la Direction des Systèmes d'Information sur Information de la Direction des Ressources Humaines.

Le compte peut également être supprimé, sur instruction de la direction générale, si les besoins du service, comme les exigences de bon fonctionnement et de la sécurité du dispositif le rendent nécessaire.

L'utilisateur ne doit accéder, modifier ou supprimer que les seules données dont la garde lui est confiée, de plein droit ou par délégation et pour lesquelles il est dûment autorisé à effectuer ces opérations.

La connexion d'un système informatique au réseau est soumise à l'autorisation de la Direction des Systèmes d'Information.

CHAMPS DES RESPONSABILITES

1) Sécurité

Chaque agent est responsable de son compte, qui est personnel et inaccessible. Il doit veiller à assurer la confidentialité de ses codes d'accès.

Il doit s'abstenir de toute pratique susceptible de favoriser la propagation de virus informatiques (utilisation de systèmes de stockage de données non contrôlés, transmission par la messagerie électronique de fichiers exécutables, téléchargements...).

L'agent ne doit pas installer sur son poste informatique des logiciels susceptibles de contourner ou d'affaiblir les dispositifs de sécurité du site.

L'agent est tenu de signaler dans les plus brefs délais, à la Direction des Systèmes d'Information, tout incident de sécurité (apparition de virus, intrusion ou tentative d'intrusion) et toute manifestation anormale sur son poste de travail.

2) Droits d'usage

L'utilisation de l'intranet et de l'internet est subordonnée au respect de la législation existante, des règles de la déontologie professionnelle dans la fonction publique territoriale, comme des règles spécifiques liées à l'usage de l'outil mis à leur disposition.

Les utilisateurs de l'intranet et de l'internet sont invités à prendre connaissance des dispositions légales applicables, dont la présente Charte ne peut qu'évoquer certains aspects.

Ils sont tenus, en particulier, de respecter les dispositions légales sur la protection des données nominatives, de la propriété Intellectuelle et des droits d'auteurs, sur le droit au respect de la vie privée et du secret des correspondances, les dispositions sur la presse et la communication, celles relatives à la fraude informatique, qui s'appliquent toutes sur le réseau.

Ils doivent notamment à ce titre, s'abstenir de constituer des fichiers d'informations nominatives sans avis préalable de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. En cas de création de tels fichiers, la demande préalable auprès du Correspondant Informatique et Libertés devra transiter par la Direction des Systèmes d'Information.

Les utilisateurs doivent également s'abstenir de reproduire ou communiquer toute œuvre, donnée ou logiciel protégés par le droit d'auteur.

Il leur est interdit de recourir à la diffamation, à l'injure, à l'incitation à la violence, au racisme et à la discrimination et plus généralement ils ne doivent pas faire une utilisation de l'intranet ou de l'internet qui serait susceptible de heurter la sensibilité des tiers.

Les utilisateurs doivent observer les règles de secret professionnel, d'obligation de réserve, d'obligation de neutralité, de devoir de discrétion en usage dans l'administration, y compris sur les forums en ligne, les blogs et sur les réseaux sociaux.

Les utilisateurs ne doivent pas tenter de lire ou de copier les fichiers destinés à un autre utilisateur sans son autorisation. Ils doivent également s'abstenir de toute tentative d'intercepter les communications entre utilisateurs. Ils ne doivent pas utiliser de compte autre que ceux auxquels ils ont légitimement accès. Ils ne doivent pas non plus effectuer de manœuvre qui aurait pour but de tromper sur l'identité des autres utilisateurs. Ils doivent s'abstenir de toute tentative de s'approprier ou de déchiffrer le mot de passe d'un utilisateur, de modifier, copier ou détruire des fichiers d'un autre utilisateur, et de limiter ou d'interdire l'accès aux systèmes informatiques d'un utilisateur autorisé.

L'utilisation de l'internet ne peut avoir pour objet que de contribuer à l'activité des services. Un usage personnel de l'internet est toutefois admis s'il demeure ponctuel et à la condition qu'il ne soit contraire ni à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ni aux obligations de neutralité, de laïcité, de réserve et de confidentialité et qu'il n'affecte ni l'intérêt et la réputation de la Ville de Belfort ou de la Communauté de l'agglomération Belfortaine, ni le fonctionnement ou la sécurité du dispositif informatique.

Tout agent contrevenant aux règles édictées par la présente Charte est susceptible d'encourir des sanctions disciplinaires. En outre, il convient de rappeler que le fait de commettre dans l'utilisation de l'intranet ou de l'internet, un acte dont la législation prévoit la répression, expose à des sanctions pénales. Enfin, la méconnaissance des dispositions de la présente Charte peut engager la responsabilité d'un agent dans le cas où elle entraînerait la responsabilité administrative de la collectivité et où il apparaîtrait qu'une faute personnelle aurait été commise par l'agent.

3) Volumétrie

Chaque agent doit être sensibilisé à la volumétrie des données stockées en son nom ; au sein de son service il veillera à éviter le stockage des doublons, versions obsolètes et plus généralement des documents volumineux représentant peu d'intérêt.

Il dispose, au sein de l'intranet, d'un outil lui permettant de visualiser son espace de stockage (par volume, type) ; Il est incité à s'y référer régulièrement afin d'en rationaliser l'occupation.

Bien évidemment, il ne déposera aucun document à caractère privé sur l'espace réseau qui lui est attribué.

4) Contrôle de trafic

Pour des nécessités de maintenance et de bonne gestion (technique, usage, maîtrise des coûts) l'utilisation des ressources matérielles ou logicielles ainsi que les échanges via le réseau sont analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment de la loi sur l'Informatique et les libertés. Tous les utilisateurs des systèmes d'information de la collectivité sont donc informés que leurs activités sur le réseau sont enregistrées par différents dispositifs.

▪ Navigation sur le web :

Une solution de filtrage est mise en place afin d'interdire l'accès à des sites web à caractères délictueux ou n'ayant aucune utilité professionnelle (liste disponible à la DSI ou sur l'intranet).

Un contrôle à posteriori de l'usage fait par les salariés est réalisé. Un tel contrôle sera gradué mais peut porter dans des circonstances exceptionnelles, sur une analyse individuelle des sites consultés, de leur contenu, des informations rapatriées sur les serveurs et matériels de la Ville de Belfort ou de la Communauté de l'agglomération Belfortaine (durée de conservation maximale : 1 an). Il est diligenté avec l'accord du Directeur Général des Services. Il est rendu compte de ces contrôles à la commission administrative paritaire concernée, s'ils sont susceptibles d'entraîner des sanctions.

▪ Déontologie des administrateurs :

Les personnels de la Direction des Systèmes d'Information sont soumis au secret professionnel. Dans le cadre de leurs fonctions, ils peuvent être amenés à accéder à des informations privées ou confidentielles à des fins de diagnostic et d'administration : ils ont l'obligation de préserver la confidentialité de ces informations. De même, ils doivent s'efforcer de ne pas les altérer tant que la situation ne l'exige pas.

Les administrateurs de la Direction des Systèmes d'Information sont également chargés de veiller au respect des règles déontologiques et de bon usage énoncées dans la présente Charte.

A ce titre, ils peuvent être amenés à faire des observations et à intervenir auprès des utilisateurs. Ils doivent solliciter le Directeur des Systèmes d'Information en vue de la saisine du responsable hiérarchique concerné en cas d'anomalies constatées, de comportements

perturbant le système ou de manquements plus graves pouvant entraîner des procédures disciplinaires, civiles ou pénales.

MD/MD

TERRITOIRE
de
BELFORT

11-26

Aménagement du
Mess

Organisation spatiale
des services

Expédition remise au service.....le.....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 10 Mai 2011

L'an deux mil onze, le dixième jour du mois de mai à 20 heures

Les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 22, régulièrement convoqués, se sont réunis à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président.

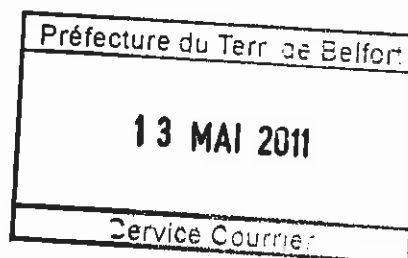
1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Bruno KERN, Mme Françoise BOUVIER, MM. Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mme Nelly WISS, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Etaient absents excusés :

M. Emile GEHANT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Azeddine GOUTAS.





DELIBERATION

de

M. Maurice SCHWARTZ
Vice-Président

à

**Mesdames et Messieurs les Membres
du Bureau du 10 mai 2011**

REFERENCES : MS/JRD – 11-26

MOTS CLES : Foncier/patrimoine - Organisation des services.

OBJET : Aménagement du Mess – Organisation spatiale des services.

La Communauté de l'agglomération belfortaine a acquis le bâtiment du Mess situé en vieille ville entre les rues Bartholdi et Noblat, à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'agglomération.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer les principes d'aménagement de ce bâtiment, constitué de 3 niveaux : un rez-de-chaussée de 537 m² de surface utile, un étage de 741 m² de surface utile et des combles aménageables sur environ 325 m² hors circulations et locaux techniques.

Le bâtiment serait accessible à la fois par la rue Noblat et par la rue Bartholdi.

Le rez-de-chaussée accueillerait la direction des ressources humaines, soit 25 agents dans 14 bureaux, ainsi que la direction des affaires juridiques et la cellule marchés, soit 14 agents dans 8 bureaux. Ce niveau comprendrait également un espace d'accueil (géré par la direction des ressources humaines), une salle d'attente, un local à vélos, des sanitaires et des locaux techniques (chaufferie, local à ordures, local pour le personnel d'entretien).

Le 1^{er} étage accueillerait dans son aile nord, la salle des assemblées, s'étendant sur environ 400 m² et équipée pour permettre la tenue des assemblées communautaires dans de bonnes conditions. L'aile sud de ce 1^{er} étage comprendrait deux salles de réunions (l'une pour une vingtaine de personnes, l'autre pour une dizaine de personnes), des sanitaires et la direction des finances, soit 17 agents dans 10 bureaux.

Pour l'essentiel, les cloisonnements existants seraient maintenus, mais certaines modifications à la marge pourraient être nécessaires (suppression ou déplacements de cloisons, installation de placards muraux...).

Le dernier niveau, aujourd'hui non-aménagé, serait équipé pour permettre l'installation des bureaux des vice-présidents de la Communauté de l'agglomération belfortaine, de leurs secrétariats et d'une salle de réunion, ainsi que de sanitaires et de locaux d'archivage. Des vestiaires pour le personnel d'entretien et pour les fonctions domotiques sont également prévus, ainsi qu'un local d'archivage pour les équipements gérés par le service hygiène et sécurité de la DRH.

Un ascenseur desservira l'ensemble des étages.

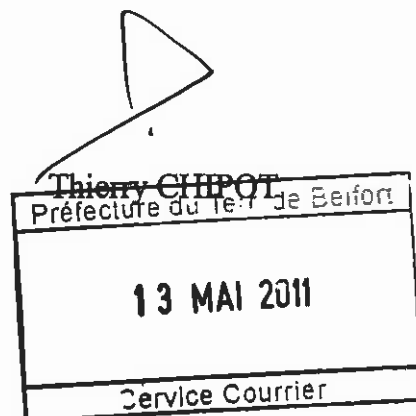
La finalisation du projet et la réalisation des travaux pourraient permettre une livraison du Mess à la fin de l'année 2012.

Il est demandé au Bureau Communautaire d'approuver ces principes d'aménagement. Ceux-ci seront ensuite soumis pour avis au Comité Technique Paritaire de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** les principes de l'organisation spatiale proposée.

Ainsi délibéré à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 10 mai 2011 ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

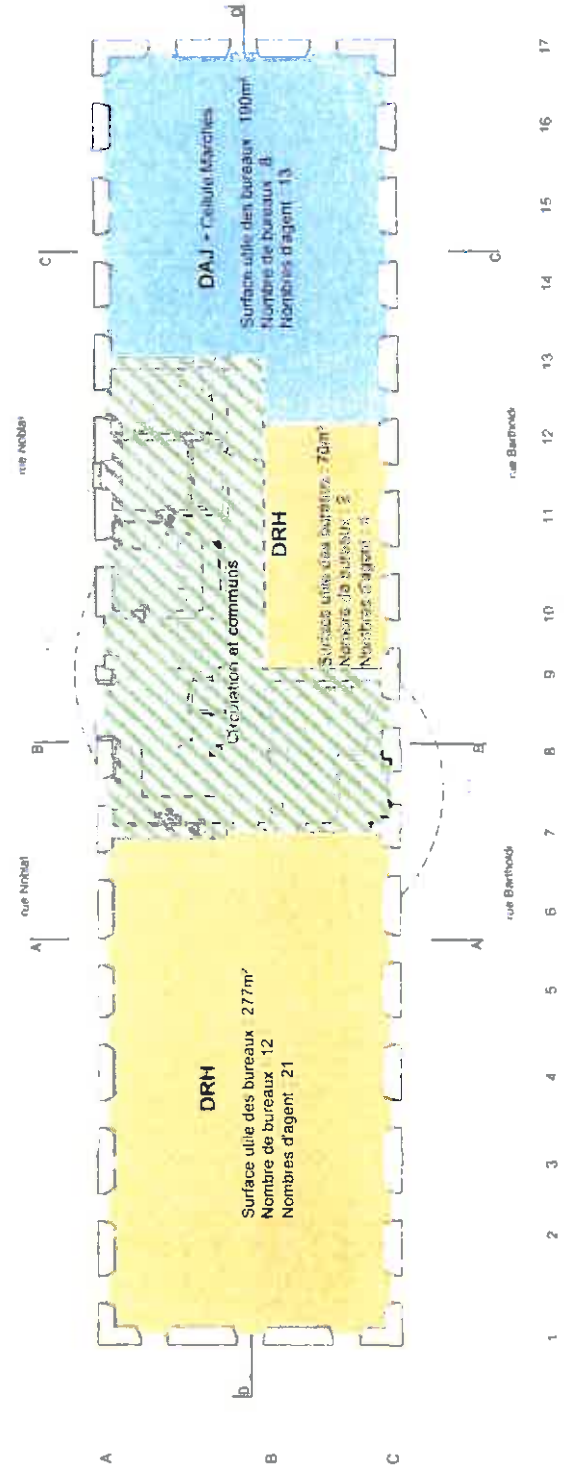


Maire d'ouvrage : Communauté d'Agglomération
Belfortaine
Projet d'Annexe n°01 (11/03/2011)
**RESTRUCTION D'UNE ANNEXE
DE L'HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION BELFORTAINE**



Avant-Projet Définitif n°3
PLAN REZ DE CHAUSSEE
échelle : 1/100
11 MARS 2011
A P D 3 0 2 0 2

rue des Quatre Vents





Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération
Belfortaine
Place d'Armes - 90001 BELFORT

**RESTRUCTION D'UNE ANNEXE
DE L'HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION BELFORTAINE**



Avenir-Projet Définitif n°3

PLAN R+1

échelle : 1/100

11 MARS 2017

A P D 3 0 2 0 3

LABOURDET ARCHITECTES OFFICIEL



Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération
Belfortaine
Place d'Armes - 90001 BELFORT

**RESTRUCTION D'UNE ANNEXE
DE L'HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION BELFORTAINE**



Avenir-Projet Définitif n°3

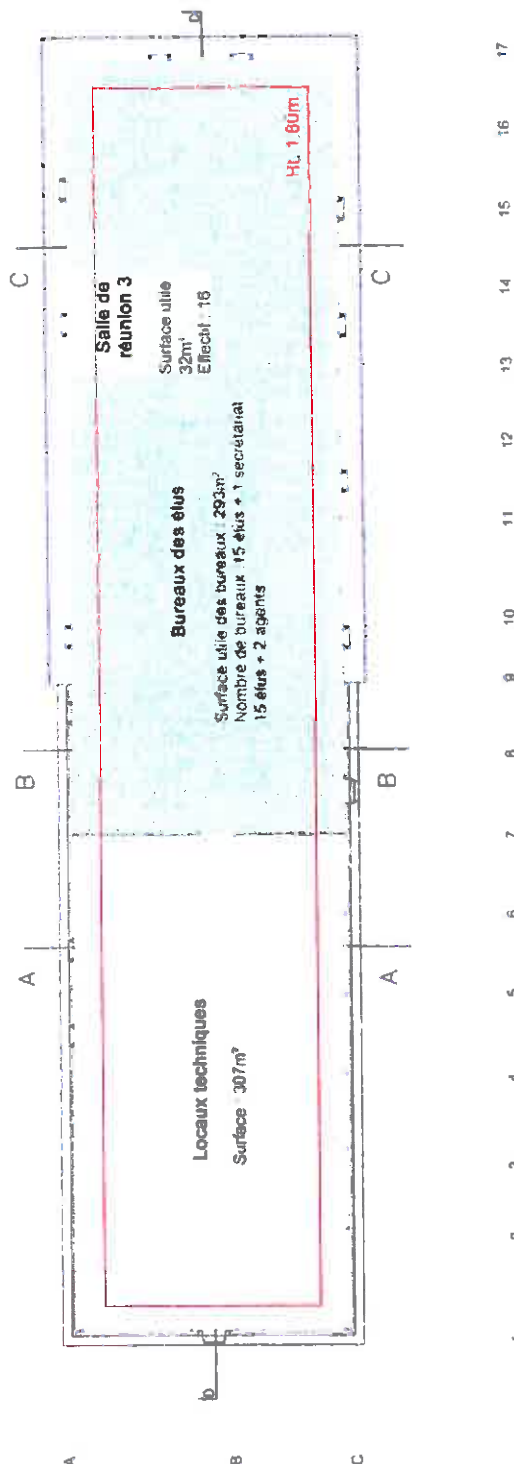
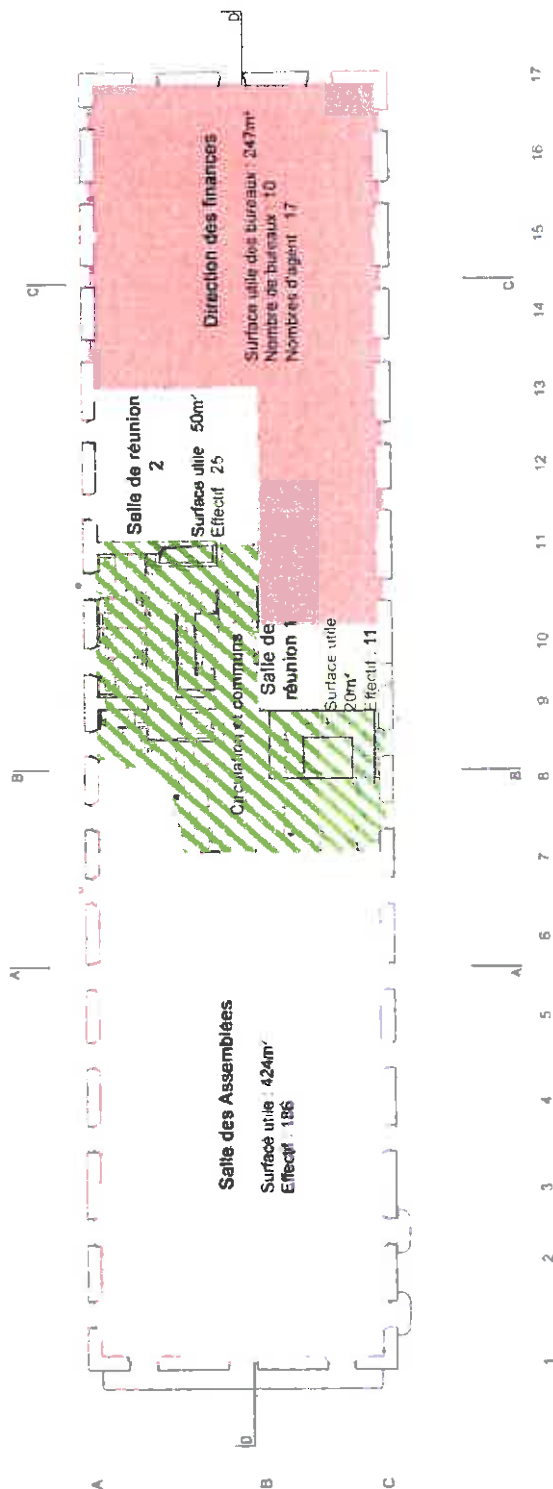
PLAN COMBLES

échelle : 1/100

11 MARS 2017

A P D 3 0 2 0 4

LABOURDET ARCHITECTES OFFICIEL



MD/MD

TERRITOIRE
de
BELFORT

11-27

Restructuration
d'une annexe à
l'Hôtel de Ville
et de la CAB

Caractéristiques de
l'équipement
audiovisuel de
la salle des
Assemblées et des
trois salles de
réunions

Expédition remise au service.....le.....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 10 Mai 2011

L'an deux mil onze, le dixième jour du mois de mai à 20 heures

Les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 22, régulièrement convoqués, se sont réunis à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH, Président.

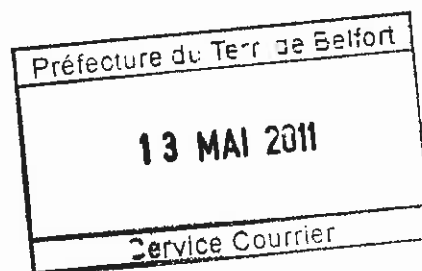
1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Bruno KERN, Mme Françoise BOUVIER, MM. Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mme Nelly WISS, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Etaient absents excusés :

M. Emile GEHANT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Azeddine GOUTAS.





DELIBERATION

de

M. Maurice SCHWARTZ
Vice-Président

à

**Mesdames et Messieurs les Membres
du Bureau du 10 mai 2011**

REFERENCES : MS/DGST/OPN/FC – 11-27

MOTS CLES : Foncier / Patrimoine – Organisation des Services

**OBJET : Restructuration d'une annexe à l'Hôtel de Ville et de la CAB -
Caractéristiques de l'équipement audiovisuel de la salle des assemblées et des
trois salles de réunions.**

Le projet (phase PRO) de restructuration des anciens locaux du Mess, a été présenté et approuvé par le Conseil Communautaire du 10 décembre 2010. Depuis, le maître d'œuvre élabore le DCE (Dossier de consultation des entreprises) avec comme objectif une présentation des résultats de la consultation des entreprises au Conseil Communautaire du 4 juillet 2011.

Le présent rapport a pour objectif de présenter les équipements et les fonctionnalités de la future salle des assemblées et des salles de réunions.

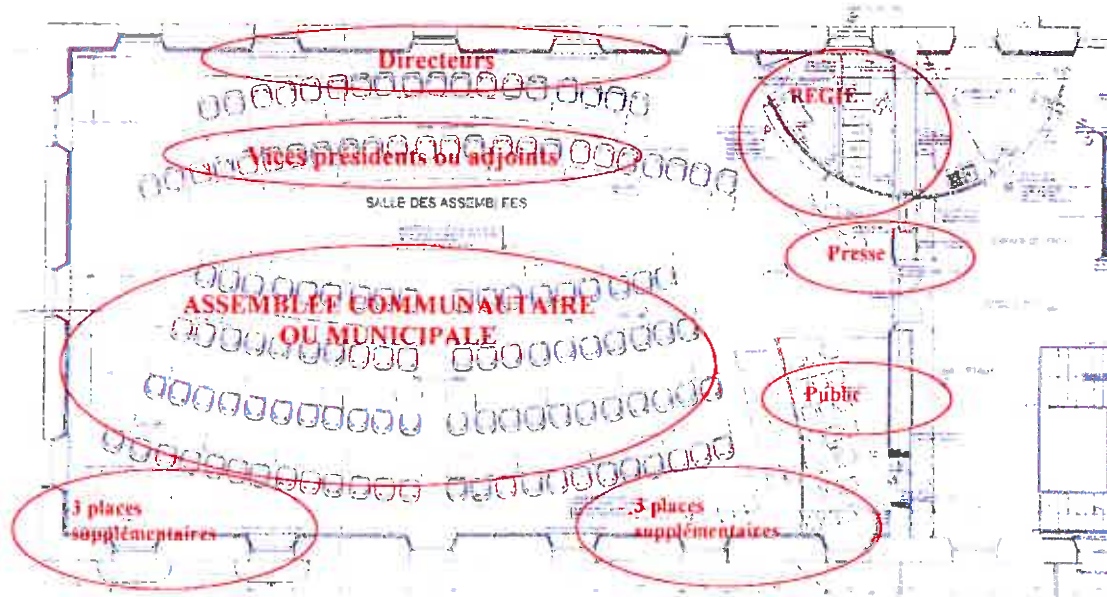
Ces locaux proposeront avec leur équipement technique et audiovisuel des prestations permettant la tenue des municipalités, bureaux, conseils municipaux et conseils communautaires.

Cet équipement sera à la fois exploitable par le grand public pour des prestations simples et par du personnel formé ou spécialiste pour des configurations plus complexes.

Les critères HQE (Haute Qualité Environnementale) seront pris en compte (consommation d'énergie, dégagement de chaleur, bruit, sécurité, maintenance simplifiée).

L'accessibilité du lieu aux personnes à mobilité réduite sera totale. Trois postes d'élus seront adaptés au handicap, un sur la tribune des vices présidents/adjoints et deux dans la salle.

Caractéristiques générales



La salle des assemblées comprendra un ensemble de deux tribunes : la première dite « Présidentielle » accueillera en configuration CAB le Président, 22 vice-présidents, le DGS et 17 directeurs, la deuxième 58 conseillers et 25 conseillers suppléants. 6 emplacements permettront une extension.

L'ensemble des postes de la salle des assemblées seront équipés du matériel suivant :

- 1 poste d'audioconférence permettant :
 - l'identification de l'intervenant
 - le vote
 - la traduction
 - la visualisation de l'ensemble sur un écran graphique
(Ecran à cristaux liquides alphanumériques sur 1 ou 2 lignes de 5 cm à 10 cm de long en noir)

- 1 prise informatique sous réseau IP et permettant de se connecter sur le réseau interne et internet. La WIFI sera intégrée dans les plafonds avec une possibilité d'alimentation (appareils non fournis).

Une prise d'alimentation 220V par poste

Les postes sont configurables en "président", "secrétaire" et "délégué" etc...

Ainsi à partir de chaque poste on pourra :

- S'identifier par l'intermédiaire d'un lecteur de badge
- Parler dans un micro sur flexible commandé par un bouton poussoir
- Voter en appuyant sur plusieurs boutons poussoirs
- Recevoir une traduction via un casque audio par raccordement filaire avec connecteur jack 6,35 ou mini jack
 - Écouter les autres intervenants sur le bas-parleur de son poste de conférence et/ou à travers la sonorisation de la salle
 - Visualiser des informations écrites de type message ou résultat de vote via un afficheur graphique à cristaux liquides.

Dans la salle, la diffusion de vidéo et de fichiers informatiques se fera sur 2 murs d'images composés de 2 x 4 écrans 63 pouces et 4 moniteurs de 63 pouces répartis dans la salle et visibles par tous. Ils seront répartis sur tous les murs de la salle des assemblées : 1 mur d'images sur chaque longueur et 2 x 63 pouces sur chaque largeur + 2 x 63 pouces dans le hall d'accueil.

La source image est gérée soit par le technicien en régie soit par la télécommande de l'automate.

Les enregistrements audio et vidéo se feront automatiquement et seront sauvegardés 2 fois. Un enregistrement vidéo sera réalisé à l'aide d'une seule caméra témoin fixe (les caméras mobiles sont en options, par contre le câblage est prévu afin que les prestataires extérieurs puissent utiliser ce pré câblage).

L'installation prévue, véritable centre multimédia, pourra évoluer facilement vers la transmission d'images via internet si le besoin s'en faisait sentir.

Un espace de 19 places sera réservé au public assis. Pour les séances exceptionnelles, le public pourra suivre les débats sur des écrans répartis dans le bâtiment grâce aux prises IP (hall, salles de réunion...) et identiques à ceux des intervenants de l'assemblée.

Le vestiaire et le hall d'entrée seront sonorisés.

La presse disposera d'une table affectée et équipée de branchements électriques, informatiques et téléphoniques sous réseau IP.

Les écrans seront identiques à ceux des intervenants de l'assemblée. La presse pourra récupérer l'audio en format professionnel broadcast pour les caméras ou enregistreur vidéo.

La régie technique de la salle des assemblées sera au même niveau que les tribunes avec vue sur la totalité de la salle.

Une surface de travail sera dédiée aux technicien(s) d'exploitation afin de permettre l'utilisation d'ordinateur de type PC, de télécommandes et d'appareils audiovisuels complémentaires.

Pour une prestation enregistrement vidéo par un prestataire, celui-ci devra apporter ses caméras, son commutateur de caméras et éventuellement son enregistreur vidéo ou utiliser celui de la régie. Il pourra aussi utiliser le précâblage vidéo pour 2 ou 3 caméras situé aux plafonds.

Pour finir, les salles de réunions comprendront une table au format adapté afin d'optimiser la visualisation des images par tous les participants sur un écran 63 pouces de type LCD ou Plasma avec sonorisation intégré. Cette table comprendra 2 connexions au réseau IP et des prises électriques pour ordinateur portable de type PC (non fourni).

Les salles ne sont pas équipées pour la vidéo conférence, par contre la présence de prise IP permettra cette extension à la demande moyennant la fourniture du matériel nécessaire.

Par ailleurs, les fauteuils de la salle des assemblées feront prochainement l'objet d'une validation spécifique de votre part. Un projet avec plusieurs propositions vous sera soumis.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** les caractéristiques de l'équipement audiovisuel de la salle des assemblées.

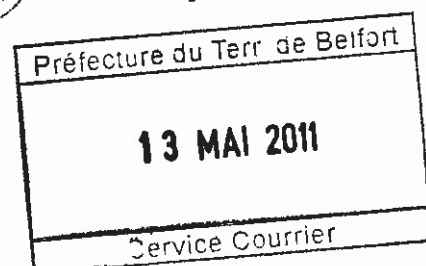
Ainsi délibéré à BELFORT, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 10 mai 2011 ladite délibération ayant été affichée pour extrait conformément à l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

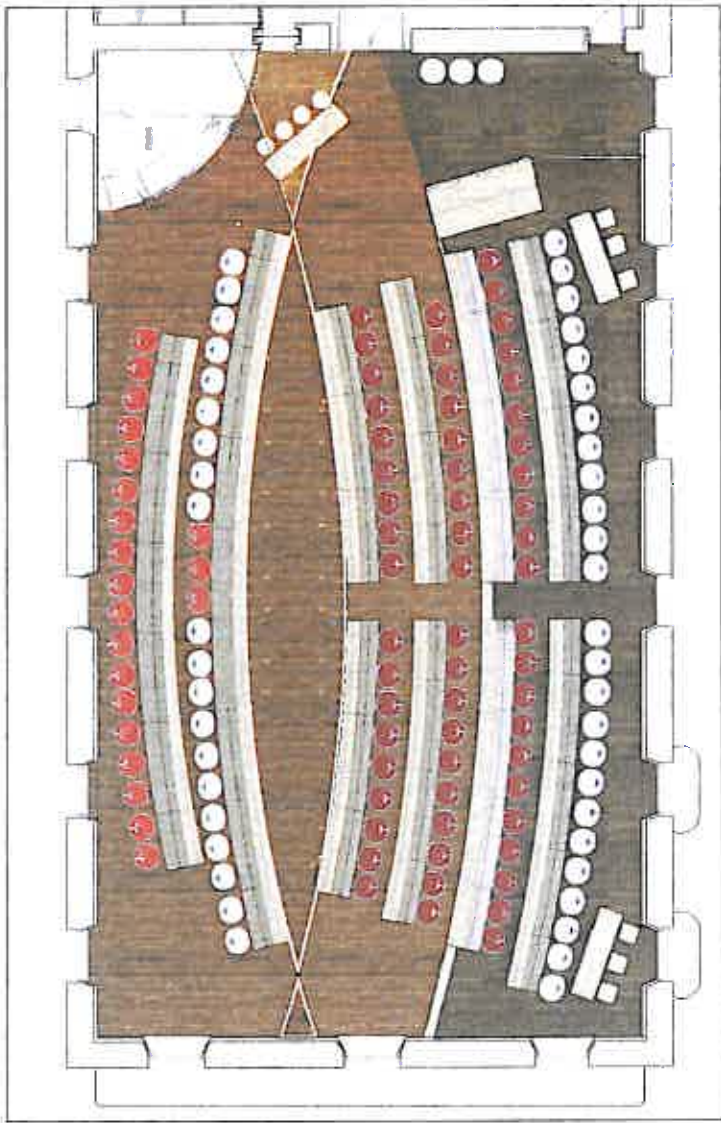
Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services



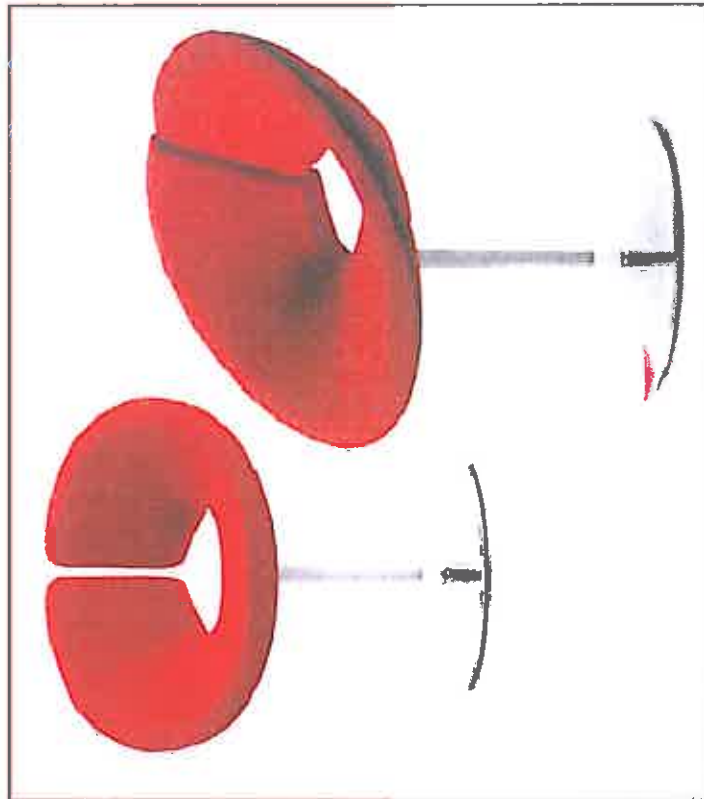

Thierry CHIPOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage





PLAN SITUATION: Chaises Little Apollo et Dive



Xtreme plus - Stretch FR fabric



Coloris Chaises- Jamaica YS027



Coloris Chaises- Tobago YS030



Coloris Chaises - Buru YS170



Coloris Chaises - Bridgetown YS102
Coloris Chaises - Designer: Patrick Norguet

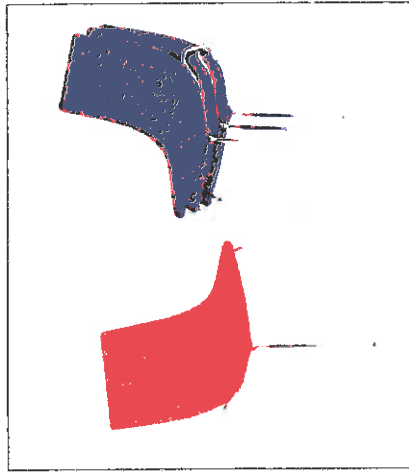
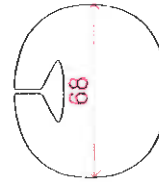
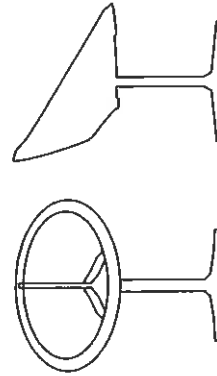


IMAGE Fauteuil DIVE empilable: Artifort



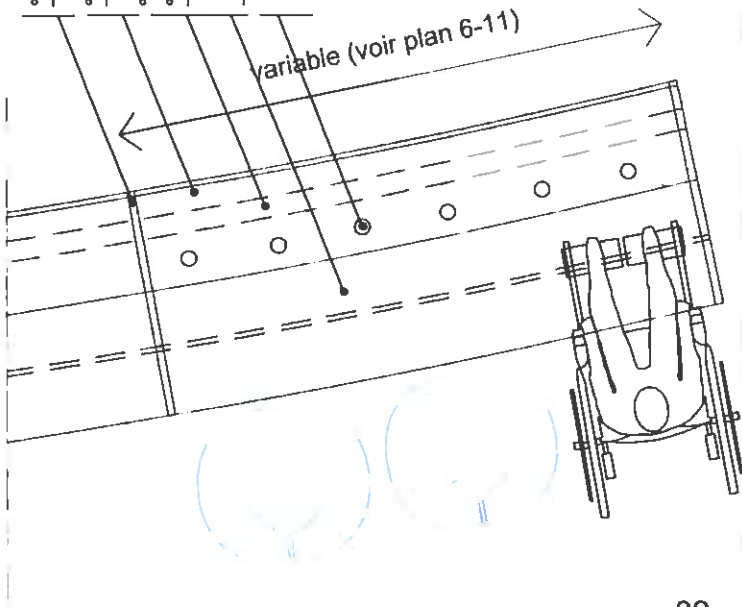
PLAN - COUPE - FACADE: Chaises Little Apollo

PROJET

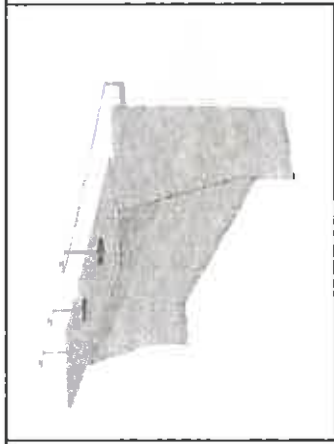
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BELFORTAINE
RESTAURATION D'UNE ANNEXE
MAIRIE ET D'AGGLOMERATION BELFORTAINE
 PROJET
 Carnet de Détails - Fauteuils Salle des Assemblées
 01.03.2011

BELFORT
 PROJET-DCE
 05-12/1

IMAGES Fauteuil LITTLE APOLLO - Designer: Patrick Norguet

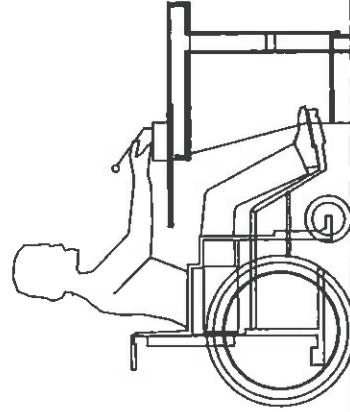


- ° Pieds transversaux
- Noyer d'Amérique T160
- ° Trappe de service rabattable
- Chêne Vieilli 312
- ° Cache cables et équipement intégrés
- ° Plateau de travail
- Chêne Vieilli 312
- ° Trous pour passage des cables



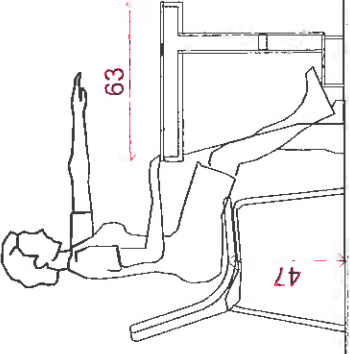
PLAN TECHNIQUE

COUPE de Principe



- Tables en OBERFLEX:
2 tons:
- Chêne Vieilli 312
 - Noyer d'Amérique T160
 - ° Trappe de service rabattable
 - ° Trous pour passage des cables
 - ° Cache cables et équipement intégré
 - ° Repose pieds en bois dur laqué

PLAN TECHNIQUE : Places Extension



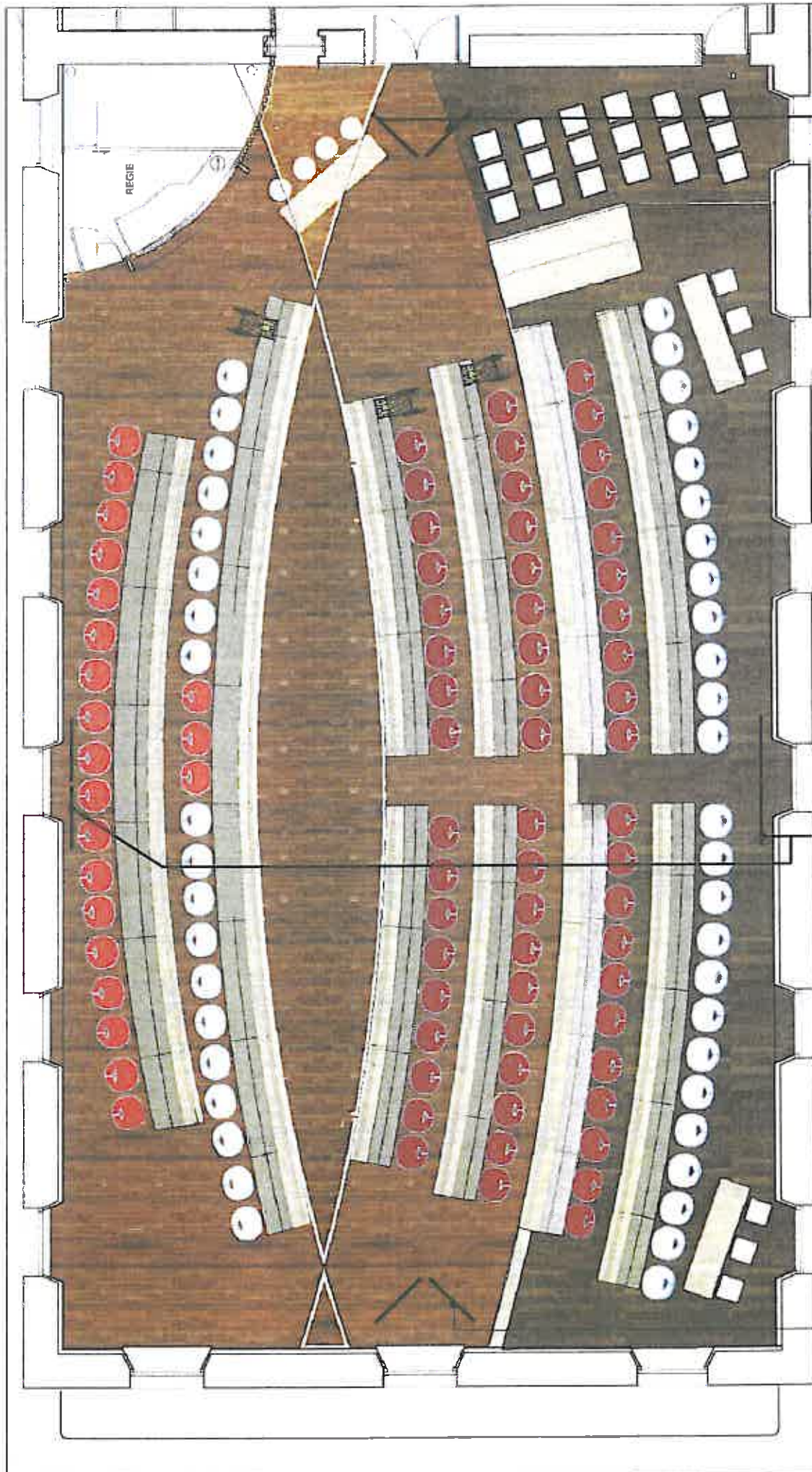
COUPE de Principe - Position personne à mobilité réduite

Echelle 1/20

Echelle 1/20

PROJET	Index D.C.F.	A .	B .
	Carnet de Détails - Tables Salle des Assemblées 01.03.2011		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BELFORTAINE RESTRUCTURATION D'UNE ANNEXE MAIRIE ET D'AGGLOMERATION BELFORTAINE PROJET			
BELFORT PROJET-DCE 05-09			

NOTA: un prototype de table sera fait pour validation de la Maître d'ouvrage avant fabrication définitif



2 Ecrans 63 pouces
Suspendus du plafond

2 Ecrans 63 pouces
Suspendus du plafond

Mur d'image de:
4 Ecrans 63 pouces

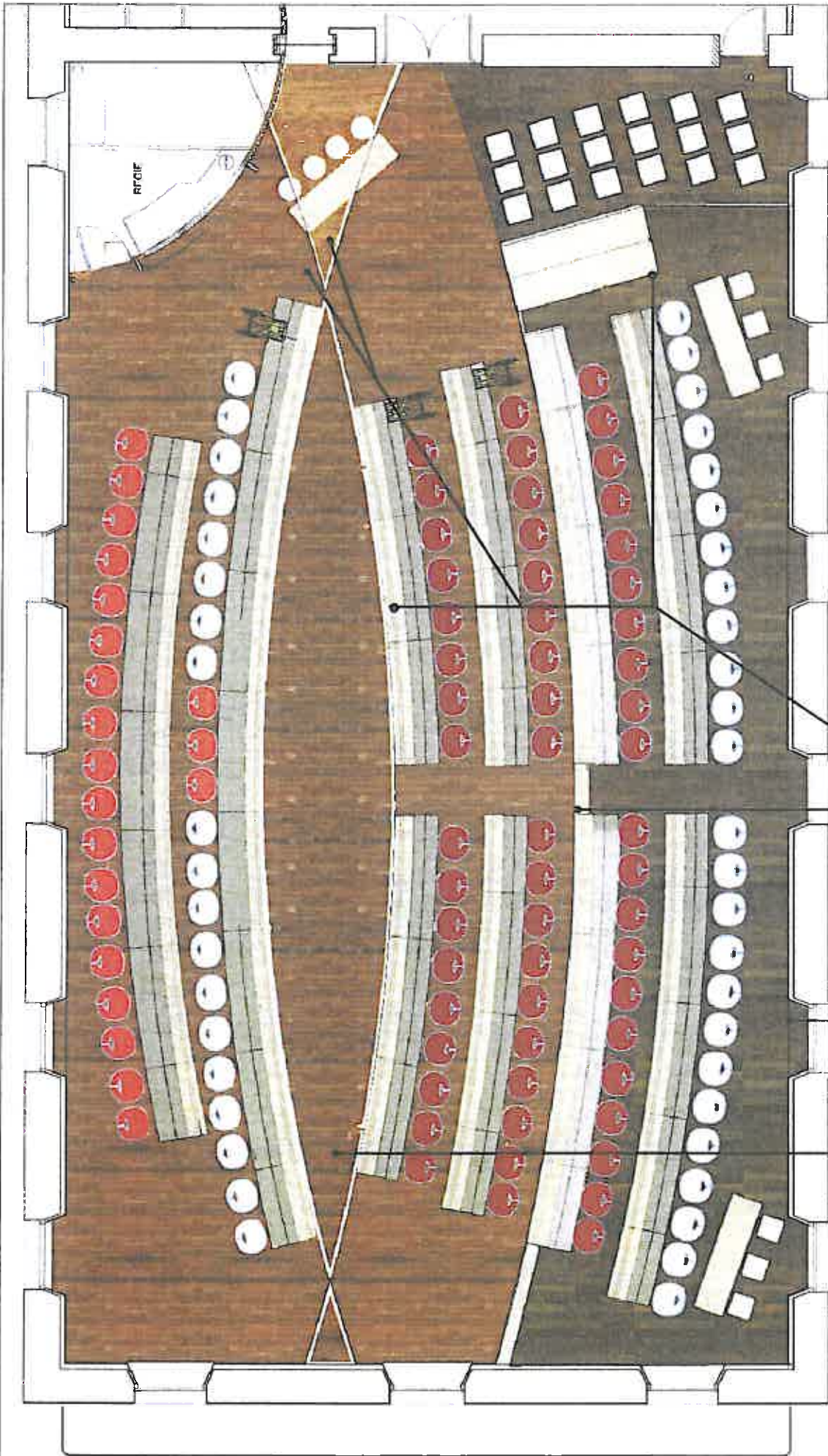
PROJET
Index D.C.E

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BELFORTAINE
**RESTRUCTION D'UNE ANNEXE
MAIRIE ET D'AGGLOMERATION BELFORTAINE**
PROJET
Carnet de Détails - Plan positionnement d'ecrans
23.04.2010

A - 03.05.2011
B .

BELFORT
PROJET-DCE
05-16a

a: 12.04.11: placement écrans

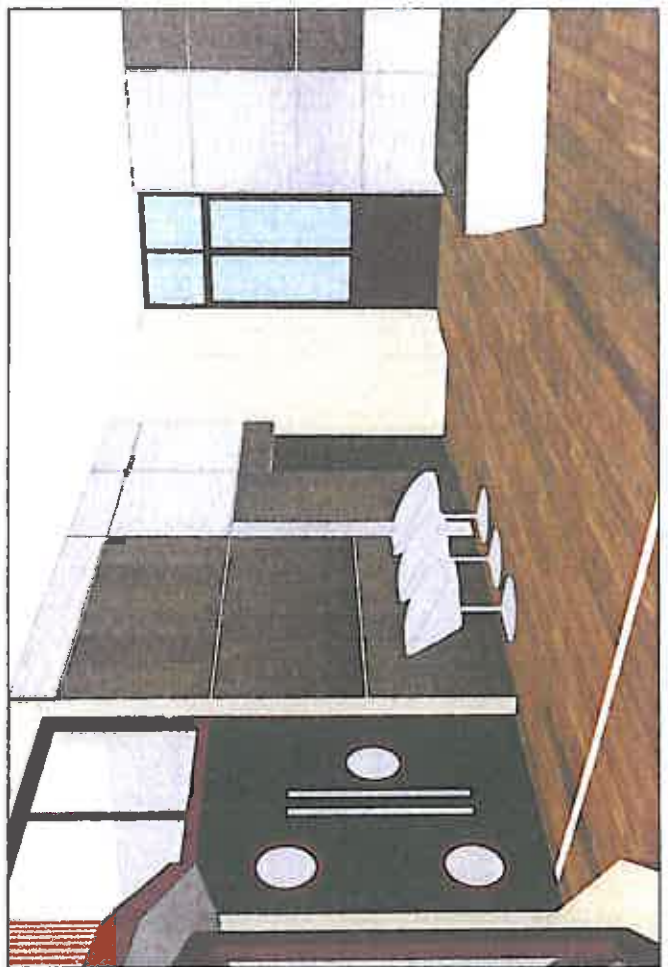


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BELFORTAINE
RESTRUCTION D'UNE ANNEXE
Mairie et d'AGGLOMERATION BELFORTAINE
 PROJET
 Carnet de Détails - Plan Coloris Parquet Bois
 01.03.2011
 L. LEBLANC - SIB - ARCHITECTES - BUREAU

PROJET
 Indice D.C.F.
 A.
 B.

Type Bauwerk 18 Kambala
 Type Bauwerk 26 Chêne Fumé
 Type Bauwerk 26 Chêne Hüllé Blanc
 a: 12.04.11: mise à jour

BELFORT
PROJET-DCE
05-13a



PROJET

Commune de Détails - Images de Synthèse
 01.03.2011

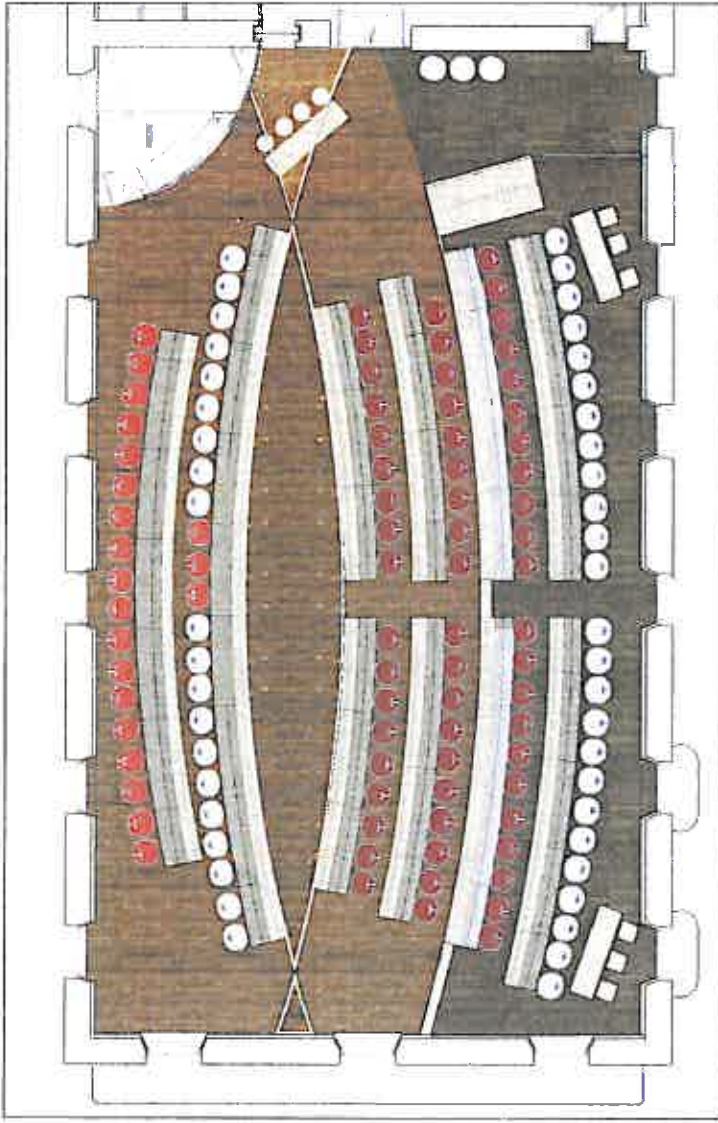
BELFORT
 PROJET-DCE
 05-15



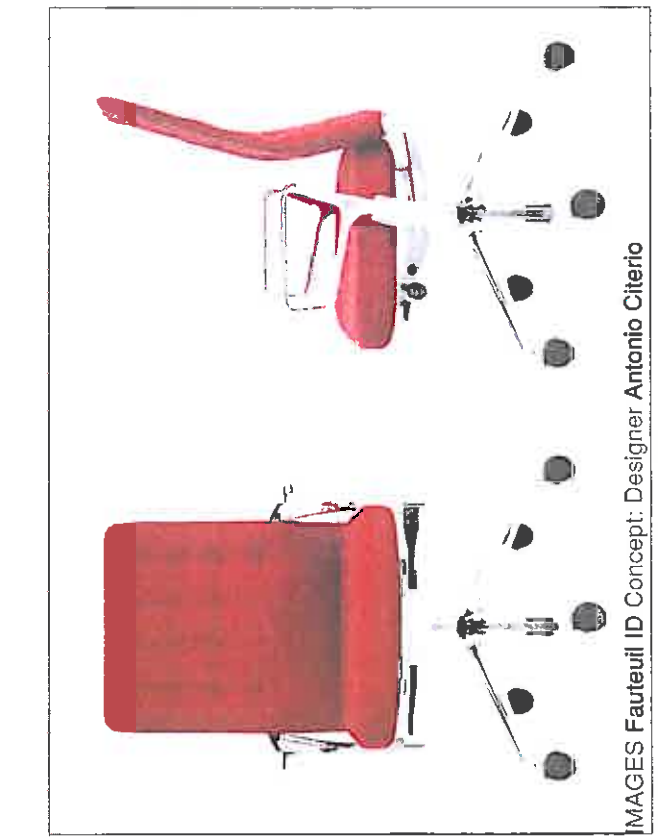
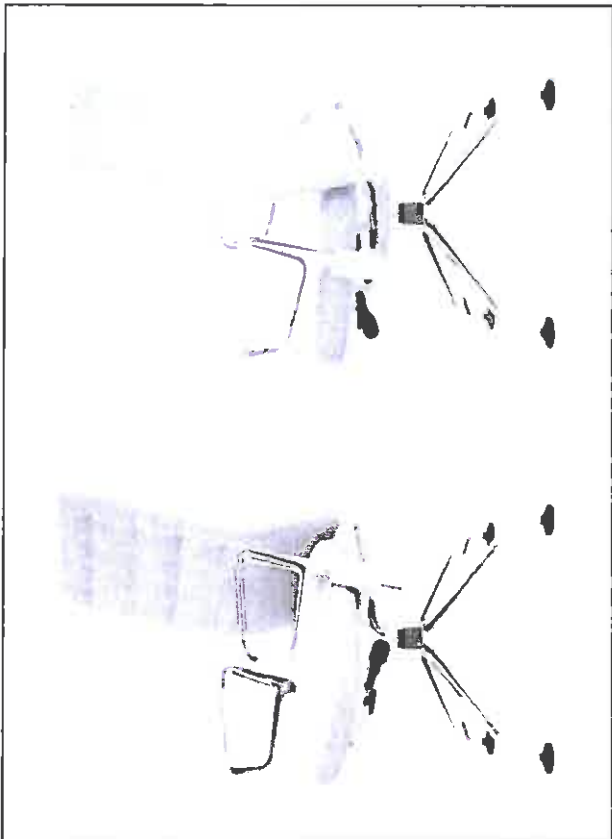
PROJET
Indice D.C.F.
A -
B -

COMMUNALITE D'AGGLOMERATION BELFORTAINE
**RESTRUCTION D'UNE ANNEXE
MAIRIE ET D'AGGLOMERATION BELFORTAINE**
PROJET
Carnet de Détails - Image de Synthèse 01.03.2011
Architecte : M2 - Brest - 02 98 22 10 00

BELFORT
PROJET-DCE
05-14



PLAN SITUATION: Chaises Little Apollo et Dive



IMAGES Fauteuil ID Concept: Designer: Antonio Citerio

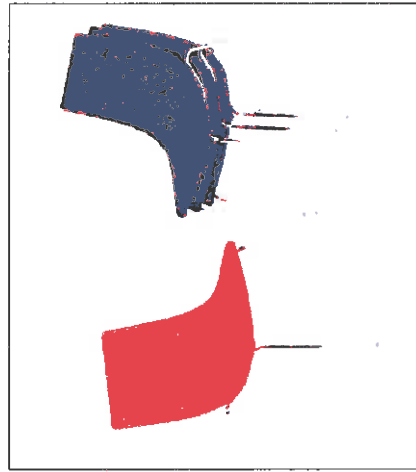
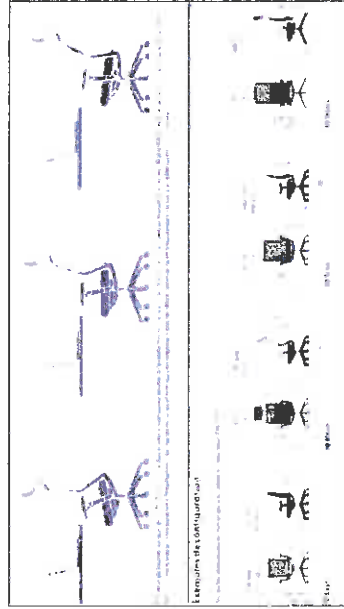
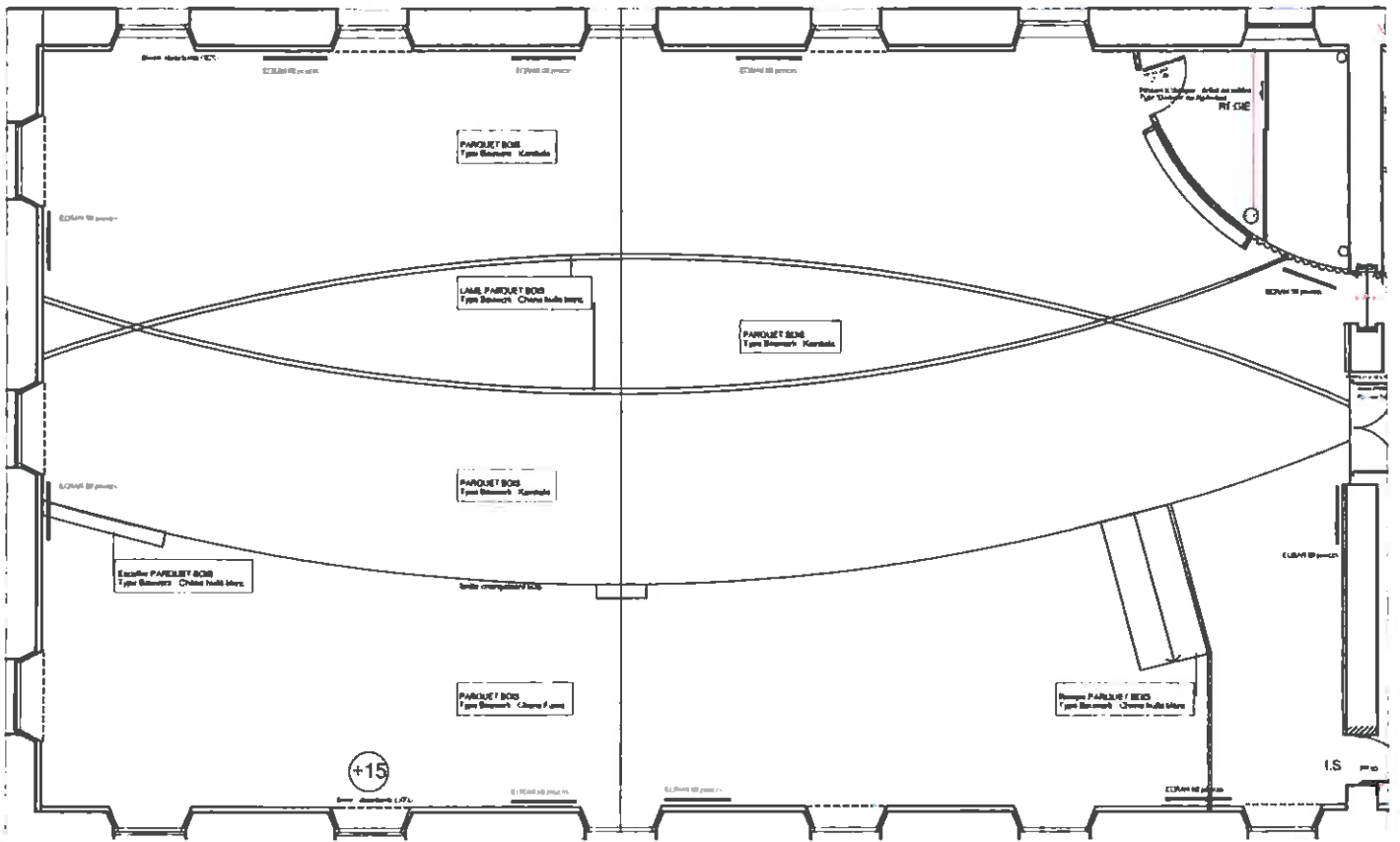
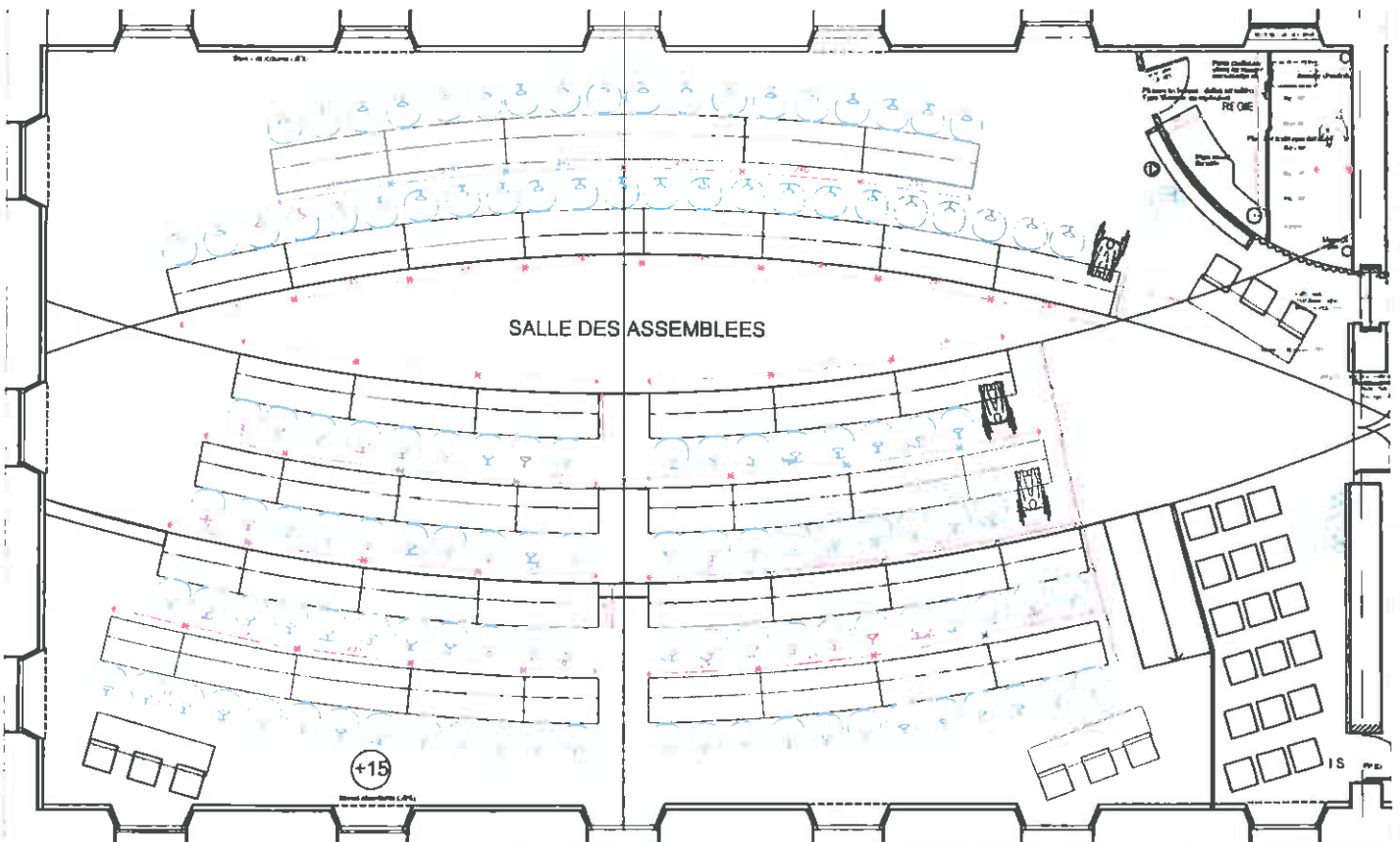


IMAGE Fauteuil DIVE empilable: Artfort

PROJET Index D.C.F.	A	B
	-	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BELFORTAINE RESTRUCTURATION D'UNE ANNEXE MAIRIE ET D'AGGLOMERATION BELFORTAINE PROJET - OPTION FAUTEUILS 2 Carnet de Détails - Fauteuils Salle des Assemblées 01.03.2011 <i>Laurent V. Au projet de la D.C.F.</i>		
BELFORT PROJET-DCE 05-12/2		



PLAN SITUATION PARQUET



PLAN SITUATION: Positionnement des tables

PROJET	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BELFORTAINE		BELFORT
	RESTRUCTURATION D'UNE ANNEXE		
	MAIRIE ET D'AGGLOMERATION BELFORTAINE		
Indice D.C.E.	PROJET Plans Situation Parquet et Fauteuil		01.03.2011
A -			PROJET-DCE 05-11a
B -			

a: 08.04.11: placement écrans

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans** : .../... - **Bavilliers** : Mme Valérie HARLET - **Belfort** : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont** : M. Pierre SANTOSILLO - **Botans** : M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne** : M. Jacques BONIN - **Charmois** : M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - **Châtenois-Les-Forges** : M. André BRUNETTA - **Chèvremont** : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche** : M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin** : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney** : M. Claude GIRARD - **Dorans** : .../... - **Eloie** : M. Henri GIROL - **Essert** : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert** : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux** : .../... - **Méziré** : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars** : .../... - **Moval** : M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont** : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse** : M. Christian HOUILLE - **Roppe** : .../... - **Sermamagny** : .../... - **Sévenans** : .../... - **Trévenans** : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie** : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne** : .../... - **Vézelois** : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sernamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.

- 11-60** M. Christian PROUST et
Mme Anny MOREL –
GRÜNBLATT Franche Comté interactive – Demande de subvention
- 11-61** MM. Yves DRUET et
Jacques MEISTER Aménagement de la Rue Copenhague – Avenants n° 1 sur le
lot n° 1 (voirie, assainissement) et lot n° 2 (réseaux secs)
- 11-62** M. Maurice SCHWARTZ Participation de la CAB au salon de l'emploi public Porte de
Versailles à Paris au 16 au 18 juin 2011
- 11-63** M. Maurice SCHWARTZ Propositions de transformations de postes
- 11-64** MM. Maurice SCHWARTZ Règlements piscines – Modification
et Azeddine GOUTAS
- 11-65** Mme Marie-Antoinette
VACELET Conservatoire à rayonnement départemental de Belfort,
réseau d'enseignement spécialisé
- 11-66** Mme Marie-Antoinette
VACELET Associations partenaires du schéma communautaire –
Attribution de subventions pour les projets 2011
- 11-67** M. Jean-Claude MEULEY Liaison cyclable Franco VeloSuisse – Point sur l'avancement
du projet et de la participation de la CAB
- 11-68** M. Jean-Claude MATHEY PPRT ANTARGAZ : Avis de la CAB pour l'enquête
publique
- 11-69** M. Pascal MARTIN Déchets verts municipaux
- 11-70** M. Pascal MARTIN Plan Climat Energie Territorial – Bilan des émissions de Gaz
à Effet de Serre à l'échelle de la CAB
- 11-71** M. Pascal MARTIN Plan Climat Energie Territorial – Mobilisation des acteurs du
Territoire et plans d'actions
- 11-72** M. Louis HEILMANN Eau – Responsabilité de la CAB lors des fuites au niveau des
compteurs
- 11-73** M. Pierre BOUCON Financement des contrôles d'assainissement lors des
cessions d'immeubles

- 11-60** M. Christian PROUST et
Mme Anny MOREL –
GRÜNBLATT Franche Comté interactive – Demande de subvention
- 11-61** MM. Yves DRUET et
Jacques MEISTER Aménagement de la Rue Copenhague – Avenants n° 1 sur le
lot n° 1 (voirie, assainissement) et lot n° 2 (réseaux secs)
- 11-62** M. Maurice SCHWARTZ Participation de la CAB au salon de l'emploi public Porte de
Versailles à Paris au 16 au 18 juin 2011
- 11-63** M. Maurice SCHWARTZ Propositions de transformations de postes
- 11-64** MM. Maurice SCHWARTZ Règlements piscines – Modification
et Azeddine GOUTAS
- 11-65** Mme Marie-Antoinette
VACELET Conservatoire à rayonnement départemental de Belfort,
réseau d'enseignement spécialisé
- 11-66** Mme Marie-Antoinette
VACELET Associations partenaires du schéma communautaire –
Attribution de subventions pour les projets 2011
- 11-67** M. Jean-Claude MEULEY Liaison cyclable Franco VeloSuisse – Point sur l'avancement
du projet et de la participation de la CAB
- 11-68** M. Pascal MARTIN PPRT ANTARGAZ : Avis de la CAB pour l'enquête
publique
- 11-69** M. Pascal MARTIN Déchets verts municipaux
- 11-70** M. Pascal MARTIN Plan Climat Energie Territorial – Bilan des émissions de Gaz
à Effet de Serre à l'échelle de la CAB
- 11-71** M. Pascal MARTIN Plan Climat Energie Territorial – Mobilisation des acteurs du
Territoire et plans d'actions
- 11-72** M. Louis HEILMANN Eau – Responsabilité de la CAB lors des fuites au niveau des
compteurs
- 11-73** M. Pierre BOUCON Financement des contrôles d'assainissement lors des
cessions d'immeubles

- 11-73 M. Pierre BOUCON Financement des contrôles d'assainissement lors des
cessions d'immeubles
- 11-74 Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT Convention : échange de données avec la Société Télé Atlas
Questions diverses
- 11-75 M. Pierre BOUCON Station d'épuration Sud Savoureuse – Consultation de
maîtrise d'œuvre

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire ExtraordinaireSéance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans** : .../... - **Bavilliers** : Mme Valérie HARLET - **Belfort** : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont** : M. Pierre SANTOSILLO - **Botans** : M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne** : M. Jacques BONIN - **Charmois** : M. Jean-Claude HAUTEROUCHE - **Châtenois-Les-Forges** : M. André BRUNETTA - **Chèvremont** : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche** : M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin** : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney** : M. Claude GIRARD - **Dorans** : .../... - **Eloie** : M. Henri GIROL - **Essert** : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert** : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux** : .../... - **Méziré** : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars** : .../... - **Moval** : M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont** : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse** : M. Christian HOUILLE - **Roppe** : .../... - **Sermamagny** : .../... - **Sévenans** : .../... - **Trévenans** : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie** : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne** : .../... - **Vézelois** : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHOU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUSSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Etienne BUTZBACH
Président

REFERENCES : EB/MD/NP- 11-48/Conseil Communautaire

MOTS-CLES : Assemblées – C.A.B.

OBJET : Nomination du Secrétaire de Séance.

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire désigne l'un de ses membres pour remplir la fonction de Secrétaire.

Conformément à cette disposition, M. le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à cette désignation.

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

DESIGNE Monsieur Bertrand CHEVALIER pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire ExtraordinaireSéance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans** : .../... - **Bavilliers** : Mme Valérie HARLET - **Belfort** : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont** : M. Pierre SANTOSILLO - **Botans** : M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne** : M. Jacques BONIN - **Charmois** : M. Jean-Claude HAUTEROCHE - **Châtenois-Les-Forges** : M. André BRUNETTA - **Chèvremont** : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche** : M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin** : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney** : M. Claude GIRARD - **Dorans** : .../... - **Eloie** : M. Henri GIROL - **Essert** : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert** : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux** : .../... - **Méziré** : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars** : .../... - **Moval** : M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont** : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse** : M. Christian HOUILLE - **Roppe** : .../... - **Sermamagny** : .../... - **Sévenans** : .../... - **Trévenans** : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie** : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne** : .../... - **Vézelois** : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Etienne BUTZBACH
Président

REFERENCES : EB/TC/MD - 11-49/Conseil Communautaire

MOTS-CLES : Assemblées - CAB

OBJET : Installation des nouveaux délégués communautaires représentant la Ville de Valdoie au sein de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Lors de sa séance du 11 avril 2011, Le Conseil Municipal de la Ville de Valdoie a procédé à l'élection des délégués communautaires représentant la Ville de Valdoie au sein de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

A l'issue du scrutin, le Conseil Municipal de Valdoie a désigné 3 délégués titulaires et un délégué suppléant, qui sont dans l'ordre :

Titulaires :

Monsieur Michel ZUMKELLER,
Madame Sabine DITNER,
Monsieur Ludovic PESSAROSSO.

Suppléant :

Madame Jacqueline BERGAMI.

* * * *

Le Conseil Communautaire,

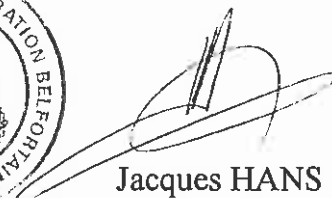
Par 73 voix pour (unanimité des présents)

INSTALLE M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO en qualité de délégués titulaires et Mme Jacqueline BERGAMI en qualité de déléguée suppléante de la Commune de Valdoie.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

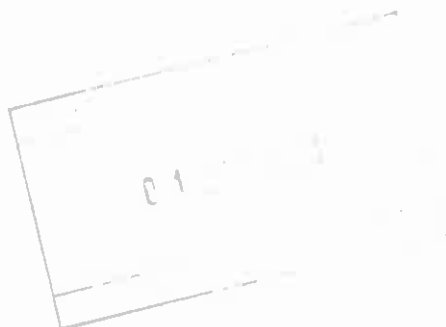
Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire
l'objet d'un recours devant la
juridiction administrative dans
le délai de deux mois à compter
de sa publication ou de son affichage



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire*Séance du 26 MAI 2011*

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL**Etaient présents :**

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHE - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Eloie :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moival :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSI - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

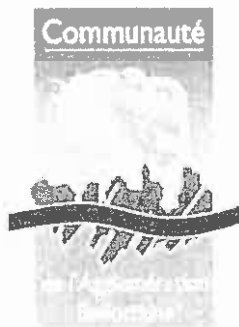
Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Etienne BUTZBACH
Président

REFERENCES : EB/MD/NP –11-50/Conseil Communautaire

MOTS-CLES : Assemblées CAB

OBJET : Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 07 avril 2011.

L'an deux mille onze, le septième jour du mois d'avril à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à BAVILLIERS « Centre Jean Moulin » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Bruno KERN, Mme Françoise BOUVIER, MM. Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : MM. Bernard MAUFFREY, Robert FONS - **Argiésans** : .../... - **Bavilliers** : M. Olivier MICHAU, Mme Valérie HARLET - **Belfort** : Mme Samia JABER, M. Hubert BELZ, Mme Michèle Alice FAIVRE, M. Robert BELOT, Mme Jacqueline GUIOT, MM. Bertrand CHEVALIER, Alain OGOR, Mmes Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE – **Bermont** : M. Pierre SANTOSILLO - **Botans** : M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne** : M. Jacques BONIN – **Charmois** : M. Jean-Claude HAUTEROCHE - **Châtenois-Les-Forges** : M. André BRUNETTA – **Chèvremont** : M. Alain LE BAIL - **Cravanche** : .../... - **Danjoutin** : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney** : M. Claude GIRARD - **Dorans** : .../... - **Eloie** : .../... – **Essert** : M. Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert** : M. Francis NANSE, Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN – **Meroux** : .../... - **Méziré** : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars** : .../... - **Moval** : M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont** : M. Dominique RETAILLEAU - **Pérouse** : M. Christian HOUILLE – **Roppe** : .../... - **Sermamagny** : .../... - **Sévenans** : M. Didier PORNET – **Trévenans** : .../... - **Valdoie** : .../... – **Vétrigne** : M. Bernard DRAVIGNEY - **Vézelois** : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

M. Daniel PASTORI (Commune de Bavilliers), Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. René LAROCHE (Commune de Botans), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin) Mme Marie-Claire DEBUISSON (Commune de Denney), M. Gilbert HAAS (Commune de Moval), M. Alain SALOMON (Commune de Vétrigne).

Etaient absents excusés :

M. Azeddine GOUTAS	<i>Vice-Président</i>
M. Olivier PREVOT	<i>Titulaire de la Commune de Belfort</i>
Mme Armelle LELEUP	<i>Titulaire de la Commune de Belfort</i>
Mme Céline RAIGNEAU	<i>Titulaire de la Commune de Belfort</i>
Mme Francine GALLIEN	<i>Titulaire de la Commune de Belfort</i>
Mme Marie-Claude BEURET	<i>Titulaire de la Commune de Belfort</i>
M. Gérard SIMON	<i>Titulaire de la Commune de Belfort</i>
Mme Marie-Laure SCHNEIDER	<i>Titulaire de la Commune de Belfort</i>
M. Pascal BROGGI	<i>Titulaire de la Commune de Belfort</i>
M. Denis JEANGERARD,	<i>Titulaire de la Commune de Belfort</i>
Mme Marie-Christine MOREL	<i>Titulaire de la Commune de Belfort</i>
Mme Myriam ROY	<i>Titulaire de la Commune de Belfort</i>
M. Pierre LAB	<i>Titulaire de la Commune de Chèvremont</i>
M. Stéphane DARFIN	<i>Titulaire de la Commune de Cravanche</i>
M. Daniel SCHNOEBELEN	<i>Suppléant de la Commune de Dorans</i>
M. Henri GIROL	<i>Titulaire de la Commune d'Eloie</i>
M. Dominique GASPARI	<i>Suppléant de la Commune d'Eloie</i>
M. Yves GAUME	<i>Titulaire de la Commune d'Essert</i>
Mme Françoise FAURE	<i>Titulaire de la Commune de Meroux</i>
M. Daniel COTTET	<i>Suppléant de la Commune de Morvillars</i>
M. Jean-Paul MONNOT	<i>Titulaire de la Commune d'Offemont</i>
M. Eric ANSART	<i>Suppléant de la Commune de Pérouse</i>
M. Jean-François ROUSSEAU	<i>Suppléant de la Commune de Roppe</i>
M. Serge GREMILLOT	<i>Suppléant de la Commune de Sermamagny</i>
M. Bernard TOURNIER	<i>Suppléant de la Commune de Sévenans</i>
M. Jean-Pierre CLAVEQUIN	<i>Titulaire de la Commune de Trévenans</i>
M. Jean-Pierre CUENIN	<i>Suppléant de la Commune de Vézelois</i>

Pouvoir à :

M. Etienne BUTZBACH, *Président*
Mme Isabelle LOPEZ, *Vice-Présidente*
Mme Marie-Antoinette VACELET, *Vice-Présidente*
Mme Anny MOREL-GRÜBLATT, *Vice-Présidente*
M. Alain OGOR, *Titulaire Belfort*
M. Bertrand CHEVALIER, *Titulaire Belfort*
M. Robert BELOT, *Titulaire Belfort*
M. Bruno KERN, *Vice-Président*
M. Hubert BELZ, *Titulaire Belfort*
M. Maurice SCHWARTZ, *Vice-Président*
M. Christian PROUST, *Vice-Président*
M. Jean-François ROOST, *Vice-Président*
M. Didier FRICKER, *Suppléant*
M. Jean-Pierre BONVALOT, *Suppléant*

M. Michel ORIEZ, *Vice-Président*

M. Dominique JEANNIN, *Titulaire*
M. Matthieu RETAUX, *Suppléant*

M. Albert MOUGENOT, *Suppléant*

M. Yves CASOLI, *Suppléant*

Etaient absents :

M. Alain GOURONNEC	<i>Suppléant de la Commune d'ANDELNANS</i>
M. Roger LAUQUIN	<i>Titulaire de la Commune d'ARGIESANS</i>
M. Bernard SERRE	<i>Suppléant de la Commune d'ARGIESANS</i>
M. Jean-Marie HERZOG	<i>Titulaire de la Commune de BELFORT</i>
M. Dominique PERRIN	<i>Suppléant de la Commune de BELFORT</i>
M. Gilles BELLI	<i>Suppléant de la Commune de BOUROGNE</i>
M. Alain CHARTON	<i>Suppléant de la Commune de CHARMOIS</i>
Mme Anne-Marie DEROUSSANT	<i>Suppléante de la Commune d'ESSERT</i>
Mme Paule GUILLEMET	<i>Suppléante de la Commune d'EVETTE-SALBERT</i>
M. Raphaël RODRIGUEZ	<i>Suppléant de la Commune de MEZIRE</i>
M. Jean MONNIER	<i>Titulaire de la Commune de MORVILLARS</i>
M. Michel RENARD	<i>Titulaire de la Commune de MORVILLARS</i>
M. Michel ZUMKELLER	<i>Titulaire de la Commune de VALDOIE</i>
Mme Sabine DITNER	<i>Titulaire de la Commune de VALDOIE</i>
Mme Marie-Paule MERLET	<i>Titulaire de la Commune de VALDOIE</i>
M. Norbert TISSIER	<i>Suppléant de la Commune de VALDOIE</i>

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

- A) Du rapport n° 11-23 au rapport n° 11-25, puis rapport n° 11-30.
- B) Mme Jacqueline GUIOT qui avait donné pouvoir à Mme Samia JABER entre en séance lors de l'examen du rapport n° 11-40.
- C) Mme Latifa GILLIOTTE quitte définitivement la séance lors de l'examen de la motion (11-47) et donne pouvoir à M. Robert BELOT, M. Pierre SANTOSILLO quitte définitivement la séance lors de l'examen de la motion (11-47).
- D) M. Emile GEHANT quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-32 et donne pouvoir à M. Jean-Claude MEULEY.
M. Didier PORNET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-32.
- E) Mme Isabelle LOPEZ qui avait le pouvoir de M. Olivier PREVOT quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-40 et donne pouvoir à M. Louis HEILMANN.
Mme Sylvie CABLE-GUYOT, M. Jean-Pierre DEMARCHE, M. Dominique RETAILLEAU, M. Albert MOUGENOT remplaçant M. Jean-Paul MONNOT, et M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ quittent définitivement la séance au rapport n° 11-41.
- F) MM. Robert DEMUTH et Bernard REMY quittent définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-38.
- G) Mme Monique ABRY et Monsieur Dominique JEANNIN qui avait le pouvoir de M. Yves GAUME, quittent définitivement la séance lors de l'examen du rapport 11-42.

Etat des présents et des votants au cours de la séance

	A	B	C	D	E	F	G
Suppléants sans voix délibérative	8	8	8	8	8	8	8
Titulaires	54	55	53	51	46	44	42
Suppléants avec voix délibérative	5	5	5	5	4	4	4
TOTAL présents (QUORUM = 41)	59	60	58	56	50	48	46
Pouvoirs	15	14	15	16	16	16	15
TOTAL votants	74	74	73	72	66	64	61

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-23 au 11-25 puis 11-30, 11-40 puis 11-31 puis 11-47 et reprise de l'ordre du jour.

- Délibération n° 11-23 : Nomination du Secrétaire de Séance

Rapport présenté par M. Etienne BUTZBACH, Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DESIGNE** Monsieur Bertrand CHEVALIER pour remplir pour la fonction de Secrétaire de Séance.

- Délibération n° 11-24: Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 10 février 2011

Rapport présenté par M. Etienne BUTZBACH, Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ADOPTE** le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 10 février 2011.

- Délibération n° 11-25 : Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibérations du Conseil Communautaire des 17 avril et 29 mai 2008

Rapport présenté par M. Etienne BUTZBACH, Président

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises en vertu des délégations qu'il a accordées à son Président.

- Délibération n° 11-26 : Compte rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire du 22 mars 2011

Rapport présenté par M. Etienne BUTZBACH, Président

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises en vertu des délégations qu'il a accordées au Bureau.

- Délibération n° 11-27 : Mise en compatibilité des P.L.U – Commune de Bourogne.

Rapport présenté par M. Etienne BUTZBACH, Président

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** le soutien de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine à la commune de Bourogne pour la révision de son POS dans le cadre de l'aménagement du parc d'Innovation des Plutons.
- **APPROUVE** une prise en charge intégrale des dépenses liées à la révision du POS de Bourogne et **AUTORISE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 112,05 euros à la commune de Bourogne.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir pour la prise en charge des dépenses liées à la modification du POS de Bourogne.
- Délibération n° 11-28 : CPER-Volet territorial – Attributions de subventions.

Rapport présenté par M. Etienne BUTZBACH, Président

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

- **ATTRIBUE** une subvention de 62 000 € à la commune de Trévenans et une subvention de 36 500 € à la commune de Danjoutin étant rappelé que les crédits nécessaires seront prélevés sur les crédits disponibles au budget général (chapitre 204 ; compte 204 141) ;
- **APPROUVE** les termes des conventions fixant les modalités d'attribution et de versement de ces subventions tels qu'ils figurent en annexe ;
- **AUTORISE** la signature de ces conventions.

- Délibération n° 11-29 : Pacte d'actionnaires de la SEMPAT

Rapport présenté par M. Etienne BUTZBACH, Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les principes du pacte d'actionnaires, tels que proposés dans le projet de pacte en pièce jointe,
 - **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer le pacte d'actionnaires.
- Délibération n° 11-30 : Etat des lieux et perspectives de développement du couple Recherche - Industrie dans les domaines de l'énergie et de la mobilité

Rapport présenté par M. Etienne BUTZBACH, Président

Le Conseil Communautaire remercie les orateurs pour la présentation de ce rapport.

- Délibération n° 11-31: Budget Primitif 2011.

Rapport présenté par M. Bruno KERN, 1^{ER} Vice-Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, moins 1 voix contre (M. Christophe BERGER) et moins 4 abstentions (MM. Jean-Claude MARTIN, Yves CASOLI (*suppléant de M. Jean-Pierre CLAVEQUIN*), et Dominique JEANNIN (*mandataire de M. Yves GAUME*) :

- **APPROUVE** le budget principal et les trois budgets annexes de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2011, et d'en voter les crédits par nature au niveau du chapitre.
- **FIXE** le taux de CFE à 30.51%.
- **FIXE** à 9.25% le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- **MAINTIENT** les taux de la fiscalité mixte (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti) en tenant compte des transferts de taux du département et des frais de gestion de la fiscalité locale prélevés par l'Etat, soit :
 - Taxe d'Habitation : 10,37 %
 - Taxe Foncière Bâti : 0,798 %
 - Taxe Foncière Non Bâti : 5,27 %

- **PREND ACTE** du taux de la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti qui s'élève à 21,42 % (transfert du taux départemental, du taux régional et des frais de gestion de la fiscalité locale afférents). (cf. annexe 3)
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les diverses conventions à intervenir avec les associations, communes et autres partenaires financiers tels l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre de ce budget primitif.
- **MAINTIENT** le montant et la répartition de l'attribution de compensation de taxe professionnelle et de la dotation de solidarité communautaire à leur niveau de 2010.
- **PROCEDE** à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire au sein de leur Conseil d'Administration.
 - Délibération n° 11-32 : Acquisition Amélioration de 19 logements au 141 avenue Jean Jaurès à Belfort – Garanties d'emprunts de 50 % sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général

Rapport présenté par M. Bruno KERN, 1^{ER} Vice-Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir pour garantir les prêts contractés par Néolia auprès de la CDC pour cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer en contrepartie de la garantie accordée à Néolia la garantie de réservation.
 - Délibération n° 11-33: Acquisition en VEFA de 16 logements sociaux « Les Carrés de la Miotte » rue de l'As de Trèfle à BELFORT - Garanties d'emprunts de 50 % sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général.

Rapport présenté par M. Bruno KERN, 1^{ER} Vice-Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ne prennent pas part au vote au titre de la CAB (MM. Etienne BUTZBACH, Yves DRUET et Mme Samia JABER) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir pour garantir les prêts contractés par Territoire Habitat pour cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer en contrepartie de la garantie accordée à Territoire Habitat la convention de réservation.

- Délibération n° 11-34: Acquisition en VEFA de 4 logements sociaux « Les Carrés des Hauts d'Evette » à EVETTE SALBERT - Garanties d'emprunts de 50 % sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général.

Rapport présenté par M. Bruno KERN, 1^{ER} Vice-Président

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, ne prennent pas part au vote au titre de la CAB (MM. Etienne BUTZBACH, Yves DRUET et Mme Samia JABER) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir pour garantir les prêts contractés par Territoire Habitat pour cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer en contrepartie de la garantie accordée à Territoire Habitat la convention de réservation.
- Délibération n° 11-35: Création de 10 logements sociaux au 32 rue des Commandos d'Afrique à Cravanche - Garanties d'emprunts de 50 % sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général.

Rapport présenté par M. Bruno KERN, 1^{ER} Vice-Président

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, ne prennent pas part au vote au titre de la CAB (MM. Etienne BUTZBACH, Yves DRUET et Mme Samia JABER) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir pour garantir les prêts contractés par Territoire Habitat pour cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer en contrepartie de la garantie accordée à Territoire Habitat la convention de réservation.
- Délibération n° 11-36 : Construction de 8 logements sociaux au 1 rue René Naegelen à Belfort - Garanties d'emprunts de 50 % sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général.

Rapport présenté par M. Bruno KERN, 1^{ER} Vice-Président

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, ne prennent pas part au vote au titre de la CAB (M. Etienne BUTZBACH, Yves DRUET et Mme Samia JABER) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir pour garantir les prêts contractés par Territoire Habitat pour cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer en contrepartie de la garantie accordée à Territoire Habitat la convention de réservation.

- Délibération n° 11-37: Création de 18 logements sociaux rue des Rossignols lotissement « les Ouches » à Morvillars - Garanties d'emprunts de 50 % sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général.

Rapport présenté par M. Bruno KERN, 1^{ER} Vice-Président

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, ne prennent pas part au vote au titre de la CAB (MM. Etienne BUTZBACH, Yves DRUET et Mme Samia JABER) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir pour garantir les prêts contractés par Territoire Habitat pour cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer en contrepartie de la garantie accordée à Territoire Habitat la convention de réservation.
- Délibération n° 11-38 : Pôle de Compétitivité "Véhicules du Futur" - Bilan de l'action 2010 du Pôle de Compétitivité « Véhicule du Futur » - Perspectives 2011.

Rapport présenté par Mme Françoise BOUVIER, Vice-Présidente

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, moins 6 votes contre (MM. Jacques MEISTER, Alain LE BAIL, Bertrand CHEVALIER - mandataire de Mme Marie-Claude BEURET, Robert BELOT - mandataire de Mme Latifa GILLIOTTE) et moins 7 abstentions : (MM. Jean-Claude MEULEY, Pascal MARTIN, Pierre BOUCON, Mme Anny MOREL-GRUNBLATT - mandataire de Mme Céline RAIGNEAU, Daniel FEURTEY et Jacques BONIN) :

- **PREND ACTE** des informations présentées dans le présent rapport,
- **APPROUVE** la participation financière de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) au fonctionnement du pôle de compétitivité « Véhicule du futur » pour l'exercice 2011 ;
- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2011 jointe au présent rapport et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à la signer ;
- **AUTORISE** l'attribution d'une subvention de 16 500 € au pôle et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention.

- Délibération n° 11-39 : Programme local de l'habitat – Attribution d'une aide de 5 000 € pour l'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux à Bourogne et d'une aide de 14 000 € pour la construction de 10 logements sociaux à Cravanche.

Rapport présenté par M. Yves DRUET, Vice-Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ne prennent pas part au vote au titre de la CAB (MM. Etienne BUTZBACH, Yves DRUET et Mme Samia JABER) :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 5 000 €, au titre des aides du PLH, à Territoire habitat pour l'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux à Bourogne ;
 - **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 14 000 €, au titre des aides du PLH, à Territoire habitat pour la construction neuve de 10 logements sociaux à Cravanche ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président de la CAB ou son représentant à signer le projet de convention annexé au présent rapport ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président de la CAB ou son représentant à procéder au versement de ces aides.
 - **AUTORISE** Monsieur le Président de la CAB ou son représentant à signer le projet de convention de réservation relative à l'opération de construction de 8 pavillons pour personnes âgées, rue de la Pomme d'or, à Châtenois-les-Forges.
- Délibération n° 11-40 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – étude pré-opérationnelle – suivi-animation.

Rapport présenté par M. Yves DRUET, Vice-Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'étude pré-opérationnelle présentée ;
- **APPROUVE** les orientations proposées et la poursuite de la démarche d'OPAH par le démarrage du suivi-animation sur l'ensemble du territoire de la CAB ;
- **APPROUVE** le projet de cahier des charges annexé au présent rapport pour le suivi-animation ;
- **APPROUVE** le principe d'un complément d'étude sur les quartiers centraux et faubouriens de Belfort.

- Délibération n° 11-41 : Construction d'un nouveau Conservatoire à Rayonnement Départemental - Choix de l'équipe de maître d'œuvre lauréate du concours

Rapport présenté par Mme Marie Antoinette VACELET, Vice-Présidente

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, moins 7 voix contre (MM. Didier FRICKER, Alain LE BAIL, Claude GIRARD, Yves CASOLI , Bernard DRAVIGNEY, Christophe BERGER et Mme Monique ABRY) et moins 9 abstentions (Mmes Nelly WISS- mandataire de Didier PORNET, Anny MOREL-GRÜNBLATT - mandataire de Céline RAIGNEAU, MM. Jacques BONIN, André BRUNETTA, Jean-Pierre BONVALLOT, Dominique JEANNIN – mandataire de Yves GAUME)

- **CONFIRME** le classement proposé par le jury de concours et de déclarer lauréat de ce concours l'équipe conduite par **COULON Dominique** (mandataire), Strasbourg
- **ATTRIBUE** respectivement aux deux équipes non retenues l'indemnité fixée, pour chacune, à 25.000 € HT.
- **AUTORISE** à signer le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec l'équipe **COULON Dominique** et dont le montant, après négociation, se présente comme suit :
 - Montant des travaux sur lequel la maîtrise d'œuvre s'engage :
5 992 705,00 € HT

Sur la base de ce montant, les honoraires sont les suivants :

▪ Mission de base + EXE partiel au taux de 13,99% soit	838 361,20 € HT
▪ Mission d'étude signalétique (forfait)	5 000,00 € HT
▪ Mission d'étude des mobiliers (forfait)	10 000,00 € HT
▪ Mission complémentaire prévue au cahier des charges et consistant à une obligation de résultats, sur 2 ans, en matière de consommations énergétiques dans le cadre de la Réglementation Thermique 2012 (RT2012)	15 500,00 € HT
Montant du marché	868 861,20 € HT

- **VALIDE** le nouveau coût de l'opération évalué désormais à la somme de 7 385 020 € HT suivant l'annexe jointe au présent rapport.

- Délibération n° 11-42 : Modification du règlement interne du réseau d'enseignement spécialisé musique, danse et art dramatique.

Rapport présenté par Mme Marie Antoinette VACELET, Vice-Présidente

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** cette nouvelle version du règlement intérieur, qui répond à la réorganisation du Conservatoire à rayonnement départemental, réseau d'enseignement spécialisé musique, danse et art dramatique.
- Délibération n° 11-43 : Demande de subvention de l'association Ressourcerie 90.

Rapport présenté par M. Pascal MARTIN, Vice-Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, (Monsieur Yves DRUET ne prend pas part au vote) :

- **ADOPTE** le versement d'une aide financière de 2 815 € TTC à Ressourcerie 90.
- Délibération n° 11-44 : Rapport d'information – Plan paysage de la CAB – Point d'étape.

Rapport présenté par Mme Nelly WISS, Vice-Présidente

Rapport reporté

- Délibération n° 11-45: Travaux Schéma Directeur Assainissement – Lancement des consultations – Demande de subventions.

Rapport présenté par M. Pierre BOUCON, Vice-Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** le président à :

- **SIGNER** les marchés de maîtrise d'œuvre à venir pour les STEP de TREVENANS et VEZELOIS,
- **SIGNER** le(s) marché(s) de travaux de canalisations à réaliser sur la commune de TREVENANS,
- Ces marchés seront passés conformément au Code des Marchés Publics.
- **SIGNER** les documents liés aux procédures annexes (dossier Loi sur l'Eau, servitudes de passage des canalisations en domaine privé, acquisition de terrains,),

- **SOLLICITER** les subventions au taux maximum auprès des différents organismes susceptibles d'apporter leur concours pour ce type d'opération et notamment d'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.
- Délibération n° 11-46: Restructuration des vestiaires du Stade Nautique - Autorisation de lancer un appel d'offre et de solliciter des subventions.

Rapport de M. Azeddine GOUTAS Vice-Président, présenté par M. Etienne BUTZBACH, Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du rapport et notamment l'inscription d'un crédit budgétaire de 167 K€ au BP 2011;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces du marché à intervenir et à solliciter les subventions subséquentes.
- Délibération n° 11-47: Avenir de la ligne ferroviaire n°4 (Paris-Mulhouse)

Rapport présenté par M. Etienne BUTZBACH, Président

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **REAFFIRME** son attachement au maintien du service voyageurs sur la totalité de la ligne n°4 Paris-Mulhouse,
- **PREND ACTE** des engagements pris le 5 avril par Monsieur Thierry MARIANI,
- **VEILLERA** à ce que ceux-ci soient respectés notamment en ce qui concerne l'amélioration rapide des conditions de transports des passagers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure 08.

L'intégralité des débats peut être consultée sous le portail des élus du Conseil Communautaire et sur le site internet de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Le Conseil Communautaire,

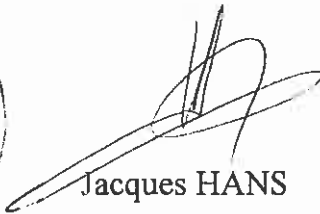
Par 73 voix pour (unanimité des présents)

ADOPTE le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 07 avril 2011.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire
l'objet d'un recours devant la
juridiction administrative dans
le délai de deux mois à compter
de sa publication ou de son affichage



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

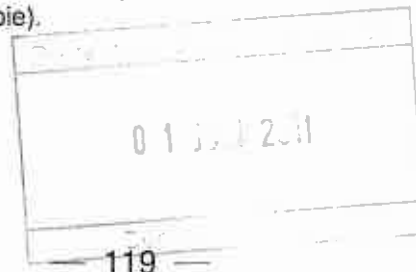
1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - Argiésans : .../... - Bavilliers : Mme Valérie HARLET - Belfort : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - Bermont : M. Pierre SANTOSILLO - Botans : M. Jean-Pierre DEMARCHE - Bourogne : M. Jacques BONIN - Charmois : M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - Châtenois-Les-Forges : M. André BRUNETTA - Chèvremont : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - Cravanche : M. Stéphane DARFIN - Danjoutin : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - Denney : M. Claude GIRARD - Dorans : .../... - Eloie : M. Henri GIROL - Essert : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - Evette-Salbert : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - Meroux : .../... - Méziré : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - Morvillars : .../... - Moval : M. Jean-Claude MARTIN - Offemont : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - Pérouse : M. Christian HOUILLE - Roppe : .../... - Sermamagny : .../... - Sévenans : .../... - Trévenans : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - Vétrigne : .../... - Vézelois : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).



Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GRÉMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente

Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Movel
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

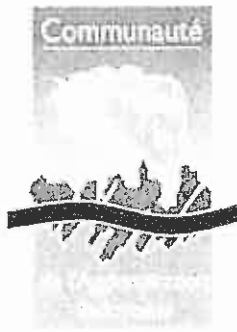
Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Etienne BUTZBACH
Président

REFERENCES : EB/MDi/NP- 11-51/Conseil Communautaire

MOT CLE : Assemblées CAB

OBJET : Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibérations du Conseil Communautaire des 17 avril et 29 mai 2008.

Je vous rends compte des décisions prises en application de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis notre dernière réunion.

CONCLUSION DES MARCHES SUIVANTS :

Marchés à procédure adaptée :

- Arrêté n° 11-0097 du 04.04.2011 : Service Déchets Ménagers - Marché de services à procédure adaptée passé avec l'Association CHAMOIS Environnement et Recyclage – Halle des Groupeurs – Faubourg de Montbéliard – 90000 BELFORT.

Montant des travaux TTC :

- seuil minimum : 23 920,00 €
- seuil maximum : 71 760,00 €

Objet : Organisation et collecte des papiers cartons des administrations.

Durée : 1 an commençant à compter de sa notification à l'attributaire. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

- Arrêté n° 11-0122 du 22.04.2011 : Direction Eau et Assainissement – Bureau d'études – Marché de prestations intellectuelles à procédure adaptée passé avec la Société OXYA Conseil – 10 rue du 152 RI – 88400 GERARDMER.

Montant des travaux TTC : 32 040,84 €.

Tranche ferme : 5 920,20 €
Tranche conditionnelle 1 : 12 055,68 €
Tranche conditionnelle 2 : 3 767,40 €
Tranche conditionnelle 3 : 2 451,80 €
Option 1 : 2 344,16 €
Option 2 : 1 196,00 €
Option 3 : 4 305,60 €

Objet : Bilan débits – Charges polluantes et diagnostic de la collecte et des réseaux assainissement des communes de MEROUX et VEZELOIS.

Durée : 6 mois commençant à compter de sa notification à l'attributaire pour la tranche ferme et à compter de la date fixée par l'ordre de service pour les tranches conditionnelles.

- Arrêté n° 11-0127 du 28.04.2011 : Service Déchets Ménagers – Marché de fournitures courantes et services à procédure adaptée passé avec la Société POLLUNET – 33 rue d'Audincourt – 25230 DASLES.

Montant des travaux TTC :

- seuil minimum : 11 960,00 €
- seuil maximum : 71 760,00 €

Objet : Entretien des conteneurs enterrés.

Durée : 1 an commençant à compter de sa notification à l'attributaire. Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

REGIE :

- Arrêté n° 11-0089 du 25.03.2011 : Direction des Finances – Création d'une régie d'avance au conservatoire de musique à rayonnement départemental.

Cette régie est installée au conservatoire 3 faubourg de Montbéliard à Belfort. Elle fonctionne à compter du 4 avril pour toute l'année 2011.

- Arrêté n° 11-0090 du 25.03.2011 : Direction des Finances – Création d'une régie de recettes au conservatoire de musique à rayonnement départemental.

Cette régie est installée au conservatoire 3 faubourg de Montbéliard à Belfort. Elle fonctionne à compter du 4 avril pour toute l'année 2011.

- Arrêté n° 11-0091 du 25.03.2011 : Direction des Finances – Suppression de la régie d'avance existante au conservatoire à rayonnement départemental.

Cette régie est supprimée à compter du 4 avril 2011 et une nouvelle régie sera mise en place.

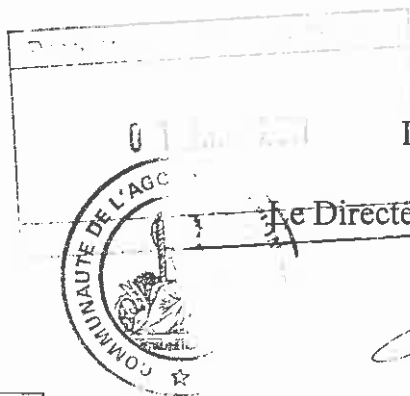
- Arrêté n° 11-0092 du 25.03.2011 : Direction des Finances – Suppression des anciennes régies de recettes au conservatoire à rayonnement départemental.

Ces régies sont supprimées à compter du 4 avril 2011 en raison de la mise en place d'une régie de recette unique.

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE du compte rendu des décisions prises en vertu des délégations qu'il a accordées à son Président.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques


Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



KF

n° 110097

ARRETE du PRESIDENT

Objet : Service Déchets Ménagers - Marché de services à procédure adaptée avec l'Association CHAMOIS Environnement et Recyclage - Halle des Groupeurs - Faubourg de Montbéliard - 90000 BELFORT

Opération : Organisation et collecte des papiers cartons des administrations

Nous, Président de la Communauté de l'agglomération belfortaine,

VU

- ⇒ le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10 dudit Code,
- ⇒ la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mai 2008, modifiant celle du 17 avril 2008, portant délégation d'attribution au Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et aux vice-présidents pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur au seuil défini par le code des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du marché initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- ⇒ le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,
- ⇒ le code de la nomenclature n° 74.04,

CONSIDERANT

- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 28 janvier 2011 pour publication au BOAMP ainsi que la publication faite sur le site Internet de la Communauté de l'agglomération belfortaine,
- que les entreprises suivantes ont retiré un dossier mais n'ont pas répondu :
 - SITA CENTRE EST - 53 chemin des Essarts - 25000 BESANCON

- VEOLIA PROPLETE - 30 rue Paul Sabatier - 71100 CHALON SUR SAONE
- OGIP ORGANISATION - 407 rue Salvador Allende - 59120 LOOS
- COVED agence Est - Zone Industrielle - 68190 UNGERSHEIM
- SCHROLL SAS - 2 rue des Imprimés - 68120 PFASTATT

- que seule l'Association CHAMOIS Environnement et Recyclage a répondu à cette consultation, néanmoins, son offre est apparue techniquement et économiquement avantageuse pour la Ville de Belfort,

ARRETONS

Article 1er : Il sera conclu un marché de services à procédure adaptée avec l'Association CHAMOIS Environnement et Recyclage – Halle des Groupeurs – Faubourg de Montbéliard – 90000 BELFORT pour l'organisation et collecte des papiers cartons des administrations.

Article 2 : Ledit marché est conclu pour une durée de 1 an commençant à compter de sa notification à l'attributaire.

Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

Article 3 : La somme à engager est de :

- Seuil minimum : 20 000,00 € HT, soit 23 920,00 € TTC
- Seuil maximum : 60 000,00 € HT, soit 71 760,00 € TTC

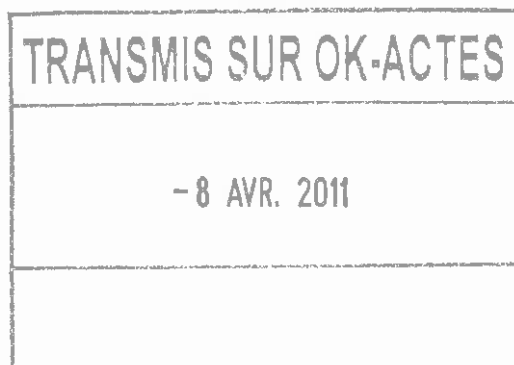
qui sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Belfort, le 04 AVR. 2011

Pour le Président,
Le Vice-président délégué,


Pascal MARTIN





KF

n° 110122

ARRETE du PRESIDENT

Objet : Direction Eau et Assainissement - Bureau d'études - Marché de Prestations Intellectuelles à procédure adaptée avec la société OXYA CONSEIL - 10 rue du 152 RI - 88400 GERARDMER

Opération : Bilan débits - charges polluantes et diagnostic de la collecte et des réseaux assainissement des communes de MEROUX et VEZELOIS

Nous, Président de la Communauté de l'agglomération belfortaine,

VU

- ⇒ le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10 dudit Code,
- ⇒ la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mai 2008, modifiant celle du 17 avril 2008, portant délégation d'attribution au Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et aux vice-présidents pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur au seuil défini par le code des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du marché initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- ⇒ le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,
- ⇒ le code de la nomenclature n° 80.02,

CONSIDERANT

- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 09 février 2011 pour publication au BOAMP ainsi que la publication faite sur le site Internet de la Communauté de l'agglomération belfortaine,
- que les entreprises suivantes ont répondu à notre consultation :
 - OXYA CONSEIL - 10 rue du 152 RI - 88400 GERARDMER
 - SCIENCES ENVIRONNEMENT - 6 boulevard Diderot - 25000 BESANCON
 - HAGENMULLER - 7 rue Kléber - 68000 COLMAR
 - PMH - 74 cours R. Vitton - 69003 LYON
 - IRH Ingénieur Conseil - 140 rue du Logelbach - 68000 COLMAR

- POYRY ENVIRONNEMENT - 6 bis rue de Franche-Comté - 25000 BESANCON
- que les entreprises suivantes ont retiré un dossier mais n'ont pas répondu :
 - SEMERU - 3 rue Henri Poincaré - 92160 ANTONY
 - HYDRATEC SA - 10 Place Charles Béraudier - 69428 LYON
 - INSTRUMSERVICES - 23 rue Beau Site - 68400 RIEDISHEIM
 - BEREST - 71 rue du Prunier - 68000 COLMAR
 - SOGREAH - 19 avenue A. Camus - 21000 DIJON
- l'offre de l'entreprise OXYA CONSEIL est apparue économiquement la plus avantageuse,

ARRETONS

Article 1er : Il sera conclu un marché de Prestations Intellectuelles à procédure adaptée avec la société OXYA CONSEIL - 10 rue du 152 RI - 88400 GERARDMER pour le bilan débits – charges polluantes et diagnostic de la collecte et des réseaux assainissement des communes de Meroux et Vézelois.

Article 2 : Ledit marché est conclu pour une durée de 6 mois commençant à compter de sa notification à l'attributaire pour la tranche ferme et à compter de la date fixée par l'ordre de service pour les tranches conditionnelles.

Article 3 : Les sommes à engager sont de :

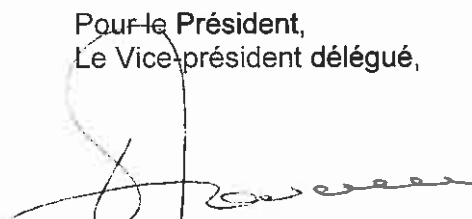
- Tranche ferme : 4 950,00 € HT, soit 5 920,20 € TTC
- Tranche conditionnelle 1 : 10 080,00 € HT, soit 12 055,68 € TTC
- Tranche conditionnelle 2 : 3 150,00 € HT, soit 3 767,40 € TTC
- Tranche conditionnelle 3 : 2 050,00 € HT, soit 2 451,80 € TTC
- Option 1 : 1 960,00 € HT, soit 2 344,16 € TTC
- Option 2 : 1 000,00 € HT, soit 1 196,00 € TTC
- Option 3 : 3 600,00 € HT, soit 4 305,60 € TTC

Pour un montant total de 26 790,00 € HT, soit 32 040,84 € TTC qui seront imputées sur les crédits de l'exercice en cours.

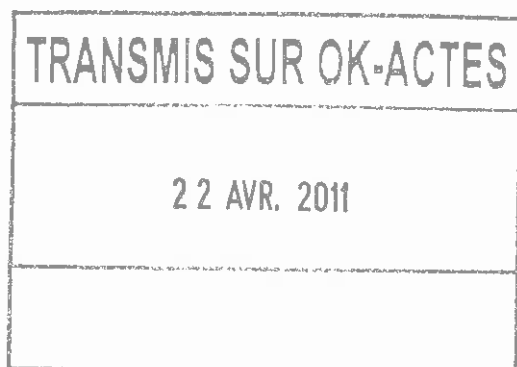
Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Belfort, le 22 AVR. 2011

Pour le Président,
Le Vice-président délégué,



Pierre BOUCON





MC

ARRETE du PRESIDENT

Objet : Service Déchets Ménagers - Marché de fournitures courantes et services à procédure adaptée avec la société POLLUNET – 33 rue d'Audincourt – 25230 -DASLE

Opération : Entretien des conteneurs enterrés

Nous, Président de la Communauté de l'agglomération belfortaine,

VU

- ⇒ le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10 dudit Code,
- ⇒ la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mai 2008, modifiant celle du 17 avril 2008, portant délégation d'attribution au Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et aux vice-présidents pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur au seuil défini par le code des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du marché initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- ⇒ le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,
- ⇒ le code de la nomenclature n° 74.01,

CONSIDERANT

- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 14 janvier 2011 pour publication au BOAMP ainsi que sur le site Internet de la Communauté de l'agglomération belfortaine,

- que les entreprises suivantes ont répondu à notre consultation :
- POLLUNET SARL – 33 rue d'Audincourt – 25230 DASLE
 - PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS - 19 avenue Jules Carteret – 69007 LYON
 - ANCO SAS – 18 rue Denis Papin – ZAC de Kerniol – 56000 VANNES
- que les entreprises suivantes ont retiré un dossier mais n'ont pas répondu :
- CITEC ENVIRONNEMENT – 31 rue des Hautes Pâtures – 92737 NANTERRE
 - BG NETTOYAGE – 40 bis rue du Théâtre – 25350 MANDEURE
 - STENPRO – 13 route de Dambenois – 25600 NOMMAY
 - TEMACO – 240 rue Louis de Broglie – 13793 AIX EN PROVENCE
 - CONTENUR – 3 rue de la claire – 69009 LYON
- que l'offre de la société POLLUNET est apparue économiquement la plus avantageuse,

ARRETONS

Article 1er : Il sera conclu un marché de fournitures courantes et services à procédure adaptée avec la société POLLUNET SARL – 33 rue d'Audincourt – 25230 DASLE pour l'entretien des conteneurs enterrés.

Article 2 : Ledit marché est conclu pour une période initiale de 1 an commençant à compter de sa notification à l'attributaire.
Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

Article 3 : La somme à engager comprise entre les seuils de commande suivants :

- Seuil minimum : 10 000,00 € HT, soit **11 960,00 € TTC**
- Seuil maximum : 60 000,00 € HT, soit **71 760,00 € TTC**

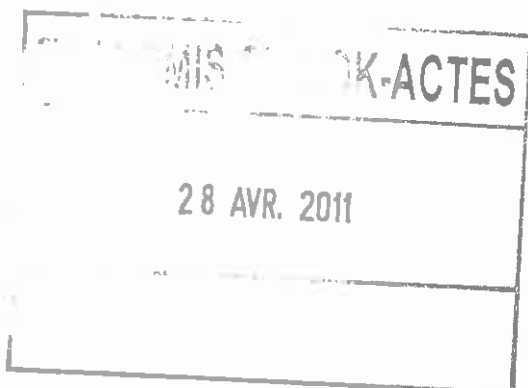
qui sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Belfort, le 28 AVR. 2011

Pour le Président,
Le Vice-président délégué,


Pascal MARTIN





ARRETE du PRESIDENT

OBJET : Service : Direction des finances -

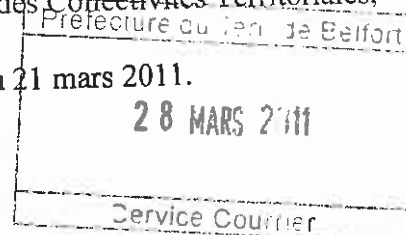
Objet : Régie d'avances conservatoire à rayonnement départemental – Création

Nous, Président de

La COMMUNAUTE de L'AGGLOMERATION BELFORTAINE

VU

- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18,
- le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs,
- le décret n° 2000-318 du 07 avril 2000 relatif à la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- l'instruction interministérielle du 21 avril 2006,
- la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2008 autorisant le Président à créer des régies en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'avis conforme Madame la Trésorière de Belfort-Ville en date du 21 mars 2011.



ARRETONS

ARTICLE 1 : Il est créé une régie d'avance au conservatoire de musique à compter du 04 avril 2011.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée au conservatoire 3 faubourg de Montbéliard à Belfort.

ARTICLE 3 : La régie fonctionne toute l'année.

ARTICLE 4 : La régie paie les dépenses suivantes :

- achats de petites fournitures,
- achats de denrées alimentaires et de boissons,
- exécution de petites réparations et travaux divers (essentiellement sur des instruments de musique),
- frais de documentation (partitions, abonnements, ouvrages spécialisé, disques, DVD)
- frais de réception et de représentation (repas et hébergement, frais de déplacement hors personnel de la communauté de l'agglomération belfortaine)
- petites prestations de services (frais de port et d'emballage, travaux divers de communication, prestations musicales, locations de salles, etc...

ARTICLE 5 : Les dépenses désignées ci-dessus sont payées selon les modes de règlement suivants :

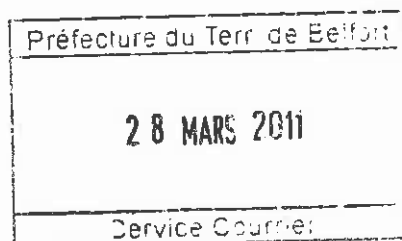
- chèques

ARTICLE 6 : Un compte de disponibilités est ouvert au nom du régisseur auprès du Trésor.

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 200 €

ARTICLE 8 : Le régisseur est tenu de verser à Madame la Trésorière de Belfort Ville la totalité des justificatifs des opérations à la fin de chaque mois.

ARTICLE 10 : Le régisseur est assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

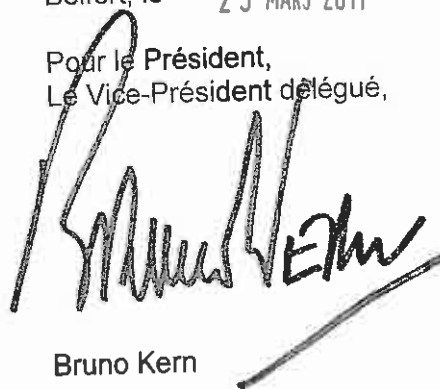


ARTICLE 11 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'acte de nomination en vertu de la réglementation en vigueur.

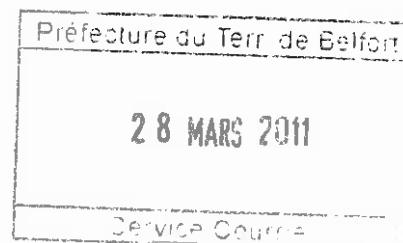
ARTICLE 12 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière de Belfort Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Belfort, le 25 MARS 2011

Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,



Bruno Kern





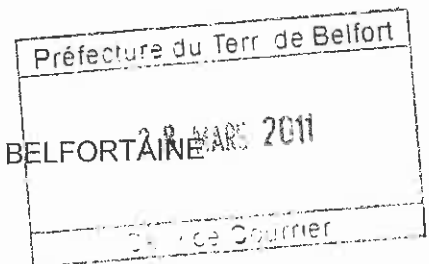
ARRETE du PRESIDENT

OBJET : Service : Direction des finances ~

Objet : Régie de recettes conservatoire à rayonnement départemental – Création

Nous, Président de

La COMMUNAUTE de L'AGGLOMERATION BELFORTAINE



VU

- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18,
- le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs,
- le décret n° 2000-318 du 07 avril 2000 relatif à la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- l'instruction interministérielle du 21 avril 2006,
- la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2008 autorisant le Président à créer des régies en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'avis conforme Madame la Trésorière de Belfort-Ville en date du 21 mars 2011.

ARRETONS

ARTICLE 1. : Il est créé une régie de recettes au conservatoire de musique à rayonnement départemental à compter du 04 avril 2011.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée au conservatoire 3 faubourg de Montbéliard à Belfort.

ARTICLE 3 : La régie fonctionne toute l'année.

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants :
- frais de scolarité et d'inscription de tous les élèves
- locations d'instruments
- recettes des concerts et master-class

ARTICLE 5 : Les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
- numéraire
- chèques

ARTICLE 6 : Un fond de caisse d'un montant de 300 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 2 000 €.

ARTICLE 8 : Le régisseur est tenu de verser à Madame la Trésorière de Belfort Ville le montant de l'encaisse ainsi que les justificatifs des opérations de recettes au moins une fois par semaine et en tout état de cause le 31 décembre de chaque année, lors de sa sortie de fonction ou de son remplacement par le suppléant.

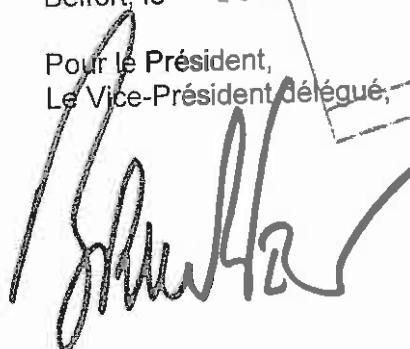
ARTICLE 9 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'acte de nomination en vertu de la réglementation en vigueur.

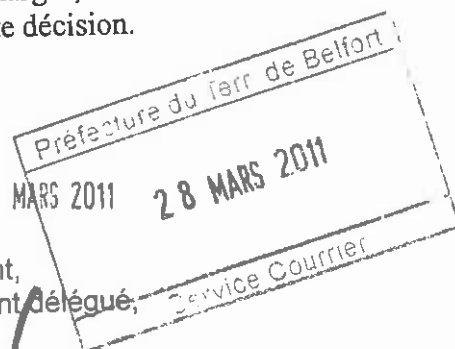
ARTICLE 11 : Monsieur. le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière de Belfort Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Belfort, le 25 MARS 2011

Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,



Bruno Kern





ARRETE du PRESIDENT

OBJET : Service : Direction des finances -

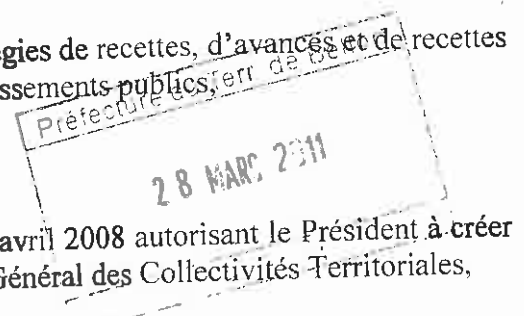
Objet : Régie d'avances conservatoire à rayonnement départemental – Suppression de la régie d'avance existante

Nous, Président de

La COMMUNAUTE de L'AGGLOMERATION BELFORTAINE

VU

- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18,
- le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs,
- le décret n° 2000-318 du 07 avril 2000 relatif à la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- l'instruction interministérielle du 21 avril 2006,
- la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2008 autorisant le Président à créer des régies en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'avis conforme Madame la Trésorière de Belfort-Ville en date du 21 mars 2011,
- l'arrêté 020529 du 02 octobre 2002 instituant une régie d'avance à l'école de musique.



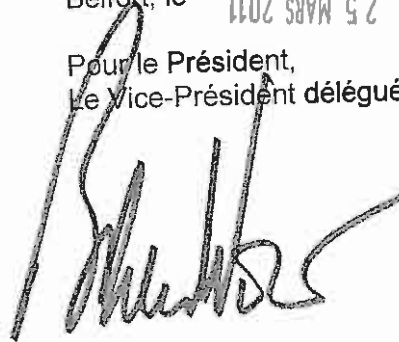
ARRETONS

ARTICLE 1. : L'arrêté cité ci-dessus est supprimé à compter du 04 avril 2011 et la mise en place d'une nouvelle régie d'avance.

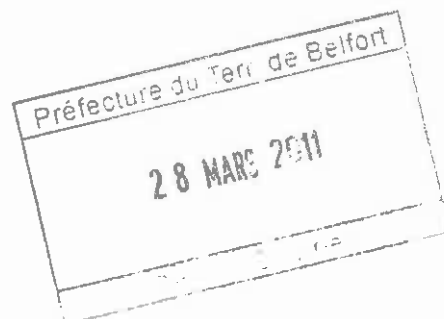
ARTICLE 12 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière de Belfort Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Belfort, le 25 MARS 2011

Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,



Bruno Kern





ARRETE du PRESIDENT

OBJET : Service : Direction des finances -

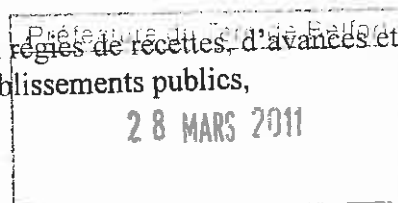
Objet : Régie de recettes conservatoire à rayonnement départemental – Suppression des anciennes régies de recettes

Nous, Président de

La COMMUNAUTE de L'AGGLOMERATION BELFORTAINE

VU

- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18,
- le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs,
- le décret n° 2000-318 du 07 avril 2000 relatif à la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- l'instruction interministérielle du 21 avril 2006,
- la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2008 autorisant le Président à créer des régies en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'avis conforme de Madame le Trésorière de Belfort-Ville en date du 21 mars 2011,
- les arrêtés n° 4387 du 14 décembre 2001 instituant une régie de recettes à l'Ecole Nationale de Musique, n° 4388 du 14 décembre 2001 instituant une régie de recettes pour les écoles de musique de Bavilliers, Bourogne, Chèvremont et Danjoutin, l'arrêté 4392 du 14 décembre 2001 instituant une régie de recettes pour l'Ecole de Musique du Val du Salbert et l'Ecole d'Harmonie de la Ville



de Belfort, n° 050593 du 22 décembre 2005 instituant une régie de recettes pour l'Ecole de musique de Châtenois les Forges.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Les arrêtés cités ci-dessus sont supprimés à compter du 04 avril 2011 en raison de la mise en place d'une régie de recettes unique.

ARTICLE 12 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière de Belfort Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Belfort, le 25 MARS 2011

Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,



Bruno Kern

Préfecture du Terr. de Belfort
28 MARS 2011
Service Courrier

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire ExtraordinaireSéance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Arglésans** : .../... - **Bavilliers** : Mme Valérie HARLET - **Belfort** : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont** : M. Pierre SANTOSILLO - **Botans** : M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne** : M. Jacques BONIN - **Charmois** : M. Jean-Claude HAUTEROCHE - **Châtenois-Les-Forges** : M. André BRUNETTA - **Chèvremont** : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche** : M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin** : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney** : M. Claude GIRARD - **Dorans** : .../... - **Eloie** : M. Henri GIROL - **Essert** : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert** : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux** : .../... - **Méziré** : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars** : .../... - **Moval** : M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont** : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse** : M. Christian HOUILLE - **Roppe** : .../... - **Sermamagny** : .../... - **Sévenans** : .../... - **Trévenans** : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie** : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSI - **Vétrigne** : .../... - **Vézelois** : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente

Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moyal
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.

**DELIBERATION**

présenté par M. Etienne BUTZBACH
Président

REFERENCES : EB/MD/MD – 11-52/Conseil Communautaire

MOTS-CLES : Assemblées – CAB.

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire du 10 mai 2011.

Décisions prises par le Bureau du 10 mai 2011

N° 11-19 – Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 22 mars 2011.

Le Bureau Communautaire, à l'**unanimité**, **APPROUVE** le procès-verbal.

N° 11-20 – 23^{ème} édition du Salon du SAITAS, octobre 2011.

Le Bureau Communautaire, à l'**unanimité**, **DECIDE** de ne pas soutenir ce salon.

N° 11-21 – Création d'une plateforme de gestion des remplacements.

Le Bureau Communautaire, à l'**unanimité**, **ADOpte** la création d'une plateforme de gestion des remplacements.

N° 11-22 – Conteneurs enterrés.

Le Bureau Communautaire, à l'**unanimité** :

- **ADOpte** les orientations proposées,
- **DEMANDE** qu'un plan prévisionnel annuel soit présenté en début d'année.

N° 11-23 – D.E.A. – Recherche de nouvelles ressources en eau potable.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions du rapport,
- **APPROUVE** les recherches de financements auprès de l'Agence de l'Eau,
- **ACCEPTE** le principe d'une coopération éventuelle avec la Société ALLIANCE DEVELOPPEMENT pour un partage des coûts et des résultats s'agissant du secteur Charmois-Fontenelle.

N° 11-24 – Déchetterie de Sermamagny –Avenant n° 1 sur le lot n° 1 : Génie civil-voirie, assainissement – Entreprise COLAS.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise COLAS pour un montant de 6 900,00 € HT portant le nouveau montant du marché à 268 257,75 € HT.

N° 11-25 – Charte d'usage de l'internet et de l'intranet.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette Charte, qui sera alors soumise aux Comités techniques paritaires de la Ville et de la Communauté de l'agglomération Belfortaine, puis mise en ligne sur l'intranet, chaque utilisateur ayant à attester en avoir pris connaissance lors de chaque connexion suivant cette mise en ligne.
- **AUTORISE** M. le Président à signer un arrêté portant instauration de cette Charte.

Par ailleurs, une note de service sera envoyée sur l'usage de la messagerie électronique, rappelant notamment que celle-ci est un outil de travail et que tout message envoyé ou reçu depuis son poste de travail revêt un caractère professionnel sauf indication manifeste dans l'objet du message.

N° 11-26 – Aménagement du Mess – Organisation spatiale des services.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** les principes de l'organisation spatiale proposée.

N° 11-27 – Restructuration d'une annexe à l'Hôtel de Ville et de la CAB –
Caractéristiques de l'équipement audiovisuel de la salle des Assemblées et
des trois salles de réunions.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** les caractéristiques de
l'équipement audiovisuel de la salle des assemblées.

* * * *

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE du compte rendu des décisions prises en vertu des
délégations qu'il a accordées au Bureau.

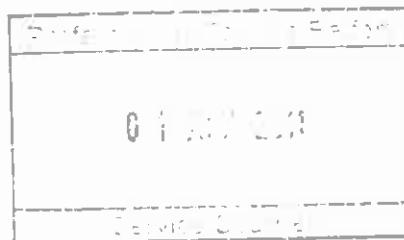
Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite
délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-
25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire
l'objet d'un recours devant la
juridiction administrative dans
le délai de deux mois à compter
de sa publication ou de son
affichage



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire ExtraordinaireSéance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans** : .../... - **Bavilliers** : Mme Valérie HARLET - **Belfort** : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont** : M. Pierre SANTOSILLO - **Botans** : M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne** : M. Jacques BONIN - **Charmois** : M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - **Châtenois-Les-Forges** : M. André BRUNETTA - **Chèvremont** : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche** : M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin** : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney** : M. Claude GIRARD - **Dorans** : .../... - **Eloie** : M. Henri GIROL - **Essert** : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert** : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux** : .../... - **Méziré** : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars** : .../... - **Moval** : M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont** : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse** : M. Christian HOUILLE - **Roppe** : .../... - **Sermamagny** : .../... - **Sévenans** : .../... - **Trévenans** : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie** : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne** : .../... - **Vézelois** : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Etienne BUTZBACH
Président

REFERENCES : TC/MD – 11-53/Conseil Communautaire.

MOTS CLES : COOPERATIONS - DECHETS

OBJET : Modification des statuts du SERTRID.

La dissolution du SIVOM du Sud-Territoire par arrêté préfectoral du 31 décembre 2010 a conduit le Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets (S.E.R.T.R.I.D.) à procéder à une modification des statuts.

Lors de son comité syndical du 20 avril dernier, le S.E.R.T.R.I.D. a ainsi délibéré sur la base de l'article L 5211-20-1, en proposant à l'unanimité une modification du nombre total de délégués, qui étaient répartis ainsi :

- CAB : 9 délégués titulaires, 9 délégués suppléants.
- SICTOM : 6 délégués titulaires, 6 délégués suppléants.
- SIVOM : 3 délégués titulaires, 3 délégués suppléants.

et de conserver la représentativité antérieure des deux EPCI membres avec une répartition inchangée entre la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne :

- CAB : 9 délégués titulaires, 9 délégués suppléants.
- SICTOM : 6 délégués titulaires, 6 délégués suppléants.

* * *

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la proposition de modification des statuts.

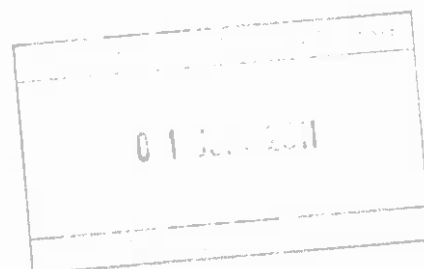
Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire
l'objet d'un recours devant la
juridiction administrative dans
le délai de deux mois à compter
de sa publication ou de son affichage



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL**Etaient présents :**

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Eloie :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHOU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

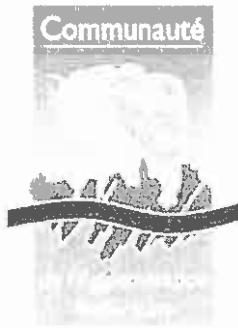
Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Etienne BUTZBACH
Président

REFERENCES : EB/OB/AD/CZ – 11-54/Conseil Communautaire

MOTS-CLES : Eau / Assainissement – Coopération décentralisée

OBJET : Coopération décentralisée avec le Burkina Faso dans le domaine de l'accès à l'eau potable.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 10 mai 2007, s'est prononcé en faveur d'une **coopération décentralisée dans le domaine de l'Eau avec les communes de Tanghin-Dassouri et de Komki-Ipala** (Région Centre, Burkina Faso).

Rejointe en 2008 et 2009 par les Syndicats des Eaux de Giromagny et de Rougemont-le-Château, la CAB accompagne techniquement et financièrement les deux communes rurales précitées dans la mise en œuvre d'une politique publique d'accès à l'eau potable pour la population locale.

Au cours d'une première phase triennale (2007-2009), a été créée une cellule technique mutualisée pour les deux communes, supervisant la gestion et la maintenance des ouvrages hydrauliques existants et rénovés. La **deuxième phase triennale du programme de coopération (2010-2012)**, à nouveau co-financée par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, vise à consolider la maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre d'une gouvernance locale nouvelle dans ce secteur.

1. Gouvernance locale de gestion de l'eau à Tanghin-Dassouri et Komki-Ipala

Les décrets d'application de la loi portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat burkinabè aux communes, dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et assainissement, réaffirment la **maîtrise d'ouvrage des conseils municipaux** tout en incitant à la **création d'associations d'usagers de l'Eau (AUE) dans chaque village.**

- Les AUE ont vocation à gérer, au plus près des populations locales, leur parc d'infrastructures et conformément à la convention de délégation de gestion qu'elles ont signée avec la commune, à participer à toutes prises de décision concernant le prix de l'eau (taxe annuelle par ménage) ou la modification du parc; à faire appel aux opérateurs chargés de la maintenance ayant contractualisé avec la commune pour toutes les réparations à effectuer sur les ouvrages du village, à récolter et mutualiser les recettes de la vente de l'eau et à rendre compte à la commune,
- Les communes quant à elles, sont responsables du service de l'eau potable aux populations et doivent gérer les infrastructures de manière durable en s'appuyant sur les AUE et les opérateurs privés (maintenanciers) avec lesquels elles contractualisent,
- Les recettes fiscales perçues des usagers sont récoltées intégralement par les AUE, la moitié étant affectée aux AUE pour couvrir les réparations courantes, et l'autre moitié étant reversée aux communes pour les frais de gestion globale de la politique d'approvisionnement en eau potable.

A Tanghin-Dassouri et Komki-Ipala, cette gouvernance se traduit par l'existence de la **Cellule intercommunale** créée en 2009 (maîtrise d'ouvrage mutualisée), et par les **AUE en cours de création** (février-juillet 2011) **au niveau des 53 villages** (38 à Tanghin et 15 à Komki). La Cellule composée pour rappel, des Adjoints chargés de l'Eau des deux communes, d'un agent déconcentré du Ministère de l'Hydraulique et du coordinateur de la coopération décentralisée pour le compte de la CAB, est ainsi spécifiquement chargée des missions suivantes : maintenance préventive des ouvrages, importantes réhabilitations et construction de nouveaux équipements, ensemble des activités de sensibilisation (tournées de théâtre-forum et de malles pédagogiques), constitution et gestion d'une caisse de solidarité intercommunale pour les ménages les plus vulnérables.

2. Accompagnement de la coopération décentralisée

L'appui institutionnel apporté à ce dispositif par la CAB et les Syndicats des Eaux de Giromagny et de Rougemont-le-Château, vise à **contribuer au renforcement des capacités d'actions des acteurs locaux burkinabè partenaires** dans la mise en œuvre de cette politique publique majeure d'accès à l'eau pour tous.

Dans ce sens, une expertise avant tout locale est mobilisée aux côtés des élus partenaires, des équipements de base réhabilités. Ces actions sont **financées par la coopération décentralisée** (prélèvements de 0.25 % de la redevance « eau » perçue par la CAB et les Syndicats) et par les **cofinancements du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes** obtenus sur la période triennale 2010-2012. Ces contributions sont dès cette année, complétées par des **recettes fiscales locales** perçues par les AUE et reversées en partie à la Cellule (versement prévisionnel en 2011 de 7.5 millions de F CFA – 11 500 €).

Une partie de la programmation de coopération est mise en œuvre en **partenariat avec Pays de Montbéliard Agglomération**, dans le cadre d'un programme régional mutualisé des collectivités franc-comtoises impliquées au Burkina Faso (coordonné par le CERCOOP - Centre de la coopération décentralisée en Franche Comté) : formations et ateliers de capitalisation inter-burkinabè, activités de sensibilisation à la population (sur l'utilisation de l'eau, l'hygiène, la fiscalité municipale...), notamment dans les écoles par le théâtre-forum (formations des animateurs, organisation de tournées...) et les malles pédagogiques (acquisitions, renouvellement et organisation de tournées).

Le concours de la coopération décentralisée à ce programme, nécessite un **suivi et une coordination sur place** assurés jusqu'à présent par M. Pierre MICHAILLARD, désormais en retraite.

Il est proposé aujourd'hui, en partenariat avec le Conseil général du Territoire de Belfort également engagé dans des coopérations décentralisées à Tanghin-Dassouri et à Komki-Ipala, de missionner de manière mutualisée, un référent local, M. Jérémie BAMBARA (*Cabinet Océane Consult International* basé à Ouagadougou). Après plusieurs rencontres depuis 2010, cette personne sera chargée de mettre en œuvre l'accompagnement institutionnel aux communes partenaires. Il travaillera en lien avec l'ONG Hope 87, opérateur local par lequel transitent, depuis trois années, les contributions financières de la coopération et spécifiquement chargé des décaissements des fonds et du suivi budgétaire.

Le projet de convention annexé au présent rapport précise les engagements de ces opérateurs locaux ainsi que les contributions financières complémentaires induites par ce suivi au Burkina Faso.

Pour finir, le plan de financement prévisionnel du programme piloté par la CAB est retracé pour 2011 dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Frais de gestion et d'activités de la Cellule intercommunale	18 000 €	CAB	20 000 €
<i>Fonctionnement</i>	5 000 €	Syndicat des Eaux de Giromagny	1 600 €
<i>Etudes et expertises</i>	6 000 €		
<i>Formations</i>	3 000 €		
<i>Sensibilisation – éducation non formelle</i>	4 000 €	Syndicat des Eaux de Rougemont-le-Château	1 400 €
Contributions aux financements d'investissements locaux	5 515 €		
Contributions à la coordination du programme régional mutualisé par le CERCOOP et aux activités de communication et d'éducation au développement	20 000 €	Subvention acquise du Ministère français des Affaires Etrangères (MAEE) – 1 ^{ère} tranche du cofinancement triennal	25 515 €
Frais de suivi et de coordination de la coopération décentralisée à Tanghin-Dassouri et Komki-Ipala	5 000 €		
TOTAL	48 515 €	TOTAL	48 515 €

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **APPROUVE** les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la coopération décentralisée de la CAB au Burkina Faso.
- **AUTORISE** l'affectation budgétaire de 5 000 € supplémentaires sous forme de subvention de fonctionnement à l'ONG Hope 87 pour la prise en charge des frais de suivi sur place assurés par le Cabinet *Océane Consult International*.
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention annexée au présent rapport.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

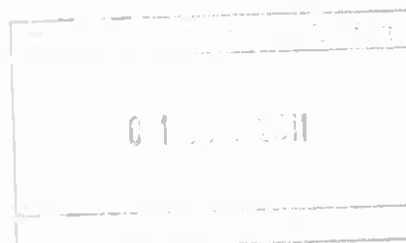
Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Annexe : Projet de convention entre le Conseil général du Territoire de Belfort, la Communauté de l'Agglomération Belfortaine d'une part, et l'ONG Hope 87 et le Cabinet Océane Consult International d'autre part



Projet de convention portant versement d'une subvention de fonctionnement à HOPE 87

Entre d'une part :

Le Conseil général du Territoire de Belfort, sis place de la Révolution Française à Belfort, représenté par son président, Monsieur Yves Ackermann, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération de la Commission permanente n° du 18 avril 2011, ci-après désigné par le terme « le Département »,

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine, sise place d'Armes à Belfort, représentée par son président, Monsieur Etienne Butzbach, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération du Conseil communautaire n° ... du 26 mai 2011, ci-après désignée par le terme « la CAB »,

et d'autre part :

L'ONG HOPE 87, sise secteur 17 Quartier Gounghin à Ouagadougou (Burkina Faso), représentée par son Directeur en exercice Monsieur Abdarhamane Traoret, ci-après désignée par le terme « Hope 87 »,

Le Cabinet Océane Consult International, sise 12 BP60 à Ouagadougou (Burkina Faso), représentée par son Directeur en exercice Monsieur Jérémie Bambara, ci-après désignée par le terme « OCI »,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3211-1 et suivants,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10, ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu les conventions-cadres du 2 février 2007 entre le Conseil général du Territoire de Belfort et les communes de Tanghin Dassouri et Komki Ipala au Burkina Faso,

Vu la délibération de la Commission permanente Du 18 avril 2011, relative au programme de coopération à mettre en œuvre en 2011 par le Conseil général du Territoire de Belfort et les Municipalités de Tanghin Dassouri et Komki Ipala,

Vu la convention-cadre du 26 juin 2007 entre la Communauté de l'Agglomération de Belfort et les communes de Tanghin Dassouri et Komki Ipala au Burkina Faso, complétée de la convention du 7 janvier 2011 entre la Communauté de l'Agglomération de Belfort, les Syndicats des Eaux de Giromagny et de Rougemont-le-Château, les communes de Tanghin Dassouri et Komki Ipala, l'ONG Hope 87 au Burkina Faso,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° ... du 26 mai 2011, relative au programme de coopération à mettre en œuvre en 2011 par la CAB, les Syndicats des Eaux de Giromagny et de Rougemont-le-Château, et les Municipalités de Tanghin Dassouri et Komki Ipala,

Il a été convenu ce qui suit :

— Préambule : objet de la subvention

Par la présente convention, l'ONG HOPE 87 et le Cabinet Océane Consult International s'engagent, à leur initiative et sous leur responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations des programmes de coopérations décentralisées précités, les actions relatives à :

- La planification et la mise en œuvre des activités liées au soutien à la politique de développement agricole de la commune de Komki Ipala, dans le cadre de la coopération entre celle-ci et le Département. Les activités d'animation, d'accompagnement et de formations relevant de la coopération font l'objet d'un conventionnement distinct avec la commune de Komki Ipala.
- L'appui-conseil à la Cellule intercommunale constituée à Tanghin Dassouri et Komki Ipala en vue du soutien à la politique d'approvisionnement en eau potable et assainissement des communes de Tanghin Dassouri et Komki Ipala, dans le cadre de la coopération entre celles-ci et la CAB. Les activités d'expertises et de formations à organiser dans le cadre de cette politique seront financées par le budget de la Cellule intercommunale précitée.

Dans ce cadre, le Département et la CAB contribuent financièrement à ce service.

— Article 1 : engagements du Département et de la CAB

- 1.1 – Le Département s'engage, sous réserve du respect des dispositions ci-après, à verser à OCI, sous couvert de HOPE 87, une subvention d'un montant maximum de 12 073 (douze mille soixante treize) euros, au titre de l'année 2011, pour la mise en œuvre des actions ci-dessus énoncées, en application du programme de coopération validé pour 2011 entre le Département et la commune de Komki Ipala.
- 1.2 – La CAB s'engage, sous réserve du respect des dispositions ci-après, à verser à OCI, sous couvert de HOPE 87, une subvention d'un montant maximum de 5 000 (cinq mille) euros, au titre de l'année 2011, pour la mise en œuvre des actions ci-dessus énoncées, en application du programme de coopération validé pour 2011 entre la CAB et les communes de Tanghin-Dassouri et Komki Ipala.
- 1.3 – Le Département et la CAB s'engagent, sous réserve du respect des dispositions ci-après, à reverser en fin d'année d'exécution budgétaire, un montant forfaitaire de 2 % des transferts financiers réalisés en cours d'année (hors frais de suivi) pour couvrir les frais de gestion financière assurée par HOPE 87.

— Article 2 : engagements de HOPE 87 et de OCI

- 2.1 – HOPE 87 et OCI s'engagent à réaliser ces activités dans le cadre des programmes de coopération décentralisée du Département et de la CAB. Aucun des bénéficiaires n'exerce une quelconque autorité sur l'autre. Ils organisent leur participation à la mise en œuvre des Plans de Développement Locaux de Komki Ipala et Tanghin Dassouri en fonction de leurs rôles respectifs.
 - 2.1.1 - HOPE 87 est chargée des décaissements et du suivi financier des activités. A cet égard, elle s'engage à transmettre au Département et à la CAB les bilans financiers relatifs aux projets dans un délai de trois mois à compter de leur réalisation.

2.1.2 - OCI est chargé du suivi des opérations sur le terrain et de l'accompagnement des collectivités burkinabè partenaires. A cet égard, il s'engage à transmettre au Département et à la CAB les bilans techniques d'activités relatifs aux projets dans un délai de trois mois à compter de leur réalisation.

2.2 – Les bénéficiaires s'obligent à laisser le Département et la CAB effectuer, à tout moment, l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'ils jugeront utiles, de quelque nature que ce soit, afin qu'ils soient en mesure de vérifier qu'ils satisfont pleinement aux obligations et engagements des présentes.

— Article 3 : modalités de versement de la subvention

3.1 – Le versement des subventions s'effectuera par un versement en deux fois :

- 50 % à la signature de la présente convention,
- 50 % sur présentation d'un compte-rendu d'exécution intermédiaire présenté au Département ainsi qu'à la CAB au plus tard le 15 octobre 2011.

3.2 – Le versement des subventions s'effectuera sur le compte ouvert :

Titulaire du compte : HOPE 87 BURKINA
Domiciliation : BICIA du Burkina Ouagadougou
Code banque : C0023
Code agence : 01053
N° de compte : 006156400161
Clé RIB : 19
Devise : XOF
Code IBAN : BF 23 C00230105300615640016119
Code SWIFT : BICIBFXXXX

— Article 4 : reversement de la subvention et résiliation de la convention

4.1 – Les bénéficiaires s'engagent à restituer le reliquat des sommes versées si, à l'issue des activités, les dépenses subventionnées n'ont pas été réalisées. Son montant est déterminé en appliquant à la subvention totale le pourcentage des dépenses non réalisées dans le cadre du projet subventionné.

4.2 – Le Département et la CAB se réservent le droit de ne pas verser la subvention aux bénéficiaires ou de faire mettre en recouvrement, sur présentation d'une annulation de mandat ou par le biais d'un titre de recette, le montant total ou partiel de la subvention dans les hypothèses suivantes :

- En cas de manquement des bénéficiaires aux engagements et obligations issus des présentes,
- En cas d'inexactitude des informations fournies et des déclarations faites par les bénéficiaires au Département et à la CAB,
- En cas de cessation de leurs activités ou de dissolution de l'organisme des bénéficiaires.

4.3 – La mise en œuvre des dispositions visées à l'article 4.2 pourra donner lieu à la résiliation de la présente convention.

— Article 5 : modification de la convention

Si chacune des parties y consent, la présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

— Article 6 : durée de la convention

Elle est conclue au titre de l'année 2011.

— Article 7 : règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à l'exécution de la présente convention, il est convenu qu'avant tout recours contentieux les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre leur différend.

— Article 8 : attribution de juridiction

A défaut de règlement amiable, le Tribunal administratif de Besançon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

— Article 9 : dispositions diverses

L'ensemble des documents et justificatifs visés dans la présente convention est à transmettre par les bénéficiaires aux adresses suivantes :

Conseil général du Territoire de Belfort
Monsieur le Président
Hôtel du Département
Place de la Révolution française
90020 Belfort cedex

Communauté de l'Agglomération Belfortaine
Monsieur le Président
Hôtel de Ville et de l'Agglomération
Place d'Armes
90020 Belfort cedex

Fait à Belfort, le
En quatre exemplaires originaux,

Pour le Département,
Le Président,

Pour la CAB,
Le Président,

Pour Hope 87,
Le Directeur,

Pour Océane Consult International
Le Directeur,

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Préfecture du Terr. de Belfort

06 JUIN 2011

Service Courrier

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre TRABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Arglésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHE - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Elole :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Elole), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

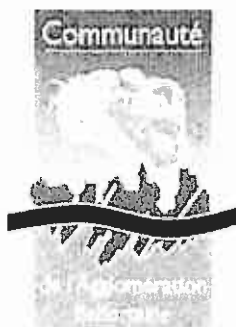
Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Bruno KERN
1^{er} Vice-Président

REFERENCES : BK/TC/SG – 11-55/Conseil Communautaire

OBJET : Compte Administratif de l'exercice 2010.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est tenu de se prononcer sur le Compte Administratif avant le 30 juin de l'exercice suivant.

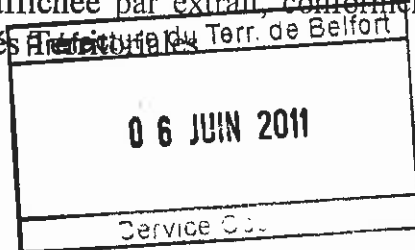
Le document que je vous présente en annexe du présent rapport synthétise les chiffres et faits marquants de l'exercice 2010.

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Bruno KERN, M. le Président s'étant retiré, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par 72 voix pour (unanimité des présents)

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2010 et **ARRETE** les résultats définitifs.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Jacques HANS

BUDGET PRINCIPAL



Synthèse

Le résultat suit une évolution favorable sous l'effet d'une dernière année de recettes de TP. La compensation relais de TP a en effet été calculée sur les dernières bases de TP ce qui aboutit à **une hausse du produit de +6.58%, soit plus d'1.7M€**. Ce montant global sera ainsi figé dans la durée pour le calcul des compensations.

S'y ajoutent 1 551k€ de fiscalité mixte en hausse de 3.32% pour un montant global de 30.3M€ au chapitre 73.

Les deux principales dotations de l'Etat augmentent de 1.03% soit 170k€ pour s'établir à 16.7M€ ; le chapitre 74 atteint 18.2M€.

Cette dynamique des recettes, +4.49%, est renforcée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement en hausse de +0.99% seulement. Les dépenses de gestion sont contenues à +2.01%, soit +412k€.

L'épargne s'en ressent fortement avec +1895k€ d'épargne brute supplémentaire (+1577k€ en 2009). L'épargne nette se monte à 5 901k€ et augmente de +1 629k€.

Cette épargne nette permet de financer 73.4%¹ des dépenses d'équipement (43% en 2009). De fortes ressources propres d'investissement (3190k€) viennent compléter cet autofinancement. Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire pour l'équilibre général. Le résultat final croît de 1.1M€.

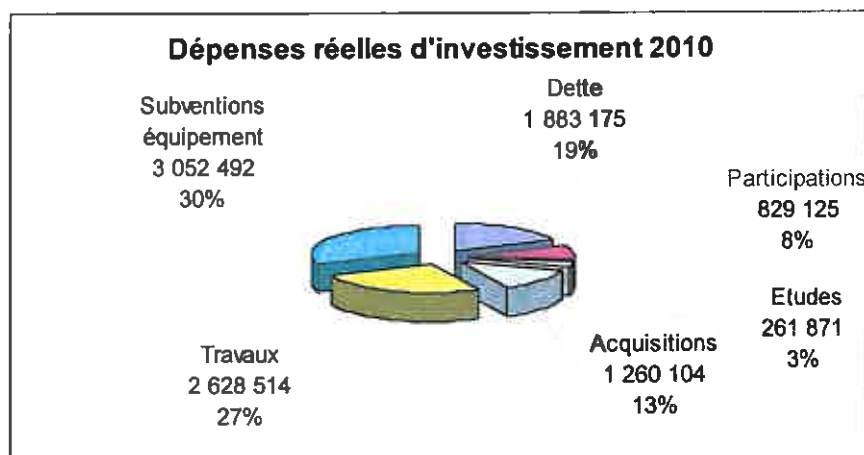
La situation financière permettra ainsi de faire face aux investissements prévus par le PPI sans le risque d'un endettement excessif.

¹ Epargne nette 5901k€ / dépenses INVT hors dette 8032k€

I / SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses d'investissement

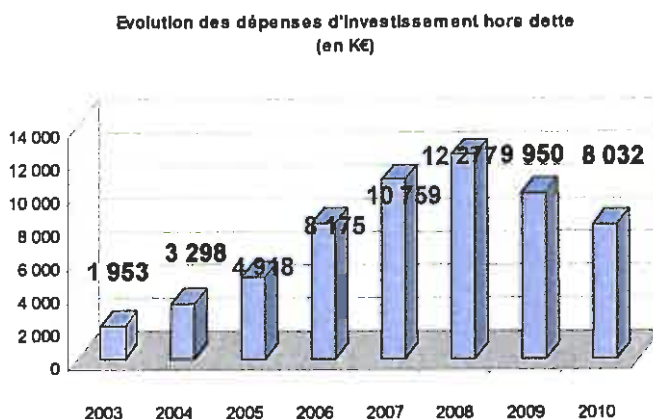
Les dépenses d'investissement représentent 9.9M€ hors opérations équilibrées de gestion de la dette. Les dépenses d'équipement sont en baisse et représentent 43% de l'investissement contre 19% pour la dette et 30% pour les subventions d'équipement.



La baisse des dépenses d'équipement hors dette se situe à – 1 918 K€.

Les principales réalisations portent sur : le Techn'hom 973 K€, LGV 1 780K€, Plutons 472K€, Aide à la pierre 288K€, le PLH 248K€, l'ANRU 772K€.

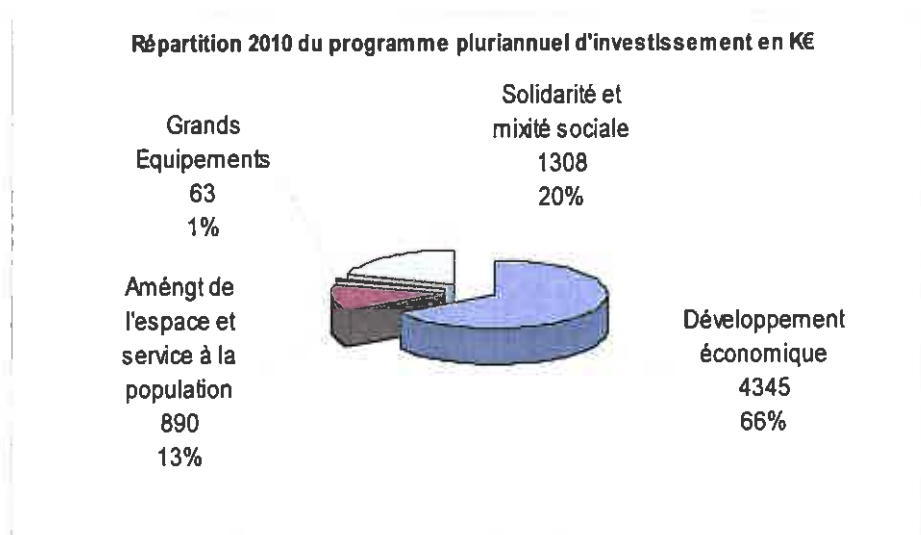
Les dépenses pour les eaux pluviales sont de 437K€. La participation à la hausse du capital de la SEMPAT est significative (829K€).





Avec 6 606K€, le programme pluriannuel d'investissement (PPI) représente 82% des dépenses d'investissement hors dette (8 032k€).

Le développement économique avec 66% (4.3M€) et la solidarité et mixité sociale avec 20% (1.3M€) sont les secteurs où les investissements ont été les plus conséquents.



Les réalisations des dépenses d'investissement 2010 montrent la priorité accordée au développement économique :

AXE 1 - Développement économique (4 345K€)

TECHN'HOM	733K€
TECHN'HOM II	240K€
SEMPAT	829K€
POLE Compétitivité	128K€
TGV participation	1 780K€
PLUTON (études – Bât compensé & terrain)	472K€
ZAIC divers	163K€

AXE 2 – Solidarité et mixité sociale (1 308 K€)

ANRU	772K€
Aide à la Pierre	288K€
PLH	248K€

AXE 3 – Aménagement de l'espace et services à la population (890 K€)

Dont :	
Pistes cyclables	89K€
Eaux pluviales	437K€
Environnement	53K€
Site Médian	70K€
Transports/déplacements (SMTC)	40K€
Contrat projet état/région (CPER)	178K€

AXE 4 - Grands équipements (63 K€)

Dont :	
Ecole de Musique Projets	11K€
Piscine du Parc	51K€

« Piscine du Parc en travaux »



Sous.Total Projets 6 606K€

AXE 5 MAINTENANCE (546 K€)

matériel incendie	33K€
ZAIC travaux	83K€
écoles de musique	87K€
sports	282K€
Divers	61K€

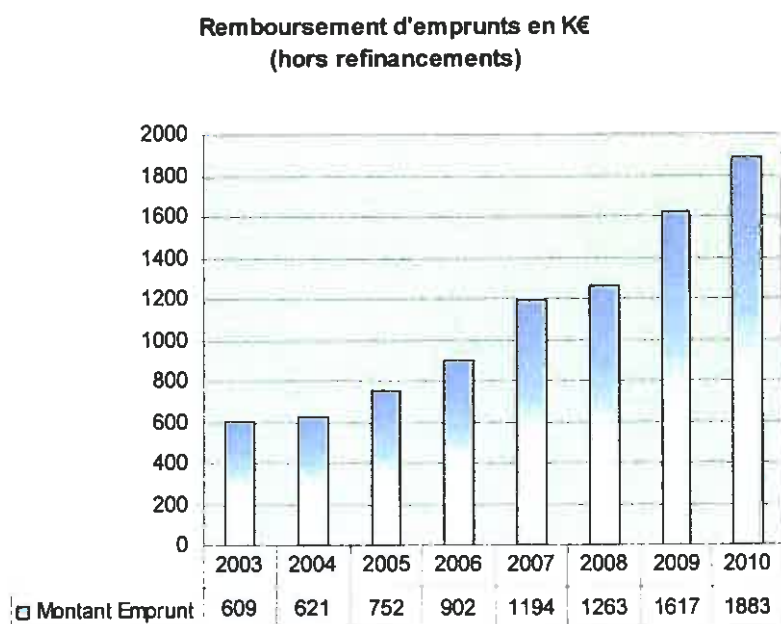
AXE 6 MOYENS DES SERVICES & DIVERS (880 K€)

informatique (haut-débit, matériel...)	429 K€
Mobilier	22 K€
Matériel et divers	16 K€
Projet Mess	409 K€
Foncier	4 K€

TOTAL dépenses équipements 2010 8 032K€



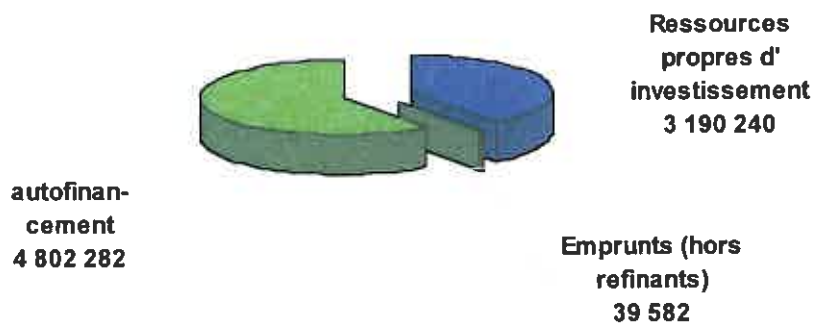
Le capital remboursé sur l'exercice 2010 augmente de 16 % (1 883k€ contre 1 617k€).



B - Recettes d'investissement 2010

L'épargne représente 60% du financement de l'investissement.

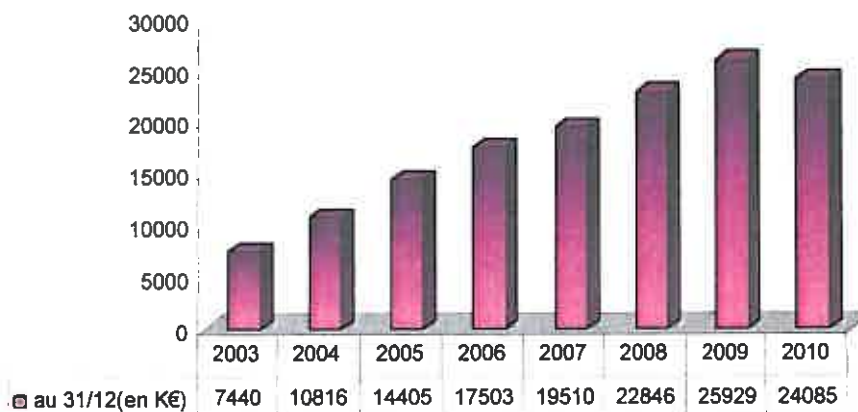
Structure de financement de l'investissement 2010 (en €)





Au 31/12/10, l'encours de la dette s'élève à 24 085K€, soit un désendettement de – 1 843K€. Le ratio de désendettement est de 3,09 années.

Evolution de l'encours de dette



II / SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Dépenses de fonctionnement 2010

FONCTIONNEMENT	2007	2008	2009	2010	év° %
Dépenses de gestion	19 770 298	20 083 261	20 530 439	20 942 799	2,01%
Reversement de fiscalité	25 372 235	25 388 201	25 386 278	25 386 278	0,00%
Frais financiers	722 357	1 004 487	681 587	733 954	7,68%
Charges exceptionnelles	27 900	18 653	3 769	2 562	-32,03%
Dépenses réelles de fonctionnement	45 892 791	46 494 602	46 602 073	47 065 593	0,99%

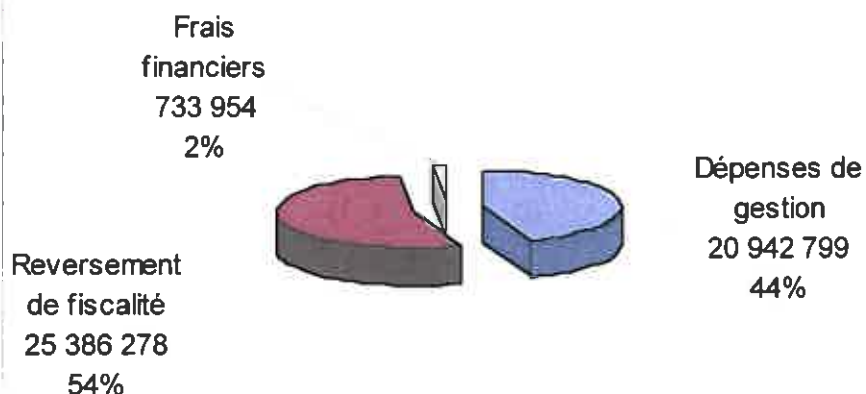
Globalement, les charges de fonctionnement sont en légère hausse (0,99%).

Les dépenses de gestion augmentent de 2,01% avec + 412 K€

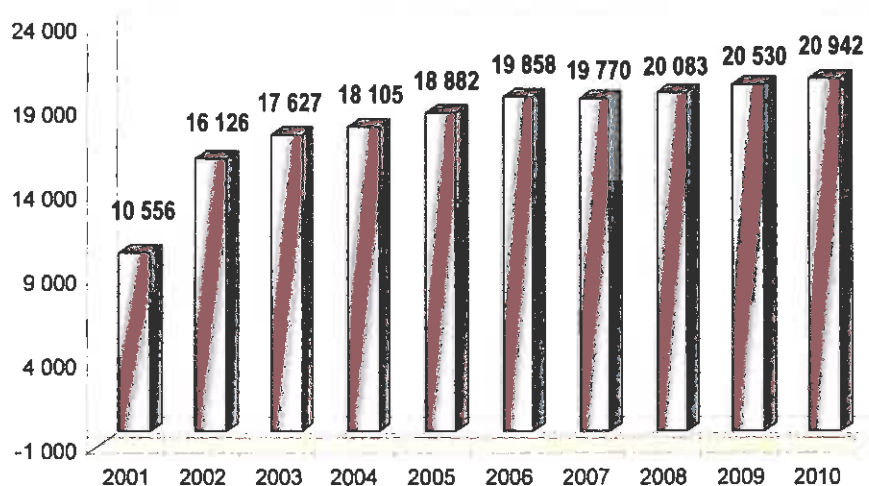
Le montant reversé aux communes au titre de la fiscalité représente 54% des dépenses de fonctionnement et se décompose ainsi :

- Prélèvement FDPTP : **472 331 €**
- T.P. ticket modérateur **3 452 €**
- Attribution de compensation **24 457 081 €**
- Dotation de solidarité communautaire : .. **453 414 €**

Dépenses réelles de fonctionnement 2010



Les dépenses de gestion augmentent de 2,01% en 2010 (+412K€) dont 296 K€ de frais de personnel et 275 K€ de participations et subventions. Le chapitre 011 est en recul de 4,05%.



Les dépenses de gestion 2010 se répartissent ainsi :

→ Les dépenses de Personnel sont en hausse de 2,89% avec notamment différents postes partiellement pris en charge en 2009 (DGA, centre d'appels, secrétariat). La dépense brute est de 10.5M€ dont il faut soustraire 2.7M€ que la Ville de Belfort rembourse à la CAB. La dépense nette est de 7 858 k€.

→ Les charges à caractère général sont en baisse significative de -4,68% (-16k€ locations mobilières ; -8.8k€ SMGPAP ; -73k€ assurances/renégociations ; -26k€ formation ; -15k€ honoraires ; -32k€ annonces et insertions ; -23k€ impressions ; -8.6k€ téléphonie ; -10k€ réceptions)



Les participations et subventions : elles augmentent de 4,05%

Elles se répartissent entre :

- le contingent SDIS (5 672K€)
- le SMAU (syndicat mixte aire urbaine 67K€)
- les subventions de fonctionnement : 817K€ attribués aux associations dont :
 - o 385K€ à l'ADEBT
 - o 216K€ à l'AUTB
 - o 118K€ au Théâtre GRANIT
 - o 39K€ au Pôle compétitivité et véhicule du futur

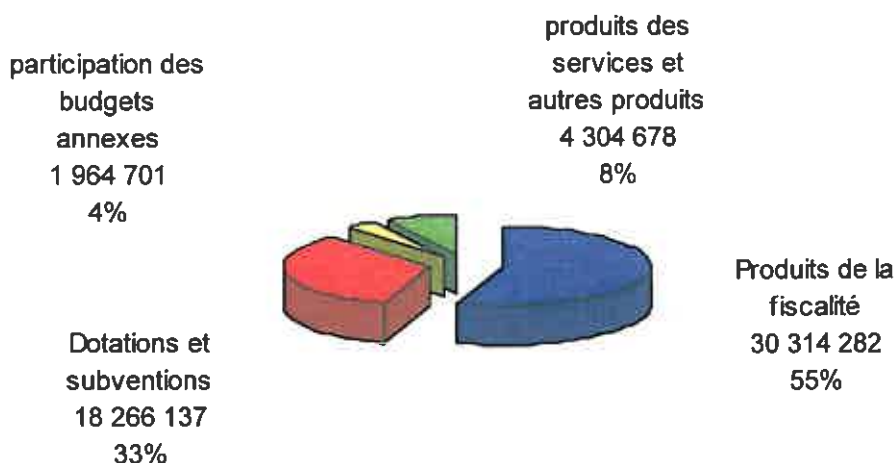
Les charges financières : elles s'élèvent à 733 953,97€ contre 681 568,76€ en 2009. Cette hausse de 45K€ relèvent des intérêts de la dette qui est plus élevée en 2010 qu'en 2009.

Fonctionnement	2009	2010	Ev° %
Dépenses de personnel	10 284 703	10 581 579	2,89%
charges générales	3 429 486	3 269 013	-4,68%
Participations, subventions et divers	6 816 250	7 092 207	4,05%
Dépenses de gestion	20 530 439	20 942 799	2,01%

B - Recettes de fonctionnement 2010

La fiscalité directe locale représente 55% des ressources de fonctionnement. Elle est en hausse de 7%. Le second poste de recettes est représenté par les dotations de l'Etat (33%).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2010



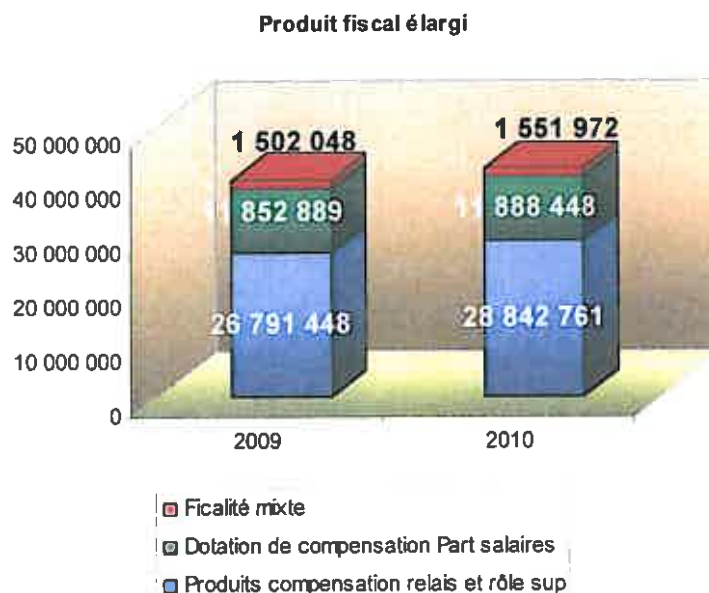


Fiscalité : 30 314k€ dont :

- **28 760 587€** ont été encaissés en 2010 au titre de la Dotation Compensation Taxe Professionnelle
- et **1 551 972€** au titre de la fiscalité mixte

FISCALITE	2008	2009	2010	diff	év° %
Taxe professionnelle	25 440 641	26 492 416	0	-26 492 416	-100,00%
Compensation relais			28 155 815	28 155 815	100,00%
Produit supplémentaire de CET			206 758	206 758	100,00%
Taxe professionnelle - rôles suppl.	1 231 817	299 032	398 014	98 982	33,10%
Fiscalité mixte	0	1 502 048	1 551 972	49 924	3,32%
Total fiscalité directe	26 672 458	28 293 496	30 312 559	2 019 063	7,14%
dotation compensation part salaires	11 758 818	11 852 889	11 888 448	35 559	0,30%
Produit fiscal élargi	38 431 276	40 146 385	42 201 007	2 054 622	5,12%

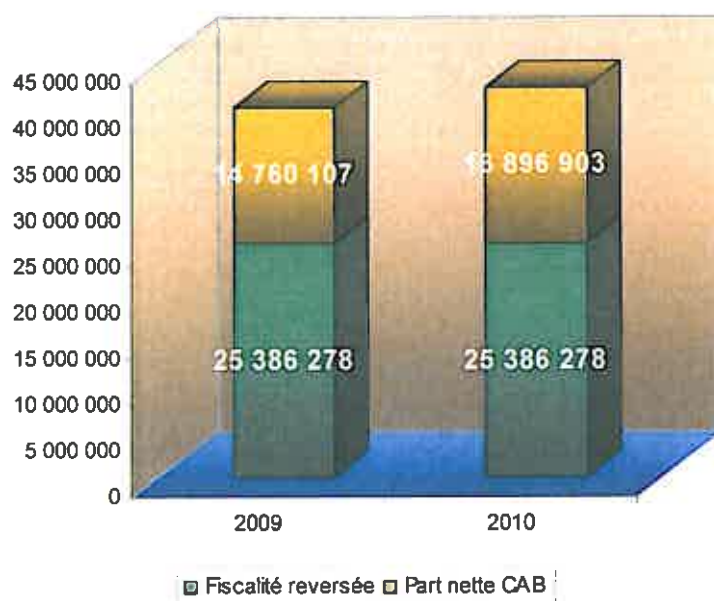
Le produit fiscal progresse de 2 136 K€. L'ensemble des 3 postes a augmenté de 5,30%.





Le produit de TP élargi revenant à la Communauté d'Agglomération après les divers reversements de fiscalité (attribution de compensation, DSC, FDPTP) progresse de 2 136 K€.

Produit de TP revenant à la CAB





CFE 2010

COMMUNE	BASES	COTISATIONS
ANDELNANS	1 527 387 €	456 693 €
ARGIESANS	245 260 €	72 420 €
BAVILLIERS	947 563 €	284 625 €
BELFORT	15 523 956 €	4 796 636 €
BERMONT	99 464 €	30 046 €
BOTANS	244 152 €	71 954 €
BOUROGNE	2 152 904 €	641 340 €
CHARMOIS	6 051 €	1 769 €
CHATENOIS-LES-FORGES	335 642 €	99 523 €
CHEVREMONT	72 161 €	21 847 €
CRAVANCHE	760 663 €	227 124 €
DANJOUTIN	996 781 €	298 957 €
DENNEY	233 043 €	69 454 €
DORANS	52 127 €	15 767 €
ELOIE	34 026 €	10 269 €
ESSERT	236 226 €	71 701 €
EVETTE SALBERT	68 716 €	20 678 €
MEROUX	37 998 €	11 370 €
MEZIRE	84 370 €	25 263 €
MORVILLARS	504 149 €	152 868 €
MOVAL	16 159 €	4 826 €
OFFEMONT	471 683 €	142 197 €
PEROUSE	203 311 €	60 283 €
ROPPE	218 139 €	65 288 €
SERMAMAGNY	331 528 €	98 801 €
SEVENANS	60 834 €	18 028 €
TREVENANS	422 959 €	126 207 €
VALDOIE	823 165 €	249 314 €
VETRIGNE	13 370 €	3 978 €
VEZELOIS	30 516 €	9 364 €
Total	26 754 303 €	8 158 590 €

COMPARAISON 30 DOMINANTS TP 2009 – CFE 2010

TP 2009				CFE 2010			
Nom établissement	Commune	Bases TP	Produits TP 2009	Nom établissement	Commune	Bases CFE	Cotisations CFE 2010
GE ENERGY PRODUCTS	BOUROGNE	18 325 428	3 010 868 €	SA ALSTOM POWER TURBO MACHINES	BELFORT	3 476 450	1 074 223 €
ALSTOM POWER TURBO	BELFORT	15 047 178	2 849 936 €	SNC GE ENERGY PRODUCTS FRANCE	BOUROGNE	1 631 284	485 960 €
GE ENERGY PRODUCTS	BELFORT	14 255 338	2 699 961 €	SA ALSTOM TRANSPORT	BELFORT	1 062 542	328 325 €
ALSTOM POWER TURBO	CRAVANCHE	5 034 552	835 232 €	SAS BELFORT DISTRIBUTION	BELFORT	517 574	159 930 €
BUFFA ALAIN ET CIE	BOUROGNE	4 388 247	720 989 €	SA ALSTOM POWER TURBO MACHINES	CRAVANCHE	528 450	157 795 €
FRANCE TELECOM	BELFORT	3 741 851	708 707 €	SAS CORA	ANDELNANS	505 846	151 248 €
ALSTOM TRANSPORT	BELFORT	3 208 748	607 737 €	SAS NIPSON	BELFORT	432 346	133 595 €
STYRIA RESSORTS	CHATENOIS-LES-F.	2 230 715	361 153 €	SNC GE ENERGY PRODUCTS FRANCE	BELFORT	278 266	85 984 €
LE FRANCOMTOIS	BELFORT	1 675 200	317 283 €	SA PPG AC FRANCE	SERMAMAGNY	282 367	84 145 €
REGIE DES TRANSPORTS	DANJOUTIN	1 663 741	281 006 €	SA LEROY MERLIN FRANCE	ANDELNANS	246 218	73 619 €
ALSTOM MAGNETS AND	BELFORT	1 418 797	268 720 €	SAS LOGISTIQUE GLOBALE EUROPEENNE	BELFORT	236 540	73 091 €
ALSTOM POWER SERVICE	BELFORT	1 242 681	235 364 €	SA ALSTOM POWER SYSTEMS	BELFORT	210 806	65 139 €
VMC PECHE	MORVILLARS	1 332 199	235 000 €	SNC GE ENERGY PRODUCTS FRANCE	MORVILLARS	190 771	57 842 €
BELFORT DISTRIBUTION	BELFORT	1 168 927	221 395 €	SAS STYRIA RESSORTS VEHICULES INDUSTRIELS	CHATENOIS-LES-F.	192 029	56 937 €
CORA	ANDELNANS	1 298 102	216 653 €	SAS VMC PECHE	MORVILLARS	179 138	54 315 €
NIPSON	BELFORT	914 857	173 274 €	SASU ALSTOM POWER SERVICE	BELFORT	170 288	52 619 €
VITALAIRE	BELFORT	884 503	167 525 €	SA ALSTOM MAGNETS AND SUPERCONDUCTORS	BELFORT	158 286	48 910 €
M.G.O. LEPAUL	OFFEMONT	963 778	165 963 €	SA SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE	DANJOUTIN	151 469	45 426 €
REALGRAPHIC	BELFORT	838 669	158 844 €	SA SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE	TREVENANS	145 078	43 291 €
ORANGE FRANCE	BELFORT	827 059	156 645 €	SA SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE	PEROUSE	142 607	42 283 €
BBI PEINTURES	VALDOIE	843 653	148 230 €	SAS MAGASINS GALERIES LAFAYETTE	BELFORT	136 741	42 253 €
NOVOFERM FRANCE	BAVILLIERS	849 211	144 451 €	SAS CLERC INDUSTRIE	ROPPE	129 157	38 657 €
PIETRA CLAUDE	BOUROGNE	758 878	124 684 €	SA CLINIQUE DE LA MIOTTE	BELFORT	124 696	38 531 €
CLINIQUE DE LA MIOTTE	BELFORT	646 790	122 502 €	SAS LE FRANCOMTOIS	BELFORT	122 656	37 901 €
SNCF SOCIETE NATIONALE	BELFORT	641 706	121 539 €	SAS NOVOFERM FRANCE	BAVILLIERS	125 256	37 627 €
IMPRIMERIE SCHRAAG SA	TREVENANS	708 715	117 718 €	SAS T D DISTRIBUTION THEVENIN DUCROT	BOUROGNE	123 456	36 778 €
U.P.B	BAVILLIERS	650 191	110 597 €	SAS BBI PEINTURES	VALDOIE	120 591	36 527 €
ELECTRICITE RESEAU	BELFORT	557 707	105 630 €	SAS CONVERTEAM	BELFORT	114 777	35 466 €
DALKIA FRANCE	BELFORT	552 063	104 561 €	SAS PATHE BELFORT	BELFORT	113 403	35 042 €
ALSTOM POWER CENTRALES	BELFORT	551 656	104 484 €	SA SERRIB	BELFORT	113 223	34 986 €
Sous-total 30 dominants		87 221 140	15 596 651	Sous-total 30 dominants		11 962 311	3 648 445
Total produits 2010 TP			25 414 816	Total cotisations 2010 CFE			8 158 590

Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement :

- Le montant de la dotation de compensation part salaires progresse de 0,30 % ce qui est moins qu'en 2009.

- La dotation d'intercommunalité est composée de la dotation de base (1 420K€) et de la dotation de péréquation (3 409K€). Elle progresse de 2,86%. La hausse relève principalement de deux paramètres : le coefficient d'intégration fiscale qui croit de 5.5%, (passant de 0,347 à 0,366) et l'effet population qui est de + 0.69% (97 291 à 97 965).

Il faut noter également que la valeur du point est en baisse, tant pour la dotation de base (passant de 41,01 à 39,46) que pour la dotation de péréquation (96,57 à 93,57).

	2008	2009	2010	Ev° %
Dotation compensation part salaires	11 758 818	11 852 889	11 888 448	0,30%
Dotation d'intercommunalité	4 984 888	4 695 663	4 829 875	2,86%
DGF TOTALE	16 743 706	16 548 552	16 718 323	1,03%

Les autres participations :

	2008	2009	2010	Ev° %
Compensation TP	804 500	651 620	650 388	-0,19%
FDPTP	249 248	249 248	217 596	-12,70%
Participation Ville services communs et partagés	2 736 411	2 565 045	2 843 497	10,86%
Participation Département écoles de musiques	384 165	380 540	347 697	-8,63%
Participation Etat conservatoire de Belfort	169 000	169 000	169 000	0,00%
Autres participations (anru, habitat, aires accueil...)	171 085	230 798	163 133	-29,32%
S.total autres participations	4 514 409	4 246 251	4 391 310	3,42%
Participation des budgets annexes	1 821 410	1 914 399	1 964 701	2,63%

° Les allocations de compensation de TP s'élèvent à 650K€.

° La part du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP) se monte à 217K€

° La participation de la Ville de Belfort au fonctionnement des services communs et partagés s'élève à 2 843 K€ pour 2010, soit une hausse de 10,86% par rapport à 2009 du fait de deux régularisations sur exercices antérieurs (120k€+71k€).

° La participation du Département aux écoles de musique (347K€) baisse de 33K€.

° La part de l'Etat au financement du Conservatoire de Belfort est stable à 169K€.

° La participation des budgets annexes correspond aux charges d'administration générale qui ne peuvent être affectées à une compétence particulière.



Les produits d'exploitation :

Ils sont constitués principalement par les recettes des grands équipements communautaires (piscines et patinoire). Globalement, ils sont en hausse de 19,45%, soit 148k€.

Les recettes cumulées de l'ENM et des autres écoles sont en hausse, probablement pour des raisons de modalités d'encaissement car les effectifs sont globalement stables.

Les recettes des deux piscines (Parc et Pannoux) sont en hausse respectivement de 5,68% et de 15,08% en raison de la hausse de la fréquentation.

La recette de la patinoire a évolué de +102K€ soit 69%.

Les aires d'accueil des gens du voyage après un point haut en 2009 sont en légère baisse.

En K€	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution
ENM Belfort	170	196	161	159	225	41,51%
Autres	105	109	107	118	77	-34,75%
Piscine du Parc	178	176	147	176	186	5,68%
Piscine Pannoux	135	128	153	126	145	15,08%
Patinoire	215	190	193	147	249	69,39%
Aires d'accueil	0	12	17	35	27	-22,86%
	803	811	778	761	909	19,45%

RECAPITULATIF GENERAL



CA 2010 BUDGET PRINCIPAL

	CA 2009	CA 2010	év°
PRODUITS REELS FONCTIONNEMENT	52 491 196,20	54 849 797,40	4,49%
<i>taxe professionnelle</i>	26 791 448,00	28 553 829,00	6,58%
<i>produits supplémentaires</i>		206 758,00	
<i>fiscalité mixte</i>	1 502 048,00	1 551 972,00	3,32%
<i>versement de fiscalité</i>	1 723,00	1 723,00	
S.total fiscalité (chap 73)	28 295 219,00	30 314 282,00	7,14%
<i>Etat dotat° compensation part salaires</i>	11 852 889,00	11 888 448,00	0,30%
<i>Etat dotation d'intercommunalité</i>	4 695 663	4 829 875	2,86%
S.total DGF	16 548 552,00	16 718 323,00	1,03%
<i>Etat compensations TP</i>	651 620,00	650 388,00	-0,19%
<i>FDPTP</i>	318 335,00	217 596,00	-31,65%
<i>Subv Etat, CAF, ANRU</i>	273 205,49	264 364,00	-3,24%
<i>Subv CG 90 dont écoles musique</i>	380 540,00	347 697,00	-8,63%
<i>Sub diverses</i>	57 506,02	67 768,50	17,85%
<i>Rembt personnel Ville de Belfort</i>	2 565 044,52		-100,00%
S.total participations et subv diverses	4 246 251	1 547 814	-63,55%
S.Total chap 74 (dotations et part°)	20 794 803,03	18 266 136,50	-12,16%
participation des budgets annexes	1 914 399,00	1 964 701,00	2,63%
produits d'exploitation et divers	1 035 343,84	1 135 715,83	9,69%
<i>Rembt personnel Ville de Belfort</i>		2 843 496,50	
produits exceptionnels	451 431,33	325 465,57	-27,90%
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	46 602 072,90	47 065 592,87	0,99%
Reversement de fiscalité	25 386 278,00	25 386 278,00	0,00%
charges de personnel	10 284 702,76	10 581 578,63	2,89%
charges générales	3 429 486,25	3 269 012,91	-4,68%
contingents, subv et divers (65)	6 816 250,21	7 092 207,46	4,05%
<i>contingent SDIS</i>	5 672 149,00	5 672 149,00	
<i>charges élus</i>	466 821,67	479 724,22	2,76%
<i>participations et subventions</i>	671 031,04	932 231,90	38,93%
<i>divers chap 65</i>	6 248,50	8 102,34	29,67%
S.TOTAL DEPENSES GESTION	20 530 439,22	20 942 799,00	2,01%
charges financières	681 586,76	733 953,97	7,68%
charges exceptionnelles	3 768,92	2 561,90	-32,03%
EPARGNE BRUTE	5 889 123,30	7 784 204,53	32,18%
EPARGNE BRUTE hors fiscalité mixte	4 387 075,30	6 232 232,53	42,06%
capital dette hors refints	1 617 219,12	1 883 175,37	16,45%
EPARGNE NETTE	4 271 904,18	5 901 029,16	38,14%

DEP INVT TTC hors dette	9 950 124,79	8 032 104,93	-19,28%
RESSOURCES PROPRES INVT	2 592 874,55	3 190 240,05	23,04%
<i>dont fctva</i>	1 067 416,38	360 858,76	
<i>dont subv invt reçues</i>	1 375 318,17	2 811 195,05	104,40%
<i>dont divers & cautions</i>	150 140,00	18 186,24	-87,89%
DEP INVT NETTES	7 357 250,24	4 841 864,88	-34,19%
EMPRUNT REALISE (hors refints)	4 700 000,00	39 582,41	
<i>dont emprunt LGV 2007-2011</i>	1 500 000,00	1 300 000,00	
<i>dont emprunts équilibre (ou rbt anticipé)</i>	3 200 000,00	-1 260 417,59	
<i>part de l'emprunt par rapport aux dép invt.</i>	47,24%	0,49%	
résultat de l'exercice	1 614 653,94	1 098 746,69	-31,95%
<i>résultat initial</i>	418 495,44	2 033 149,38	385,82%
<i>résultat final</i>	2 033 149,38	3 131 896,07	54,04%
<i>annuité dette</i>	2 298 805,88	2 617 129,34	13,85%
<i>rembt capital</i>	1 617 219,12	1 883 175,37	16,45%
<i>dont remboursements classiques</i>	1 617 219,12	1 883 175,37	16,45%
<i>dont gestion active de trésorerie</i>	0,00	0,00	
emprunts réalisés	4 700 000,00	39 582,41	
<i>dont emprunts classiques</i>	4 700 000,00	39 582,41	
<i>dont gestion active de trésorerie</i>	0,00	0,00	
ENDETTEMENT NET	3 082 780,88	-1 843 592,96	
<i>Encours début année</i>	22 846 450,22	25 929 231,10	13,49%
Encours fin d'année	25 929 231,10	24 085 638,14	-7,11%
<i>endettement net</i>	3 082 780,88	-1 843 592,96	-159,80%
<i>encours / hab 01/01 de l'année</i>	233,95	265,52	13,49%
<i>encours / hab 31/12 de l'année</i>	265,52	246,64	-7,11%
<i>capacité désendett début année</i>	5,30	4,40	
<i>capacité désendett fin année</i>	4,40	3,09	

BUDGET DES DÉCHETS MÉNAGERS



Synthèse

La croissance forte des recettes (+11.53%) sous l'effet des recettes éco-emballages et de la hausse du produit de la TEOM dynamise la section de fonctionnement. L'épargne brute augmente de 801k€.

La croissance des charges générales présentes et à venir reste un sujet de préoccupation pour l'avenir de ce budget : +3.88% en 2010.

Les recettes propres d'investissement sont faibles avec 134k€ (10% des dépenses). L'épargne nette est déterminante à l'équilibre de ce budget et couvre l'essentiel des besoins de financement de l'investissement (85%). Ce dernier se monte à 1.3M€ en 2010 après une année 2009 à 758k€.



I / SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Dépenses d'investissement 2010

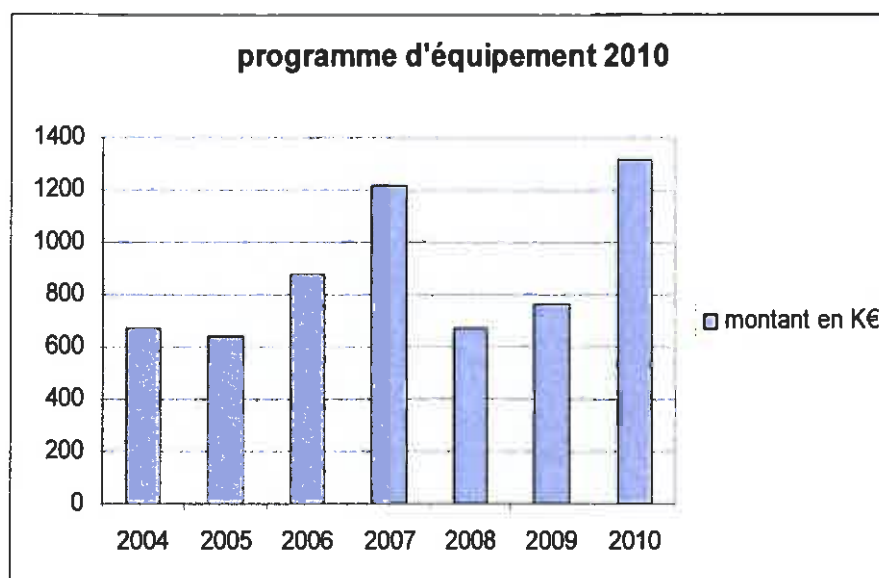
Les dépenses d'équipement représentent 96% des dépenses de la section d'investissement.

Amortiss du
capital
58 795
4%



Dépenses
d'équipement
1 314 184
96%

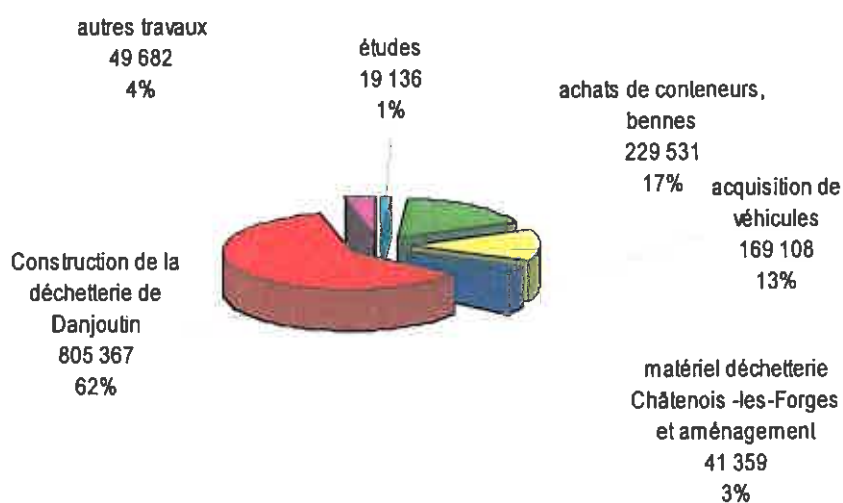
La moyenne sur 2004/2010 est de 787 K€. Les dépenses 2010 sont de 1314K€ (construction de la déchetterie de Danjoutin).





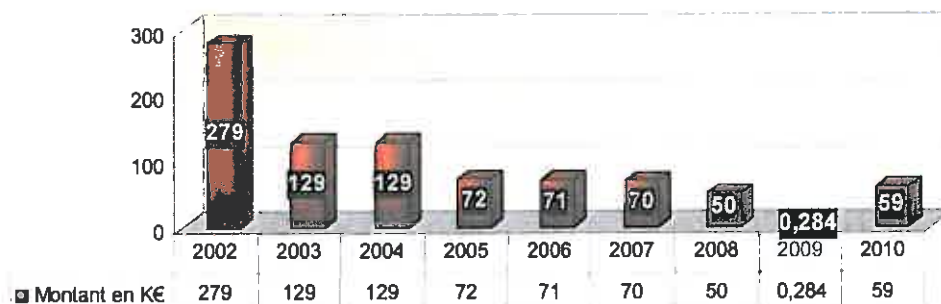
L'acquisition de véhicules, de conteneurs, ainsi que la construction de la déchetterie de Danjoutin constituent les principaux investissements.

Programme d'équipement 2010



La charge de la dette est passée à + 59 K€ sur l'exercice 2010.

Amortissement du capital de la dette 2010

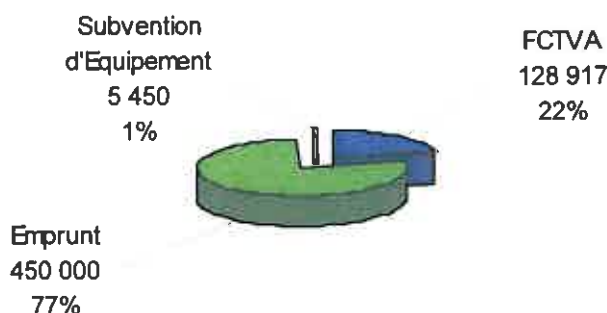




B - Recettes d'Investissement 2010

En 2010, l'emprunt représente 77% des recettes d'investissement. Les ressources propres, constituées par le FCTVA uniquement, en représentent 22% avec 129K€.

Recettes d'investissement 2010 (en €)



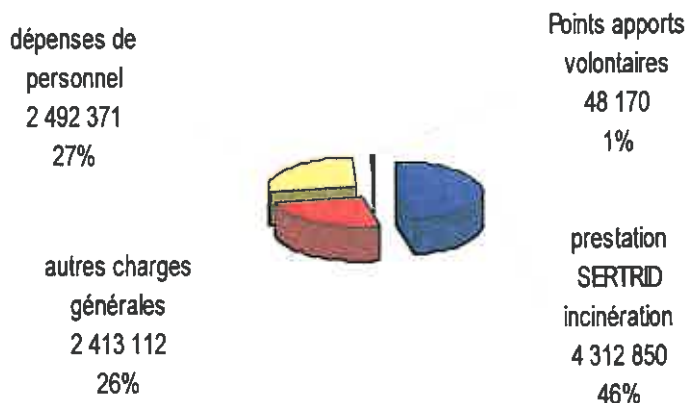
II / SECTION DE FONCTIONNEMENT

A -Dépenses de fonctionnement 2010

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 268K€ et s'élèvent à 9 274K€ en 2010. Elles sont en hausse de 1,76%

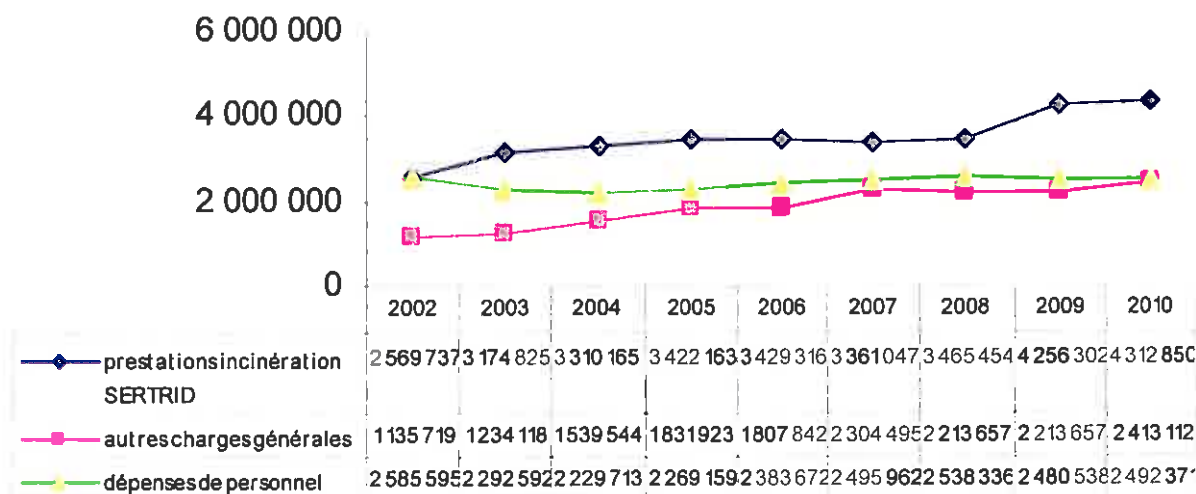
Les charges générales sont en hausse de 3,88%.

Dépenses de fonctionnement 2010 (en €)



La principale dépense relève de l'incinération des déchets au SERTRID (4 312K€ soit 46%). Les charges de personnel augmentent de 0,48%. Les charges financières sont en hausse de 7 K€.

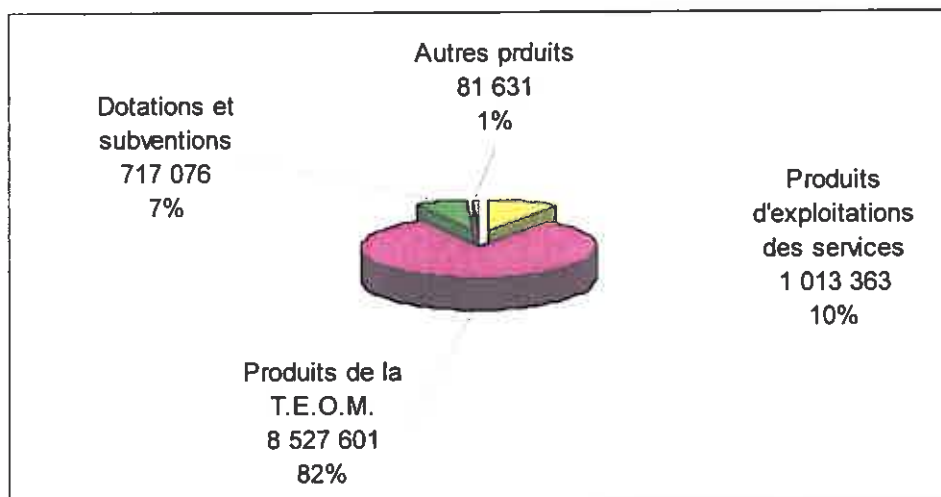
Evolution des principales dépenses de fonctionnement



	CA 2009	CA 2010	év°	% év°	poids
prestation SERTRID incinérat° déchets	4 256 302	4 312 850	56 548	1,33%	64%
participation au budget principal	688 010	697 307	9 297	1,35%	10%
prestations collecte sélective (dont décalage de facturation 2009-2010)	370 156	518 187	148 031	39,99%	8%
prestation SMGPAP	547 081	465 765	-81 316	-14,86%	7%
prestation SERTRID déchets verts	397 503	412 311	14 807	3,73%	6%
prestation collecte Châtenois	81 521	66 673	-14 848	-18,21%	1%
charges générales diverses (dont rattachement tri plastique CAPM 94k€)	134 168	252 869	118 702	88,47%	4%
charges générales	6 474 742	6 725 962	251 220	3,88%	100%

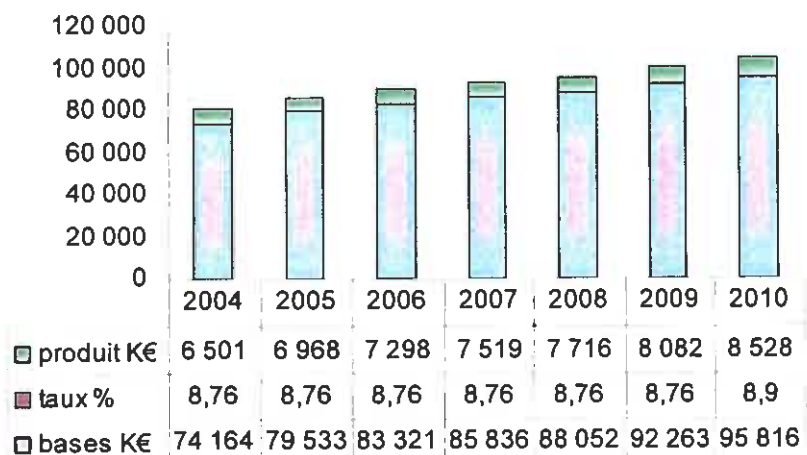
B - Recettes de Fonctionnement 2010

La TEOM constitue la recette principale de fonctionnement avec un produit de 8.528 K€ soit 83 % du total.



Les produits de TEOM continuent de progresser de + 5,52% en 2010 confirmant l'évolution constatée depuis 2004.

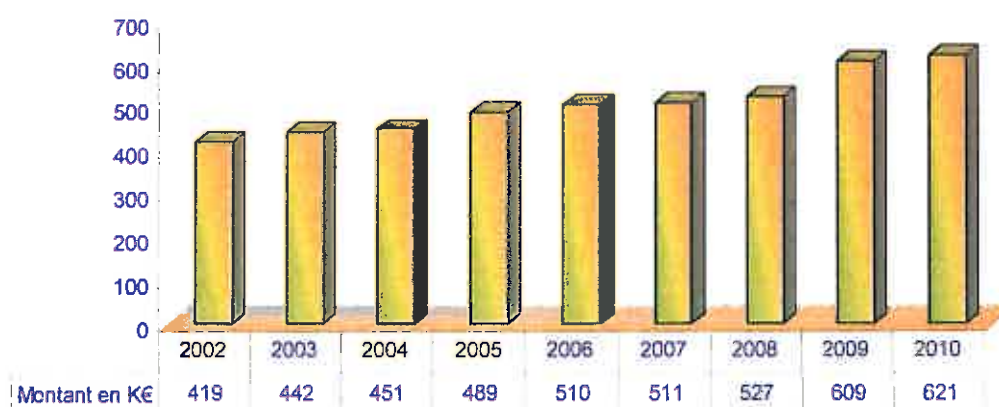
Produit de la TEOM et taux correspondant





La redevance spéciale est payée par les producteurs de déchets désirant être collectés par la CAB et dont le litrage hebdomadaire dépasse 2 250 litres.
Cette recette progresse de 1,93%.

Produit de la redevance spéciale 2010



Les autres produits

Les produits constitués de la vente de conteneurs et de matériaux divers pour les déchets progressent de + 46 K€.

La collecte sélective est soutenue financièrement par l'Etat via la Société Eco-Emballages. Le contrat qui lie la CAB et Eco-Emballage lui permet d'une part, de bénéficier d'une TVA à 5,5 % (au lieu de 19,6 %) mais aussi de percevoir une subvention en fonction de la performance réalisée.

Les aides d'Eco-Emballages affichent une hausse de 76,54 % avec 717 K€ en 2010 contre 168 K€ en 2009.

Ceci s'explique par un soutien à la performance de l'exercice 2010 (estimation à 350 K€), également par un reliquat de 2008 et 2009.



RECAPITULATIF

- La bonne évolution des produits dynamise l'épargne
- Les charges restent toutefois en croissance soutenue

	CA 2009	CA 2010	% év°
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	9 270 692,67	10 339 670,98	11,53%
produit TEOM	8 082 277,00	8 559 387,00	5,90%
redevance spéciale	609 065,52	620 572,87	1,89%
vente conteneurs et produits collecte sélective	289 657,62	354 512,06	22,39%
participation usagers travaux et divers	5 122,48	38 278,23	647,26%
<i>S.total chap 70</i>	<i>903 845,62</i>	<i>1 013 363,16</i>	<i>12,12%</i>
Aides éco-emballages	168 218,38	717 075,51	326,28%
atténuation de charges	5 174,80	12 195,69	135,67%
produits exceptionnels	111 176,87	37 649,62	-66,14%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	9 006 586,48	9 273 843,29	2,97%
charges générales	6 474 742,07	6 725 962,21	3,88%
<i>dont prestation SERTRID incinérat° déchets</i>	<i>4 256 302,27</i>	<i>4 331 172,73</i>	<i>1,76%</i>
<i>dont participation au budget principal</i>	<i>688 010,00</i>	<i>697 307,00</i>	<i>1,35%</i>
<i>dont prestations collecte sélective</i>	<i>370 156,28</i>	<i>518 186,99</i>	<i>39,99%</i>
<i>dont prestation SMGPAP</i>	<i>547 081,15</i>	<i>465 765,00</i>	<i>-14,86%</i>
<i>dont prestation SERTRID déchets verts</i>	<i>397 503,33</i>	<i>434 900,66</i>	<i>9,41%</i>
<i>dont prestation collecte Châtenois</i>	<i>81 521,46</i>	<i>66 673,40</i>	<i>-18,21%</i>
<i>dont charges générales diverses</i>	<i>134 167,58</i>	<i>211 956,43</i>	<i>57,98%</i>
charges de personnel	2 480 537,95	2 492 371,17	0,48%
charges de gestion courante	48 817,98	48 170,00	-1,33%
charges financières	27,11	7044,62	
charges exceptionnelles	2 461,37	295,29	-88,00%
collecte sélective			

EPARGNE BRUTE	264 106,19	1 065 827,69	303,56%
remboursst capital dette	284	58 795	
EPARGNE NETTE	263 821,94	1 007 032,77	281,71%
dépenses d'investissement hors dette			
	758 309,14	1 314 183,55	73,30%
Recettes propres d'investissement			
	108 757,70	134 366,65	23,55%
Besoin financement investissement	649 551,44	1 179 816,90	81,64%
financement par l'emprunt	440 000	450 000	2,27%
Résultat exercice	54 270,50	277 215,87	410,80%
Résultat initial	815 657,88	869 928,38	6,65%
Résultat final	869 928,38	1 147 144,25	31,87%
endettement net	439 716	391 205	-11,03%
encours 01/01 de l'année	580	440 296	75813,10%
encours 31/12 de l'année	440 296	831 501	88,85%
encours / épargne brute (en nb années)	1,7	0,8	-53,20%

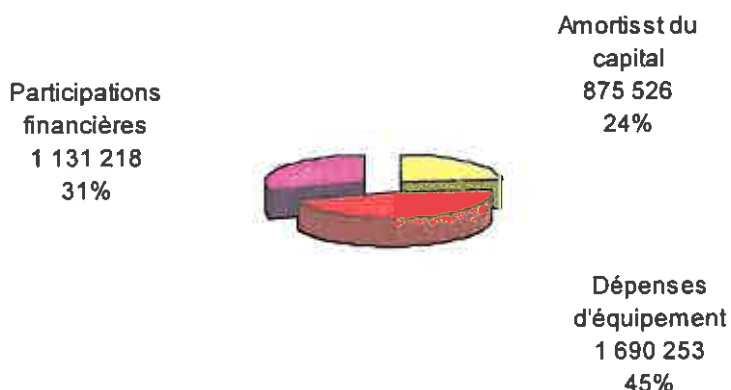
BUDGET de l'EAU



I / SECTION D'INVESTISSEMENT

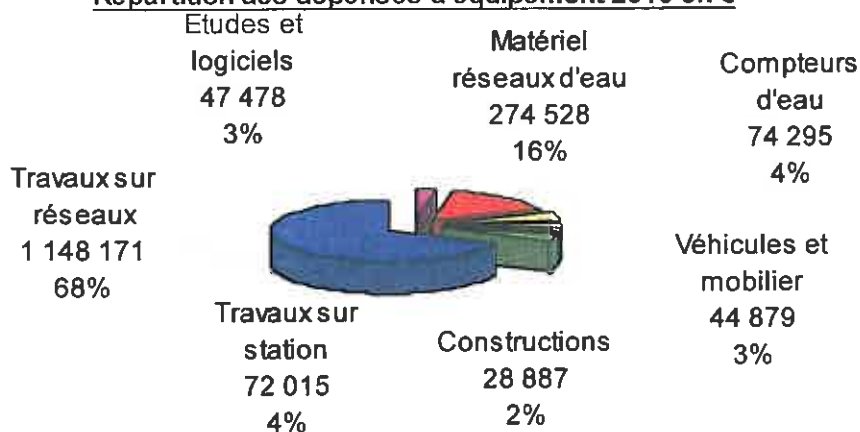
A - Dépenses d'Investissement 2010

Forte hausse des dépenses d'investissement hors dette en 2010 (+91%), la clôture du financement de Mathay à la CAPM (+1 114K€) représente l'essentiel de cette hausse.



La structure des dépenses d'équipement a sensiblement évolué par rapport à 2009, avec 68% pour les travaux sur réseaux, 16% pour le matériel de réseau d'eau, 4 % pour les travaux sur la station et 3% pour les études et logiciels.

Répartition des dépenses d'équipement 2010 en €



B - Recettes d'Investissement 2010

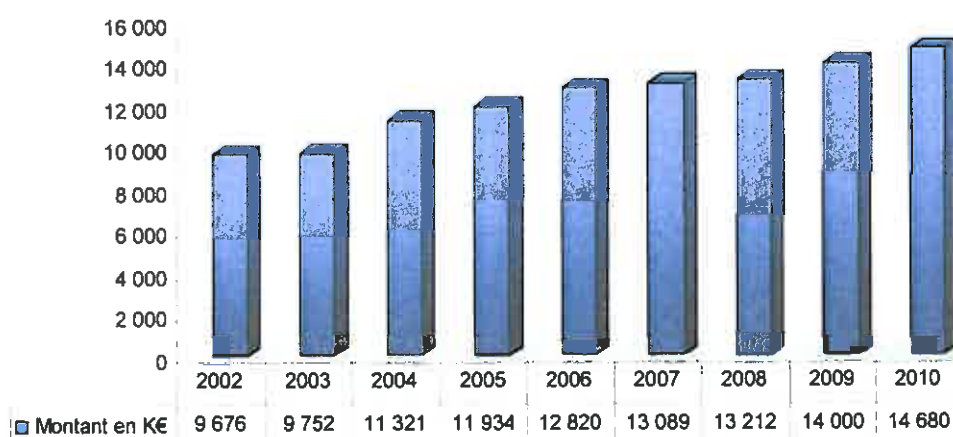


L'emprunt constitue la principale source de financement des dépenses d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT (€)	2010
Subventions	7 416
Emprunt	1 555 285

L'encours de la dette au 31 décembre 2010 s'élevait à 14 680K€ correspondant à un ratio de désendettement de 5,89 années.

Evolution de l'encours de dette

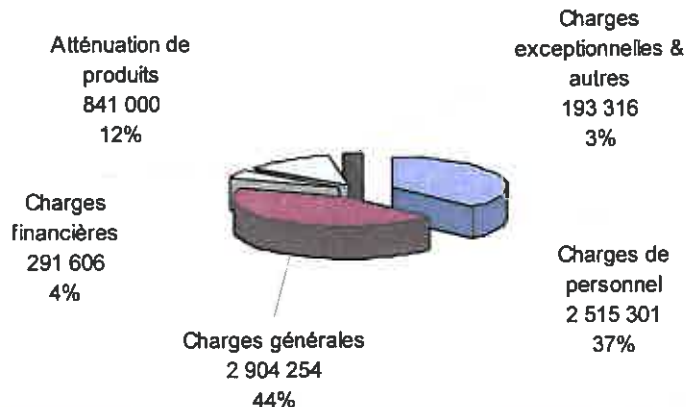


II / SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Dépenses de Fonctionnement 2010

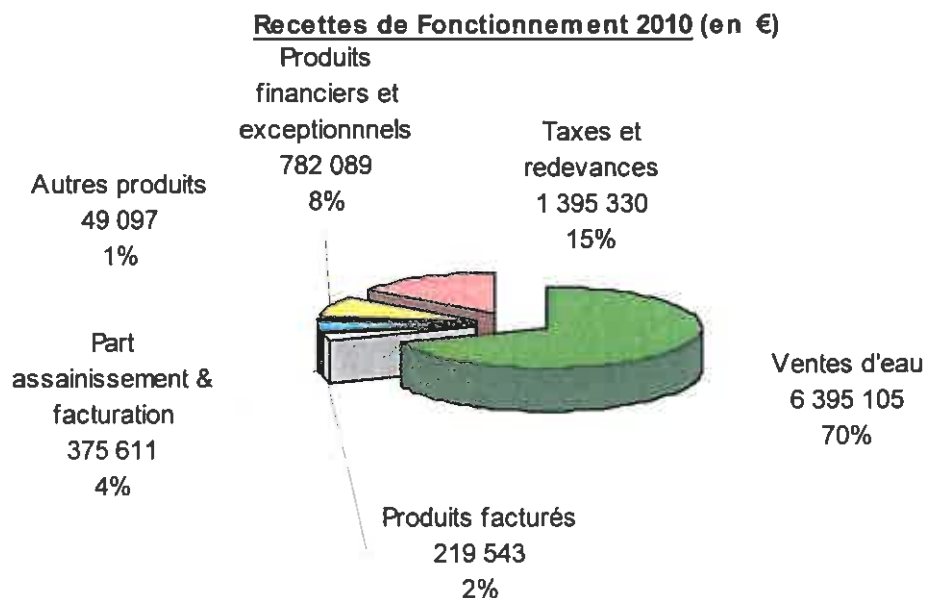
Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 6.7M€ et sont en baisse (- 7,86 %) par rapport à 2009. Cette baisse faciale est principalement due à un rattachement en 2009 (-563k€) sur le poste des atténuations de produits.

Répartition des dépenses de fonctionnement en 2010 en €



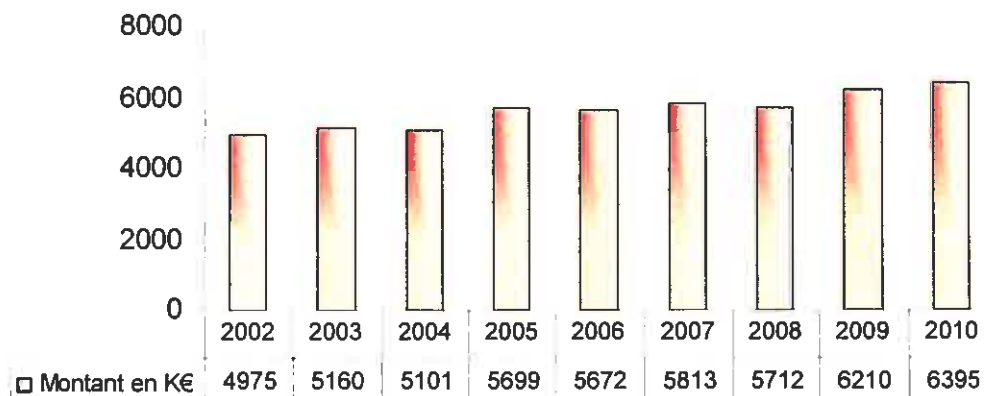
B – Recettes de fonctionnement 2010

La vente de l'eau en hausse de +184K€ reste la principale recette de fonctionnement. A cela, il faut ajouter des rattachements annulés qui apparaissent en produits exceptionnels (+779K€).



La vente de l'eau est en hausse de 184K€.

Produit de la vente de l'eau 2010





RECAPITULATIF GENERAL

	CA 2009	CA 2010	év°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	8 438 762,40	9 238 774,97	800 012,57	9,48%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT HORS REDEV & COOP	7 053 332,05	7 821 444,82	768 112,77	10,89%
ventes d'eau	6 210 894,27	6 395 104,91	184 210,64	2,97%
<i>dont ventes d'eau hors abonnement</i>	5 767 763,82	5 933 681,05	165 917,23	2,88%
<i>dont abonnements eau</i>	443 130,45	461 423,86	18 293,41	4,13%
<i>autres produits</i>	842 437,78	1 426 339,91	583 902,13	69,31%
redevances & coopération	1 385 430,35	1 417 330,15	31 899,80	2,30%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	7 320 712,32	6 745 476,87	-575 235,45	-7,86%
CHARGES FONCT HORS REDEV & COOP	5 544 143,64	5 488 288,00	-55 855,64	-1,01%
charges générales	2 917 878,17	2 904 253,85	-13 624,32	-0,47%
dont redevances et coopération	371 768,68	416 188,87	44 420,19	11,95%
dont charges générales hors redevances	2 546 109,49	2 488 064,98	-58 044,51	-2,28%
<i>achats d'eau</i>	1 018 547,02	1 008 674,70	-9 872,32	-0,97%
<i>autres charges générales</i>	1 527 562,47	1 479 390,28	-48 172,19	-3,15%
Atténuation de produits	1 404 800,00	841 000,00	-563 800,00	-40,13%
charges de personnel	2 443 460,31	2 515 301,10	71 840,79	2,94%
charges de gestion courante	7 905,20	10 019,21	2 114,01	26,74%
S.total charges d'exploitation	6 774 043,68	6 270 574,16	-503 469,52	-7,43%
charges financières	346 964,65	291 605,53	-55 359,12	-15,96%
charges exceptionnelles	199 703,99	183 297,18	-16 406,81	-8,22%
charges de personnel nettes	2 080 194,60	2 139 689,73	59 495,13	2,86%
EPARGNE BRUTE	1 118 050,08	2 493 298,10	1 375 248,02	123,00%
rembourst capital de la dette hors refint	711 162,51	875 525,57	164 363,06	23,11%
EPARGNE NETTE	406 887,57	1 617 772,53	1 210 884,96	297,60%
dépenses d'équipement	1 477 004,84	2 821 471,93	1 344 467,09	91,03%
recettes propres d'investissement	-	7 416		
emprunts réalisés	1 500 000	1 555 285	55 284,62	3,69%
résultat de l'exercice	429 882,73	359 001,22	-70 881,51	-16,49%
résultat initial	-17 327,99	412 554,74	429 882,73	-2480,86%
résultat final avant régularisation	412 554,74	771 555,96	359 001,22	87,02%
Résultat final	412 554,74	771 555,96	359 001,22	87,02%
endettement net	788 837	679 759	-109 078,44	-13,83%
encours 01/01 de l'année	13 212 152,79	14 000 990	788 837,49	5,97%
encours 31/12 année	14 000 990	14 680 749	679 759,05	4,86%
encours fin année / épargne brute	12,52	5,89		

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

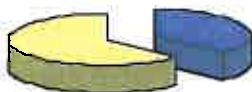


I / SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Dépenses d'investissement 2010

Les dépenses d'investissement sont constituées de dépenses d'équipement (+3,4M€) qui augmentent fortement (+ 1 342K€) et du remboursement de capital de la dette (993K€ annuités + 1 093K€ de remboursement anticipé).

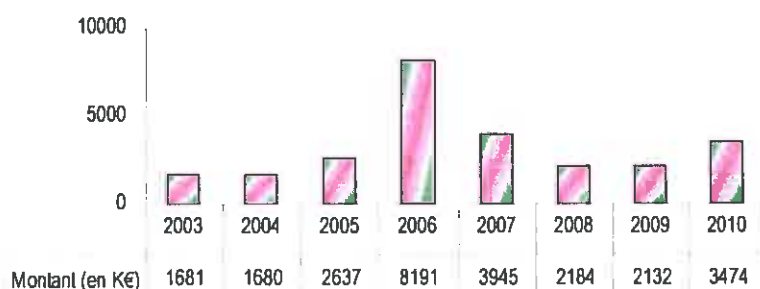
Dépenses
d'équipement
3 474 987
62%

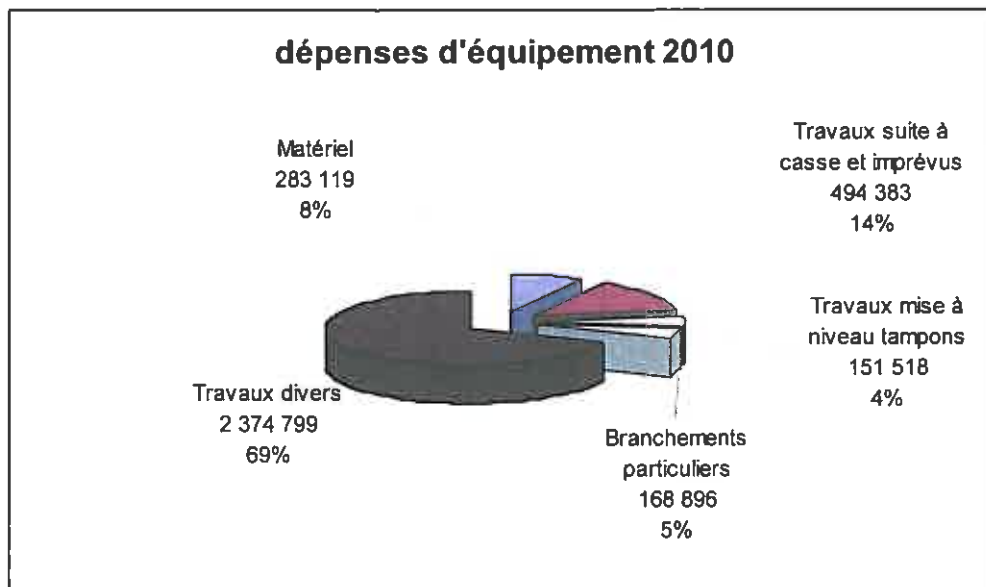


Amortissement du
capital
2 086 458
38%

Le programme de travaux d'assainissement effectués à Belfort, Sermamagny, Bourogne et Morvillars fait augmenter les dépenses d'équipement de 1.3 M€ par rapport à deux années modérées 2008 et 2009.

Evolution des dépenses d'Equipement 2010 (K€)

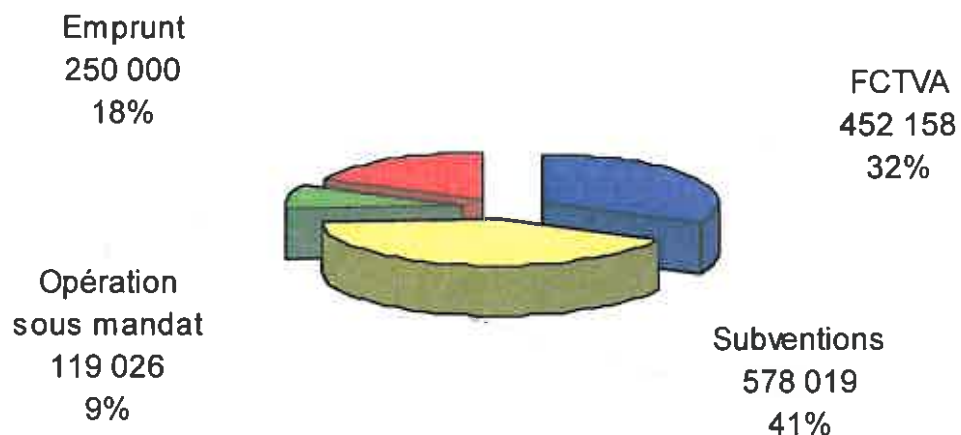




B - Recettes d'investissement 2010

Les hausses du FCTVA +185 K€ et des subventions +343 K€ augmentent le montant des recettes propres d'investissement à 1 149 k€ (557k€ en 2009).

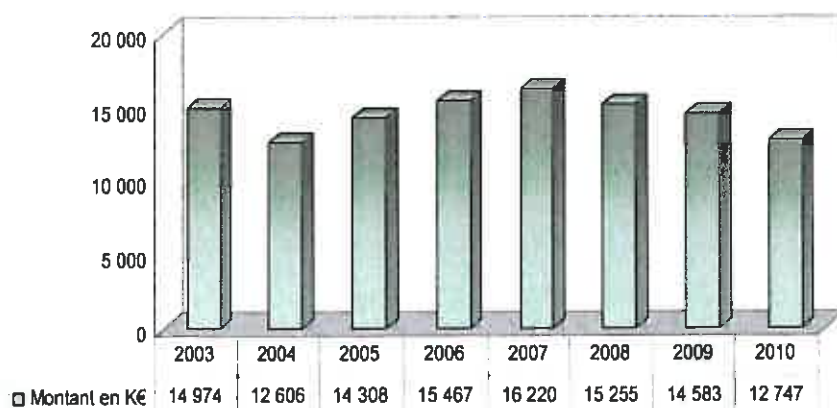
Structure des recettes d'investissement 2010 (en €)





Au 31/12/10, l'encours de la dette se monte à 12 747 K€, ce qui correspond à un ratio de désendettement de 3.16 années.

Encours de dette 2010



III/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

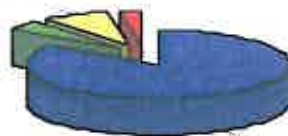
A - Dépenses de fonctionnement 2010

Globalement, les charges de fonctionnement connaissent une baisse significative par rapport à 2009 (-6,68%). Les charges générales reculent de - 9,40% ainsi que les atténuations de produits (-28,94%).

Dépenses réelles de fonctionnement 2010

Atténuation de
produits
528 000
8%

Frais financiers
284 306
4%

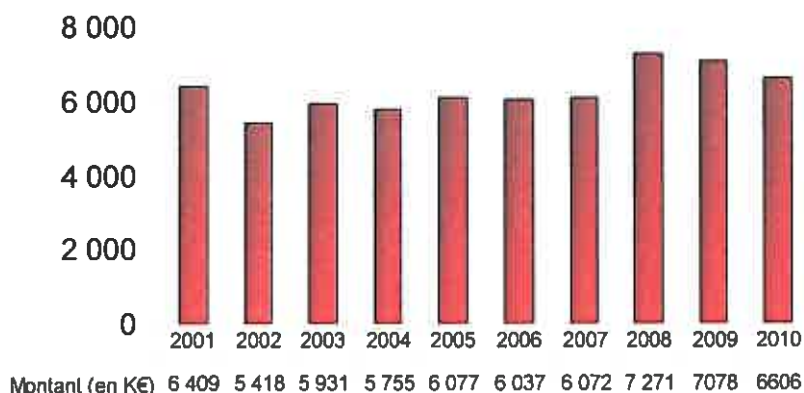


Charges
exceptionnelles
184 818
3%

Charges
d'exploitation
5 608 729
85%

Les dépenses d'exploitation diminuent de - 6,68% par rapport à 2009 ; soit - 132K€ traitement des boues ; - 63K€ EDF ; - 40K€ SMGPAP ; - 75K€ maintenance gérance.

Evolution des charges de fonctionnement



Dépenses de Fonctionnement	2009	2010	év°
Charges de personnel	2 609 752	2 665 493	2,14%
Charges à caractère général	3 248 622	2 943 236	-9,40%
Autres charges de gestion courante	0	0	0,00%
Charges financières	295 192	284 306	-3,69%
Atténuations de produits	743 000	528 000	-28,94%
Charges exceptionnelles	182 058	184 818	1,52%
TOTAL	7 078 623	6 605 854	-6,68%

Les atténuations de produits sont en baisse du fait d'un rattachement excessif en 2009 (394k€), que l'on va retrouver en recette exceptionnelle au CA 2010.

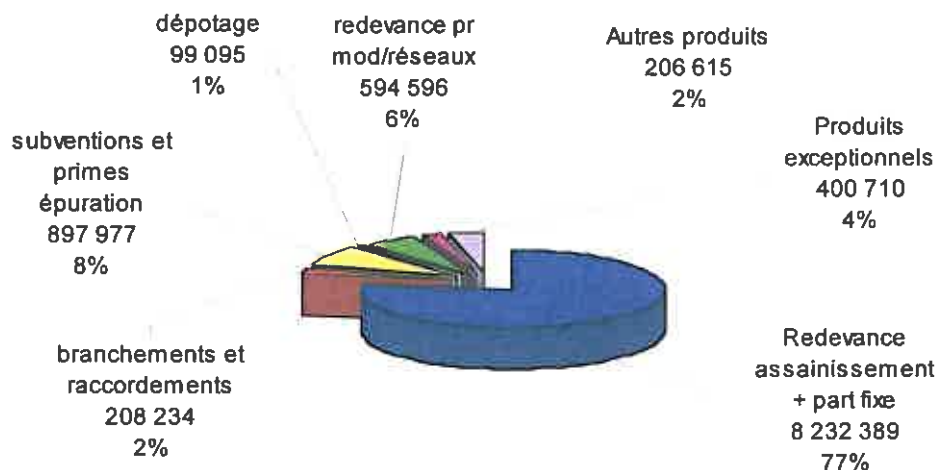
Charges à caractère général	2009	2010	év°
transport et traitement des boues	829 873	697 846	-15,91%
participation au budget général	652 498	683 073	4,69%
fluides	497 496	425 927	-14,39%
contrats de maintenance et de gérance	279 950	205 000	-26,77%
entretien des véhicules	270 893	228 648	-15,59%
produits de traitement	158 759	141 154	-11,09%
fournitures diverses	189 171	257 682	36,22%
remboursement au service des eaux	38 664	28 373	-26,62%
charges diverses	331 318	275 533	-16,84%
TOTAL GENERAL	3 248 622	2 943 236	-9,40%
TOTAL GENERAL y compris chap 014	3 991 622	3 471 236	-13,04%
TOTAL (hors revert agence de l'eau)	3 248 622	2 943 236	-9,40%



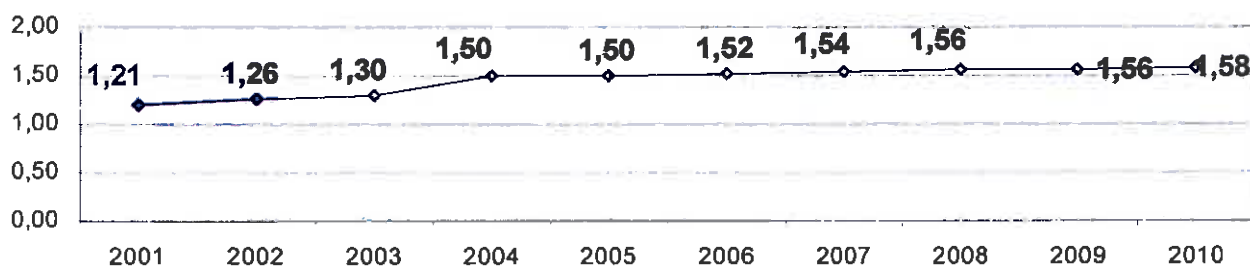
B - Recettes de fonctionnement 2010

Les produits augmentent globalement de 9,06% soit 884 K€.

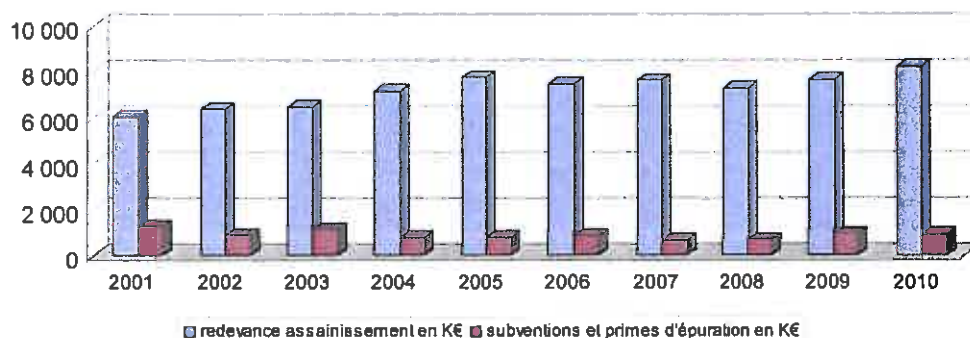
La redevance d'assainissement liée au volume d'eau vendue reste la recette essentielle du budget de fonctionnement. Elle passe de 7 651K€ en 2009 à 7 877K€ plus la part fixe (354K€) soit un total de 8 232 K€ pour 2010.



Valeur redevance assainissement en €



Montant des recettes



RECAPITULATIF



Une épargne brute qui se redresse : +50%
 Une épargne nette à presque 2M€.
 Une dette en baisse significative.
 Un ratio de désendettement très satisfaisant (3.16 années)

	CA 2009	CA 2010	év°	év°en %
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	9 755 662,19	10 639 615,63	883 953,44	9,06%
PRODUITS FONC HORS REDEVANCES	9 132 645,18	10 045 019,26	912 374,08	9,99%
<i>redevance assainissement</i>	7 651 006,95	7 877 949,91	226 942,96	2,97%
<i>part fixe</i>		354 439,42		
Autres recettes	1 481 638,23	1 812 629,93	330 991,70	22,34%
<i>branchements, raccordements</i>	167 488,06	208 234,04	40 745,98	24,33%
<i>dépotage</i>	92 994,02	99 094,85	6 100,83	6,56%
<i>spanc</i>	16 103,39	11 702,50	-4 400,89	-27,33%
<i>rembt de frais de personnel</i>	183 360,53	182 309,87	-1 050,66	-0,57%
<i>orange rbt+location véhicules</i>		734,05		
<i>subventions et primes d'épuration</i>	921 389,99	897 976,57	-23 413,42	-2,54%
<i>produits financiers et divers</i>	1 558,26	3 861,98	2 303,72	147,84%
<i>produits exceptionnels</i>	98 743,98	400 710,04	301 966,06	305,81%
REDEVANCES	623 017,01	594 596,37	-28 420,64	-4,56%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	7 078 623,19	6 605 854,12	-472 769,07	-6,68%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT hors redv	6 335 623,19	6 077 854,12	-257 769,07	-4,07%
charges de personnel	2 609 751,54	2 665 492,83	55 741,29	2,14%
charges générales	3 248 621,66	2 943 236,48	-305 385,18	-9,40%
<i>Reversement Agence de l'Eau</i>	743 000,00	528 000,00	-215 000,00	-28,94%
<i>autres charges de gestion courante</i>	0,20	7 542,42	7 542,22	
charges financières	295 192,21	284 306,41	-10 885,80	-3,69%
charges exceptionnelles et diverses	182 057,58	177 275,98	-4 781,60	-2,63%
EPARGNE BRUTE	2 677 039,00	4 033 761,51	1 356 722,51	50,68%
CAPITAL DE LA DETTE	971 194,55	992 511,66	21 317,11	2,19%
<i>RBT anticipé</i>		1 093 946,43		
EPARGNE NETTE	1 705 844,45	1 947 303,42	241 458,97	14,15%
DEP INVT TTC	2 132 498,13	3 474 987,20	1 342 489,07	62,95%
Recettes propres d'investissement	557 850,92	1 149 202,51	591 351,59	106,01%
<i>dont subventions investissement</i>	234 763,00	578 019,00	343 256,00	146,21%
<i>dont FCTVA</i>	266 820,64	452 157,61	185 336,97	69,46%
<i>dont MORVILLARS</i>	56 267,28	119 025,90	62 758,62	111,54%
EMPRUNT REALISE	300 000,00	250 000,00		

dont emprunt équilibre	300 000,00	250 000,00		
financement par épargne	1 274 647,21	2 075 784,69	801 137,48	62,85%
Résultat de l'exercice	431 197,24	-128 481,27	-559 678,51	-129,80%
Fonds de roulement initial	1 142 953,22	1 574 150,46	431 197,24	37,73%
Fonds de roulement final	1 574 150,46	1 445 669,19	-128 481,27	-8,16%
Endettement net	-671 194,55	-1 836 458,09	-1 165 263,54	173,61%
ENCOURS 01/01 ANNEE	15 255 046,73	14 583 852,18	-671 194,55	-4,40%
ENCOURS 31/12 ANNEE	14 583 852,18	12 747 394,09	-1 836 458,09	-12,59%
ENCOURS/EPARGNE BRUTE	5,45	3,16	-2,29	-41,99%



PRESENTATION CONSOLIDEE

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT - Dépenses réelles	CA 2009	CA2010	év°
Budget principal	46 602 072,90	47 065 592,87	1%
Collecte et traitement des déchets	9 006 586,48	9 273 843,29	3%
Service des eaux	7 320 712,32	6 745 476,87	-8%
Assainissement	7 078 623,19	6 605 854,12	-7%
Ensemble	70 007 994,89	69 690 767,15	0%

FONCTIONNEMENT - recettes réelles	CA 2009	CA2010	év°
Budget principal	52 491 196,20	54 849 797,40	4%
Collecte et traitement des déchets	9 270 692,67	10 339 670,98	12%
Service des eaux	8 438 762,40	9 238 774,97	9%
Assainissement	9 755 662,19	10 639 615,63	9%
Ensemble	79 956 313,46	85 067 858,98	6%

capacité fint (=épargne brute)	CA 2009	CA2010	év°
Budget principal	5 889 123,30	7 784 204,53	32%
Collecte et traitement des déchets	264 106,19	1 065 827,69	304%
Service des eaux	1 118 050,08	2 493 298,10	123%
Assainissement	2 677 039,00	4 033 761,51	51%
Ensemble	9 948 318,57	15 377 091,83	55%

Remboursement capital de la dette (hors refinancements)	CA 2009	CA2010	év°
Budget principal	1 617 219,12	1 883 175,37	16%
Collecte et traitement des déchets	284,25	58 794,92	20584%
Service des eaux	711 162,51	2 298 115,95	223%
Assainissement	971 194,55	992 511,66	2%
Ensemble	3 299 860,43	5 232 597,90	59%

Epargne nette	CA 2009	CA2010	év°
Budget principal	4 271 904,18	5 901 029,16	38%
Collecte et traitement des déchets	263 821,94	1 007 032,77	282%
Service des eaux	406 887,57	195 182,15	-52%
Assainissement	1 705 844,45	3 041 249,85	78%
Ensemble	6 648 458,14	10 144 493,93	53%



Investissement

INVESTISSEMENT - Dépenses réelles	CA 2009	CA2010
Budget principal	11 567 343,91	14 314 159,43
Collecte et traitement des déchets	758 593,39	1 372 978,47
Service des eaux	2 188 167,35	6 619 587,88
Assainissement	8 321 070,29	8 321 070,29
Ensemble	22 835 174,94	30 627 796,07

INVESTISSEMENT - recettes réelles	CA 2009	CA2010
Budget principal	7 292 874,55	11 523 995,82
Collecte et traitement des déchets	548 757,70	584 366,65
Service des eaux	1 500 000,00	5 238 466,03
Assainissement	5 304 910,40	5 304 910,40
Ensemble	14 646 542,65	22 651 738,90

Solde de l'investissement	CA 2009	CA2010
Budget principal	-4 274 469,36	-2 790 163,61
Collecte et traitement des déchets	-209 835,69	-788 611,82
Service des eaux	-688 167,35	-1 381 121,85
Assainissement	-3 016 159,89	-3 016 159,89
Ensemble	-8 188 632,29	-7 976 057,17

RESULTATS

capacité finale = résultat de l'exercice (épargne brute - déficit d'investissement)	CA 2009	CA2010
Budget principal	1 614 653,94	4 994 040,92
Collecte et traitement des déchets	54 270,50	277 215,87
Service des eaux	429 882,73	1 112 176,25
Assainissement	-339 120,89	1 017 601,62
Ensemble	1 759 686,28	7 401 034,66

résultats antérieurs	CA 2009	CA2010
Budget principal	418 495,44	-1 862 144,85
Collecte et traitement des déchets	815 657,87	869 928,38
Service des eaux	-17 327,99	-340 620,29
Assainissement	1 142 953,22	428 067,57
Ensemble	2 359 778,54	-904 769,19



résultat final = excédent global de clôture	CA 2009	CA2010	év°
Budget principal	2 033 149,38	3 131 896,07	54%
Collecte et traitement des déchets	869 928,38	1 147 144,25	32%
Service des eaux	412 554,74	771 555,96	87%
Assainissement	803 832,33	1 445 669,19	80%
Ensemble	4 119 464,83	6 496 265,47	58%

restes à réaliser 2010	dépenses	recettes	solde
Budget principal	12 663 854,78	10 549 297,78	-2 114 557,00
Collecte et traitement des déchets	2 885 041,48	2 885 041,48	0,00
Service des eaux	1 819 986,52	1 819 986,52	0,00
Assainissement	7 713 472,54	7 713 472,54	0,00
Ensemble	25 082 355,32	22 967 798,32	-2 114 557,00

résultat de clôture avec reports	2009	CA2010
Budget principal	1 033 149,38	1 017 339,07
Collecte et traitement des déchets	869 928,38	1 147 144,25
Service des eaux	412 554,74	771 555,96
Assainissement	1 574 150,46	1 445 669,19
Ensemble	3 889 782,96	4 381 708,47

Préfecture du Terr. de
06 JUIN 2011
 Service Courrier



PRESENTATION CONSOLIDEE

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT - Dépenses réelles	CA 2009	CA2010	év°
Budget principal	46 602 072,90	47 065 592,87	1%
Collecte et traitement des déchets	9 006 586,48	9 273 843,29	3%
Service des eaux	7 320 712,32	6 745 476,87	-8%
Assainissement	7 078 623,19	6 605 854,12	-7%
Ensemble	70 007 994,89	69 690 767,15	0%

FONCTIONNEMENT - recettes réelles	CA 2009	CA2010	év°
Budget principal	52 491 196,20	54 849 797,40	4%
Collecte et traitement des déchets	9 270 692,67	10 339 670,98	12%
Service des eaux	8 438 762,40	9 238 774,97	9%
Assainissement	9 755 662,19	10 639 615,63	9%
Ensemble	79 956 313,46	85 067 858,98	6%

capacité fint (=épargne brute)	CA 2009	CA2010	év°
Budget principal	5 889 123,30	7 784 204,53	32%
Collecte et traitement des déchets	264 106,19	1 065 827,69	304%
Service des eaux	1 118 050,08	2 493 298,10	123%
Assainissement	2 677 039,00	4 033 761,51	51%
Ensemble	9 948 318,57	15 377 091,83	55%

Remboursement capital de la dette (hors refinancements)	CA 2009	CA2010	év°
Budget principal	1 617 219,12	1 883 175,37	16%
Collecte et traitement des déchets	284,25	58 794,92	20584%
Service des eaux	711 162,51	2 298 115,95	223%
Assainissement	971 194,55	992 511,66	2%
Ensemble	3 299 860,43	5 232 597,90	59%

Epargne nette	CA 2009	CA2010	év°
Budget principal	4 271 904,18	5 901 029,16	38%
Collecte et traitement des déchets	263 821,94	1 007 032,77	282%
Service des eaux	406 887,57	195 182,15	-52%
Assainissement	1 705 844,45	3 041 249,85	78%
Ensemble	6 648 458,14	10 144 493,93	53%



Investissement

INVESTISSEMENT - Dépenses réelles	CA 2009	CA2010
Budget principal	11 567 343,91	14 314 159,43
Collecte et traitement des déchets	758 593,39	1 372 978,47
Service des eaux	2 188 167,35	6 619 587,88
Assainissement	8 321 070,29	8 321 070,29
Ensemble	22 835 174,94	30 627 796,07

INVESTISSEMENT - recettes réelles	CA 2009	CA2010
Budget principal	7 292 874,55	11 523 995,82
Collecte et traitement des déchets	548 757,70	584 366,65
Service des eaux	1 500 000,00	5 238 466,03
Assainissement	5 304 910,40	5 304 910,40
Ensemble	14 646 542,65	22 651 738,90

Solde de l'investissement	CA 2009	CA2010
Budget principal	-4 274 469,36	-2 790 163,61
Collecte et traitement des déchets	-209 835,69	-788 611,82
Service des eaux	-688 167,35	-1 381 121,85
Assainissement	-3 016 159,89	-3 016 159,89
Ensemble	-8 188 632,29	-7 976 057,17

RESULTATS

capacité finale = résultat de l'exercice (épargne brute - déficit d'investissement)	CA 2009	CA2010
Budget principal	1 614 653,94	4 994 040,92
Collecte et traitement des déchets	54 270,50	277 215,87
Service des eaux	429 882,73	1 112 176,25
Assainissement	-339 120,89	1 017 601,62
Ensemble	1 759 686,28	7 401 034,66

résultats antérieurs	CA 2009	CA2010
Budget principal	418 495,44	-1 862 144,85
Collecte et traitement des déchets	815 657,87	869 928,38
Service des eaux	-17 327,99	-340 620,29
Assainissement	1 142 953,22	428 067,57
Ensemble	2 359 778,54	-904 769,19



résultat final = excédent global de clôture	CA 2009	CA2010	év°
Budget principal	2 033 149,38	3 131 896,07	54%
Collecte et traitement des déchets	869 928,38	1 147 144,25	32%
Service des eaux	412 554,74	771 555,96	87%
Assainissement	803 832,33	1 445 669,19	80%
Ensemble	4 119 464,83	6 496 265,47	58%

restes à réaliser 2010	dépenses	recettes	solde
Budget principal	12 663 854,78	10 549 297,78	-2 114 557,00
Collecte et traitement des déchets	2 885 041,48	2 885 041,48	0,00
Service des eaux	1 819 986,52	1 819 986,52	0,00
Assainissement	7 713 472,54	7 713 472,54	0,00
Ensemble	25 082 355,32	22 967 798,32	-2 114 557,00

résultat de clôture avec reports	2009	CA2010
Budget principal	1 033 149,38	1 017 339,07
Collecte et traitement des déchets	869 928,38	1 147 144,25
Service des eaux	412 554,74	771 555,96
Assainissement	1 574 150,46	1 445 669,19
Ensemble	3 889 782,96	4 381 708,47

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire**Séance du 26 MAI 2011**

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL**Etaient présents :**

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHE - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Eloie :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUSSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente

Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Bruno KERN
1^{er} Vice-Président

REFERENCES : SG/NT/EP- 11-56/Conseil Communautaire

MOTS-CLES : BUDGET

OBJET : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2010

Madame la Trésorière Municipale de Belfort Ville assure la comptabilité de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Elle nous a fait parvenir son compte de gestion (Budget Principal et budgets annexes des déchets ménagers, de l'eau et de l'assainissement) pour l'exercice 2010.

Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine. Elles n'appellent ni observation, ni réserve de notre part.

Les résultats de compte de gestion sont en tous points identiques à ceux qui figurent au Compte Administratif.

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

ADOpte le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale.


Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage




Jacques HANS

Acquisition-amélioration
de 110 logements
collectifs (86 PLUS et
24 PLAI) rue
Jean Jaurès à Belfort

Garanties d'emprunts
de 50 % sur prêts
CDC partagées
avec le Conseil
Général

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Eloie :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSI - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Bruno KERN
1^{er} Vice-Président

REFERENCES : BK/SG/VS/EP – 11-57/Conseil Communautaire

MOTS-CLES : Dette - Trésorerie - Logements Sociaux

OBJET : Acquisition-amélioration de 110 logements collectifs (86 PLUS et 24 PLAI) rue Jean de la Fontaine à Belfort - Garanties d'emprunts de 50 % sur prêts CDC partagées avec le Conseil Général.

ICF NORD EST SA d'HLM projette l'acquisition-amélioration de 110 logements collectifs en financement PLUS/PLAI à Belfort, rue Jean de la Fontaine. Le prix de revient prévisionnel de l'opération est estimé à 8 984 206 € pour les 86 logements PLUS et 2 534 007 € pour les 24 logements PLAI. Le financement prévisionnel de l'opération se répartit ainsi :

- Subvention BBC Réhabilitation (Région Franche-Comté) pour 234 000 €
- Subvention acquisition-amélioration PLUS pour 230 044 €
- Prêt 1 PLUS pour 5 525 380 €
- Prêt 3 PEEC SNCF (9600 €/cheminots limité à 50%) pour 299 520 €
- Fonds propres pour 2 695 262 €
- **Soit un total de 8 984 206 € pour les 86 logements PLUS**
- subvention BBC Réhabilitation (Région Franche-Comté) pour 66 000 €
- subvention acquisition-amélioration PLAI pour 64 884 €
- prêt 1 PLAI pour 1 558 441 €
- prêt 3 PEEC SNCF (9600 €/cheminots limité à 50 %) pour 84 480 €
- fonds propres pour 760 202 €
- **soit un total de 2 534 007 € pour les 24 logements PLAI**

ICF NORD EST SA d'HLM sollicite la Communauté de l'Agglomération Belfortaine afin d'apporter une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour les prêts CDC qui seront mis en œuvre pour cette opération. Le Conseil Général du Territoire de Belfort est sollicité pour le complément de garantie.

Ces garanties d'emprunts, qui représentent un montant global de 3 541 910.50 €, portent les caractéristiques suivantes.

Prêt CDC PLUS sur 35 ans de 5 525 380 €

- Montant du prêt : 5 525 380 €
- Durée totale du prêt : 35 ans
- Périodicité des échéances : annuelles
- Index : Livret A
- Taux: tel que pratiqué par la Caisse des Dépôts et Consignation à la date d'établissement du contrat, soit taux du Livret A en vigueur à la date du contrat de prêt + 60 points de base
- Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0.5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de l'évolution du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Montant garanti : 2 762 690 €

Prêt PLAI sur 35 ans : 1 558 441 €

- Montant du prêt : 1 558 441 €
- Durée totale du prêt : 35 ans
- Périodicité des échéances : annuelles
- Index : Livret A
- Taux: tel que pratiqué par la Caisse des Dépôts et Consignation à la date d'établissement du contrat, soit taux du Livret A en vigueur à la date du contrat de prêt – (moins) 20 points de base
- Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0.5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Montant garanti : 779 220.50 €

L'assemblée délibérante de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine accorde sa garantie à hauteur de 50% (soit 3 541 910.50 €) pour le remboursement des emprunts dont le détail figure ci-dessus. Ces prêts sont souscrits par ICF NORD EST SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de l'opération citée en objet.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ICF NORD EST SA d'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à ICF NORD EST SA d'HLM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

AUTORISE M. le Président :

- à signer toutes les pièces à intervenir pour garantir les prêts contractés par ICF NORD EST SA d'HLM auprès de la CDC pour cette opération ;
- à signer en contrepartie de la garantie accordée à ICF NORD EST SA d'HLM la convention de réservation ci-jointe, portant sur 11 logements.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage





NORD-EST

PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE

D'EMPRUNT

Emprunteur :	ICF NORD EST SA d'HLM
Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Désignation du programme :	Acquisition Amélioration de 110 logements PLUS/PLAI
Adresse :	BELFORT, rue Jean de la Fontaine
Nombre de logements :	110 logements collectifs

Entre la Communauté d'Agglomération Belfortaine, garant
et l'ICF NORD EST SA d'HLM

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine, ci-après dénommée "la CAB", représentée par son Président Monsieur Etienne BUTZBACH, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mai 2011,

d'une part,

et Monsieur Christian ANTOINE, Président Directeur Général de l'ICF NORD EST SA d'HLM agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration de la Société en date du 10/12/10.

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

L'ICF NORD EST SA d'HLM a obtenu la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mai 2011, la garantie à hauteur de 50% **soit un montant global de 3 541 910,50 euros** de deux emprunts d'un montant de **7 083 821 euros** à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux pratiqué par l'organisme prêteur au moment de l'établissement des contrats de prêt, en vue du financement de l'Acquisition Amélioration de 110 logements collectifs locatifs, situés rue Jean de la Fontaine à 90000 BELFORT et réparti comme suit :

Emprunt PLUS	5.525.380,00 €	soit 2.762.690,00 € garantis par la CAB
Emprunt PLAI	1.558.441,00 €	soit 779.220,50 € garantis par la CAB

Conformément à l'article R441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Société s'est engagée à réserver à la Communauté d'Agglomération Belfortaine 10 % des logements de l'opération, soit 11 logements.

ARTICLE 1er

Au cas où la Société Anonyme d'H.L.M. ne se trouverait pas en mesure de tenir ses engagements envers l'Etablissement Prêteur, la Communauté de l'Agglomération prendra ses lieu et place et règlera, dans la limite de la garantie ci-dessus définie, et à concurrence de la défaillance de la Société Anonyme d'H.L.M. le montant des annuités impayées à leurs échéances.

Dans le cas où la garantie viendrait à jouer, la Société s'engage par avance à ce que la Communauté de l'Agglomération Belfortaine puisse prendre hypothèque conventionnelle de premier rang aux frais de la Société Anonyme d'H.L.M., sur les logements faisant l'objet de la présente convention.

ARTICLE 2

Il est expressément stipulé que les versements qui seront ainsi effectués par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine en lieu et place de la Société Anonyme d'H.L.M. auront le caractère d'avances remboursables. Ces avances ne porteront pas intérêt.

ARTICLE 3

Le compte d'avances de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, ouvert dans les écritures de la Société Anonyme d'H.L.M. conformément aux instructions ministérielles sur la comptabilité des Sociétés d'H.L.M. comportera :

- au crédit - le montant des versements effectués par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine en cas de défaillance de la Société Anonyme d'H.L.M.
- au débit - le montant des remboursements effectués par la Société Anonyme d'H.L.M.
- le solde - représentera la dette de la Société Anonyme d'H.L.M. envers la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Ce solde sera à tout instant exigible, sauf pour la Communauté de l'Agglomération Belfortaine d'accorder des délais à la Société Anonyme d'H.L.M. pour lui permettre de s'acquitter au moyen d'excédents de recettes ultérieures.

Toutefois, en aucun cas, le remboursement à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine des avances consenties en vue du règlement de la dette de la Société Anonyme d'H.L.M. envers l'Etablissement Prêteur ne pourra porter préjudice à l'acquittement par priorité des sommes dues, tant en amortissement qu'en intérêts, à cet Etablissement.

ARTICLE 4

En raison de la garantie accordée par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, la Société Anonyme d'H.L.M. fournira au Président, chaque année avant le 1er juillet, les bilan et compte de résultat de l'exercice écoulé.

La Société Anonyme d'H.L.M. prendra toutes dispositions utiles pour que sa comptabilité permette d'individualiser les opérations ayant fait l'objet de garanties distinctes.

Au cas où la garantie de la Communauté d'Agglomération serait mise en jeu, la Société Anonyme d'H.L.M. sera tenue, jusqu'à apurement du compte d'avances du Département prévu à l'article 3, de

fournir chaque année au Préfet et au Président ses documents comptables établis de telle sorte qu'ils fassent ressortir les résultats par opération.

ARTICLE 5

Sous la réserve établie à l'article 3, dernier alinéa, la possibilité pour la Société Anonyme d'H.L.M. de rembourser à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine les sommes avancées par celui-ci devra être appréciée, du seul point de vue de la situation de trésorerie, sans que la Société Anonyme d'H.L.M. soit fondée à se prévaloir de la constitution de provisions ou de réserves dont elle n'aurait pas l'emploi immédiat.

ARTICLE 6

La Société Anonyme d'H.L.M., sur simple demande de la Communauté d'Agglomération, devra fournir à l'appui de ses documents comptables, toutes justifications utiles, elle devra permettre, à toute époque, aux Agents désignés par le Préfet en exécution de l'article L.451-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, de contrôler son fonctionnement, d'effectuer la vérification de sa caisse ainsi que de ses livres de comptabilité et, d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité de toutes ses opérations.

ARTICLE 7

La présente Convention se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts contractés pour ladite construction. A cette échéance, si le compte d'avances de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine n'est pas soldé, une nouvelle convention devra intervenir entre la CAB et la Société Anonyme d'H.L.M. en vue de déterminer les conditions de remboursement de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine du solde de ce compte. En l'absence d'une convention nouvelle, resteront en vigueur les dispositions des articles 2 - 3 - 4 - 5 et 6 jusqu'à ce que le compte prévu à l'article 3 soit soldé.

ARTICLE 8

En contrepartie des garanties d'emprunts accordées par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine pour la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration de 110 logements rue Jean de la Fontaine à Belfort, il est décidé que la Communauté de l'Agglomération Belfortaine bénéficiera de la réservation de 11 logements de cette opération :

- T5 – n°810136 – 88 m² – RdC – 9 rue Jean de la Fontaine à Belfort (financement PLUS)**
- T4 – n°810144 – 77 m² – 1^{er} étage – 25 rue Jean de la Fontaine à Belfort (financement PLUS)**
- T4 – n°810154 – 77 m² – 2^{ème} étage – 27 rue Jean de la Fontaine à Belfort (financement PLUS)**
- T2 – n°829905 – 43 m² – 1^{er} étage – 11 rue Jean de la Fontaine à Belfort (financement PLAI)**
- T2 – n°829909 – 43 m² – 2^{ème} étage – 11 rue Jean de la Fontaine à Belfort (financement PLUS)**
- T3 – n°829924 – 59 m² – RdC – 13 rue Jean de la Fontaine à Belfort (financement PLAI)**
- T3 – n°829928 – 59 m² – 1^{er} étage – 13 rue Jean de la Fontaine à Belfort (financement PLUS)**
- T3 – n°829929 – 59 m² – 2^{ème} étage – 13 rue Jean de la Fontaine à Belfort (financement PLUS)**
- T2 – n°829946 – 45 m² – 1^{er} étage – 15 rue Jean de la Fontaine à Belfort (financement PLUS)**
- T4 – n°829948 – 70 m² – 1^{er} étage – 15 rue Jean de la Fontaine à Belfort (financement PLUS)**
- T3 – n°829969 – 56 m² – 2^{ème} étage – 17 rue Jean de la Fontaine à Belfort (financement PLUS)**

La durée de cette réservation est limitée à la durée de l'emprunt principal CDC garanti par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, soit 35 ans à compter de la signature de la présente convention.

ARTICLE 9

La Société sera tenue d'aviser le Président de toute vacance de logement entrant dans le contingent des logements réservés à la Collectivité Garante.

Le Président adressera alors à la Société Anonyme d'H.L.M., dans le délai le plus bref possible, une liste de candidats dont il aura retenu la candidature et remplissant les conditions requises pour être logés en H.L.M. Cette liste devra comprendre deux candidats pour chaque logement avec l'indication d'un ordre de priorité ; la Société Anonyme d'H.L.M. se réserve toutefois de récuser un candidat après enquête portant sur sa solvabilité.

Il en sera ainsi à chaque vacance en faveur de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Tout candidat agréé sera ipso-facto locataire de la Société Anonyme d'H.L.M. et comme tel soumis aux mêmes règlements que les autres locataires de celle-ci.

Si le Président n'a fait aucune proposition valable pour combler la vacance dans un délai de deux mois, le logement restera à la disposition de la Société Anonyme d'H.L.M. qui aura la faculté de le louer à un candidat de son choix.

En cas de location à un locataire de son choix, la Société Anonyme d'H.L.M. devra offrir le premier logement vacant du même type qui deviendra disponible après que le Président en aura exprimé le désir avec présentation d'un candidat.

A l'échéance de la Convention, les logements réservés à la Communauté de l'Agglomération Belfortaine reviendront à la Société Anonyme d'H.L.M. qui pourra en disposer elle-même lors de leur vacance.

ARTICLE 10

Tous les frais auxquels pourrait donner lieu la présente convention seront à la charge de la Société Anonyme d'H.L.M.

Fait en 2 exemplaires, à Belfort, le

Pour le Président de Directeur Général
D'ICF NORD EST SA d'HLM,
Le Directeur,

Pour le Président de la Communauté
de l'Agglomération Belfortaine,
Le Vice Président délégué

Pierre BRAYDA

Yves DRUET

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire ExtraordinaireSéance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHE - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Eloie :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Évette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

de Mme Françoise BOUVIER, Vice-Présidente
présenté par M. Etienne BUTZBACH,
Président

REFERENCES : DDA/FBV/TC/PC/PG/MC – 11-58/Conseil Communautaire

MOTS-CLES : Aménagement du Territoire/Habitat - Economie - Coopérations - Subventions Investissement

OBJET : Pôle de compétitivité Véhicule du Futur - Examen du projet F-CITY H2.

I – RAPPELS PREALABLES

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) a choisi de soutenir l'activité liée à l'automobile ayant un lien avec le développement de son territoire et donc de participer au financement de certains projets. Dans cet esprit, l'objet du présent rapport vise un projet labellisé par le Comité d'Expertise (COMEX) du pôle de compétitivité « Véhicule du futur » (PVF), qui associe des entreprises et/ou laboratoires belfortains et pour lequel un financement de la CAB est sollicité. Pour mémoire, notre agglomération a déjà participé au financement de plusieurs projets collaboratifs tels que le projet VECOVIL, TRAX ou encore 3F3. Aujourd'hui, la CAB est sollicitée pour le financement du projet collaboratif innovant : F-City H2.

II – PROJET F- CITY H2

1 - Les finalités

Ce projet, porté par FAM Automobiles, consiste à adapter le module énergie de la F-City afin de pouvoir recevoir, sans entraîner de modification notable de la chaîne de traction existante, une pile à combustible.

Il s'agit donc de fournir à la F-City un prolongateur d'autonomie (range-extender) avec un système pile correctement dimensionné, sécurisé et optimisé.

Par rapport au modèle électrique actuel, cette solution permettra à la F-City :

- un gain de poids important en réduisant le nombre de batteries embarquées (masse divisée par 4) ;
- une autonomie bien supérieure (multipliée par 2 pour un volume équivalent) ;
- une recharge plus rapide.

2 - Les objectifs et moyens

Le projet compte 6 partenaires, les tâches étant réparties de la façon suivante :

- Michelin Recherche et Technique SA, situé à Givisiez en Suisse (canton de Fribourg) qui fournit un module pile à combustible optimisé et un stockage d'hydrogène ;
- Française d'Assemblage et de Montage Automobile (FAM) qui proposera le caisson comportant le module énergie, y compris le remplissage en hydrogène, et son intégration dans le véhicule F-City en vue de son homologation ;
- EVE System, société lyonnaise, qui sera chargée de l'adaptation de la chaîne de traction et des batteries au lithium, en tant que prestataire de FAM ;
- La Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES SO), cette université de Delémont gèrera l'alimentation en air de la pile par un compresseur ;
- L'UTBM, à travers son équipe FC LAB, qui est chargée des tests du module énergie, de l'analyse de sa sûreté, du respect de la réglementation en vue d'une future certification et des recommandations pour l'optimisation du module énergétique ;
- L'Institut Pierre Vernier (IPV), qui organisera, en sous-traitance, la communication technico – économique du projet, comme les participations aux salons.

Les partenaires ont pour ambition de présenter le prototype F-City H2 lors de Mobilis 2011 qui aura lieu les 15 et 16 novembre à Belfort.

3 – Le budget

Le coût total du projet est estimé à un peu moins d'1 million d'euros et constitué principalement par les développements de Michelin et de l'UTBM, pour un tiers chacun.

Les partenaires industriels français sont financés à travers du crédit d'impôt et Oséo. La demande de participation publique est essentiellement du fait de l'UTBM.

Le détail des dépenses et recettes vous est précisé dans le tableau ci-dessous :

Coûts en k€		Recettes en k€	
TOTAL:	Dépenses 965		
Entreprises:		Partenaires :	601
FAM Automobiles	154	FAM Automobiles	154
études intégration mécanique	61	crédit impôts	60
Composants, prototype, homologation	93	OSEO prêt bonifié	94
Michelin	340	Michelin	340
PAC 3kW et accessoires	60	financement sur fonds propres et canton CH.	340
2eme module NRJ	80		
Ingénierie	200		
EVE	107	Eve	107
module batterie Li-ion, accessoires	107	crédit impôts	40
		OSEO <u>Rhône Alpes</u> faisabilité	67
Laboratoires:		Propositions de financements publics :	364
CNRT INEVA - FC LAB	330	FEDER (34%)	111
analyse des risques	60	CRFC (22%)	73
test du module énergie en environnement	120	CG90 (22%)	73
analyse performances et sûreté de fonctionnement	50	CAB (22%)	73
R&D, amélioration	100		
Montage du projet :			
IPV	34		34
montage juridique et financier projet	7		
coordination générale comm.	27		

L'intérêt de ce projet pour l'UTBM, et donc le FC-LAB, est multiple :

- la collaboration à une première application préindustrielle de la solution pile à combustible dans un véhicule, prouvant la plus-value du FC LAB pour des solutions pile sortant aujourd'hui de la seule recherche amont ;
- le consortium proposé avec Michelin, EVE permet d'espérer d'autres projets et des co-développements renforçant FC-LAB dans sa volonté d'être l'interface française sur les questions d'intégration de la pile dans les transports.

Compte tenu de l'urgence dictée par l'intérêt de disposer d'un prototype pour Mobilis 2011, que nous ne pouvons que partager, une réponse positive de la CAB à cette sollicitation serait de nature à donner l'élan nécessaire au démarrage rapide de ce projet.

L'ensemble des crédits nécessaires seraient prélevés et affectés sur la ligne « pôle de compétitivité, enveloppe à répartir », le projet ayant été labellisé par le pôle.

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **PREND ACTE** du projet F-CITY H2 présenté dans le rapport ;
- **APPROUVE** le soutien de la CAB au projet F-CITY H2 labellisé par le Pôle de compétitivité du Véhicule du Futur et porté par FAM Automobiles et **DECIDE D'ATTRIBUER** le versement d'une subvention maximale de 73 000 euros à l'UTBM dans ce cadre ;
- **AUTORISE** l'affectation des crédits nécessaires de la ligne « pôle de compétitivité - enveloppe à répartir » ;
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Dossier de demande de labellisation

DOCUMENT A : Présentation synthétique

Nom du projet : **F-CITY H2** Electromobilité hydrogène

Porteur leader : **FAM automobiles**

Acteurs

	Nom	maison mère et statut	Localisation	effectifs
<u>Partenaires industriels</u>	Française d'assemblage et de Montage Automobiles, (FAM Automobiles)	société par action simplifiée société à responsabilité limitée	115 allées Hugoniot, 25460 Etupes,	115 p
	MICHELIN RECHERCHE ET TECHNIQUE	société anonyme filiale du groupe MICHELIN	Rte André Piller 30, CH-1762 GIVISIEZ, SUISSE	75 p
	EVE System	société par action simplifiée société à responsabilité limitée	ZAC de la RONZE, 69 440 TALUYERS	6 p
<u>Laboratoires de recherche</u>	L'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM),		rue du Château à Sevenans – 90010 Belfort Cedex	25 p
<u>Instituts de formation</u>				
<u>Partenaires publics si expérimentation</u>	L'Institut Pierre Vernier – Franche-Comté Innovation et Transfert	association sous la loi de 1901	24, rue Alain Savary - 25000 Besançon	25 p

(En gras les partenaires essentiels au projet : qui ne peuvent être remplacés)

Présentation du projet

Finalités

Le projet F-CITY H2, porté par une société industrielle innovante, s'inscrit dans les savoir-faire automobiles régionaux et dans les thématiques mobilités avancées tant au niveau national que européen.

Ce projet est du domaine de l'électromobilité appliquée au véhicule individuel, l'énergie étant fournie par un dispositif électrochimique (Pile à Combustible : PAC) transformant en électricité de l'hydrogène embarqué dans un réservoir rechargeable.

Les finalités principales de F-CITY H2 sont :

- compléter la gamme de quadricycles F-CITY homologués (EU) composée actuellement de versions thermiques et électriques avec accumulateur électrique embarqué.
- augmenter l'autonomie de la F-CITY électrique et gagner de la masse embarquée afin d'améliorer le rendement global du véhicule.
- démontrer la polyvalence du concept du rack énergie de FAM Automobiles (Plug&Drive)
- permettre une recharge rapide en énergie comparable aux carburants liquides
- permettre dans le futur une intégration du concept au système tripartite mobilité, habitat, réseau intelligent.

Note : les caractéristiques et fonctionnalités des F-CITY sont supposées connues par ailleurs.

Objectifs

Adapter le module énergie de la F-CITY, tout en restant dans les mêmes encombrements, pour qu'il intègre de façon compatible avec l'existant (puissance moteur, tension de la chaîne de traction, etc.), une pile à combustible (PAC) et un stockage d'énergie sous forme d'hydrogène ainsi que tous les dispositifs connexes (calculateur, accumulateur électrique de puissance et d'énergie, accessoires)

Concevoir et réaliser un système de prolongation d'autonomie, dense, fiable, adapté aux conditions réelles d'usage routier urbain et interurbain proche.

Expérimenter et capitaliser de l'expérience tant sur le véhicule que sur le système connexe (recharge, stockage, approvisionnement en H2)

Intégrer les aspects de sécurité et d'acceptation par les usagers de ce nouveau type de source énergétique.

Homologuer le véhicule prototype pour une utilisation urbaine et interurbaine proche

Moyens (Techniques Humains Financiers Juridiques)

Les moyens pressentis marquent une forte implication industrielle reflète des enjeux des parties, accompagnée par l'approche académique des laboratoires locaux éminemment spécialisés et équipés dans les technologies de l'électromobilité, des piles à combustibles et de l'hydrogène.

Moyens techniques :

Centre de développement et d'intégration de FAM à Etupes (conception mécanique, réalisation prototypique, caractérisation et essais)

Centre de Recherche de MICHELIN à Givisiez pour le système PAC et stockage H2 (modélisation, conception, réalisation prototypique, monitoring, essais)

Site de développement d'EVE à Taluyers (conception logiciel et hardware, implémentation, validation cycle en V)

Laboratoire FC LAB et plateformes d'essais de Belfort (Analyse des risques et de la sureté de fonctionnement, Tests environnementaux du module énergie, Respect de la Réglementation et Certification)

Moyens humains et juridiques :

Coopération Laboratoire/sociétés industrielles basée sur la complémentarité des compétences.

Coté Suisse : le centre de recherche de Michelin soutenu par la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)

Coté France : L'UTBM en particulier le laboratoire FC LAB, associé aux équipes de FAM et EVE. L'IPV apporte son concours en gestion de projet en particulier pour les parties juridique et communication.

Moyens financiers :

Les industriels FAM et MICHELIN contribuent sur fonds propres de façon majoritaire. Le tableau « maquette financière » détaille les coûts par partenaire.

FAM mobilisera le Crédit Impôt Recherche et sollicitera une aide en région.

MICHELIN investit sur fonds propres et recevra potentiellement une aide du canton EVE sollicitera une aide en région Rhône-Alpes

Les travaux de FCLAB et IPV restent les principaux postes à financer.

Phasage et développements possibles à CT, MT, LT

Le projet est décomposé en phases dont la date finale est novembre 2011, date de révélation lors du salon MOBILIS 2011.

Phase 1 : spécifications globales, modélisation, besoin énergétique, réglementation

Phase 2 : réalisation d'un module énergie équipé d'une PAC et caractérisation

Phase 3 : Intégration sur véhicule F-CITY et caractérisation véhicule

Phase 4 : communication et présentation à MOBILIS 2011

Caractère innovant

Innovation à caractère : national européen mondial

-> Projets similaires : - benchmark effectué : oui - non

Pays	pôle	Px partenaires

Type de R&D : recherche amont , développement , pré-série ,

Expertise scientifique :

Expertise réalisée : oui - non

Si oui, joindre la conclusion de l'expertise

Analyse critique du projet : dimensions partenariale, technologique, économique et financière

<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Motivation de 2 industriels « convergents », financements privés majoritaires • Echéance d'aboutissement courte • Complémentarité des partenaires académiques et industriels. • Compétence et reconnaissance des partenaires dans leur domaine • Faisabilité renforcée par la validation antérieure de composants du système • Circuit court, proximité géographique des partenaires • Préexistence du module énergie avec d'autres types de sources d'énergie. • Augmentation de l'autonomie de la F-CITY • Gain de poids • Absence d'émission de CO2 lors du cycle d'utilisation de la voiture. 	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délai ambitieux avec communication in fine à date connue. • Sourcing de l'hydrogène (au plus près du lieu d'utilisation, tel que production locale ou approvisionnement en bouteilles) • Durée de tests comportementaux du module et du véhicule à prolonger au delà du prototype.
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de contrat de commercialisation de petites séries de lancement à court terme pour FAM • Démonstrations effectives de la F-CITY électrique en cours, sensibilise les preneurs • Contexte de communication généralisée sur l'électromobilité • Situation monopolistique de FAM dans cette gamme de véhicule. • Hausse du cout des carburants fossiles • Règlements sur les émissions de GES. • Production locale potentielle de l'hydrogène associée aux ENR. • PI sur la technologie. 	<p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Homologation du véhicule roulant • Perception des usagers • Règlementation actuelle des Installations Classées Pour Environnement au regard de la production locale d'Hydrogène.

Impacts territoriaux :

Résultats	Pour les partenaires	Pour le territoire
Directs	<p>Les impacts bénéfiques sont équilibrés entre le monde industriel et le monde de la recherche.</p> <p>Conception commune d'un système modulaire complexe, de type plug-in (mécanique, électrique, logiciel, énergétique)</p> <p>Gamme complète de F-CITY avec module énergie dédié, avantage commercial et stratégique.</p> <p>Développement d'un protocole de validation de sous ensembles énergétiques embarqués, initiale et en endurance.</p> <p>Création d'activité donc d'emploi sur le site de FAM, suivant le modèle opérationnel donc démontré de la F-CITY électrique.</p> <p>Mobilisation des systèmes incitatifs (CIR) pour acquérir une avance stratégique dans le véhicule de niche.</p> <p>Potentialité d'accès à de nouveaux marchés par l'usage stationnaire du module énergie (habitat, groupe électrogène etc.)</p> <p>Potentialité d'exploitation de la protection de la propriété intellectuelle nouvelle.</p>	<p>Les impacts territoriaux viennent renforcer l'avance de phase prise et les ressources ou projets régionaux dans le domaine (FC LAB, CEESHY, plateforme de Lure etc.)</p> <p>Communication, image de territoire d'innovation.</p> <p>Création d'activité donc d'emploi sur le site de FAM et potentiellement sur le site de Michelin.</p> <p>Renfort de la thématique stratégique de l'électromobilité et du vecteur hydrogène en cohérence avec les moyens académiques et industriels.</p>
Indirects	<p>Apprentissage de la coopération transfrontalière, fidélisation des acteurs antérieurs (EVE).</p> <p>Développement des travaux en sous traitance au sein du tissu industriel local.</p>	<p>Mobilisation des moyens d'essais existants et à venir (Plateforme)</p> <p>Affirmation de la nature « réduction drastique des émissions de GES » des projets du pôle véhicule du futur.</p>

	<p>Message fort passé à l'attention de gros clients potentiels (ex La Poste)</p> <p>Expérience reconnue, crédibilité au regard des relations industrielles avec les constructeurs de véhicules de masse.</p>	<p>Convergence des acteurs pour répondre aux futurs appels à projets nationaux et internationaux.</p>
--	--	---

Maquette financière :

	Coûts en k€		Recettes en k€	
	Investissement	Fonctionnement		
total:	974,9			
Entreprises:				
FAM Automobiles	93	60,9		
Michelin	340			
EVE	107			
Laboratoires:				
FC LAB	330			
Autres:				
IPV	34			

Calendrier :

Phase	Libellé de tâche	Date de fin prévisionnelle
Phase 0	Décision de lancement de projet	SEPT 2010
Phase 1	Aspects juridiques et accords, spécifications globales, modélisation, besoin énergétique, réglementation, financement, labellisation.	Fin FEV 2011
Phase 2	Etudes et réalisation d'un module énergie équipé d'une PAC, du stockage hydrogène et électrique.	Fin AVRIL 2011
	Première communication sur le module énergie	MAI 2011
	Caractérisation, sécurité de fonctionnement	Fin JUILLET 2011
Phase 3	Intégration sur véhicule F-CITY essais et caractérisation véhicule et performances, réception à titre isolé en cours	Fin OCT 2011
Phase 4	Communication et présentation à MOBILIS 2011 en FC	15 NOV 2011

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire ExtraordinaireSéance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - Arglésans : .../... - Bavilliers : Mme Valérie HARLET - Belfort : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - Bermont : M. Pierre SANTOSILLO - Botans : M. Jean-Pierre DEMARCHE - Bourogne : M. Jacques BONIN - Charmols : M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - Châtenois-Les-Forges : M. André BRUNETTA - Chèvremont : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - Cravanche : M. Stéphane DARFIN - Danjoutin : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - Denney : M. Claude GIRARD - Dorans : .../... - Etoile : M. Henri GIROL - Essert : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - Evette-Salbert : Mme Jocelyne DAMERON-MORAIN - Meroux : .../... - Méziré : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - Morvillars : .../... - Moval : M. Jean-Claude MARTIN - Offemont : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - Pérouse : M. Christian HOUILLE - Roppe : .../... - Sermamagny : .../... - Sévenans : .../... - Trévenans : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - Vétrigne : .../... - Vézelois : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Etoile), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Christian PROUST
Vice-Président

REFERENCES : DDA/CP/PC/SD – 11-59/Conseil Communautaire

MOTS CLES : Economie-Emploi

OBJET : Approbation du bilan consolidé de la ZAC TECHN'HOM au 31/12/2009.

I. TECHN'HOM : un projet pour l'emploi

I.1. Réagir face aux difficultés d'ALSTOM

Le projet TECHN'HOM a été lancé dans un contexte très difficile notamment faisant suite à l'annonce par le groupe ALSTOM, en mars 2003, d'un plan de sauvetage, prévoyant notamment la cession de certaines activités. Les effectifs mondiaux du groupe sont alors passés de 105 000 à 60 000 personnes.

L'agglomération a été durement touchée par ce plan drastique, les effectifs belfortains du groupe passant de 3739 en 2002 à 2494 en 2005, soit une baisse de 33%¹.

Dès 2002, l'ouverture du site ALSTOM avait été lancée dans le cadre du contrat d'agglomération 2002-2006. L'aménagement de l'avenue des Sciences et de l'Industrie et de la rue de la Découverte ont entamé le désenclavement du site.

Le Conseil Communautaire en date du 10 février 2005 a décidé d'engager une étude relative à l'élaboration d'un schéma directeur visant à réunir les sites du Technopôle et ALSTOM notamment afin de mieux articuler les deux sites, de créer les conditions d'une adaptation et d'une requalification du site d'ALSTOM et de mieux intégrer le TECHN'HOM dans la ville.

En parallèle, une procédure de création de ZAC à vocation d'activités et d'habitat a été engagée. Le Conseil Communautaire en date du 30 mars 2006 a approuvé le dossier de création de la ZAC. La réalisation des opérations d'aménagement du TECHN'HOM a été confiée à la SODEB par délibération en date du 18 mai 2006.

¹ Effectifs hors intérim d'ALSTOM Belfort, source : ADEBT

Les aménagements sur la ZAC sont principalement réalisés dans le cadre de deux opérations : TECHN'HOM I qui privilégie le traitement du cœur du site et TECH'HOM II qui s'attache à traiter les « façades » dans une logique de connexion avec le secteur urbain.

Les travaux réalisés sur le TECHN'HOM recouvrent eux-mêmes trois types d'aménagements :

- les voiries réalisées par la CAB sur l'avenue des Sciences et de l'Industrie et de la rue de la Découverte d'un coût respectif de près 2,5 M€ et de 1,5 M€,
- les opérations réalisées par la SEMPAT dont le centre d'affaires et l'hôtel d'entreprises artisanales d'un coût respectif de près 1,4 M€ et 2,8 M€, la CAB participant à hauteur de 400 000 € au financement de ces deux opérations,
- les opérations TECHN'HOM I et II menées dans le cadre de la ZAC pour plus de 22 M€, la CAB prenant à sa charge 3 072, 5 K€.

I.2. Maintenir l'emploi et susciter l'investissement

Les programmes TECHN'HOM I et II affichent aujourd'hui un bilan unanimement jugé comme très positif.

Les opérations menées ont permis d'offrir des ensembles immobiliers attractifs qui ont contribué à l'installation des PME, au maintien des donneurs d'ordre puis à leur développement. Cette dynamique a aidé au maintien de l'emploi sur le site et à la diversification des activités accueillies, à ce jour sont accueillis 124 entreprises et 7561 emplois², ceci de surcroît dans une période économiquement difficile.

De plus, l'intervention publique impulsée et portée par la CAB et ses partenaires a constitué un indéniable effet de levier sur l'investissement privé comme en témoigne la livraison en 2008 du bâtiment 66 qui accueille aujourd'hui le centre technologique de GENERAL ELECTRIC ou la livraison d'un immeuble de bureaux de 16 000 m² sur le site de Cravanche destiné à accueillir ALSTOM POWER CENTRALE.

Ces récentes opérations ont ainsi pu accompagner le développement de l'activité de recherche et développement de ces grands groupes sur le site de Belfort. Les baux signés sont la marque de leur volonté de s'engager sur le long terme à Belfort, nous permettant par là même à travailler ensemble à la structuration de la filière Energie.

² Source : AUTB, 2010



TECHN'HOM bâtiment 66 – Centre technologique GENERAL ELECTRIC

**TECHN'HOM bâtiment 328 –
Chantier du bâtiment ALSTOM
POWER CENTRALES (août 2010)**



Dans le même temps, le site belfortain d'ALSTOM Transport s'est vu confier le développement de la nouvelle génération de locomotives PRIMA ou encore l'étude et la conception de la locomotive EP20, qui seront entre autre mises à l'honneur lors des Jeux Olympiques de 2014 en Russie.

Par ailleurs, la dynamique impulsée sur le TECHN'HOM a permis de développer les services aux salariés à l'image de la crèche et du restaurant d'entreprises. Ces services permettent la création d'emplois tertiaires et participent à l'attractivité globale du site.

La conjoncture exceptionnellement difficile entraine bien entendu des incertitudes. Les récentes annonces chez ALSTOM sont, à ce titre, très préoccupantes. Mais l'ensemble des acteurs sont néanmoins tous d'accord pour anticiper à terme une reprise importante dans le secteur de l'énergie.

Aussi, comme nous l'avons fait ces dernières années, il est nécessaire de poursuivre la dynamique initiée et de poursuivre nos investissements afin d'être prêt à accompagner les entreprises dans leurs développements.

L'arrivée du TGV doit nous y aider. TECHN'HOM doit, dans ce nouveau schéma, en être une pièce maîtresse, vitrine de nos atouts et de notre savoir-faire industriels, complétée par le parc d'innovation TGV - Plutons, site d'accueil privilégié des services aux entreprises.

Bilan de l'opération TECHN'HOM I au 31/12/2009

II.1. Les dépenses

Les dépenses d'acquisition prévisionnelles représentent un coût de 1 305 K€ comprenant notamment :

- l'acquisition d'une propriété de la CAB, à savoir le terrain d'assiette du parking réalisé au droit des anciens bâtiments 87 et 88, conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 octobre 2008. Cette cession a été signée le 20 juillet 2009 pour un montant de 308 000 HT €.
- l'acquisition à la SEMPAT du site des jardins ouvriers en 2011 afin de permettre le lancement des travaux d'aménagement et la commercialisation de ce secteur,
- l'acquisition au Conseil Général des terrains du Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI) en 2012.

Les études se montent à hauteur de 285 K€ HT, sans changement depuis le dernier bilan et les honoraires techniques se montent à hauteur de 575 K€ HT.

Les travaux représentent un montant prévisionnel de 12 406,3 K€ HT dont 8 763 K€ HT ont déjà été réalisés répartis comme suit :

- le lot 1 relatif aux VRD a été revalorisé en intégrant, par voie d'avenant, l'essentiel des travaux supplémentaires liés à la réalisation de l'avenue des Sciences et la rue de la Découverte et ceux liés à la réalisation de la ZAC pour un montant total de 6 577 K€ HT,
- les travaux supplémentaires liés à la réalisation de l'avenue des Sciences et de l'Industrie et de la rue de la Découverte, pris en charge par la ZAC à la demande de la CAB et non intégré par voie d'avenant au lot 1, sont évalués à 80,3 K€ HT,
- les travaux supplémentaires de la ZAC, déjà réglés et non intégrés par avenant au lot 1, s'élèvent à hauteur de 78,6 K€ HT,
- le poste serrurerie s'élève à hauteur de 350 K€ HT,
- les travaux relatifs aux espaces verts se montent à 396 K€ HT,
- les travaux de démolition sont évalués à hauteur de 268,2 K€ HT, sans évolution depuis le rapport présenté lors du Conseil Communautaire du 9 octobre 2008,
- le coût des travaux d'éclairages publics est évalué à 1 172 K€ HT, en hausse de 22 K€ par rapport au rapport présenté lors du Conseil Communautaire du 9 octobre 2008,
- le coût du parking GDF s'élève à hauteur de 84,9 K€ HT,
- les travaux de construction de la loge ALSTOM ont été réalisés pour un montant de 109 K€ HT comme estimé dans rapport présenté lors du Conseil Communautaire du 9 octobre 2008,
- l'enveloppe des travaux programmés sur le secteur des bâtiments 5 et 6 est inchangée, pour un montant de 380 K€ HT,
- concernant les jardins ouvriers, le coût d'aménagement du site en zone d'habitat reste inchangé à hauteur de 1 740 K€ HT et le transfert des jardins sur les sites de Belfort et de Bavilliers est évalué à 634, 2 K€ HT.

Le budget dédié aux imprévus et révisions de prix se monte à 196,1 K€ HT, en baisse de 73,9 K€ comparé au rapport présenté lors du Conseil Communautaire du 9 octobre 2008.

Par ailleurs, les frais financiers s'élèvent à hauteur de 500 K€ HT contre 530 K€ HT dans le précédent rapport. Les frais divers ont été évalués à 145 K€ HT et les frais de société sont maintenus à la somme forfaitaire de 650 K€ HT.

Ainsi, au 31 décembre 2009, le bilan actualisé du programme TECHN'HOM I fait apparaître des dépenses d'un montant de 16 057,6 K€ environ contre 15 896 K€ acté lors du dernier bilan présenté devant notre assemblée.

II.2. Les recettes

Les participations s'élèvent à hauteur de 9 544,4 K€ réparties comme suit :

CAB	1 100 K€	<i>soit 12%</i>
Conseil Général	900 K€	<i>soit 9%</i>
FNADT	2 000 K€	<i>soit 21%</i>
SEMPAT	4 395 K€	<i>soit 46%</i>
ALSTOM	1 000 K€	<i>soit 10%</i>
Autres	149,4 K€	<i>soit 2%</i>
TOTAL	9 544,4 K€	

Le montant des cessions de terrains demeure inchangées à hauteur de 6 500 K€ HT. Les produits financiers représentent 13,2 K€.

Ainsi, le budget actualisé qu'il vous est proposé d'approuver est équilibré à hauteur de 16 057,6 K€.

Au 31 décembre 2009, la trésorerie est déficitaire à hauteur de 2 384,2 K€. Elle s'équilibrera lorsque les terrains destinés aux activités économiques et à l'habitat seront vendus. Une ligne de crédit de 4 000 K€ a été ouverte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, il vous est proposé d'autoriser la SODEB à la réévaluer à hauteur de 4 500 K€, compte tenu de la programmation des dépenses et des recettes à intervenir.

II. Le bilan de l'opération TECHN'HOM II au 31/12/2009

Dans le prolongement du programme TECHN'HOM I, le Conseil Communautaire du 9 octobre 2008 a initié le programme TECHN'HOM II. Ce programme prévoit quatre grandes actions :

- Action 1 : requalification de la façade Nord du site TECHN'HOM
- Action 2 : aménagements et requalification relatifs au Site de Cravanche
- Action 3 : aménagements sur le site médian de TECHN'HOM
- Action 4 : requalification de la façade Sud - Ouest

Le montant prévisionnel global de l'opération s'élève à hauteur de 10 287 K€ HT. Afin d'optimiser les fonds européens disponibles, le financement de l'opération a été décomposé de la manière suivante :

- d'une part, l'Action D1 relative au parking rue de la Découverte et réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la SEMPAT pour un montant de 2 215,5 K€ HT. Son financement est assuré en intégralité grâce aux participations réparties comme suit :

CAB	239,5 K€	<i>soit 11%</i>
Conseil Général	750,0 K€	<i>soit 34%</i>
FEDER	775,0 K€	<i>soit 35%</i>
SEMPAT	357,0 K€	<i>soit 16%</i>
SEMPAT (financements complémentaires)	94,0 K€	<i>soit 4%</i>
TOTAL	2 215,5 K€	

- d'autre part, les autres opérations du programme, réalisées par la SODEB dans le cadre de la concession d'aménagement passée avec la CAB, pour un montant de 8 071,5 K€ HT.

Le programme général des travaux hors action D1 se compose principalement du montant des travaux qui s'élève à hauteur de 6 881,8 K€. A cela s'ajoutent :

- les études représentent une dépense de 126 K€,
- les honoraires techniques s'élèvent à hauteur de 395,8 K€,
- les frais financiers s'élèvent à hauteur de 140 K€,
- les frais de société s'élèvent à 391,9 K€,
- les frais de gestion se montent à 136 K€ et intègrent les coûts liés à la démarche de certification ISO 14001 conformément à la décision du Conseil Communautaire du 4 février 2010.

Ces dépenses sont financées en intégralité par les participations réparties comme suit :

CAB	1 733,0 K€	<i>soit 21%</i>
Conseil Général	185,0 K€	<i>soit 2%</i>
FEDER	2 482,5 K€	<i>soit 31%</i>
SEMPAT	1 643,0 K€	<i>soit 20%</i>
SMTC	148,0 K€	<i>soit 2%</i>
FNADT	1 000,0 K€	<i>soit 12%</i>
Région Franche-Comté	880,0 K€	<i>soit 11%</i>
TOTAL	8 071,5 K€	

Au 31 décembre 2009, la trésorerie de l'opération TECHN'HOM était déficitaire à hauteur de 655,1 K€. La trésorerie s'équilibrera lorsque le solde des subventions aura été versé.

Ainsi, le bilan consolidé des opérations TECHN'HOM (hors action D1) est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Acquisitions	1 305,0 K€	Cessions de terrains	6 500,0 K€	<i>soit 27%</i>
Etudes	411,0 K€	ALSTOM	1 000,0 K€	<i>soit 4%</i>
		FEDER	2 482,5 K€	<i>soit 10%</i>
Honoraires	970,8 K€	SEMPAT	6 038,0 K€	<i>soit 25%</i>
		FNADT	3 000,0 K€	<i>soit 12%</i>
Travaux	19 288,1 K€	Conseil Général	1 085,0 K€	<i>soit 4%</i>
		CAB	2 833,0 K€	<i>soit 12%</i>
Frais financiers	640,0 K€	Autres	149,4 K€	<i>soit moins de 1%</i>
		SMTC	148,0 K€	<i>soit moins de 1%</i>
Frais de gestion	472,3 K€	Conseil Régional	880,0 K€	<i>soit 4%</i>
Frais de société	1 041,9 K€	Produits financier	13,2 K€	<i>soit moins de 1%</i>
TOTAL	24 129,1 K€	TOTAL	24 129,1 K€	

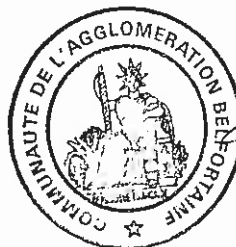
Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **APPROUVE** le bilan révisé au 31 décembre 2009 de la ZAC TECHN'HOM ci-annexé ;
- **AUTORISE** la SODEB à solliciter un renouvellement de la ligne de crédit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations réactualisée à hauteur de 4 500 000 € ;
- **APPROUVE** la participation de la CAB à hauteur de 2 833 000 € à l'opération TECHN'HOM ;
- **AUTORISE** M. le Président de la CAB à signer le projet d'avenant n°2 à la convention de concession d'aménagement.

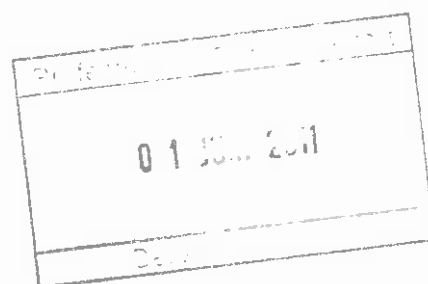
Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques,




Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



PJ:

- Bilan de la ZAC TECHN'HOM au 31/12/2009
- Projet d'avenant n°2 à la convention de concession

ZAC TECHN'HOM

-&-&-&-&

Bilan révisé au 31 décembre 2009

-&-&-&-&

A- Programme Techn'hom I

Le présent bilan actualise le bilan prévisionnel approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 9 octobre 2008. Il est assorti des commentaires suivants :

I- Les Dépenses

1- Les Acquisitions

Les dépenses d'acquisitions sont sans changements par rapport au dernier bilan prévisionnel.

Elles sont programmées de la manière suivante :

- ✓ L'acte d'acquisition des terrains de la CAB a été signé le 20 juillet 2009.
- ✓ Acquisition à la SEMPAT du site des jardins ouvriers courant 2011, afin de permettre le lancement des travaux d'aménagement et la commercialisation de ce secteur,
- ✓ Acquisition au Conseil Général des terrains du CFAI courant 2012.

2- Les Etudes

L'estimation prévisionnelle du coût des études est maintenue à 285,0 K€ HT. Elle se décompose comme suit :

- ✓ 86,8 K€ HT pour les frais de géomètre,
- ✓ 45,5 K€ HT pour les diagnostics des réseaux existants et les sondages de sol,
- ✓ 152,7 K€ HT pour les autres études, qui comprennent pour l'essentiel la mission d'architecte conseil pour l'opération d'habitat sur le site des jardins ouvriers, les frais de constitution des permis de démolir, des dossiers de modification des PLU...

/

3- Les honoraires techniques

Le coût des honoraires de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination sécurité est inchangé par rapport au dernier bilan. Il est évalué à 575,0 K€ HT.

4- Les travaux

4.1- *les travaux des sites du Technopôle, d'Alstom, et du site de liaison.*

- Le montant du lot 1 – VRD, a été revalorisé en intégrant par voie d'avenant, l'essentiel des travaux supplémentaires liés à la réalisation de l'Avenue des Sciences et de la rue de la Découverte d'une part, ainsi que ceux liés à la réalisation du programme de la ZAC d'autre part.

Ces prestations supplémentaires avaient été décrites de manière non exhaustive lors du dernier bilan révisé.

Le montant du lot 1 s'élève à 6 577,0 K€ HT

Le montant du lot 2 – serrurerie – ressort à 350,0 K€ HT. Des économies ont été réalisées et portent principalement sur la réduction du nombre de portails automatiques par rapport au projet d'origine.

Le montant du lot 3 – espaces verts, est inchangé à 396,0 K€ HT.

- Le montant des travaux de démolition est sans évolution par rapport au dernier bilan. Il est évalué à 268,2 K€ HT.
- Le coût des travaux d'éclairage public, tel qu'il ressort du marché passé et des dernières mises au point techniques faites par la maîtrise d'œuvre et les entreprises adjudicataires, est évalué à 1 172,0 K€ HT.
- Le budget affecté à la signalétique est inchangé, pour un montant de 340,0 K€ HT, honoraires compris, étant entendu que des travaux à hauteur de 97,9 K€ HT ont déjà été réglés dans le cadre de la mise en œuvre du projet initial.
- Le coût des travaux du parking GDF est inchangé par rapport au dernier bilan, à hauteur de 84,9 K€ HT.
- Les travaux de construction de la loge Alstom, située le long de la rue de la Découverte, ont été réalisés pour un montant de 109,0 K€ HT.
- L'enveloppe des travaux programmés sur le secteur des bâtiments 5 et 6 est inchangée, pour un montant de 380,0 K€ HT.

- Les travaux supplémentaires liés à la réalisation de l'Avenue des Sciences et de l'Industrie et la Rue de la Découverte, pris en charge par la ZAC Techn'hom à la demande de la CAB, et non intégrés par voie d'avenant au lot 1, ressortent à 80,3 K€ HT.
- Les travaux supplémentaires de la ZAC Techn'hom, déjà réglé et non intégrés par avenant au lot 1, ressortent à 78,6 K€ HT.

4.2- Les jardins ouvriers

- L'évaluation du coût d'aménagement du site des jardins ouvriers en zone d'habitat ressort à 1 740,0 K€ HT au stade des études d'avant projet, sans changement par rapport au précédent bilan révisé.
- Le coût du transfert des jardins ouvriers sur les sites de Belfort et Bavilliers est évalué à 634,2 K€ HT.

4.3- Imprévus, révisions

Le budget affecté aux imprévus et révisions de prix s'élève à 196,1 K€ HT.

5- Les frais financiers

Évalués sur la base de la situation prévisionnelle de trésorerie qui résulte elle-même de l'échéancier prévisionnel des dépenses et des recettes, leur montant global est estimé à 500,0 K€ sur la base des taux de découvert actuels.

6- Les frais de gestion :

les frais divers ont été évalués à 145,0 K€ HT, et les frais de société ont été forfaitisés à la somme de 650,0 K€ HT

Le montant total des dépenses prévisionnelles est donc réévalué à la somme de 16 057,6 K€ HT, au lieu de 16 056,4 K€ HT pour le dernier bilan révisé en date du 31 décembre 2008.

II- Les Recettes

1- Les cessions de terrains

Leur montant total est inchangé à 6 500,0 K€ HT,

2- Les participations

Leur montant ressort à 9 544,4 K€, et se décompose comme suit :

- Participation d'Alstom 1 000,0 K€, réglée en totalité

- Participation SEMPAT 4 395,0 K€, réglée en totalité à ce jour.

- Participation FNADT 2 000,0 K€, dont 1 323,2 K€ ont été réglés à ce jour. A noter que la durée de réalisation de l'action prévue dans la convention a été prorogée de 2 années, soit jusqu'au 12 décembre 2010, et que la demande de solde a été faite le 2 août 2010.

- Participation Conseil Général 900,0 K€, réglée en totalité,

- Participation CAB 1 100,0 K€, réglée en totalité.

- Autres participations 149,4 K€ correspondant aux remboursements des dépenses de travaux réalisés pour le compte de la SEMPAT (déviations de la goutte chéneau, et réseaux gaz remboursés par GrDF).

III- Trésorerie

La trésorerie de l'opération était déficitaire au 31 décembre 2009, à hauteur de 2 384,2 K€.

Cette trésorerie prévisionnelle restera fortement déficitaire pendant les quatre prochaines années (- 1,0 à - 4,4 M€), et se rétablira dès lors que les terrains d'habitat et d'activités auront été cédés.

Une ligne de crédit de 4 000,0 K€ a été mise en place auprès de la CDC afin de financer la trésorerie de la ZAC. Nous vous proposons de reconduire cette ligne du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 en la réévaluant à hauteur de 4 500,0 K€.

Le bilan révisé au 31 décembre 2009 du programme Techn'hom I de la ZAC est joint en annexe 1, au présent rapport.

4

B- Programme Techn'hom 2

I- Bilan global

Le programme Techn'hom 2 a été initié par délibération de la CAB dans sa séance du 9 octobre 2008.

Le montant prévisionnel global de cette opération s'élève à 10 287,0 K€ HT. Le financement de celle-ci par des fonds européens nous a conduit à décomposer l'opération de la manière suivante :

- Action D1, parking rue de la Découverte, réalisée sous maîtrise d'ouvrage SEMPAT, pour un montant de 2 215,5 K€ HT,
- Le reste des actions du programme, réalisé sous maîtrise d'ouvrage SODEB dans le cadre de la concession d'aménagement passée avec la CAB, pour un montant de 8 071,5 K€ HT.

Le détail des deux bilans prévisionnels est joint en annexe 2.

1.1 - Le programme général des travaux

Pour ce qui concerne la part intégrée dans la concession d'aménagement, le coût des travaux s'élève à 6 881,8 K€ HT, y compris imprévus et révisions de prix. Il est calé sur les marchés de travaux notifiés le 6 juillet 2009, et comprend :

- Les travaux de la tranche ferme, qui comprennent :
 - L'ensemble de l'action 1, relative à des compléments d'intervention sur l'avenue des Sciences et de l'Industrie et la rue de la Découverte.
 - L'ensemble de l'action 2, qui concerne le site des Ailettes à Cravanche,
 - La sous action F1 de l'action 3, qui porte sur le traitement des espaces extérieurs de la crèche, du centre de sports et autres programmes tertiaires du secteur,
 - La sous action G2 de l'action 4, qui porte sur les liaisons bus, cycles et piétons entre le Boulevard Kennedy et la rue Miég.
- Les options, qui comprennent :
 - L'ensemble des abris à vélos du programme,
 - Les raccordements aux réseaux principaux, sur le site des Ailettes, du futur restaurant d'entreprises et de la chaufferie collective, le mobilier extérieur du restaurant d'entreprises et le jet d'eau de l'étang,
 - La restructuration du carrefour entre l'Avenue des Sciences et de l'Industrie et la rue de Soisson,

- o L'enfouissement de réseaux sous la via d'Auxelles,
- Les tranches conditionnelles, qui concernent :
 - o La sous action F2 de l'action 2, relative au réaménagement de l'Allée des Maronniers,
 - o Les sous actions G1 et G2 de l'action 4, qui portent respectivement sur la poursuite de l'aménagement de la rue Miege, entre la partie traitée dans Techn'hom I et l'Avenue Juin, et sur la restructuration de la rue Becquerel.

Ce coût comprend également certaines prestations qui étaient déjà engagées préalablement aux marchés notifiés au mois de juillet, telles la desserte en réseaux secs du site des Ailettes et la réalisation du parking situé à l'angle de l'Avenue Juin et de l'Avenue des Trois Chênes.

1.2 - Les participations

A l'inverse de Techn'hom I, l'intégralité des 8 071,5 K€ HT de dépenses du programme Techn'hom 2 est financée par des participations de fonds européens, de l'Etat, de la SEMPAT, du SMTC et des Collectivités Territoriales. Ces participations sont les suivantes :

- | | | |
|---------------------------|---|------------|
| • FEDER | : | 2 482,5 K€ |
| • SEMPAT | : | 1 643,0 K€ |
| • CAB | : | 1 733,0 K€ |
| • Conseil Général | : | 185,0 K€ |
| • Région de Franche Comté | : | 880,0 K€ |
| • SMTC | : | 148,0 K€ |
- FNADT, dont le montant total, à hauteur de 1 000,0 K€, a dû être réparti pour des raisons d'inscriptions budgétaires sur deux conventions attributives :
- o La première, qui porte sur un montant de 606,5 K€,
 - o La seconde, pour le solde, soit 393,5 K€.

C- Bilan prévisionnel consolidé

Ce bilan intègre les deux programmes de la ZAC. Pour le programme Techn'hom II, c'est le bilan global qui est pris en compte (hors action D1 réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la SEMPAT).

Le montant prévisionnel du bilan consolidé s'élève ainsi à 24 129,1 K€ HT.

Il est joint en annexe 3 au présent rapport.

Annexe 1
Programme Techn'hom 1
Bilan révisé au 31 décembre 2009

ZAC TECHNOFORM 1

BILAN REVISE AU 31 DECEMBRE 2008-KR HT

25-oct-10

DEPENSES

2010 2011 2012 2013 2014 TOTAL

Amélioré

1er Sem. 2ème Sem.

2013 2014

1er Sem. 2ème Sem.

TOTAL

RAPPEL
DIVER
BLAN-17/08
KR HT

	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.		
1. ACQUISITIONS						
• CAR	308,0		342,0			308,0
• CONSEIL GENERAL	342,0	630,0				342,0
• SEMPAT	3,7	11,5				630,0
• FRANS D'ACTES	311,7	0,0	348,0	0,0	0,0	25,0
ST.1	311,7	0,0	348,0	0,0	0,0	1305,0
2. LECTURES						
• GEOMETRIE	42,1	5,0	9,0	5,0	5,0	86,8
• DIAGNOSTICS/SONDAGES ...	5,0	6,0	10,0	10,0	4,5	45,5
• AUTRES ETUDES	107,8	10,0	10,0	10,0	5,1	152,7
ST.2	154,7	0,0	21,0	25,0	19,3	285,0
3. HONORAIRES TECHNIQUES						
• MATRISE D'OEUVRE	509,9	10,0	10,0			545,0
• CONTRÔLE TECHNIQUE . SPS	20,2	3,0	9,5			30,0
ST.3	530,1	13,0	19,5	0,0	0,0	575,0
4. TRAVAU						
Techniques-Alcove-Site de l'abon						
• Lot 1 - VTD	837,0	120,0				657,0
• Lot 2- Serrurels	187,5	162,5				350,0
• Lot 3- Espaces verts	277,4	36,5				396,0
• Démolitions	266,9	1,3				268,2
• Mobilier d'éclairage	1172,0	89,1	6,1			1267,2
• Signalétique	72,7	25,1	242,2			1172,0
• Parking IDF	84,9					340,0
• Logis Alisson	109,0					84,9
• Travaux bitumeurs 3 & 8	218,9	54,0	56,7			108,0
• TS Av des Sciences de la Découverte	80,3					380,0
• TS Techn'hour	61,8	17,0				80,3
Jardins couriers						78,6
• Zone d'habitat	1740,0	25,0	500,0	120,0	120,0	1740,0
• Réaménagement des jardins	634,2		595,0			634,2
Impératives-acquisition						
ST.4	8763,0	820,8	590,0	150,0	136,1	12406,3
5. FRANS FINANCIERS	141,3	35,0	35,0	50,0	50,0	500,0
6. FRANS DE GESTION						
• FRANS SUR VENTE & FRANS DIVERS	90,8	5,0	6,2	10,0	10,0	145,0
• FRANS DE COMERCIALIZATION	90,8	0,0	0,0	55,0	62,2	191,3
ST.6	396,3	5,0	44,3	65,0	72,2	336,3
7. FRANS DE SOCIETE	417,3	38,4	39,1	10,8	12,4	658,0
TOTAL DEPENSES	10409,2	846,8	1214,4	300,0	302,9	16057,6

LIBELLÉS	RECETTES					TOTAL
	2010	2011	2012	2013	2014	
RAPPEL						
DERNIER						
BILAN 12/08						
K&HT						
	André Martiné	2011	2012	2013	2014	LIBELLÉS
	31/12/08	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.	TOTAL
1. DESSINS TERRAINS						
Cessions particulières individuelles	4000,0					4000,0
Cessions particulières collectives	750,0		750,0	1150,0	1300,0	3850,0
Cessions (y compris achetés)	1500,0			500,0	500,0	3500,0
Cessions (autres) réalisées de remboursement	250,0		750,0	1050,0	1000,0	3500,0
ST.1	6500,0	0,0	750,0	1650,0	1320,0	9520,0
2. PARTICIPATIONS						
ALSTON	1000,0					1000,0
SEMPAT	4383,0					4383,0
J'HAUT	2000,0					2000,0
JONGEL GENERAL	800,0					800,0
CAR	1100,0					1100,0
AUTRES	1487,4					1487,4
ST.2	9557,4	0,0	0,0	0,0	0,0	9557,4
3. PRODUITS FINANCIERS						
	12,2					12,2
TOTAL RECETTES	16039,6	0,0	750,0	1850,0	1820,0	16039,6
SOLDE ANNUEL DVE	0,0	-866,0	-134,9	1349,1	1497,7	0,0
SOLDE CUMULÉ DVE	0,0	-2602,6	-3495,1	-4327,7	-1030,0	0,0

FINANCEMENT ET TRÉSORERIE

LIBELLÉS	2010		2011		2012		2013		2014		TOTAL
	Antériorité 31/12/09	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.		
ENCASSEMENTS											
1. SURVENTIONS RECUES ALSTOM		695,0									695,0
2. SURVENTIONS RECUES SEMPAT			676,6								676,6
3. SURVENTIONS RECUES PHADT					91,2						91,2
4. SURVENTIONS RECUES CG											0,0
5. SURVENTIONS RECUES CAB			100,0								100,0
6. FINANCEMENT EDF	-15,5										-15,5
7. REMUNERATION SOCIÉTÉ A. PAYER	51,5										51,5
8. INTERETS CT A. PAYER		7,7									7,7
9. PRODUITS FINANCIERS RECUS											0,0
10. TVA REBOURSEE	2,1										2,1
11. SOLDE FOURNISSEURS OUS											0,0
12. SOLDE CLIENTS											0,0
TOTAL ENCASSEMENTS	38,1	702,7	0,0	776,6	91,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1608,6
DECAISSEMENTS											
1. SURVENTIONS A RECEVOIR ALSTOM	699,0										699,0
2. SURVENTIONS A RECEVOIR SEMPAT	676,6										676,6
3. SURVENTIONS A RECEVOIR PHADT											0,0
4. SURVENTIONS A RECEVOIR CG											0,0
5. SURVENTIONS A RECEVOIR CAB											0,0
6. PRÉFINANCEMENT EDF	191,2										191,2
7. REMUNERATION SOCIÉTÉ PAYÉE		-15,5									-15,5
8. INTERETS CT PAYÉS		51,5									51,5
9. PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR											0,0
10. TVA A REBOURSER	7,7										7,7
11. SOLDE FOURNISSEURS											2,1
12. SOLDE CLIENTS DU											0,0
TOTAL DECAISSEMENTS	1570,7	38,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1608,6
SOLDE ANNUEL FINANCE	-1532,6	664,0	0,0	776,6	91,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE COMPTÉ FINANCE	-1532,6	-868,0	-668,0	-91,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE TRÉSORERIE	-2184,2	-900,6	-846,8	-167,6	226,1	-305,7	1349,1	1497,7	1830,0	0,0	0,0
SOLDE TRÉSORERIE CA	-2304,2	-868,4	-953,1	-871,8	-3493,1	-3874,8	-2327,7	-1010,0	0,0	0,0	0,0

Annexe 2
Programme Techn'hom 2
Bilan révisé au 31 décembre 2009

91

ZAC TECHNIUM 2

BILAN RÉVISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009-K€ HT

25-sect-10

LIBELLES
RAPPEL
DERNIER
BILAN
K€ HT

DEPENSES

	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	1er Sem.
Amélioré à 31/12/09						
1.AQUISITIONS						
.CAB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
.CONSEIL GENERAL						10,4
.SEMPAT						0,0
.FRAIS D'ACTES						0,0
ST.1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2.ETUDES						
.GROUPE	10,4					10,4
.DIAGNOSTICS,SONDAGES ...	81,3	10,0	10,0	4,3		115,6
.AUTRES ETUDES	71,7	10,0	10,0	4,3	0,0	126,0
ST.2	105,2	10,0	10,0	4,3		139,5
3.HONORAIRES TECHNIQUES	215,3	15,0	4,3			234,6
.MAITRISE D'ŒUVRE	4,3	5,0	5,0	5,0	3,3	26,6
.SPC-AUTRES HONORAIRES	219,6	20,0	15,0	5,0	3,3	295,8
ST.3	455,8	1000,0	206,0			1661,8
4.TRAVAUX						
.Imputés,actualisation	50,0	100,0	100,0	70,0		320,0
ST.4	455,8	1100,0	306,0	0,0	0,0	1861,8
5.FRAIS FINANCIERS						
.FRAIS SUR VENTE & FRAIS DIVERS	56,0	10,0	10,0	3,4		79,4
.FRAIS DE COMMERCIALISATION	56,0	30,0	10,0	3,4	0,0	99,4
.ISO 14001	56,0	40,0	20,0	0,0		116,0
ST.6	168,0	80,0	40,0	3,4	0,0	291,4
7.FRAIS DE SOCIETE						
.FRAIS DE SOCIETE	391,5	56,0	17,7	0,6	0,2	566,0
TOTAL DEPENSES	8064,0	12966,0	3987,7	13,3	3,3	25074,3

FINANCEMENT ET TRESORERIE

LIBELLES	2010		2011		2012		2013		2014		TOTAL
	Antérieur 31/12/09		1er Sem. 2ème Sem.		1er Sem. 2ème Sem.		1er Sem. 2ème Sem.		1er Sem. 2ème Sem.		
ENCAISSEMENTS											
1. SUBVENTIONS REÇUES FEDER		210,0			107,3	107,3					0,0
2. SUBVENTIONS REÇUES FNAOT 1		118,1		118,1	78,7	78,6					424,6
3. SUBVENTIONS REÇUES FNAOT 2											393,5
4. SUBVENTIONS REÇUES REGION											0,0
5. SUBVENTIONS REÇUES SEMPAT											0,0
6. SUBVENTIONS REÇUES CAB		1733,0									1733,0
7. SUBVENTIONS REÇUES SMTC											0,0
8. REMUNERATION SOCIETE A PAYER											0,0
9. INTERETS CT A PAYER											0,0
10. PRODUITS FINANCIERS REÇUS		52,1									52,1
11. TVA REMBOURSEE		0,6									0,6
12. SOLDE FOURNISSEURS DUS											0,0
13. SOLDE CLIENTS DUS											0,0
TOTAL ENCAISSEMENTS		2113,2		119,1	186,0	185,9		0,0	0,0	0,0	2503,8
DECAISSEMENTS											
1. SUBVENTIONS A RECEVOIR FEDER	424,6										0,0
2. SUBVENTIONS A RECEVOIR FNAOT 1	393,5										0,0
3. SUBVENTIONS A RECEVOIR FNAOT 2											0,0
4. SUBVENTIONS A RECEVOIR REGION											0,0
5. SUBVENTIONS A RECEVOIR SEMPAT											0,0
6. SUBVENTIONS A RECEVOIR CAB	1733,0										1733,0
7. SUBVENTIONS A RECEVOIR SMTC											0,0
8. REMUNERATION SOCIETE PAYEE											0,0
9. INTERETS CT PAYES											0,0
10. PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR											0,0
11. TVA A REMBOURSER	52,1										52,1
12. SOLDE FOURNISSEURS											0,6
13. SOLDE CLIENTS DU											0,0
TOTAL DECAISSEMENTS	2603,2	0,6		0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	2603,8
SOLDE ANNUEL FINANCE	-2602,6	2112,6		0,0	186,0	185,9		0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE CUMULE FINANCE	-2602,6	-490,0		-490,0	-371,9	-185,9		0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE TRESORERIE	-653,1	-342,3		89,0	-212,7	744,3		-13,5	-3,5	-28,9	0,0
SOLDE TRESORERIE CH	-653,1	-397,4		-398,4	-699,2	45,1		31,8	28,3	0,0	0,0

Annexe 3
Programme Techn'hom 1 et 2
Bilan révisé au 31 décembre 2009

15

ZAC TECHNYOM

BILAN CONSOLIDÉ ZAC TECHNYOM 1 & 2 - K&HT

09-10-10

RAPPEL
DERNIER
BILAN-12/08
K&HT

Antérieur
31/12/09

DEPENSES

2010 2011 2012 2013 2014

1er Sem. 2ème Sem. 1er Sem. 2ème Sem.

TOTAL

	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
	1er Sem.	2ème Sem.	1er Sem.	2ème Sem.		
1. ACQUISITIONS						
. CAB	308,0					308,0
. CONSEIL GENERAL	342,0		342,0			684,0
. SENPAT	630,0	630,0				1260,0
. FRAIS D'ACTES	25,0	25,0				50,0
ST.1	1305,0	641,5	342,0			2288,5
2. ETUDES						
. GEOMETRE	42,1	5,0	5,0	5,0	6,7	63,8
. DIAGNOSTICS, SONDAGES, ...	5,0	6,0	10,0	4,5	10,0	35,5
. AUTRES ETUDES	107,6	10,0	10,0	10,0	5,1	142,7
. ETUDES TECHNYOM 2	71,7	10,0	10,0	4,3		96,0
ST.2	225,4	31,0	25,0	29,3	18,5	318,2
3. HONORAIRES TECHNIQUES						
. MAITRISE D'OEUVRE	545,0	10,0	2,3			557,3
. CONTRÔLE TECHNIQUE, SP5	30,0	3,3	3,5	5,0	3,3	45,1
. HONORAIRES TECHNIQUES TECHNYOM 2	395,8	20,0	15,0	5,0		435,8
ST.3	970,8	33,0	17,3	5,0	3,3	1029,4
4. TRAVAUX						
. Technopôle-Alcova-Site de l'ancien						
. * Lot 1 - VRD	6377,0	120,0				6497,0
. * Lot 2 - Semisiers	350,0	162,5				512,5
. * Lot 3 - Espaces verts	277,4	35,5				312,9
. * Réhabilitation	268,2	1,3				269,5
. * Mobilier d'éclairage	1172,0	89,1	6,1			1267,2
. * Signalétique	340,0	242,2				582,2
. * Parking GDF	84,9					84,9
. * Loge Alcova	109,0					109,0
. * Travaux bâtiments S & B	380,0	54,0	56,7			490,7
. * TS Av des Sciences et de la Découverte	80,3					80,3
. * TS Technyon	85,4					85,4
. Jardins extérieurs	1740,0					1740,0
. * Zone d'habitat	611,3					611,3
. * Réaménagement des jardins						
. * Impression actualisation	227,0					227,0
ST.4	12105,1	855,4	595,0	120,0	16,1	13699,6
5. TRAVAUX & IMPRÉVUS TECHNYOM 2						
	455,8	1000,0	206,0			1661,8
ST.5	141,4	65,0	35,0			241,4
6. FRAIS FINANCIERS						
	201,0	15,0	19,2			235,2
ST.6	191,3	30,0	10,0	13,4	10,0	254,7
7. FRAIS SUR VENTE & FRAIS DIVERS						
. FRAIS DE COMMERCIALIZATION	392,3	45,0	64,1	58,4	72,2	622,0
ST.7	1041,6	84,4	45,3	11,3	10,0	1192,6
8. FRAIS DE SOCIÉTÉ						
	11154,7	3102,6	1013,8	314,2	305,8	15727,1
TOTAL DEPENSES	24120,6	2255,9	1227,8	314,2	305,8	28024,3

LIBELLES	RECETTES					TOTAL
	2010	2011	2012	2013	2014	
Rappel						
DERNIER						
Bilan 12/08						
K€ HT						
	Antériorité 31/12/08	1er Sem. 2ème Sem.	1er Sem. 2ème Sem.	1er Sem. 2ème Sem.	1er Sem. 2ème Sem.	
1. CESSIONS TERRAINS						
.Cessions parcelles individuelles	4000,0		730,0		1300,0	830,0
.Cessions parcelles collectives	750,0		750,0		500,0	500,0
.Cessions terrains agricoles	1500,0	250,0				
.Cessions terrains station de refoulement	250,0					
ST.1	6500,0	0,0	750,0	1650,0	1800,0	1320,0
2. PARTICIPATIONS TECHNIQUE 1						
.ALSTOM	1000,0					1000,0
.SOPAT	4395,0					4395,0
.FRADT	2000,0					2000,0
.CONSEIL GENERAL	900,0					900,0
.CAB	1100,0					1100,0
.AUTRES	148,7					148,7
ST.2	9544,7	0,0	0,0	0,0	0,0	9544,7
3. PARTICIPATIONS TECHNIQUE 2						
.ALSTOM	2733,0	1345,0	672,5			8071,5
.SOPAT	1976,0					1976,0
.FRADT	19,2					19,2
.CONSEIL GENERAL	12,7					12,7
.CAB	12290,6	1345,0	1402,5	1650,0	1800,0	24120,4
.AUTRES	1976,0					1976,0
4. PRODUITS FINANCIERS						
.ALSTOM	1095,9	-757,8	174,7			1095,9
.SOPAT	3420,1	-660,6				3420,1
.FRADT	-2324,2	-3082,0	-1006,4			-6412,6
.CONSEIL GENERAL	1095,9					1095,9
.CAB	1095,9					1095,9
.AUTRES	1095,9					1095,9
ST.3	1095,9	-757,8	174,7			1095,9
ST.4	1095,9	-757,8	174,7			1095,9
TOTAL RECETTES	24120,4	1345,0	1402,5	1650,0	1800,0	24120,4
SOLDE ANNUEL D/R	0,0					0,0
SOLDE CUMULE D/R	0,0					0,0

FINANCEMENT ET RESERVE

LIBELLES	2010		2011		2012		2013	2014	TOTAL
	Antérieur 31/12/09	1er Sem. 2ème Sem.	1er Sem. 2ème Sem.	1er Sem. 2ème Sem.	1er Sem. 2ème Sem.	2ème Sem.			
ENCASSEMENTS									
1. SUBVENTIONS RECLUES ALSTOM		695,0							695,0
2. SUBVENTIONS RECLUES SEMPAT	2195,0		676,8						676,8
3. SUBVENTIONS RECLUES FINANT	1900,0								0,0
4. SUBVENTIONS RECLUES CG									0,0
5. SUBVENTIONS RECLUES CAB		2061,1	116,1		185,9				2581,1
6. SUBVENTIONS RECLUES TECHNIQUE 2			1000,0		91,2				191,2
7. PREFINANCEMENT EDF									-15,5
8. REJURAMENTATION SOCIETE A PAYER									51,5
9. INTERETS CT A PAYER									0,0
10. PRODUITS FINANCIERS RECLUS		59,8							59,8
11. TVA REBOUTSEE									2,7
12. SOLDE FOURNISSEURS DUS									0,0
13. SOLDE CLIENTS									0,0
TOTAL ENCASSEMENTS		2615,9	894,9		277,2	185,9	0,0	0,0	4212,6
DECAISSEMENTS									
1. SUBVENTIONS RECLUES ALSTOM									0,0
2. SUBVENTIONS RECLUES SEMPAT	2195,0								695,0
3. SUBVENTIONS RECLUES FINANT	1900,0								676,8
4. SUBVENTIONS RECLUES CG									0,0
5. SUBVENTIONS RECLUES CAB									0,0
6. SUBVENTIONS RECLUES TECHNIQUE 2									2581,1
7. PREFINANCEMENT EDF									191,2
8. REJURAMENTATION SOCIETE A PAYER									-15,5
9. INTERETS CT A PAYER									51,5
10. PRODUITS FINANCIERS RECLUS									0,0
11. TVA REBOUTSEE									59,8
12. SOLDE FOURNISSEURS DUS									2,7
13. SOLDE CLIENTS									0,0
TOTAL DECAISSEMENTS	4348,8	4173,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4212,6
SOLDE ANNUEL FINANCE		2777,2	894,9		277,2	185,9	0,0	0,0	0,0
SOLDE QUINALE FINANCE	0,0	-1356,0	-1631		-185,9	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE TRESORERIE	0,0	-612,8	234,3		19,4	360,6	1335,6	1494,2	1001,7
SOLDE TRESORERIE CM	0,0	-3082,2	-4609,7		-4192,3	-3831,7	-2495,9	-1001,7	0,0

Annexe 4

Inventaire foncier des acquisitions de terrains

SODEB

4/10/10

INVENTAIRE FONCIER DES ACQUISITIONS DE TERRAINS

OP 127 ZAC TECHINPHOM 1

(Convention de Concession Communauté de l'Agglomération Belfortaine SODEB en date du 26 Juin 2006)

VENDEURS	DATE DE L'ACTE	REFERENCES CADASTRALES	SURFACES (m2)	PRIX			FRAIS D'ACQUISITION	OBSERVATIONS
				HT	TVA	TTC		
Année 2009 Communauté de l'Agglomération Belfortaine	17/07 20/07/09	Section BZ 162 Section BZ 160 Section BY 37 Section BY 36	6 936					
			28					
			13					
			14					
			5 991	308 000,00		308 000,00	4 396,24	Frais sur acquisition
TOTAL			6 991	308 000,00	0,00	308 000,00	4 396,24	

Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Concession d'Aménagement pour la réalisation

De la ZAC TECHN'HOM

AVENANT n° 2

Projet

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 10 février 2005, la Communauté de l'Agglomération Belfortaine a approuvé le principe de la création d'une ZAC à usage principal d'activités économiques et d'habitat, dite ZAC Techn'hom et a décidé du lancement des procédures et des études complémentaires requises pour la création de cette ZAC.

La ZAC Techn'hom a été créée par délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2006.

Par délibération en date du 18 mai 2006, la CAB a décidé, en application des dispositions des articles L300.4 et suivants du Code de l'Urbanisme, de confier à la SEM la réalisation dans le cadre d'une concession d'aménagement, d'une partie des tâches d'aménagements de la zone d'aménagement concerté.

Cette convention de concession a été signée et visée en Préfecture le 26 juin 2006.

Par délibération en date du 9 octobre 2008, la CAB a décidé de poursuivre les actions de restructuration urbaines qui ont été réalisées dans le cadre de Techn'hom 1, en initiant un nouveau programme d'aménagement, dénommé Techn'hom 2, et qui s'inscrit dans le périmètre de la ZAC.

Ce programme vient compléter les actions engagées dans le cadre de Techn'hom 1 avec pour objectif d'accompagner le développement des activités industrielles déjà présentes sur le site et les services aux entreprises.

La CAB a aussi décidé de confier à la SEM la réalisation du programme de Techn'hom 2. Un avenant n° 1 à la Convention de Concession a été signé et visé en Préfecture le 2 décembre 2008.

Pour permettre à cette opération de conserver, voire de renforcer son image et son attractivité, la CAB a décidé d'adapter les missions du concessionnaire avec la mise en œuvre d'une procédure visant à une certification ISO 14001 de la ZAC Techn'hom incluant dans son périmètre l'accueil et l'accompagnement des entreprises ainsi que la gestion de la zone. A ce titre, la SODEB concessionnaire serait appelée à accompagner le concédant dans l'étude, la mise en place d'un système de management environnemental permettant d'approcher ces objectifs puis d'en contrôler le suivi par les différents acteurs avec la faculté de faire des propositions en vue de son amélioration. Cette décision a fait l'objet d'une délibération en date du 4 février 2010.

Ainsi, le présent avenant a pour objet d'intégrer ces différentes évolutions sur les missions confiées à l'aménageur.

Cet avenant a également pour objet de mettre à jour le montant prévisionnel de la participation de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine destiné à couvrir l'ensemble des charges non couvertes par les produits de l'opération.

Article 1 – Démarche environnementale – Vers une certification ISO 14001

Les missions confiées à la SODEB concessionnaire sont les suivantes :

- 1- *Participer à la mise en œuvre d'une procédure visant à une certification ISO 14001 incluant dans son périmètre l'accueil et l'accompagnement des entreprises ainsi que la gestion, le suivi et l'animation de la zone, cette mission pouvant être décomposée en deux phases :*
 - *assistance à la rédaction du Système de Management Environnemental (SME),*
 - *participation à la mise en œuvre de la procédure en vue de l'obtention du certificat ISO 14001 pour le périmètre envisagé.*

- 2- *Mettre en place les moyens nécessaires pour participer aux côtés de la Collectivité co-contractante au suivi de la mise en œuvre du Système de Management Environnemental sur une durée de trois ans à compter de l'obtention du certificat soit trois audits. Etant précisé que cette mission est indépendante de la mission de gestion de la Zone.*

Article 2 – Financement de l'opération

Les bilans prévisionnels des programmes Techn'hom 1, Techn'hom 2 ainsi que le bilan consolidé sont joints au présent avenant.

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, le montant prévisionnel de la participation du concédant est fixé à 2 833 000 € et se décompose comme suit :

- ✓ 1 100 000 € au titre du programme Techn'hom 1
- ✓ 1 733 000 € au titre du programme Techn'hom 2.

Les autres participations prévisionnelles qui seront versées sur l'opération sont les suivantes :

- *au titre du programme Techn'hom 1*
 - 2 000 000 € de fonds FNADT
 - 900 000 € du Conseil Général du Territoire de Belfort
 - 1 000 000 € de la Société ALSTOM
 - 4 395 000 € de la SEMPAT

- *au titre du programme Techn'hom 2*
 - 2 482 500 € de fonds FEDER
 - 1 000 000 € de fonds FNADT
 - 880 000 € de la Région de Franche-Comté
 - 1 643 000 € de la SEMPAT
 - 185 000 € du Conseil Général du Territoire de Belfort
 - 148 000 € du Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort

Au cas où, pour quelques raisons que ce soient, ces autres participations ne seraient pas versées en tout ou partie, le concédant s'engage à se rapprocher des autres cofinanceurs de manière à faire en sorte que soit assuré le versement de l'ensemble des participations prévues.

Article 3 – Dispositions diverses

L'ensemble des dispositions de la Convention de Concession du 26 juin 2006 et de son avenant n° 1 du 4 novembre 2008 (visé en Préfecture le 2 décembre 2008) non modifiées par le présent avenant n° 2 demeurent applicables.

Fait à Belfort, le

*Pour le Concédant
Son Président,*

*Pour la SODEB
Son Président,*

Etienne BUTZBACH

Jean-Pierre CNUDE

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire**Séance du 26 MAI 2011**

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL**Etaient présents :**

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHE - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Elole :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Elole), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUSSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
 Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers
 M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
 Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
 M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
 M. Jacques MEISTER, Vice-Président
 M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
 M. Bruno KERN, Vice-Président
 Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
 M. Matthieu RETAUX, Suppléant
 M. Bernard TOURNIER, Suppléant
 M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

Présenté par M. Christian PROUST
et Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT
Vice-Présidents

REFERENCES : DDA/CP/TC/PC/SD - 11-60/Conseil Communautaire

MOTS CLES : Economie/Emploi

OBJET : Franche-Comté Interactive - Demande de subvention.

Cette dernière décennie, les activités liées aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont connu un fort développement au plan national. Enjeu stratégique de développement, ce secteur concoure à l'accroissement de la compétitivité de nos entreprises, est facteur de création de richesse et d'emplois.

I. La situation de la filière TIC franc-comtoise

Selon une récente étude de l'INSEE, les activités des TIC représentent près de 7 000 emplois en Franche-Comté, soit 1,8% de l'emploi salarié. La Franche-Comté se situe au 13^{ème} rang des régions métropolitaines.

A l'instar de la tendance nationale, l'emploi dans les TIC se concentre principalement dans les agglomérations franc-comtoises. Comme le montre le tableau ci-dessous, les principales agglomérations concentrent 5 874 emplois dans les TIC, soit 84 % de l'emploi régional dans ce secteur dont 59 % dans les seules agglomérations de Besançon et Belfort.

L'emploi TIC en 2008 dans les aires urbaines de Franche-Comté

Aire urbaine	Population 2007	Toutes activités	Emplois salariés				
			Total	TIC			
				dont activités de fabrication	dont activités d'édition et de programmation	dont activités de télécom-munications	dont activités services immatériels
Besançon	236 052	91 865	3 014	1 586	354	648	426
Montbéliard	180 039	61 797	323	67	111	48	97
Belfort	108 675	40 362	1 150	96	175	421	458
Lons-le-Saunier	56 594	24 320	270	11	100	143	16
Vesoul	46 291	22 699	198	ss	81	101	16
Dole	41 005	15 750	551	469	42	19	21
Pontarlier	31 305	11 132	159	72	23	44	20
Gray	18 372	6 154	12	5	ss	ss	ss
Luxeuil-les-Bains	15 643	4 920	ss	ss	ss	ss	ss
Saint-Claude	13 334	4 878	42	18	12	5	7
Lure	12 753	5 218	25	ss	23	ss	ss
Total	760 062	305 376	5 874	2 397	943	1 445	1 089

En Franche-Comté, un emploi sur deux dans le secteur des TIC relève des activités de fabrication. Cette situation s'explique notamment par l'implantation de l'industrie horlogère dans le Doubs et le Jura.

A l'inverse, dans le Territoire de Belfort, le développement des TIC est porté par les emplois des services immatériels. En 2008, ces emplois représentent près de 40 % de l'emploi des TIC dans l'aire urbaine de Belfort.

Aussi, le secteur des TIC représente un fort potentiel de développement dans la région et particulièrement dans le Nord Franche-Comté. Son développement représente un enjeu stratégique pour nos entreprises notamment afin de gagner en productivité, générer des créations d'emplois et développer des activités à plus forte valeur ajoutée.

II. Le projet de grappe d'entreprises « Franche-Comté Interactive »

« Franche-Comté Interactive », Fédération des professionnels de la filière numérique régionale, souhaite promouvoir le développement des TIC. Elle compte à ce jour 112 entreprises adhérentes. Son Président est Mohamed HARRATE, PDG de E-MAGINAIR qui propose des services de création et de valorisation de sites internet, et son trésorier est Fabien HAZEBROUCQ co-fondateur de la société belfortaine TRINAPS.

Franche-Comté Interactives (FCI) a notamment participé au lancement de deux promotions de commerciaux spécialisés dans les TIC. Cette formation, initiée à la demande des entreprises, permet d'offrir des compétences auparavant très difficiles à trouver en Franche-Comté.

Ce projet se situe dans l'appel à projets « grappe d'entreprises » porté par l'Etat qui vise à regrouper les entreprises, principalement des PME et de Très Petites Entreprises (TPE), appartenant à un même secteur d'activités pour porter une stratégie commune et la mise en place d'actions collectives.

Le projet de Franche Comté Interactive comporte 4 axes majeurs :

- ① Proposer un service de parrainage d'entreprises : les parrains, chefs d'entreprises confirmés accompagnent les projets de création d'entreprises.
- ② Développer l'expertise et la gestion des Très Petites Entreprises (TPE) : FCI souhaite apporter des formations à destination des chefs d'entreprises sur la gestion (comptabilité, finances, management, etc.) et les nouvelles technologies.
- ③ Soutenir la création de collectifs d'entreprises : FCI souhaite soutenir les chefs d'entreprises qui cherchent à se regrouper notamment afin de répondre à des appels d'offres plus importants ou demandant des compétences diversifiées, développer de nouveaux produits et gagner en productivité.
- ④ Créer un groupement d'achat de PME « Service + » : FCI va développer les services proposés aux adhérents en négociant des prix groupés.

Le programme d'action est prévu sur 3 ans et le budget afférent s'élève à hauteur de 350 000 €. L'ensemble des charges de personnel représente un montant 128 700 €, soit 37% du budget. Viennent ensuite les prestations externes pour un montant de 160 400 € (soit 46%), de communication qui s'élèvent à 29 500 € (soit 8%), les charges d'organisation pour un montant de 11 000 € (soit 3%) et les frais de déplacement pour un montant se 20 400 € (soit 6%). Le budget prévisionnel ci-dessous vous présente la ventilation de ces charges par action sur 3 ans.

Budget prévisionnel 2011-2013

(CAB - avril 2011)

DEPENSES

RECETTES

Action 1 : parrainage d'entreprises	
Chargée de Mission	16 500 €
Assistante administrative	15 600 €
Communication	7 500 €
Déplacements	14 400 €
Charges d'organisation	5 000 €
Prestation des entreprises	86 400 €
Sous total	145 400 € <i>soit 41 %</i>

Action 2 : Expertise gestion d'entreprises	
Chargée de Mission	13 500 €
Assistante administrative	26 000 €
Communication	10 000 €
Frais de déplacements	3 000 €
Charges d'organisation	1 000 €
Prestation formation	50 000 €
Sous total	103 500 € <i>soit 30%</i>

Action 3 : Collectifs d'entreprises	
Chargée de Mission	23 600 €
Assistante administrative	3 000 €
Charges d'organisation	3 000 €
Communication	2 000 €
Prestation conseil en groupements	24 000 €
Sous total	55 600 € <i>soit 16%</i>

Action 4 : Service +	
Chargée de Mission	18 500 €
Assistante administrative	10 000 €
Communication	12 000 €
Frais de déplacements	3 000 €
Charges d'organisation	2 000 €
Sous total	45 500 € <i>soit 13%</i>

TOTAL	350 000 € <i>soit 100%</i>
--------------	-----------------------------------

Etat	190 000 € <i>soit 54%</i>
- Action 1	70 000 €
- Action 2	60 000 €
- Action 3	30 000 €
- Action 4	30 000 €

Grand Besançon	30 000 € <i>soit 9%</i>
-----------------------	--------------------------------

Pays de Montbéliard Agglomération	45 000 € <i>soit 13%</i>
--	---------------------------------

Communauté de l'Agglomération Belfortaine	15 000 € <i>soit 4%</i>
--	--------------------------------

Prestations ventes	32 000 € <i>soit 9%</i>
---------------------------	--------------------------------

Cotisations	38 000 € <i>soit 11%</i>
--------------------	---------------------------------

TOTAL	350 000 € <i>soit 100%</i>
--------------	-----------------------------------

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine est sollicitée à hauteur de 15 000 € pour la période 2011-2013, soit 5 000 € par an. Les crédits correspondants devraient être inscrits lors du prochain vote du budget supplémentaire.

Pour conclure, j'attire votre attention sur les points suivants :

- ce projet va permettre de soutenir une filière porteuse d'emplois encore sous représentée en Franche-Comté,
- les TIC sont un moyen pour nos entreprises de proposer des produits et services à plus forte valeur ajoutée et d'obtenir des gains de productivité,
- les actions présentées, notamment le parrainage d'entreprises, va permettre de soutenir les projets des créateurs d'entreprises,
- dans une période de crise économique, un tel dispositif constitue l'une des réponses à apporter aux entreprises, et tout particulièrement les PME, qui n'ont pas toutes les moyens de répondre individuellement à leur besoin de développement.

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **APPROUVE** le dossier présenté.
- **APPROUVE** la participation financière de la CAB à ce projet, soit 15 000 € pour la période 2011-2013, (soit 5 000 € par an).
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document à intervenir.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

PJ : Demande de subvention

GRAPPE D'ENTREPRISES
«Franche-Comté Interactive»

PROGRAMME D'ANIMATION ANNEES 2011-2012-2013

ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE

Plan de financement prévisionnel	
Coût total prévisionnel des dépenses éligibles 2011-2013:	350 000 €
Recettes prévisionnelles 2011-2013:	
Contribution Etat - FNADT:	190 000 €
Pays de Montbéliard Agglomération:	45 000 €
Agglomération de Besançon :	30 000 €
Agglomération de Belfort	15 000 €
Autofinancement et autres	70 000 €

1
Grappe d'entreprises

Franche-Comté Interactive

I - Intitulé de l'opération :

GRAPPE D'ENTREPRISES – SOUTIEN A LA FILIERE

II - Description détaillée de l'opération :

Plan d'action : Grappe d'entreprises

Budgets par actions

Axe	Action	Charges externes	Charges internes	Totaux
Montée en compétences des entreprises TIC	Parainage d'entreprises TIC en création	113 300,00 €	32 100,00 €	145 400,00 €
	Expertise gestion d'entreprise	64 000,00 €	39 500,00 €	103 500,00 €
	Collectifs d'entreprises	29 000,00 €	26 600,00 €	55 600,00 €
Services aux entreprises	Service +	15 000,00 €	30 500,00 €	45 500,00 €
Total NET TVA		221 300,00 €	128 700,00 €	350 000,00 €

Budgets par postes

Par poste	Montant net TVA
Charges salariales	128 700
Prestations externes	160 400
Communication	29 500
Charge d'organisation	11 000
Frais de déplacements	20 400
Total	350 000

Résumé des temps passés 2011-2013

Action	Chargée de mission Animation	Assistante administrative
Parrainage d'entreprises	26 %	25 %
Information des dirigeants	22 %	47
Collectifs d'entreprises	23 %	10 %
Services +	29 %	18 %
Total	100 %	100 %
Total Masse salariale	63 000	55 600

Introduction

Franche-Comté Interactive est la Fédération des professionnels de la filière numérique en Franche-Comté et pour accentuer notre représentativité nous interviendrons dans le cadre de cat AAP sur certaines actions permettant d'améliorer l'efficacité de nos adhérents.

En effet, les objectifs de FCI est bien de soutenir l'effort des entreprises dans leur activité en leur apportant des solutions pour se développer et mieux travailler ensemble tel que le système de parrainage que nous souhaitons mettre en place.

Une montée en compétence de nos entreprises est prévue avec un suivi d'experts et une sensibilisation aux collectifs d'entreprises.
Enfin de nouveaux services seront proposés à nos adhérents (exemples : les tickets restaurants, les chèques voyages...)

Cette action, est un surcroit d'activité pour l'association et une opportunité pour nous de renforcer notre présence régionale. Cette action créée 2 postes en plus de l'équipe déjà en place et les personnes qui intégreront l'association seront informées de ce surcroit d'activité et du non renouvellement des postes suite à cette action.

Nous aurons le plaisir d'être accueillis par une commune de Haute-Saône et ainsi, nous aurons un point de chute dans 2 des départements de la région.

Titre : Parrainage d'entreprises TIC en création

Description :

Un échange entre savoir et savoir-faire

- Les parrains, chefs d'entreprises confirmés et membres de FCI, accompagnent les projets et les jeunes entreprises TIC en apportant leur connaissance du marché et de la gestion d'entreprise
- Les projets suivis bénéficient d'un soutien à la création par un acteur local et dans leur domaine et proposent leurs connaissances techniques pointues
- Partenariat avec l'Incubateur d'Entreprises Innovantes de Franche-Comté, la Boutique de Gestion, Coopilote...
- Témoignages dans les Universités
- Les sociétés créées participent à leur tour à la vie de la fédération en apportant leur dynamisme

Les organismes qui suivent déjà ces créateurs sont prêts à soutenir l'effort des entreprises qui parraineront les projets.

Ainsi, nous n'interviendrons qu'auprès des très petites structures, unipersonnelles pour la plupart.

Avant de commencer le parrainage nous proposerons un canevas des entretiens qui permettra de garder une trace des échanges et des sujets abordés. Une sorte de guide d'entretien pour mesurer l'évolution du créateur de projet avec le suivi du parrain ainsi qu'un tableau de bord des évolutions.

Cela pourra être présenté dans le cadre du bilan de l'action lors d'une Assemblée Générale (par exemple).

Avec cette action, sera pris en charge le temps passé des entreprises sous forme d'indemnité forfaitaire.

Objectifs :

Soutien au développement des TPE-PME en TIC

Renforcer les liens Universités-Entreprises

Indicateurs :

Nombre d'entreprises suivies par le réseau : 10 par an

Action prévue pour

2011 – 2012 - 2013

Financements demandés

Poste	Description	Charges externes	Charges Internes
Chargée de mission animation	Organisation de meetings entreprises, accueil des participants		16 500,00 €
Assistante administrative	Assistance aux chargés de mission développement et animation		15 600,00 €
Communication	Conception des outils de communication et réservation d'espaces publicitaires (presse – 4/3 – mobiles...)	7 500,00 €	
Déplacements	Transports, repas et frais des chargés de mission dans le cadre de l'opération	14 400,00 €	
Charges d'organisation	Réception, accueil et réservation de salles	5 000,00 €	
Prestation des entreprises	Suivi des projets à raison d'1 journée par mois à 400 € pour 18 entreprises	86 400,00 €	
	TOTAL	113 300,00 €	32 100,00 €
			145 400,00 €

Montée en compétence TPE (Séminaires d'information des dirigeants)

Description :

Nous avons mis en place dans le cadre de l'action collective « Objectif Clusters » une action de Développement Commercial, qui permet aux entreprises de recruter des commerciaux.

Nous nous sommes aperçus d'un réel besoin d'information émis par les chefs d'entreprises concernant la gestion d'entreprise et managériale ainsi que sur les nouveautés technologiques des marchés couverts par nos adhérents.

En effet, au travers de cette action, nous souhaitons apporter un complément d'informations aux dirigeants d'entreprises sur certaines thématiques liées à la Gestion d'entreprise (comptable – financière) le Management commercial, Actions commerciales et en terme de veille.

De nombreuses cessations d'activités dans notre domaine d'activité sont dues à une mauvaise gestion de l'entreprise.

Pour y remédier, nous proposerons donc aux chefs d'entreprises des séminaires animés par des experts locaux et nationaux tout au long des 3 ans.

Objectifs :

Indicateurs :

Calendrier des séminaires « dirigeants »

Nbre de participants

Action prévue pour :

2011 – 2012 - 2013

Poste	Description	Charges externes	Charges internes
Chargée de mission Animation	Organisation des événements de lancement et de promotion du dispositif		13 500 €

Assistante Administrative	Recherche de partenaires et consultants Création et lancement des catalogues de formation		26 000 €
Communication	Conception et édition des supports de communication matériels et électroniques nécessaires à l'opération	10 000 €	
Frais de déplacements	Transports, repas et hébergements du chargé de mission dans le cadre de l'opération	3 000 €	
Charges d'organisation	Réception, accueil et réservation de salles	1 000 €	
Prestation formation	Création du programme	50 000 €	
TOTAL			103 500,00 €
		64 000 €	39 500 €

Titre : Collectifs d'entreprises

Pour continuer dans la même logique de développement des tailles d'entreprises, nous souhaitons soutenir la création de collectifs d'entreprises. Au sein du réseau nous avons vu grandir 1 entreprise (fusion) et la création d'un GIE.

Dans le 1^{er} cas, la fusion s'est faite pour ajouter une compétence au sein de l'entreprise et dans le second cas, les entreprises se sont regroupées pour proposer un service composé de leurs compétences, chacun à trouvé en l'autre une valeur ajoutée à valoriser.

Pour y arriver, nous ferons appel à une personne extérieure, experte dans le domaine (GIE et autres groupements d'entreprises). Nous prévoyons donc 1 semaine de suivi et d'aide par projet, sur la base de 4 groupements sur les 3 ans.

Le soutien apporté par vos soins nous permettra de prendre en charge en partie les frais des experts.

Objectifs :

Développer l'efficacité et la spécialisation des entreprises

Permettre aux entreprises de proposer des nouveaux produits

Nbre de collectifs accompagnés : 4

Nbre de collectifs créés : 2

Poste	Description	Charges externes	Charges internes
Chargée de mission animation	Promotion de l'action et recherche d'adhérents		23 600 €
Assistante Administrative	Planification des rencontres et facturation		3 000 €
Charges d'organisations	Organisations de speed meeting et rencontres annuelles	3 000 €	

Communication	Diffusion large aux adhérents et autres prestataires	2 000 €	
Prestation conseil en groupements	Suivi des groupements d'entreprises et conseil en entreprises	24 000 €	
	Total	29 000 €	55 600 €

Titre : Service+ :
 Descriptif :
 Groupement d'achats
 Optimiser et mutualiser les achats pour permettre aux TPE d'accéder à des services et des coûts préférentiels
 Apporter des services aux employés des petites structures TIC franc-comtoises

Nous avons commencé à mettre en place un « guide des avantages partenaires » qui a le mérite d'exister et qui référence un certain nombre de services proposés par des adhérents et partenaires à destination des membres du réseau.
 Nous avons ainsi pu négocier des prix pour un service de petit déjeuner, une prestation commerciale, une offre comptable, un accès à des services bancaires, des formations photos, 3D, logicielles, des réservations de salles.
 Mais pour accentuer notre position de fédération d'entreprises et de syndicat professionnel, nous souhaitons multiplier les services et faciliter l'accès à de nouveaux services aux adhérents et prétendre aux mêmes avantages que les PME ou grands groupes.
 Cela sera pour nos adhérents un argument et un avantage à présenter à leurs salariés qu'ils cherchent à fidéliser.

Indicateur :
 Nbre Services proposés

Objectifs :
 Groupements d'achats
 Création du Comité Groupement d'achats

Action portée sur :
 2011 - 2012

Poste	Description	Charges externes	Charges internes
Chargée de mission Animation	Promotion et vente des services et des offres		18.500 €
Assistante Administrative	Suivi et soutien à la chargée de mission		12.000 €

les partenaires.

Objectifs définis :

Soutien au développement des TPE-PME en TIC
Renforcer les liens Universités-Entreprises

Développer l'efficience et la spécialisation des entreprises
Permettre aux entreprises de proposer des nouveaux produits

Groupements d'achats
Création du Comité « Action CE »

Nombre d'entreprises suivies par le réseau : 10 par an
Calendrier des séminaires « dirigeants »
Nbre de participants

Nbre de collectifs accompagnés : 4
Nbre de collectifs créés : 2

Nbre Services proposés

Promotion de l'opération :

Communication large auprès de nos partenaires locaux, nationaux et internationaux, via des canaux différents (presse écrite, presse radio, web...)

III - Description des actions

Leviers de développement

Formation - Emploi : Nous proposerons un catalogue de formations diverses pour les adhérents

L'objectif de nos actions est de pérenniser et de créer des emplois au sein de nos entreprises.

Dans le cadre des groupements il y aura forcément besoin d'une personne au sein de chaque nouvelle structure pour la gérer mais aussi pour ce

Franche-Comté Interactive

Grappe d'entreprises

14

qui est du suivi des créateurs d'entreprises, nous y soutiendrons la création d'emplois.

Appropriation des TIC : Nos entreprises sont déjà utilisatrices des outils TIC mais nous souhaitons apporter des informations et technologies supplémentaires à celles-ci.

International : Nous avons déjà une part internationale dans le cadre de nos actions objectifs clusters.

Développement durable :

Structuration et vie du réseau

Carte d'identité :

Franche-Comté Interactive (siège)

Cours Leprince Ringuet

25200 Montbéliard

Tel : 03.81.90.51.73

Fax : 09.59.10.82.30

www.fc-interactive.org

Franche-Comté Interactive

1 rue Gay Lussac

25000 Besançon

Contacts :



Mohamed Harrate

Président

president@fc-interactive.org



Halimé SALMI

Chargée de mission

h.salmi@fc-interactive.org

Forme juridique : Association loi 1901
Franche-Comté Interactive est passé en 2008 Syndicat Professionnel

Territoire d'actions : Région Franche-Comté (Fédération de la filière TIC régionale)

France (avec le consortium des clusters TIC : France Clusters International (accompagnement à l'export avec CCI International FC)

Date de création : mai 1999

Effectif : 3 emplois à temps plein

Effectif adhérents : 120 adhérents

Secteur d'activité des adhérents : Web, informatique et multimédia – Technologies de l'Information et de la Communication

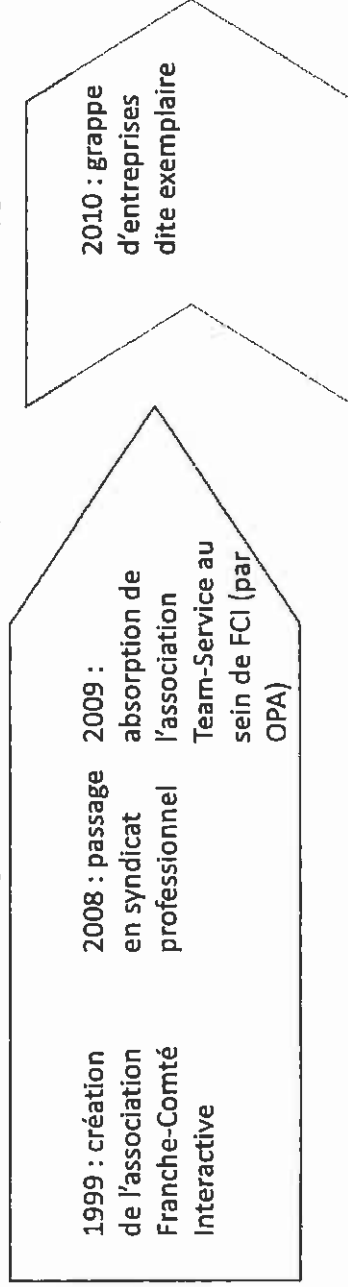
Historique et principaux résultats de la grappe d'entreprises :

Historique :

1999 Création de Franche-Comté Interactive avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme

En janvier 2008, l'association Franche-Comté Interactive devient Syndicat Professionnel

Fin 2009 : Franche-Comté Interactive intègre l'association Team Services (consultants franc-comtois) grâce à une OPA.



Réunions thématiques :

Au minimum, chaque mois nous organisons 2 manifestations TIC à destination de nos adhérents et des entreprises toutes filières confondues.

L'objectif de ces animations est de démocratiser les technologies web, informatique et multimédia auprès d'un large public et ainsi favoriser l'accès des entreprises à ces outils.

Les petits dej' interactifs : 1^{er} jeudi de chaque mois, conférence autour de viennoiseries et café.

Les soirées interactives : dernier jeudi de chaque mois, de 20h à 22h, dans une ambiance plus décontractée la conférence cède sa place aux débats et échanges bien souvent fructueux et intéressants.

Juridique/ Innovation : Nous apportons à nos adhérents une compétence juridique, avec l'aide de notre partenaire. Un numéro gratuit est communiqué à tout nouvel adhérent et ce dernier peut contacter l'agence qui se charge de répondre à ses questions.

Bien implanté dans la région le réseau est connu de tous les autres acteurs économiques locaux dont ceux liés à l'innovation.

La veille effectuée au quotidien est remontée systématiquement ou via la newsletter et les outils du réseau (site officiel – plateforme collaborative...)

Actu & Emergences : Nous avons une lettre mensuelle informant les membres et partenaires de chaque nouveautés et actualités au niveau local, national et international.

Journée du Réseau : Mis en place depuis l'an passé, nous organiserons tous les ans une rencontre du réseau afin de favoriser les échanges entre nos prestataires et nos partenaires pour leur permettre de se connaître et de faire part de leur retour quant au réseau, marché et leur quotidien.

Animation de la Filière : Création au sein de l'entreprise de 3 comités techniques

Comité formation (21 entreprises)

Comité « Comité d'entreprises » (4 entreprises)

Comité Communication (5 entreprises)

Manifestations, événements

- Participations à des colloques/Collaborations : ouverture nationale et européenne

Participation à des salons locaux avec nos partenaires

« Moovijob » salon pour l'emploi (Belfort et Besançon)

« Salon des ressources éducatives » salon organisé avec l'Académie de Besançon (Besançon)

« Convention d'affaires SPN » Rencontres d'affaires organisées par le SPN dans le cadre du France IT Clusters Tour (Poitiers)

« Salon Pyretic » salon franco-espagnol organisé par notre partenaire PEBA et également inscrit dans le cadre du France IT Clusters Tour (Pau)

« Salon des entrepreneurs et TIC » salon TIC en partenariat avec Rhénatic et France IT (Colmar)

« Salon Made in Jura » en partenariat avec Jur@tic (Lons Le Saunier)
« Trophées CGPME » salon organisé par la CGPME régionale (lieu non défini)

- Salon International du patrimoine Culturel
- Forum de l'Innovation Culturelle

Communication

Outils de communication :

- Veille technologique et veille marché : fc-interactive.org ; marches-tic.com ; Newsletter

Afin d'apporter des informations à l'ensemble de nos partenaires et adhérents, nous proposons une newsletter mensuelle contenant des informations sur l'actualité du réseau, du marché, les rendez-vous du mois, les appels d'offres privés et publics, les candidatures pour des emplois – stages et ou alternance.

Nous proposons également des informations relatives aux innovations européennes.
Les informations envoyées par mail se retrouvent sur nos différents sites internet.

www.fc-interactive.org nous permet de diffuser un maximum d'informations et de faire part des nouveautés du réseau, du marché... Nous effectuons de la veille technologique, de la veille marché, nous informons les prestataires TIC (adhérents ou non) des nouveautés, de l'actualité et des manifestations autour des TIC (régionaux – nationaux et internationaux).

www.marches-tic.com est un site de lancement d'appels d'offres privés et publics.

L'ensemble de nos adhérents sont inscrits sur le site mais également des prestataires non adhérents.

Pour les donneurs d'ordre c'est gratuit et simple d'utilisation, il permet la mise en concurrence de plus d'une centaine de prestataires afin de recevoir rapidement des réponses pour leur projet.

La partie publique est alimentée par notre partenaire Access-AO.

Nous souhaitons développer ce portail, en effet, la plateforme étant en ligne, nous souhaitons recruter un commercial pour la promouvoir, détecter des projets et les lancer sur le site. L'objectif étant toujours, via ce portail, de promouvoir nos entreprises, leurs compétences et se recentrer sur le marché Franc-Comtois qui a tendance à faire appel à d'autres régions.

Les permanents de Franche-Comté Interactive interviennent également dans l'aide à la rédaction des cahiers charges (gratuitement).



E-GroupWare

est notre plateforme collaborative.

Nos adhérents ont un compte qui leur permet d'avoir des informations en temps réel, concernant les manifestations et l'avancée des projets.

Avec l'essor des applications mobiles, nous avons également créé un compte Google agenda pour diffuser l'information plus rapidement et sur les supports mobiles.

Avec la création des comités techniques, nous avons une forte demande sur ce portail pour la gestion des projets et pour avoir un outil performant à utiliser.

La version que nous utilisons ne nous permettant pas de réaliser une bonne gestion de projets, nous prévoyons de développer la plateforme mais n'avons pour le moment pas les financements.

- Avantages adhérents (mutualisation des moyens) accompagnement sur salons

En tant que réseau d'entreprises, nous avons pu négocier un certain nombre d'avantages à offrir à nos adhérents. En effet, nos partenaires proposent une réduction exclusivement réservée à notre réseau et nous continuons à développer ces services, notamment avec la constitution d'un comité dédié à ces services. L'objectif étant de créer une structure, type centrale d'achat ou Comité d'Entreprise, qui rendrait accessible ces services aux adhérents.

Nous mutualisons également les moyens pour être présent sur des salons et des rencontres d'affaires.

1. Animation et promotion du réseau :

- manifestations et rencontres d'affaires

Promouvoir et soutenir la filière TIC régionale, voici notre principale mission

En effet, afin de sensibiliser les donneurs d'ordre locaux (privés – publics ou semi-public) nous proposons un certain nombre de cycles de conférences.

Les Petits Dej' Interactifs : les premiers jeudi de chaque mois, nous organisons un petit déjeuner autour des TIC. Le concept est simple, 20 minutes de présentations puis questions – réponses autour de cafés, viennoiseries et jus de fruits.

Les soirées Interactives : les derniers jeudi de chaque mois de 20h à 22h, nous organisons une soirée thématique autour des TIC. Ici le contexte est plus décontracté, nous avons choisi ce créneau horaire car il correspond mieux aux disponibilités des cibles.

Les Journées Pro@ctives : chaque semestre, une journée dédiée aux TIC. Nous proposons 12 ateliers et des stands pour favoriser les échanges autour de thèmes divers et variés afin de sensibiliser un maximum d'entreprises, collectivités et associations.

- catalogue de formations labellisées

Outil de communication, nous le proposons à nos adhérents afin de recenser l'ensemble de l'offre de formation TIC régionale, il est relayé auprès



des organismes et donneurs d'ordres pour les informer sur l'offre existante.

De nombreux projets seront développés dans le cadre du comité technique Formation.

L'objectif est de créer un groupe de travail qui se chargera de la négociation auprès des partenaires potentiels (OPCA...) et de la communication autour de cet outil mais également de détecter des projets en amont.

Un ensemble d'acteurs « forts » dans la formation se sont regroupés pour le développer.

- Charte qualité

Inaugurée en avril 2009, la Charte Qualité est notre outil de promotion de la filière TIC. Nous œuvrons pour le respect des bonnes pratiques au sein de la filière. Les prestataires s'engagent en signant notre charte des bonnes pratiques concernant leurs clients – fournisseurs – concurrents.

Franche-Comté Interactive fait partie du Consortium France IT dont le premier projet est de lancer une charte nationale. Une personne au sein de FCI est mandatée pour représenter notre région et de nombreux projets émaneront de l'association France IT. Elle sera également présentée en décembre 2010 aux Pôles de compétitivité dans les locaux de la DATAR.

Entre autre l'élaboration de la charte qualité nationale, nous souhaitons également mettre en place un comité de régulation pour d'éventuels conflits, nous proposons également aux différents clusters membres de France IT des rendez-vous d'affaires afin de développer les partenariats inter-régionaux.

Nous avons déjà commencé avec l'organisation d'un France IT Cluster Tour et nous nous retrouverons tous fin octobre prochain à Colmar lors du salon de Rhénatic.

France IT est une structure qui prend de l'ampleur et commence à être reconnu sans outil de communication. Nous n'avons pour le moment pas de site internet pour présenter l'Association.

Développer les partenariats inter clusters est notre objectif premier.

- sites internet (vitrine-tic.com emploi-tic.fr resaburo.com placedelapub.com)

Vitrine-tic.com : l'annuaire des entreprises de la filière TIC régionale. Outil de communication sur la filière (entreprises membres et non membres)

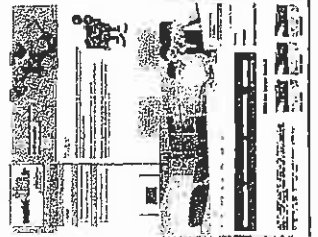
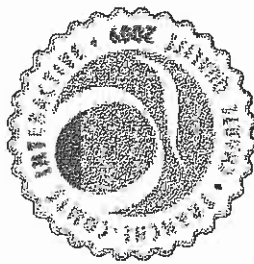
Une nouvelle version intégrant de la vidéo devrait voir le jour à la fin de l'année.

Cet outil qui valorise la filière, référence les compétences régionales et promeut les entreprises qui se sont engagées dans une démarche qualité.

Emploi-tic.fr : site dédié à l'emploi en région Franche-Comté pour les entreprises de la filière.

Nous relayons les candidatures reçues par notre système de newsletter.

Dans le cadre de notre action de développement commercial, nous alimentons également ce site. En effet, nous sommes en relation



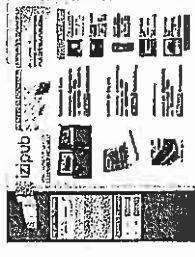
constante avec les écoles de formations (TIC ou non) et nous informons ainsi les entreprises des nouveautés dans le monde de l'emploi et des nouvelles compétences.

Résaburo.com : site de réservation en ligne de bureaux – salles de conférences.

Le site n'est pas encore en ligne mais le sera d'ici la fin de l'année.

Placedelapub.com : site de mise en enchère d'espaces publicitaires.

Le site n'est pas encore en ligne mais le sera d'ici la fin de l'année.



Valorisation des métiers :

Animation et promotion du réseau :

- manifestations et rencontres d'affaires

Promouvoir et soutenir la filière TIC régionale, voici notre principale mission

En effet, afin de sensibiliser les donneurs d'ordre locaux (privés – publics ou semi-public) nous proposons un certain nombre de cycles de conférences.

Les Petits Dej' Interactifs : les premiers jeudi de chaque mois, nous organisons un petit déjeuner autour des TIC. Le concept est simple, 20 minutes de présentations puis questions – réponses autour de cafés, viennoiseries et jus de fruits.

Les soirées Interactives : les derniers jeudi de chaque mois de 20h à 22h, nous organisons une soirée thématique autour des TIC. Ici le contexte est plus décontracté, nous avons choisi ce créneau horaire car il correspond mieux aux disponibilités des cibles.

Les Journées Pro@ctives : chaque semestre, une journée dédiée aux TIC. Nous proposons 12 ateliers et des stands pour favoriser les échanges autour de thèmes divers et variés afin de sensibiliser un maximum d'entreprises, collectivités et associations.

Gouvernance

Cartographie des compétences

Notre outil www.vitrine-tic.com nous permet de cartographier les compétences des prestataires TIC de la région.

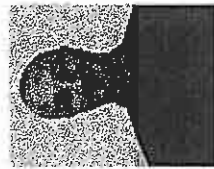
Gratuit, simple et efficace l'annuaire est

Gouvernance - animation:

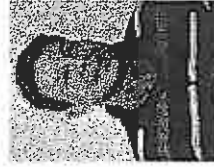
Franche-Comté Interactive est depuis sa création, une association de type loi 1901.

Nous avons acquis en 2008 la dénomination de Syndicat Professionnel pour clarifier notre position dans l'environnement économique de notre région.

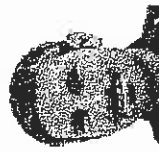
La structure de gouvernance se compose de la manière suivante :
La composition du CA a été votée lors de la dernière Assemblée Générale en date du 22 juin 2010
Bureau :



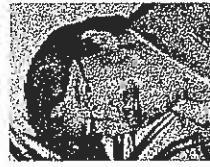
Mohamed HARRATE
Président
Société E-maginair



Stephan EINHORN
Vice-Président
Société Illicoweb



Fabien HAZEBROUCQ
Trésorier
Société Trinaps



Frédéric POIFOL
Secrétaire adjoint
Société Depli.WSI

Le conseil d'Administration :

Les membres du bureau font partie du Conseil d'Administration
D'autres administrateurs viennent compléter l'équipe.

- Frédéric Courtet de la société Neyrial Informatique
- Emmanuel André de la société Misopa
- Guy Ativon de la société Numeri4D
- Philippe Lebon de la société JPSC Executive Match
- Daniel Cuenot de la société MediacomStudio

Les permanents de la grappe d'entreprises



Halimé SALMI

Chargée de mission
Stratégie, projets et
financement
Animation et évènements



Sofia GUENFOU Chargée de
communication
Animation du réseau
Rédaction des lettres
d'informations

Les interactions entre la structure de gouvernance et les membres de la grappe d'entreprises se font par le biais des Assemblées Générales et des séances d'informations pendant lesquelles les permanents informent les membres des actions et du suivi des projets de la grappe.

Ils remontent aux administrateurs ou aux permanents des informations, remarques, questions et suggestions éventuelles. Celles-ci sont centralisées auprès du bureau qui prend les décisions.

Les usages des outils TIC sont importants au sein de Franche-Comté Interactive.

En effet, nous utilisons différents outils de communication auprès du réseau, interactifs pour la plupart.

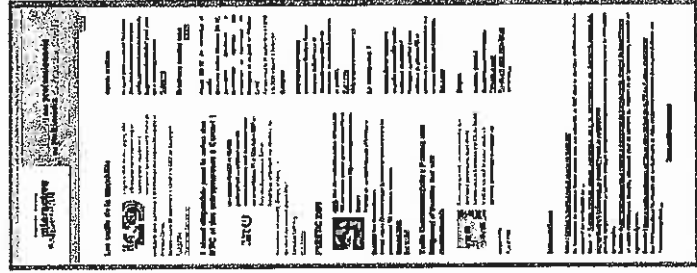
Le newsletter nous permet de relayer l'information sur le réseau, l'actualité et les nouveautés du réseau. La veille effectuée par le biais de notre site internet est remontée aux adhérents grâce à notre newsletter.

Nous envoyons également nos invitations aux manifestations par mail, nous établissons également un « Edito des manifestations technologiques » dans lequel nous recensons les manifestations TIC de la région mais également les salons nationaux et internationaux.

E-groupware, présenté plus haut dans les services aux adhérents, est notre outil de travail et d'échange d'informations.

Il référence les manifestations du réseau et de nos partenaires, nous permet de suivre les projets en cours et les comités.

Aussi, dans le même but d'informer en temps réel nos adhérents, nous avons créé un compte Google agenda qui permet aux utilisateurs de Smartphones d'ajouter cette application et être connecté à FCI à chaque heure de la journée.



Nous avons également mis en place sur notre site internet www.fc-interactive.org un système de flux rss afin d'informer de chaque nouveauté et modification sur notre site internet.

Détail des dépenses prévisionnelles par année:

Le montant total prévisionnel des dépenses éligibles pour la période 2011-2013 est évalué à : **350 000 euros TTC**

Année	Dépenses (en € TTC)				2012		2013		Total période 2011/13	
	Dépenses	Subvention FNADT	Dépenses	Subvention FNADT	Dépenses	Subvention FNADT	Dépenses	Subvention FNADT	Dépenses	Subvention FNADT
1. Parrainage des TPE TIC	48 467	30 000	48 467	20 000	48 466	20 000	145 400	70 000		
2. Montée en compétences	34 334	30 000	34 333	20 000	34 333	10 000	103 500	60 000		
3. Collectifs d'entreprises	18 533	10 000	18 533	10 000	18 534	10 000	55 600	30 000		
4. Services +	15 167	10 000	15 167	10 000	15 166	10 000	45 500	30 000		
Total 1+2+3+4	116 501	80000	116 500	60000	116 499	50000	350 000	190000		

Détail des ressources prévisionnelles par année:

Le montant total prévisionnel des ressources pour la période 2011-2013 est évalué à : **350 000 euros TTC**

Ressources (en € TTC)					
Nature	Année	2011	2012	2013	Total
1- RESSOURCES PROPRES					
Cotisations		7 000	12 000	16 000	35 000
Prestations / Ventas		5 000	15 000	15 000	35 000
Total 1		12 000	27 000	31 000	70 000
2- FINANCEMENTS PUBLICS					
FNADT / Grappes d'entreprises		80 000	60 000	50 000	190 000
Communauté d'agglomération PMA		15 000	15 000	15 000	45 000
Agglomération du Grand Besançon		10 000	10 000	10 000	30 000
Agglomération de Belfort		5 000	5 000	5 000	15 000
Total 2		110 000	90 000	80 000	280 000
Total 1 + 2		122 000	117 000	111 000	350 000

TERRITOIRE
de
BELFORT

11-61

Aménagement de
la rue de Copenhague

Avenants n° 1 sur le
lot n° 1 (voirie,
assainissement) et
lot n° 2 (réseaux
secs)

Expédition remise au service.....le.....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Eloie :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHOU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
 Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers
 M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
 Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
 M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
 M. Jacques MEISTER, Vice-Président
 M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
 M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
 M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
 M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par Messieurs Yves DRUET
et Jacques MEISTER
Vice-Présidents

REFERENCES : YD/JM/DGST/OPN – 11-61/Conseil Communautaire

MOTS-CLES : Politique de la Ville

OBJET : Aménagement de la rue de Copenhague – Avenants n°1 sur le lot n°1 : (voirie, assainissement) et lot n° 2 (réseaux secs)

1. RAPPEL DU MARCHÉ DE TRAVAUX CONTRACTÉ

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de Copenhague, le Conseil Communautaire du 4 février 2010 a autorisé le Président à signer les marchés correspondants aux travaux de cette reconfiguration.

A cet effet, les lots suivants ont été attribués :

- **LOT N°1** (voirie et assainissement) au Groupement d'Entreprises EUROVIA (Mandataire) et ROGER MARTIN pour un montant, hors option, de 625 889,32 € TTC.
Option n°1 retenue : modification de l'accès à la piscine pour un montant de 30 593,02 € TTC.
Soit un montant total de 656 482,34 € TTC.
- **LOT N°2** (réseaux secs) à l'Entreprise FORCLUM pour un montant, hors option, de 176 016,16 € TTC
Option n°2 retenue (luminaires COMATELEC) pour un montant de - 9 605,44 € TTC.
Soit un montant total de 166 410,72 € TTC.
- **LOT N°3** (espaces verts) à l'Entreprise ISS ESPACES VERTS pour un montant de 37 831,36 € TTC

Le coût global de l'ensemble des travaux est de 860 724,42 € TTC

2. AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Avenant N° 1 pour le Lot N°1 Voirie et assainissement :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications des prestations prévues au marché de base et les travaux supplémentaires demandés par la Maîtrise d'Ouvrage, à savoir :

Les travaux modificatifs :

- type de regard d'accès sur le réseau chauffage, il est mis en œuvre un regard sur le trottoir avec un couvercle font Dn 600 classe 250kN,
- nature des tuyaux de chauffage, il est mis en œuvre des canalisations en PEHD calorifugées en lieu et place de l'acier,
- mise en place de regard type BST (Bouche Sur Trottoir) en lieu et place de grille avaloir,
- aménagement d'un regard d'eaux pluviales situé dans l'espace vert à proximité d'un immeuble de Territoire Habitat 90.

Les travaux supplémentaires :

- pose de caniveaux supplémentaires en raison d'adaptations de chantier,
- dépose de bordures et de caniveaux, pose de pavés granit, en raison d'adaptation de chantier,
- en raison de présence de béton dans la structure de chaussée Rue de Vienne et dans la voie d'accès à la piscine, il y a une quantité de rabotage et écroûtage supplémentaire,
- mise en œuvre de sable et grillage avertisseurs sur les réseaux existants qui n'en possédaient pas,
- mise en œuvre d'un bi-couche entre la Rue de Bucarest et l'accès à la piscine, afin de permettre l'accès des riverains durant la période hivernale,
- mise en œuvre de béton à l'entrée des Ambulances EHRET,
- mise en œuvre de pied de chute de regard d'un bâtiment de Territoire Habitat 90.

Au total, le montant des prestations complémentaires s'élève à **32 642,29 € TTC** représentant une augmentation de **4,97 %** du montant du marché initial et nécessite la conclusion de cet avenant.

Avenant N° 1 pour le Lot N°2 Réseaux secs :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les plus et moins values apportées aux prestations prévues au marché initial, à savoir :

Plus-values

- modification du tracé du réseau télécommunication vers la piscine, passage sur le parking en enrobé au lieu de passer dans l'espace vert existant,

- modification du raccordement du nouveau réseau télécommunication sur la chambre existante, raccordement sur une chambre située sur le Boulevard Kennedy et non dans la Rue de Copenhague,
- mise en œuvre de gaines en attente pour le réseau haut débit, dans l'espace vert situé côté nord, avant l'accès à la piscine.

Moins-values

- abandon du déplacement de l'armoire France Télécom.

Au total, le montant du présent avenant n°1 s'élève à 3 432,40 € TTC, représentant une augmentation de 2,06 % du montant du marché initial et nécessite la conclusion d'un avenant.

Le budget global de l'opération approuvé en Bureau Communautaire du 15 juin 2006 et qui s'élève pour mémoire à 1 119 456 € TTC (936 000 € HT) permet de prendre en compte ces avenants.

3. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les projets d'avenants, étant inférieurs à 5 % du montant du marché de base, n'ont pas été soumis à l'approbation de la Commission d'Appel d'Offres.

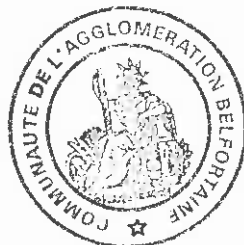
Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **APPROUVE** les avenants n°1 aux marchés de travaux :
 - Lot N°1 (voirie et assainissement) Groupement d'Entreprises EUROVIA (Mandataire) et ROGER MARTIN pour un montant de 32 642,29 € TTC portant le nouveau montant du marché à 689 124,63 € TTC
 - Lot N°2 (réseaux secs) entreprise FORCLUM pour un montant de 3 432.40 € TTC portant le nouveau montant du marché à 169 843,12 € TTC
- **AUTORISE** la SODEB, agissant en tant que Mandataire du Maître d'Ouvrage, à signer lesdits avenants.

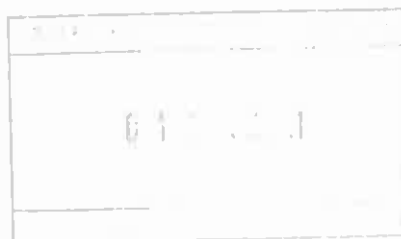
Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques,





Jacques HANS

La présente décision peut faire
l'objet d'un recours devant la
juridiction administrative dans
le délai de deux mois à compter
de sa publication ou de son affichage



Département du Territoire de Belfort


**SOCIETE D'EQUIPEMENT DU
TERRITOIRE DE BELFORT**
**AMENAGEMENT DE LA
RUE DE COPENHAGUE**
MARCHE TRAVAUX
AVENANT N°1 – LOT N°1

	<i>SIEGE</i>	<i>IMPLANTATION REGIONALE</i>
	6, RUE GROLEE 69289 LYON Cédex 02	32, Allée Nathan Katz 68100 Mulhouse
	Téléphone : 04-72-32-56-00 Télécopie : 04-78-38-37-85	Téléphone : 03.89.46.85.88 Télécopie : 03.89.56.18.31
	E-mail : cabinet-merlin@cabinet-merlin.fr	E-mail : cm-mulhouse@cabinet-merlin.fr

GROUPE MERLIN/Réf doc : 162648-151-DET-AV-1-041-C-PDG

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
C	T. LUTOLF	F. COSNUAU	12/04/11	Quantités nouvelles
B	T. LUTOLF	F. COSNUAU	09/03/11	Prix nouveaux supplémentaires
A	T. LUTOLF	F. COSNUAU	10/12/10	Première émission

OPERATION : AMENAGEMENTS DE LA RUE DE COPENHAGUE A B BELFORT

MARCHE : N° 10-033

LOT : N°1 : Voirie et Assainissement

AVENANT N°1

MAITRE D'OUVRAGE :

Société d'Equipement du Territoire de Belfort – SODEB
1, Rue Morimont
90 000 BELFORT

MAITRE D'OEUVRE :

Cabinet MERLIN
32, Allée Nathan Katz
68 100 MULHOUSE

TITULAIRE du groupement solidaire :

SAS EUROVIA
Alsace-Franche Comté
ZI 90 800 BAVILLIERS

SA ROGER MARTINS
Belfort Andelnans

ENTRE LA SODEB

Représentée par M. Philippe SONET, Directeur Général Délégué

**ET LE TITULAIRE DU GROUPEMENT SOLIDAIRE,
L'ENTREPRISE EUROVIA Centre de Bavilliers**

Représentée par M. André BEHR, Chef d'agence

IL A ETE CONVENU CECI :**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché initial, notifié le 05 juillet 2010, suite à l'exécution de travaux modificatifs et de travaux supplémentaires.

Les travaux modificatifs du projet initial sont mentionnés ci-dessous :

- *Type de regard d'accès sur le réseau chauffage, il est mis en œuvre un regard sur le trottoir avec un couvercle font Dn 600 classe 250kN,*
- *Nature des tuyaux de chauffage, il est mis en œuvre des canalisations en PEHD calorifugées en lieu et place de l'acier,*
- *Mise en place de regard BST, en lieu et place de grille avaloir,*
- *Aménagement d'un regard d'eau pluvial, situé à proximité d'un immeuble de TH 90.*

Les travaux supplémentaires sont listés ci-dessous :

- *Pose de caniveau supplémentaire, en raison d'adaptation de chantier,*
- *Dépose de bordures et de caniveaux, pose de pavés granit, en raison d'adaptation de chantier,*
- *En raison de présence de béton dans la chaussée rue de Vienne et accès piscine, il y a une quantité de rabotage et décroûtage supplémentaire.*

Les travaux nouveaux sont les suivants :

- *Mise en œuvre de sable et grillage avertisseurs sur les réseaux existants qui n'en possédaient pas*
- *Mise en œuvre d'un bi-couche entre la rue de Bucarest et l'accès de la piscine, afin de permettre l'accès des riverains durant la période hivernale,*
- *Mise en œuvre de béton à l'entrée des Ambulances Ehret,*
- *Mise en œuvre de pied de chute de regard du bâtiment TH90.*

Le devis estimatif joint en annexe détaille l'ensemble de ces prestations modificatives et supplémentaires, et intègre également les quantités réellement effectuées dans le cadre du marché initial.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant du présent avenant n°1 est de **27 292.89€ HT**, ce qui représente **4.97 %** du marché initial (comprenant l'option n°1) :

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Suite au présent avenant n°1, le nouveau montant du marché est :

RECAPITULATIF	Montant HT	TVA	Montant TTC
MARCHE INITIAL	548 898.28	107 548.06	656 482.34
MONTANT AVENANT N°1	27 292.89	5 349.40	32 642.29
NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL DU MARCHE	576 191.17	112 933.47	689 124.63

ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION

Le délai contractuel reste inchangé.

ARTICLE 5 : RENONCIATION A RECOURS

L'Entrepreneur titulaire du marché renonce à tout recours pour des faits antérieurs à la signature du présent avenant. Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation ou la diminution de la masse des travaux consécutifs à cet avenant.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant sont inchangées.

Dressé par le Maître d'œuvre soussigné (mention manuscrite),

A Mulhouse, le 12 avril 2011.
(signature et cachet)

Mention(s) manuscrite(s) « lu et approuvé »
Signature(s) de ou des ENTREPRENEUR(S)

A _____, Le 12 avril 2011
(signature et cachet)

Mention(s) manuscrite(s) « lu et approuvé »
PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

A _____, Le 13 avril 2011
(signature et cachet)

Département du Territoire de Belfort




SOCIETE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

AMENAGEMENT DE LA RUE DE COPENHAGUE

MARCHE TRAVAUX

AVENANT N°1 – LOT N°2

	SIEGE	IMPLANTATION REGIONALE
	6, RUE GROLEE 69289 LYON Cédex 02 Téléphone : 04-72-32-56-00 Télécopte : 04-78-38-37-85 E-mail : cabinet-merlin@cabinet-merlin.fr	32, Allée Nathan Katz 68100 Mulhouse Téléphone : 03.89.46.85.88 Télécopte : 03.89.56.18.31 E-mail : cm-mulhouse@cabinet-merlin.fr

GROUPE MERLIN/Réf doc : 162648-151-DET-AV-1-043-A-PDG

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	T. LUTOLF	F.COSNUAU	10/12/10	Première émission

OPERATION : AMENAGEMENTS DE LA RUE DE COPENHAGUE A B BELFORT

MARCHE : N°10-034

LOT : N°2 : Réseaux secs

AVENANT N°1

MAITRE D'OUVRAGE :

Société d'Equipement du Territoire de Belfort – SODEB
1, Rue Morimont
90 000 BELFORT

MAITRE D'OEUVRE :

Cabinet MERLIN
32, Allée Nathan Katz
68 100 MULHOUSE

TITULAIRE :

FORCLUM
Alsace-Franche Comté FCIE
ZI BP 26
90800 BAVILLIERS

ENTRE LA SODEB

Représentée par M. Philippe SONET, Directeur Général Délégué

ET L'ENTREPRISE FORCLUM Etablissement de Franche-Comté

Représentée par M. François-Xavier FERTE, Responsable d'agence

IL A ETE CONVENU CECI :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la modification du montant du marché initial, notifié le 05 juillet 2010, suite à l'exécution de travaux modificatifs et de travaux supplémentaires.

Les travaux modificatifs du projet initial, constituant une plus value au marché, sont mentionnées ci-dessous :

- *Modification du tracé du réseau télécommunication vers la piscine, passage sur le parking en enrobé, au lieu de passer dans l'espace vert existant,*
- *Modification du raccordement du nouveau réseau télécommunication sur la chambre existante, raccordement sur une chambre située sur le boulevard Kennedy et non dans la rue de Copenhague.*

Les travaux modificatifs du projet initial, constituant une moins value au marché, sont mentionnées ci-dessous :

- *annulation du déplacement de l'armoire France Télécom par la CAB.*

Les travaux supplémentaires sont listés ci-dessous :

- *mise en œuvre de gaines en attente pour le réseau haut débit, dans l'espace vert situé côté nord, avant l'accès à la piscine.*

Le devis estimatif joint en annexe détaille l'ensemble de ces prestations modificatives et supplémentaires, et intègre également les quantités réellement effectuées dans le cadre du marché initial.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant du présent avenant n°1 est de 2 869.9 € HT, ce qui représente 2.06 % du marché initial :

MONTANT HT :	2 869.90 €
TVA 19.6 % :	562.50 €
MONTANT TTC :	3 432.40 €

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Suite au présent avenant n°1, le nouveau montant du marché est :

RECAPITULATIF	Montant HT	TVA	Montant TTC
MARCHE INITIAL (comprenant option n°2)	139 139.40	27 271.32	166 410.72
MONTANT AVENANT N°1	2 869.90	562.50	3 432.40
NOUVEAU MONTANT PREVISIONNEL DU MARCHÉ	142 009.30	27 833.82	169 843.12

ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION

Le délai contractuel de réalisation des travaux, fixé à l'art. 3.1 du Contrat de Marché de Travaux, n'est pas modifié.

ARTICLE 5 : RENONCIATION A RECOURS

L'Entrepreneur titulaire du marché renonce à tout recours pour des faits antérieurs à la signature du présent avenant. Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation ou la diminution de la masse des travaux consécutifs à cet avenant.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant sont inchangées.

Dressé par le Maître d'œuvre soussigné (mention manuscrite),

A Mulhouse, le 13 décembre 2010.
(signature et cachet)

CABINET MERLIN

32, Allée Jean Katz - 68100 MULHOUSE

Tel 03 89 46 85 88

Fax 03 89 56 49 21

Mention(s) manuscrite(s) « lu et approuvé »
Signature(s) de ou des ENTREPRENEUR(S)

A *Bardier*, Le 14/12/10
(signature et cachet)



Mention(s) manuscrite(s) « lu et approuvé »
PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

A _____, Le _____
(signature et cachet)

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans** : .../... - **Bavilliers** : Mme Valérie HARLET - **Belfort** : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont** : M. Pierre SANTOSILLO - **Botans** : M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne** : M. Jacques BONIN - **Charmois** : M. Jean-Claude HAUTEROUCHE - **Châtenois-Les-Forges** : M. André BRUNETTA - **Chèvremont** : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche** : M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin** : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney** : M. Claude GIRARD - **Dorans** : .../... - **Eloie** : M. Henri GIROL - **Essert** : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert** : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux** : .../... - **Méziré** : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars** : .../... - **Moval** : M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont** : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse** : M. Christian HOUILLE - **Roppe** : .../... - **Sermamagny** : .../... - **Sévenans** : .../... - **Trévenans** : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie** : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne** : .../... - **Vézelois** : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaiet absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaiet absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

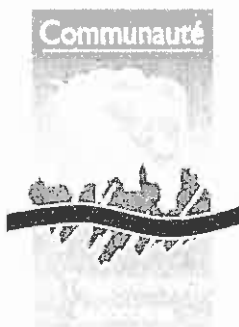
Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Maurice SCHWARTZ
Vice-Président

REFERENCES : JIL/CR – 11-62/Conseil Communautaire

MOTS-CLES : Carrières

OBJET : Participation de la CAB au salon de l'emploi public, Porte de Versailles à Paris, du 16 au 18 juin 2011.

Dans le cadre de la communication réalisée par la Région Franche-Comté pour l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, il a été proposé à la CAB de participer au 8^{ème} salon de l'emploi public à Paris, les jeudi 16, vendredi 17 et samedi 18 juin 2011. Il s'agirait d'animer un stand commun à la Région Franche-Comté et aux quatre communautés d'agglomération franc-comtoises ayant participé au financement de la Ligne à Grande Vitesse, soit le Grand Besançon, le Grand Dôle, Pays de Montbéliard Agglomération et la CAB.

La participation au salon de l'emploi public peut revêtir un double objectif relatif à l'attractivité globale du territoire et aux recrutements en cours ou à venir au sein des différentes collectivités représentées.

Le salon, organisé par le groupe Moniteur (La Gazette des Communes, Le Moniteur...), rassemble chaque année près de 20 000 visiteurs, essentiellement des cadres A et B des trois fonctions publiques territoriale, hospitalière et d'Etat. Au-delà des stands de présentation des collectivités territoriales, des ministères et autres organismes publics (Union des centres de gestion, CNFPT...) plusieurs conférences seront organisées autour des thèmes de l'intégration et la mobilité dans la fonction publique. Par ailleurs, le vendredi, seront remis les trophées du grand prix du management 2011.

La Région propose d'organiser la communication (supports écrits, vidéo) pour l'ensemble des cinq collectivités en lien avec les différents directeurs de la communication.

Le devis global établi par le groupe Moniteur s'élève à 19 136 euros TTC et comprend la location du stand et de son mobilier, l'hébergement et la restauration d'un représentant par collectivité pour les trois jours, ce qui représente pour la CAB un montant de 3 827 euros.

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **APPROUVE** la participation de la CAB au salon de l'emploi public édition 2011,
- **DECIDE DE PRELEVER** les crédits correspondants au chapitre 011 dépenses de personnel du Budget Primitif 2011.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,




Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Eloie :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLÉ
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

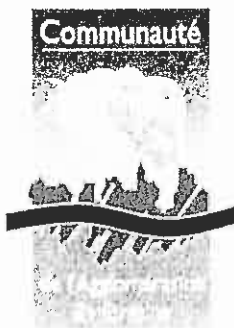
Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Maurice SCHWARTZ
Vice-Président

REFERENCES : JJL/CE – 11-63/Conseil Communautaire

MOTS-CLES : Carrières

OBJET : Propositions de transformations de postes.

Les Commissions Administratives Paritaires des différentes catégories (A,B,C) se sont réunies les 11 et 18 mars afin d'examiner les avancements d'échelon ou de grade des fonctionnaires promouvables.

A titre d'information, 119 agents bénéficieront ainsi d'une promotion à l'échelon supérieur en 2011.

En matière de promotion de grade, il revient à l'exécutif communautaire de procéder aux nominations individuelles. Cependant, le Conseil Communautaire doit préalablement décider des transformations de postes afin de rendre lesdites nominations possibles.

Compte tenu des possibilités réglementaires, des besoins des différents services et après avis des Commissions Paritaires, les transformations de postes figurant au tableau ci-après peuvent être proposées au titre de la promotion sociale ou de la prise en compte de concours et examens statutaires.

Catégorie	Service	Nombre de postes	Emploi occupé	Transformation de poste
A	DSI	1	Rédacteur Chef	Attaché
A	Direction des Finances	1	Attaché Principal	Directeur
A	Direction des Systèmes d'Information	1	Ingénieur	Ingénieur Principal
B	Direction des Ressources Humaines	1	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	Rédacteur
B	Finances	1	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur
B	Marchés Publics	1	Rédacteur	Rédacteur Principal
B	Finances	1	Rédacteur Principal	Rédacteur Chef

C	Sports	1	Educateur de 2 ^{ème} Classe	Educateur de 1 ^{ère} Classe
C	Direction de l'Habitat	1	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe
C	DRH	2	Adjoints Administratifs de 1 ^{ère} classe	Adjoints Administratifs Principaux de 2 ^{ème} classe
C	Finances	1	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe
C	DRH	1	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe
C	Eau/ Réseaux	1	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Agent de Maîtrise
C	Eau/ Réseaux	1	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal
C	Direction du Développement Social	1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe
C	Assainissement/ Traitement	1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe
C	Patinoire	1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe
C	Déchets Ménagers	16	Adjoints Techniques de 2 ^{ème} classe	Adjoints Techniques de 1 ^{ère} classe
C	Assainissement/ Réseau	1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe
C	Déchets Ménagers	3	Adjoints Techniques de 1 ^{ère} classe	Adjoints Techniques Principaux de 2 ^{ème} classe
C	Eau/ Réseaux	1	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
C	Eau/ Réseaux	1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe
C	Assainissement/ Traitement	2	Adjoints Techniques Principaux de 2 ^{ème} classe	Adjoints Techniques Principaux de 1 ^{ère} classe
C	Déchets Ménagers	3	Adjoints Techniques Principaux de 2 ^{ème} classe	Adjoints Techniques Principaux de 1 ^{ère} classe

Ces propositions, si elles sont acceptées, viendront modifier le tableau des effectifs qui a été adopté comme état annexe du Budget Primitif 2011.

Ces promotions de grades représentent un coût de 57 878 €, qui a été prévu au Budget Primitif 2011.

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

DECIDE de transformer les postes ci-dessus indiqués.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Eloie :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par MM. Maurice SCHWARTZ
et Azeddine GOUTAS
Vice-Présidents

REFERENCES : DB/OV/AC –11-64/Conseil Communautaire

MOTS CLES : EQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : Règlement piscines – modification.

Conformément aux règlements intérieurs des piscines communautaires, l'accès à ces équipements est interdit « aux enfants de moins de 8 ans non accompagnés d'un parent majeur (qui va dans l'eau) » (article 10 « Sécurité –Interdictions »).

Lors de la saison estivale 2010, il a été constaté de plus en plus d'enfants âgés entre 8 et 10 ans fréquentant seuls la piscine du stade nautique. Ce type de public posant un véritable problème de surveillance, une réflexion a été engagée dans un souci de sécurité.

Aussi, compte tenu du fait que tout enfant à la sortie des classes de CM1-CM2 est sensé savoir nager dans le cadre du cycle d'apprentissage de la natation scolaire, il est proposé de relever l'âge d'accès aux piscines des enfants non accompagnés à **10 ans**.

Le Conseil Communautaire,

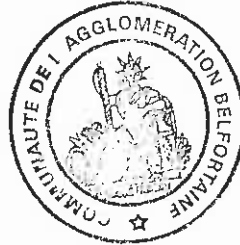
Par 73 voix pour (unanimité des présents)

ADOpte cette proposition qui entraînera la modification des règlements intérieurs existants, sachant qu'une large communication sera faite par voie d'affichage et de presse.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,




Jacques HANS

La présente décision peut faire
l'objet d'un recours devant la
juridiction administrative dans
le délai de deux mois à compter
de sa publication ou de son affichage





COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION BELFORTAINE

Piscine du Parc - Stade Nautique

REGLEMENT GENERAL

ARTICLE 1 :

Le stade nautique de la piscine du Parc est placé sous la responsabilité du Directeur assisté du responsable d'équipement, du Chef de Bassin et du personnel.

TITRE I -OUVERTURE

ARTICLE 2 :

Le stade nautique est ouvert aux usagers suivant un calendrier d'utilisation et des horaires portés par voie d'affichage au public.

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine se réserve le droit de modifier le mode d'utilisation des bassins et les horaires.

TITRE II -ADMISSION DROIT D'ENTREE

ARTICLE 3 :

Ne sont admises à la piscine que les personnes qui auront acquitté un droit d'entrée ou qui seront munies d'une carte de gratuité délivrée par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, ainsi que les Maîtres Nageurs Sauveteurs sur présentation de leur carte professionnelle.

Le tarif réduit est appliqué aux bénéficiaires sur présentation d'une pièce justificative.

Le fait d'entrer à la piscine constitue une acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute personne sortant même momentanément devra acquitter un nouveau droit d'entrée.

ARTICLE 4 :

Le droit d'entrée est fixé par délibération du Conseil Communautaire. Il est affiché dans l'établissement et est révisable à tout moment par le Conseil Communautaire.

Ce droit d'entrée sera acquitté lors de chaque entrée à la piscine ; La présentation du titre d'entrée pourra à tout moment être exigée par le personnel de l'établissement.

La délivrance des titres d'accès à la piscine cessera 40 minutes avant la fermeture de l'établissement.

TITRE III - DUREE DU SEJOUR AU STADE NAUTIQUE

ARTICLE 5 :

Il est fixé par voie d'affichage, comme indiqué à l'article 2. En cas d'affluence trop importante, le Directeur a tout pouvoir pour fermer momentanément les guichets d'entrée.

L'évacuation des bassins a lieu 30 minutes avant l'heure de fermeture de l'établissement : les baigneurs devront quitter les bassins et les plages au signal de fermeture effectué par voie de sonorisation ou par les Maîtres Nageurs de service.

TITRE IV - USAGE DES VESTIAIRES ET DES CABINES

ARTICLE 6 :

Les usagers après avoir acquitté le droit d'entrée ou présenté leur carte d'abonnement sont tenus de se diriger vers les vestiaires ou vers le circuit extérieur.

Les usagers descendront au guichet-vestiaire, prendront un panier porte-habits au guichet de distribution. Ils prendront le bracelet numéroté qui doit être porté au poignet ou à la cheville.

NOTA :

- 1) Les personnes qui désirent, peuvent se changer sans prendre de porte-habits. Dans ce cas, elles pourront garder leurs vêtements avec elles sur les pelouses. Toutefois, la Communauté de l'Agglomération Belfortaine décline toute responsabilité en cas de perte de vol, etc. . .
- 2) Après le rhabillage, le panier porte-habits devra être rapporté au guichet-distribution afin de ne pas encombrer les cabines et les couloirs.
- 3) Les tickets d'entrée individuelle ne sont valables que pour une seule entrée immédiatement après achat.
- 4) L'accès aux pelouses en tenue de ville est admis à condition de respecter scrupuleusement les passages réservés à cet effet. L'accès aux plages est réservé aux personnes en maillot de bain et déchaussées.

TITRE V - HYGIENE

ARTICLE 7 :

1) Conditions d'accès

L'accès de l'établissement est interdit :

- aux personnes atteintes de maladie dont les effets externes peuvent être motifs de gêne ou de contagion ainsi qu'aux personnes atteintes d'affections cutanées,
- aux personnes en état d'ébriété,
- aucun animal ne devra pénétrer dans l'établissement, même tenu en laisse,
- les chaussures de ville et de sport sont formellement interdites sur les plages, solariums, gradins et autour des bassins

2) Tenue de bain

Le port du caleçon de bain, du bermuda et du monokini sont interdits. Seuls sont autorisés les maillots de bains.

Le port du bonnet de bain est vivement recommandé.

Le passage aux douches et dans les pédiluves est obligatoire.

NOTA :

Les sandales de plage sont tolérées à condition qu'elles ne servent qu'à cet usage et qu'elles soient nettoyées correctement dans les pédiluves à chaque passage.

Les chaussures de sport ne sont tolérées que sur les pelouses, snack et sur les terrains de jeux.

Le passage dans les pédiluves est obligatoire à chaque retour sur les plages.

Aucune dérogation à ces règles ne pourra être faite. Le Directeur ou le Responsable sont seuls habilités à y déroger pour des motifs exceptionnels (personne handicapée, blessée, etc...)

CONSEIL :

Après une exposition prolongée au soleil, prendre une douche et entrer progressivement dans l'eau.

TITRE VI - PIQUE NIQUE REPAS BOISSON

ARTICLE 8 :

Le pique-nique est autorisé sur les pelouses, à condition de respecter l'ordre et la propreté.

Le pique-nique est formellement interdit sur les plages, solariums, gradins et autour des bassins.

TITRE VII - COMPORTEMENT

ARTICLE 9 :

- Les bassins sont sous surveillance constante d'un ou plusieurs Maîtres Nageurs Sauveteurs qui assureront en outre le bon fonctionnement de l'ensemble et la discipline générale.
- Les enfants se baignant dans la pataugeoire sont placés sous la responsabilité des parents.
- le pentagliss est sous surveillance d'un ou plusieurs agents chargés de la sécurité de la structure.

Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte à la sécurité, la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des baigneurs, au bon ordre et à la propreté de l'établissement est interdit.

Il serait sanctionné par le renvoi immédiat de la piscine et poursuivi conformément à la loi. En aucun cas, il n'y aura lieu à un remboursement du titre d'entrée.

TITRE VIII - SECURITE - INTERDICTIONS

ARTICLE 10 :

La sécurité est un élément indispensable dans un établissement de bain, d'où la mise en œuvre de certaines interdictions :

1) L'accès des piscines est interdit :

- aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'un parent majeur (qui va dans l'eau) ;
- aux personnes dont le comportement pourrait porter atteinte à la tranquillité est à la sécurité des autres usagers, au bon fonctionnement de l'établissement ou aux bonnes mœurs.
- aux personnes qui n'auraient pas payé leur entrée ou qui refuseraient de se plier au présent règlement

2) Par mesure de sécurité

- les non-nageurs ne sont pas autorisés à se baigner dans le grand bassin olympique et le grand bassin de la piscine couverte ;
- les nageurs ne doivent pas utiliser les bassins réservés aux non-nageurs ;

- Les baigneurs non-nageurs :

- ▶ âgés de 5 ans et plus devront utiliser la piscine couverte,
- ▶ âgés de moins de 5 ans accèderont à la pataugeoire

3) Il est interdit :

- de fumer dans l'ensemble de l'établissement conformément à la législation ;
- de séjourner dans l'établissement en dehors des heures d'ouverture ;
- de séjourner dans les couloirs, dans les cabines ou sous les douches ;
- de laisser les cabines ouvertes pendant le déshabillage, de se déshabiller hors des cabines, de circuler ou de se doucher en tenue indécente, d'utiliser les vestiaires, douche et W C réservés au sexe opposé ;
- de cracher par terre ou dans les bassins ou de polluer l'eau de toute autre façon
- de courir, crier ou se livrer à des jeux pouvant importuner les autres baigneurs ;
- de pousser, jeter à l'eau ou bousculer d'autres baigneurs ;
- de jouer ou de séjourner à proximité des grilles d'aspiration ;
- d'effectuer des apnées statiques ;
- d'utiliser des accessoires de plongée sous-marine ou de nage (palmes, plaquettes) en dehors des créneaux et des lignes d'eau prévus à cet effet ;
- de se savonner sur les plages et bassins ;
- de mettre à l'eau : ballons, bouées, planches de nage, tapis sans autorisation du Maître Nageur de service ; cette autorisation peut-être retirée à tout moment ;
- de manger, boire sur les plages ou d'y amener quelque nourriture ou boisson que ce soit ;
- de jeter papiers ou débris hors des emplacements réservés à cet usage ;
- de photographier ou de filmer les usagers sans leur consentement et sans l'accord de la direction ;
- d'utiliser sur les plages, gradins ou solariums des transistors ou appareil émetteur et amplificateur de son (tolérés sur les pelouses à faible puissance s'ils ne gênent pas les autres usagers) ;
- de détériorer le bâtiment ou le matériel ;

- de laisser traîner des objets susceptibles d'occasionner des accidents tels que flacons en verre, lames de rasoir, ... dans les cabines, dans les douches ou sur les plages des bassins ;
- de pénétrer dans les locaux interdits et réservés au service (chaufferie, banque à habits, infirmerie, etc. . .) ;
- de jeter cailloux ou nourriture dans l'eau ;
- de mettre à l'eau serviettes, peignoirs ou autres vêtements ;
- d'enjamber les barrières autour des bassins (le passage aux pédiluves étant obligatoire) ;
- d'escalader les clôtures pour pénétrer en fraude. Les contrevenants s'exposeront à des sanctions ou poursuites judiciaires.

4) Avec le personnel

- de manquer de respect envers le personnel (de service, technique et maître nageurs sauveteurs) ;
- de désobéir aux injonctions des Maîtres Nageurs Sauveteurs responsables de la sécurité ou des agents chargés de l'ordre dans l'établissement.

5) L'accès des bassins et plages n'est pas autorisés :

- aux personnes qui portent caleçons, bermudas et shorts (le port du slip de bain étant obligatoire pour la baignade) ;
- aux personnes étant enduites de graisses ou de savon (les personnes qui utilisent des produits solaires doivent se savonner et passer sous la douche avant d'entrer dans l'eau).

NOTA :

Les non baigneurs ; accompagnateurs, visiteurs, . . . peuvent accéder habillés aux pelouses et au snack, par le circuit extérieur après l'acquittement du droit d'entrée

ARTICLE 11 :

L'inobservation de ces prescriptions entraînera, selon la gravité des faits :

- un rappel à l'ordre
- l'expulsion de l'établissement
- l'interdiction temporaire ou définitive d'entrer dans les piscines de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

TITRE IX - ENSEIGNEMENT

ARTICLE 12

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine se réserve le droit exclusif de dispenser dans son établissement des leçons de natation et d'assurer toute activité aquatique par des Maîtres Nageurs Sauveteurs ou Educateurs sportifs des Activités de la Natation (BEESAN à jour de révision) employés par elle-même.

En conséquence il est interdit à quiconque de pratiquer à l'intérieur de l'établissement l'enseignement de la natation et l'animation des activités nautiques et de se substituer aux Maîtres Nageurs dans l'exercice de leurs fonctions à l'exception des enseignants de l'Education Nationale dans le cadre unique des créneaux réservés aux scolaires et aux entraîneurs de clubs, lors des séances d'entraînement allouées.

ARTICLE 13 :

- Tous commerces, hormis ceux autorisés par Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.
- Tout pourboire ou toutes formes de libéralités sont interdits

TITRE X - L'ACCUEIL DES GROUPES

ARTICLE 14

Les groupes admis seront placés sous l'entière responsabilité de leurs moniteurs pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement.

La responsabilité des maîtres nageurs ne saurait être engagée vis-à-vis de ces groupes à l'exclusion la sécurité nautique.

Compte tenu de cette responsabilité relative à la sécurité générale des usagers, des maîtres nageurs pourront interdire sans appel toute action qu'ils jugeront dangereuses tant pour le baigneur faisant partie d'un groupe encadré que pour un usager indépendant.

Le groupe est déterminé par un ensemble de baigneurs entrant et sortant ensemble encadré à raison d'un animateur pour 8 enfants dans l'eau et au minimum d'un animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans dans l'établissement

Les moniteurs doivent, après avoir fourni une liste manuscrite de la constitution du groupe, assurer la surveillance de leurs effectifs et faire respecter le règlement général.

Ils devront aussi respecter les observations faites par le maître nageur de surveillance.

La responsabilité des maîtres nageurs et de l'établissement ne saurait être engagée en cas de non respect du règlement intérieur.

TITRE XI - RESPONSABILITE DIVERSES

ARTICLE 15 :

- Responsabilité de la Communauté de L'agglomération Belfortaine

La Communauté de L'agglomération Belfortaine, propriétaire du stade nautique décline toute responsabilité dans le cas suivant :

- pertes ou vols,
- accident consécutif à une inobservation du présent règlement

- Responsabilité des usagers de la piscine

La Communauté de L'agglomération Belfortaine décline toute responsabilité pouvant survenir du fait des personnes. Les usagers sont responsables pécuniairement de toutes les dégradations aux installations et aménagements qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Les parents sont responsables des dégâts causés par leurs enfants mineurs.

Les usagers sont responsables des incidents ou accidents qui pourraient survenir à eux-mêmes ou aux tiers du fait de leur inobservation du présent règlement.

TITRE XII - INOBSERVATION DU REGLEMENT

ARTICLE 16

L'inobservation du présent règlement pourra entraîner des mesures disciplinaires prévues à l'article 11 sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient être engagées, le cas échéant, à l'encontre du ou des contrevenants.

TITRE XIII - RECLAMATIONS SUGGESTIONS

ARTICLE 17 :

Les usagers de la piscine peuvent à tout instant présenter des suggestions ou des réclamations

A cette intention, un registre numéroté et paragraphé est à leur disposition à la caisse.

Par ailleurs le Directeur des piscines ou à défaut les différents responsables sont à leur disposition pour étudier tout problème, pour les conseiller et les aider.

TITRE XIV – APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

ARTICLE 18 :

Messieurs le Directeur Général des Services, le Commissaire Central de Police et les agents de Force Publique, le Directeur des Piscines, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Pour ampliation
Le Directeur Général Adjoint des Services,

Belfort, le 9 mai 2007-
Le Président de la Communauté
de l'Agglomération Belfortaine

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans** : .../... - **Bavilliers** : Mme Valérie HARLET - **Belfort** : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont** : M. Pierre SANTOSILLO - **Botans** : M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne** : M. Jacques BONIN - **Charmois** : M. Jean-Claude HAUTEROCHE - **Châtenois-Les-Forges** : M. André BRUNETTA - **Chèvremont** : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche** : M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin** : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney** : M. Claude GIRARD - **Dorans** : .../... - **Eloie** : M. Henri GIROL - **Essert** : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert** : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux** : .../... - **Méziré** : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars** : .../... - **Moval** : M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont** : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse** : M. Christian HOUILLE - **Roppe** : .../... - **Sermamagny** : .../... - **Sévenans** : .../... - **Trévenans** : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie** : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSI - **Vétrigne** : .../... - **Vézelois** : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par Mme Marie Antoinette
VACELET
Vice-Présidente

REFERENCES : FD/CF – 11-65/Conseil Communautaire

MOTS CLES : Ecoles de musique - Recettes

OBJET : Conservatoire à Rayonnement Départemental de Belfort, réseau d'enseignement spécialisé – Demande de subvention.

Au titre de l'exercice 2011, l'Etat, par l'intermédiaire de la DRAC de Franche-Comté, est susceptible de nous attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 169 000 €, conformément au budget prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
60- Achats	24 000 €	706-Droits et frais de scolarité	270 000 €
61-62 Autres charges externes	198 000 €	708-Autres recettes (location instruments)	25 000 €
63-Autres dépenses	8 000 €	Recettes liées à la diffusion (concerts)	1 000 €
64-Charges de personnel	3 100 000 €		
		Sous-total	296 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 330 000 €		
		74-Subvention Etat - Ministère de la Culture	169 000 €
		74-Subvention Département	347 500 €
		Sous-total	516 500 €
		Ville de Belfort	250 000 €
		(prise en charge interventions scolaires et danse)	
Instrument de musique et mobilier	80 000 €	Communauté d'Agglomération	2 347 500 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	80 000 €		
DEPENSES TOTALES	3 410 000 €	RECETTES TOTALES	3 410 000 €

Le Conseil Communautaire,

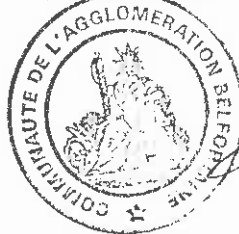
Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **APPROUVE** le budget prévisionnel du Conservatoire à Rayonnement Départemental pour l'exercice 2011 ;
- **AUTORISE** M. le Président à solliciter auprès de la DRAC de Franche-Comté l'octroi de la subvention correspondante.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Eloie :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSI - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par Mme Marie-Antoinette VACELET
Vice-Présidente

REFERENCES : DB/FD – 11-66/Conseil Communautaire

Mots-Clés : Action culturelle – Ecoles de musique

OBJET : Associations partenaires du schéma communautaire – Attribution de subventions pour les projets 2011.

Lors du vote du Budget Primitif 2011, une somme de 6000 € a été réservée afin de soutenir des actions ou des projets mis en œuvre dans le cadre d'une collaboration entre les écoles du schéma communautaire, d'une part, le secteur associatif et des structures culturelles, d'autre part.

Le soutien ainsi apporté par la Communauté d'Agglomération vise à mieux faire connaître auprès d'un large public les activités menées au sein des écoles, mais également à favoriser l'ouverture de ces établissements en direction de partenaires culturels locaux.

Dans ce cadre, je vous rappelle que notre soutien a permis notamment pour l'année 2010 l'organisation des manifestations suivantes :

- une master class batterie avec Terri lyne Carrigton ;
- l'organisation d'un stage par le département de musique traditionnelle de l'école de musique de BAVILLIERS en collaboration avec l'association « Bal à la Maison » le 9 octobre 2010 ;
- une master class clarinette-accordéon par le groupe « Les Mentsh » composé de Samuel MAQUIN, clarinettiste et Alexis KUNE, accordéoniste.

Au titre de l'année 2011, je vous propose de procéder à une répartition des crédits disponibles au profit des associations suivantes :

1/ - master class percussions avec le groupe « Fills Monkey » organisée dans le cadre d'un partenariat avec La Poudrière de Belfort

Mercredi 19 octobre 2011 à La Poudrière de Belfort

Le groupe « Fills Monkey » est un duo rythmique burlesque composé de Yann COSTE et Sébastien RAMBAUD.

Il propose une approche de la percussion de façon originale, ultra rythmée, tendu sur un fil comique.

Tour à tour, batteur, mime, comédien, jongleur, les deux personnages s'affronte et s'entrechoquent à travers une série de tableaux comiques où la chamaillerie est de mise.

Un spectacle est prévu le matin de 10h30 à 11h30 pour les classes d'éveil.

Une masterclass est organisée l'après midi, à partir de 14h.

L'ensemble de nos élèves de cycle 2 et 3 en percussion, départements jazz et musiques actuelles amplifiées est concerné par cet enseignement hors du commun.

Notre participation financière s'élève à 1500€.

2/ - organisation d'un stage de chant par le département de musique traditionnelle de l'école de musique de BAVILLIERS en collaboration avec l'association « Bal à la Maison » les 15 et 16 janvier 2011

Intervenante : Evelyne GIRARDON (chant traditionnel)

Depuis 2002, le département de musique traditionnelle du réseau d'enseignement spécialisé propose des cours d'instruments spécifiques (cornemuse, vielle à roue, violon traditionnel,...).

Chaque année, afin de compléter la formation des élèves, des stages sont organisés autour d'une thématique adaptée permettant de découvrir d'autres disciplines, d'autres répertoires, d'autres techniques et d'autres interprètes.

Les stages sont organisés durant l'année scolaire en fonction des contenus pédagogiques.

Ce stage s'inscrit dans la continuité d'une formation autour du chant traditionnel à destination des élèves et la mise en place d'une filière « voix ».

L'organisation de ce stage, dont le budget s'élève à 1200€, a été confiée à l'association «Bal à la Maison » créée en octobre 2007, dont le but est de promouvoir et de développer les musiques traditionnelles.

3/ - master class « Autour des Musiques de Rue » animé par « Le Guigui's Brass Band »

Animé par les 7 musiciens du Brass Band, la master class se déroulera à Châtenois les Forges les 4 et 5 juin 2011.

Ce week-end de travail est destiné à l'apprentissage des techniques liées à la musique de rue et leur mise en œuvre.

Les élèves participants s'initieront à toutes ces techniques par groupes d'instruments de même famille, puis travailleront ensemble sur une grande formation de musique de rue impliquant un travail d'écoute et de concentration important ainsi que la réalisation de travaux de déambulations.

Le week-end se terminera par un concert des intervenants et des stagiaires en plein air, si le temps le permet, ou au château Vermot.

Le budget de cette opération s'élève à 1000€.

4 / Association Arpège

Je vous rappelle que l'association « Arpège » regroupe des parents d'élèves du Conservatoire de Musique et de Danse de Belfort et contribue au développement d'activités complémentaires aux missions de l'établissement : édition d'une lettre d'information à destination des adhérents, soutien logistique à différents projets, organisation de voyages et déplacements d'élèves afin de leur permettre d'assister à des représentations et des concerts.

Afin de mener à bien son programme d'activités pour l'année scolaire en cours, l'association « Arpège » a sollicité le soutien de la CAB.

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **DONNE SON ACCORD** pour l'attribution de ces subventions d'un montant de 4 400 € prévu au Budget Primitif 2011.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques,




Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - Arglésans : .../... - Bavilliers : Mme Valérie HARLET - Belfort : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - Bermont : M. Pierre SANTOSILLO - Botans : M. Jean-Pierre DEMARCHE - Bourogne : M. Jacques BONIN - Charmois : M. Jean-Claude HAUTEROUCHE - Châtenois-Les-Forges : M. André BRUNETTA - Chèvremont : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - Cravanche : M. Stéphane DARFIN - Danjoutin : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - Denney : M. Claude GIRARD - Dorans : .../... - Eloie : M. Henri GIROL - Essert : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - Evette-Salbert : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - Meroux : .../... - Méziré : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - Morvillars : .../... - Moval : M. Jean-Claude MARTIN - Offemont : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - Pérouse : M. Christian HOUILLE - Roppe : .../... - Sermamagny : .../... - Sévenans : .../... - Trévenans : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSI - Vétrigne : .../... - Vézelois : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Étaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Évette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Étaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Jean-Claude MEULEY
Vice-Président

REFERENCES : BD/CR – 11-67/Conseil Communautaire

MOTS CLES : Déplacements

OBJET : Liaison cyclable FrancoVéloSuisse – Point sur l'avancement du projet et la participation de la C.A.B.

1. Rappel du Projet

La liaison cyclable FrancoVéloSuisse est un projet porté par le Conseil Général du Territoire de Belfort, en partenariat avec la République et le Canton du Jura, qui consiste à développer une voie verte d'une quarantaine de kilomètres entre Belfort et Porrentruy.

L'itinéraire retenu assure le prolongement de la piste François Mitterrand au sud de Belfort, avant de traverser les communes de Danjoutin, Andelnans, Sévenans, puis Moval (et la ZAC TGV), Bourogne, Morvillars, Grandvillars et enfin Thiancourt et Delle, pour se poursuivre ensuite vers Boncourt et la Suisse (voir carte jointe).

Les premiers travaux ont été engagés en 2006, et aujourd'hui on compte près de 16 kilomètres de piste réalisés, sur les 25.6 km que totalise l'itinéraire français (soit près de 62 % du tracé réalisé).

Le Conseil Général se fixe pour objectif l'achèvement des travaux d'aménagement et de valorisation de l'itinéraire pour 2013.

2. Modalités de financement et rappel des participations de la CAB

Le projet de piste cyclable du sud territoire, initié par le Conseil Général du Territoire de Belfort, est inscrit au schéma des pistes cyclables déclarées d'intérêt communautaire (délibération du 5 juin 2003).

La Communauté d'Agglomération a donc développé avec le Conseil Général un partenariat pour la réalisation de ce projet, sur les tronçons situés sur le territoire de l'agglomération belfortaine.

Au cours des réalisations intervenues ces dernières années entre Belfort et Sévenans, la CAB a participé au financement des études et travaux en apportant, en montant cumulé, une subvention de 285 900,00 €.

2007	TOTAL HT	% Participation CAB	Montant CAB
BELFORT / DANJOUTIN	1 102 000,00	Plafonné à 20 % : 15,7 %	173 000,00

2008	TOTAL HT	% Participation CAB	Montant CAB
DANJOUTIN / ANDELNANS	368 000,00	20 %	73 600,00
ANDELNANS / SEVENANS	333 000,00	10 % ⁽¹⁾	33 300,00
SEVENANS / BOUROGNE (Etudes)	66 000,00	10 %	6 600,00
TOTAL			112 900,00

2011 - PROJET	TOTAL HT	% Participation CAB	Montant CAB
SEVENANS / MOVAL	414 000,00	10 %	41 400,00

⁽¹⁾ le passage au taux de 10% est consécutif aux financements supplémentaires obtenus par le Conseil Général au titre du programme Interreg et auprès de la Région Franche-Comté.

3. Point sur le programme 2011

Le programme 2011 porte sur la réalisation de la section qui sépare Sévenans à Moval, permettant ainsi d'assurer la continuité de la voie verte entre Belfort et la Gare TGV (voir plan joint). Le démarrage des travaux est prévu pour le mois d'avril 2011 ; l'itinéraire devrait donc être opérationnel dès l'automne prochain.

A noter que le projet intègre des aménagements connexes, en particulier la sécurisation et l'aménagement de la route départementale RD 19 au sud de Sévenans, sur laquelle la piste cyclable sera aménagée (en particulier le carrefour des Fromentaux, au niveau de l'intersection entre la RD 19 et la RD 25, en sortie de Sévenans).

Toutefois, la demande de subvention formulée par le Conseil Général porte sur la seule réalisation de la piste cyclable, dont le coût est estimé à 414 000 € HT. Conformément au plan de financement établi depuis 2009, la CAB est sollicitée à hauteur de 10 %, soit 41 400 € HT.

Les sommes correspondant aux engagements de l'année 2011 sont inscrites au BP 2011 (clé 2312).

Le Conseil Communautaire,

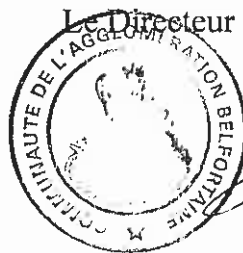
Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **ACTE** la participation de la CAB à la réalisation de la tranche 2011, entre Sévenans et Moval,
- **AUTORISE** la signature des actes à intervenir pour le versement de cette participation,
- **DECIDE** de lier ces autorisations à l'adoption définitive d'un tracé en partenariat avec la CAB.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

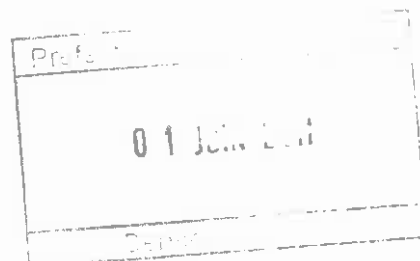
Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,

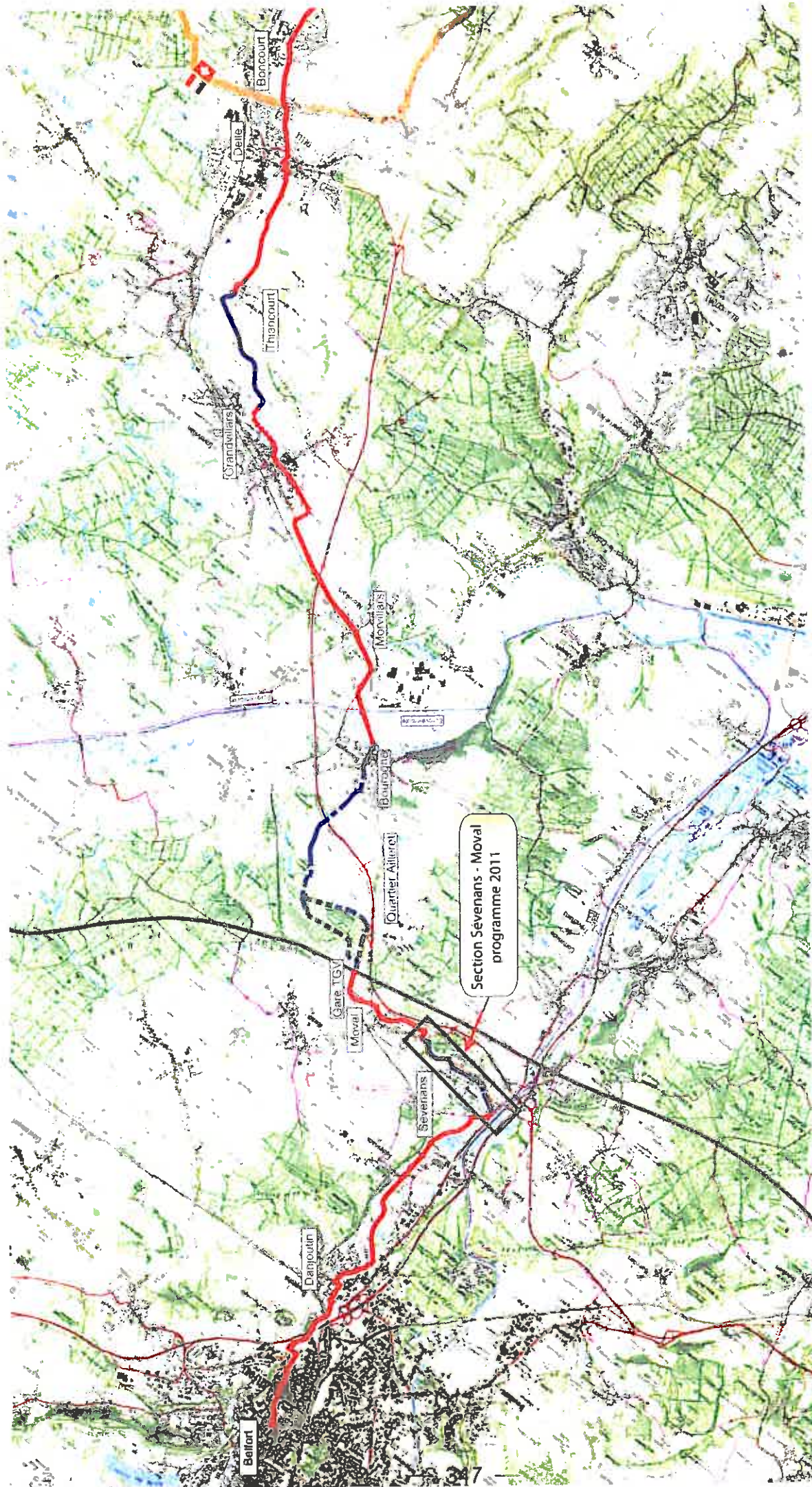


Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



PJ: .Carte du tracé de la FrancoVéloSuisse



Section Sevenans - Moval
programme 2011

LEGENDE

- Péage possible
- En cours
- A réaliser

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Arglésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmols :** M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Eloie :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHOU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSEMENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Jean-Claude MATHEY
Vice - Président

REFERENCES : GG – 11-68/Conseil Communautaire

MOTS CLES : ENVIRONNEMENT

OBJET : PPRT ANTARGAZ : Avis de la C.A.B. pour l'enquête publique.

Lors de la réunion du 7 avril dernier, Monsieur le Préfet m'a informé de son souhait de mettre en œuvre l'enquête publique préalable à l'adoption du PPRT ANTARGAZ durant le mois de juin. Afin de préparer cette dernière, il nous a communiqué le dossier qui servira de base à cette enquête.

A sa lecture, plusieurs lacunes majeures me semblent nécessaires d'être pointées :

- Premièrement, le projet tel que proposé ne tient pas compte de l'arrêt de l'approvisionnement du site par wagons depuis octobre 2010. Or, les phénomènes dangereux liés à la présence des wagons et leur déchargement représentent 30% des risques pris en compte pour la définition du zonage. Ainsi, leur suppression a un impact significatif sur les mesures foncières envisagées. On peut, par exemple, citer le cas du bâtiment occupé par VIA LOCATION, actuellement classé en zone rouge clair des déclassements, qui devrait en fait se trouver en zone bleu clair des recommandations de travaux.

De plus, l'impact d'un approvisionnement uniquement par camions n'a pas été évalué, alors que le flux de camions est multiplié par 6.

Enfin, le coût de la délocalisation du site doit être réévalué car l'absence de raccordement aux infrastructures ferroviaires amène une économie substantielle d'au moins 4,5 M€.

- Deuxièmement, le scénario actuellement proposé n'amène pas de réduction des risques liés au site ANTARGAZ. Or, c'est l'essence même des PPRT que de permettre une amélioration de la sûreté des installations industrielles, comme le précise d'ailleurs la circulaire du 23 juillet 2007 :

«Le moyen le plus efficace de réduire le risque généré par une installation est toujours d'agir sur l'installation elle-même afin de la rendre plus sûre». Ainsi, il paraît nécessaire que toutes les mesures complémentaires, à la charge d'ANTARGAZ, soient évaluées, notamment la réduction du diamètre des canalisations à 3 pouces dont l'application paraît très significative.

- Enfin, l'intérêt général n'a pas suffisamment été pris en compte. L'impact sur les zones industrielles de Bourogne et des Tourelles est très largement sous-estimé. Les infrastructures de transports riveraines du site ne sont pas suffisamment protégées. Le coût du PPRT sera largement mis à la charge des contribuables avec une participation à minima de la société ANTARGAZ.

Vous trouverez, joint à ce rapport, un mémoire justificatif fournissant de plus amples détails sur ces arguments.

Au regard des différents éléments ainsi présentés, le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **PREND ACTE** de l'avis négatif de la CAB sur le dossier de PPRT ANTARGAZ compte tenu :
 - de la non-prise en compte de l'arrêt de l'approvisionnement du site par wagons et de son impact majeur sur le zonage du PPRT,
 - de l'absence de progrès quant à la sécurité du site, et donc de la nécessité de poursuivre la recherche de mesures complémentaires prises en charge par ANTARGAZ, notamment la réduction du diamètre des canalisations à 3 pouces,
 - de la prise en compte insuffisante de l'intérêt général avec une sous-évaluation des enjeux économiques, une protection insuffisante des infrastructures de transport et une imputation disproportionnée de l'opération aux frais des contribuables, alors que l'intérêt du site vis-à-vis des populations exposées est nul.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à communiquer cet avis au Commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique préalable à l'adoption du PPRT.
- Dans le cas où l'avis de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine ne serait pas suivi dans l'arrêté préfectoral adoptant le PPRT, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'opportunité d'engager des démarches judiciaires devant les juridictions compétentes.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

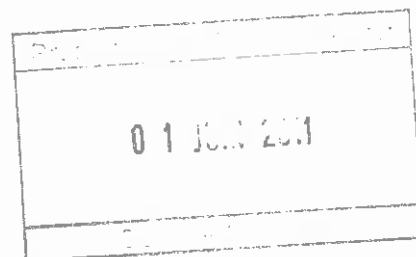
Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques/HANS

La présente décision peut faire
l'objet d'un recours devant la
juridiction administrative dans
le délai de deux mois à compter
de sa publication ou de son affichage





PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES DU SITE ANTARGAZ DE BOUROGNE

MOTIVATION DE L'AVIS DEFAVORABLE DE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION BELFORTAINE SUR LE PROJET DE PPRT

SOMMAIRE :

1. Arrêt de l'approvisionnement du site ANTARGAZ par wagons
2. La recherche des mesures complémentaires à approfondir
3. Insuffisante prise en compte de l'intérêt général



1. Arrêt de l'approvisionnement du site ANTARGAZ par wagons

1.1. *Un impact majeur sur le fonctionnement du site*

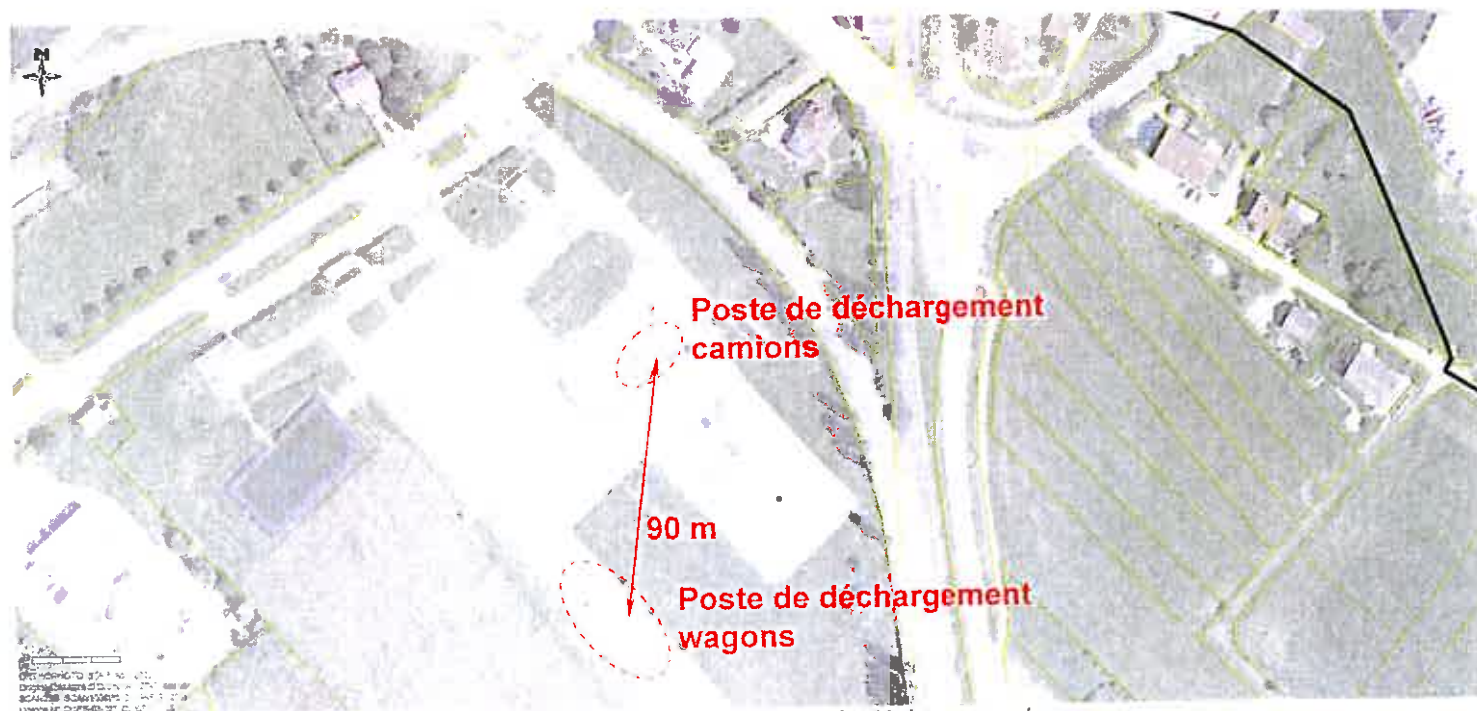
L'arrêt de l'approvisionnement du site d'ANTARGAZ est une modification majeure dans le fonctionnement du dépôt depuis le 01/10/2010. Cette information est abordée à la page 34/84 de la note de présentation. On peut ainsi noter que le nombre maximal d'entrée via les voies SNCF passent à 0 en 2011 et 2012 et que dans le même temps, les entrées par camions gros porteurs passent de 48 à 100. De même, un paragraphe spécifique a été ajouté depuis la version mise à disposition des Personnes et Organismes Associés.

Or, l'étude des dangers du site ANTARGAZ (version n°3 du 29/08/2007), réalisée par le bureau d'études Technip, servant de base à l'évaluation des risques inhérents au dépôt ANTARGAZ, tient compte d'un approvisionnement majoritaire par wagons, comme en témoigne le tableau ci-dessous extrait page 40/429.

	Tonnage annuel	Répartition moyenne des approvisionnements	
		wagons	camions
2002	11 517 T	88,9 %	11,1 %
2003	11 451 T	87,3 %	12,7 %
2004	11 357 T	82 %	18 %
2005	11 716 T	88 %	12 %
2006	11 675 T	86 %	14 %

Extrait de l'étude des dangers (version n°3 du 29/08/2007) page 40/429

De plus, les postes de déchargement wagons et camions sont éloignés d'environ 90 m. Cette distance est significative à l'échelle du zonage puisqu'elle représente environ 20% du rayon d'établissement du PPRT (370 m). De plus, on peut noter que la zone de déchargement des camions, au nord du site, est plus proche des zones urbanisées.



Emplacement des postes de déchargement

1.2 La suppression des dangers liés à l'approvisionnement par wagons non intégrée

La première conséquence au niveau du zonage de l'arrêt de l'approvisionnement par wagons est la suppression de tous les risques liés soit à la présence des wagons sur le site, soit au fonctionnement du poste de déchargement wagons. Ainsi, sur les 59 phénomènes dangereux indiqués dans la note de présentation page 19/84, **18 phénomènes (soit 30%) concernent le déchargement des wagons et ne doivent donc plus être pris en compte, dont le Bleve wagon considéré comme le plus dangereux :**

- n°19 : Rupture canalisation de propane liquide camions-wagons, 20s, flash-fire ;
- n°20 : Rupture canalisation de propane liquide camions-wagons, illimitée, flash-fire ;
- n°21 : Rupture canalisation de propane liquide camions-wagons, jet enflammé ;
- n°22 : Brèche majeure sur canalisation de propane liquide camions-wagons, 20s, flash-fire ;
- n°23 : Brèche majeure sur canalisation de propane liquide camions-wagons, illimitée, flash-fire ;
- n°24 : Brèche majeure sur canalisation de propane liquide camions-wagons, jet enflammé ;
- n°28 : Brèche majeure sur bras wagon déchargement, 20s, flash-fire ;
- n°29 : Brèche majeure sur bras wagon déchargement, illimitée, flash-fire ;
- n°30 : Brèche majeure sur bras wagon déchargement, jet enflammé ;
- n°33 : BLEVE wagon ;
- n°46 : Rupture canalisation de propane liquide camions-wagons, 20s, UVCE ;
- n°47 : Rupture canalisation de propane liquide camions-wagons, illimitée, UVCE ;
- n°48 : Brèche majeure sur canalisation de propane liquide pomperie wagons, 20s, UVCE ;

- n°49 : Brèche majeure sur canalisation de propane liquide pomperie wagons, illimitée, UVCE ;
- n°52 : Brèche majeure sur bras wagon déchargement, 20s, UVCE ;
- n°53 : Brèche majeure sur bras wagon déchargement, illimitée, UVCE ;
- n°56 : BLEVE wagon ;
- n°58 : VCE dans la zone encombrée wagons.

La suppression de ces 18 phénomènes dangereux n'a jamais été étudiée. En effet, l'examen du changement des conditions d'exploitation des wagons, indiqué page 45/84, n'a été établi que sur la seule suppression du risque de Bleve Wagon. Or, il est noté page 25/84 que « le périmètre déterminé par le BLEVE wagon est très proche de celui déterminés par d'autre phénomènes dangereux ». Ainsi, **sans une prise en compte globale de la suppression de tous les risques liés à l'approvisionnement par wagons, soit 18 phénomènes dangereux, l'impact sur le zonage ne peut pas être établi.**

1.3. Une augmentation de la probabilité des risques liés à l'approvisionnement par camions

La deuxième conséquence de l'arrêt de l'approvisionnement par wagons du site ANTARGAZ est l'augmentation très significative du nombre de camions gros porteurs entrant, éléments indiqué dans la note de présentation page 34/84. En effet dans l'étude des dangers du site ANTARGAZ, le nombre de wagons entrant pris en compte est égal à 200/an (page 186/429). Le nombre de camions gros porteurs entrant est estimé à 100/an (page 211/429). Or, en tenant compte du volume respectif des wagons (50t) et des camions (20t), on obtient un nombre d'entrées par camions gros porteur désormais égal à 600/an ($100 + 200 \times 50 / 20$). On peut d'ailleurs constater que ce chiffre est cohérent avec le nombre de sorties 1500 camions petits porteurs (page 278/429) : $1500 \times 8t = 600 \times 20t$.

Le nombre de camions gros porteurs entrant est donc largement sous-estimé avec une prise en compte de 100 camions/an, alors que depuis l'arrêt de l'approvisionnement par wagons, il faut considérer **600 camions/an**.

Cette inflation très significative du flux de camions gros porteurs a un impact direct sur la probabilité d'occurrence de certains événements redoutés. On peut, par exemple, citer le cas de la rupture du bras de déchargement des camions hors mouvement intempestifs dont la probabilité dépend linéairement du nombre de camions déchargés (page 211/429 de l'étude des dangers). Ainsi, la possibilité d'apparition d'un tel événement est désormais multipliée par 6. Ceci n'est évidemment pas sans conséquence sur l'établissement des probabilités des phénomènes dangereux dont certaines sont significativement augmentées.

Pour évaluer l'impact global de l'augmentation des camions gros porteurs desservant le site, il faut recalculer les probabilités de tous les événements redoutés concernés puis en déduire l'effet sur les phénomènes dangereux affectés. A partir de la liste fournie page 19/84 de la notice de présentation, **on peut estimer que la probabilité de 8 des 59 phénomènes dangereux sera impactée :**

- n°25 : Brèche majeure sur bras camion chargement ou déchargement, 20s ;
- n°26 : Brèche majeure sur bras camion chargement ou déchargement, illimitée ;
- n°27 : Brèche majeure sur bras camion chargement ou déchargement, jet enflammé ;
- n°32 : BLEVE gros porteur ;
- n°50 : Brèche majeure sur bras camion chargement ou déchargement, 20s, UVCE ;
- n°51 : Brèche majeure sur bras camion chargement ou déchargement, illimitée, UVCE ;
- n°55 : BLEVE gros porteur ;
- n°57 : VCE dans la zone encombrée camions.

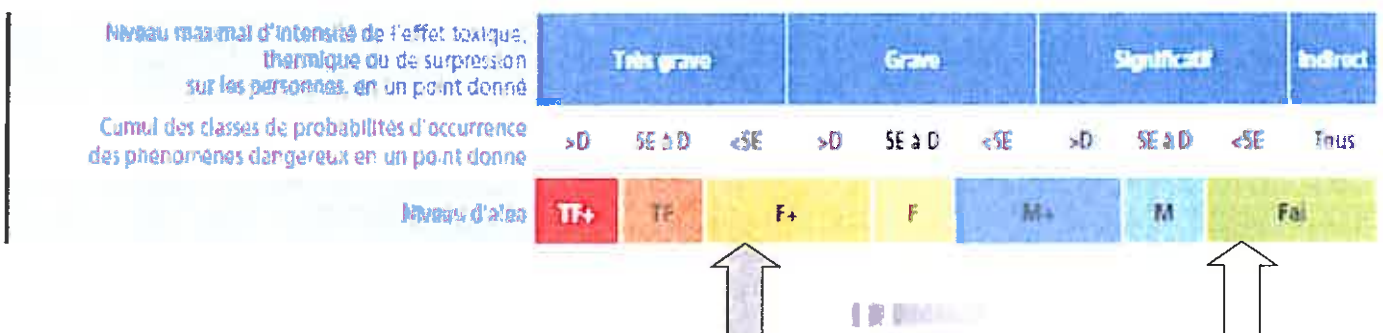
1.4. La nécessité de réviser le zonage face à un contexte nouveau

L'ensemble des éléments développés durant les deux derniers chapitre m'amène à souhaitez une révision de l'étude des dangers du site ANTARGAZ pour tenir compte du nouveau contexte d'exploitation du site. Il est important de constater que sur les 4 risques classés de rang 2 dans la matrice de criticité du MEDD, deux concernent le déchargement des wagons (Villa – BLEVE d'un wagon citerne de propane de 120m³ et Ve Fuite gros débit liquide suite à rupture canalisation DN75 liaison vers wagons) et un concerne le déchargement des camions (Ila Brèche majeure sur bras de chargement ou de déchargement camion). Ceci offre une preuve supplémentaire de l'importance du mode d'approvisionnement dans la sécurité du site. D'autant que les effets dominos (page 342 et suivantes de l'étude des dangers du site ANTARGAZ) sont aussi à réévaluer.

Comme le zonage du PPRT dépend des phénomènes dangereux déterminés lors de l'étude des dangers, les périmètres devront être mis à jour à l'issue de cette révision. On peut par exemple prendre le cas du bâtiment DE6 - VIA LOCATION (bâtiment SCI OLIMAR). D'après l'étude des dangers, ce bâtiment est concerné par un phénomène dangereux avec des effets très graves et 8 phénomènes dangereux avec des effets significatifs (cartes des zones d'effets annexées à l'étude des dangers). Or, le seul phénomène dangereux avec des effets très graves et 5 phénomènes dangereux avec des effets significatifs sont liés à la présence ou au transbordement des wagons. Ainsi, lorsqu'on supprime ces phénomènes dangereux, il ne reste que 3 phénomènes dangereux avec des effets significatifs. D'où un déclassement des aléas de Fort + à Faible. En termes de zonage, **le bâtiment VIA LOCATION doit passer de la zone rouge claire à la zone bleue claire.**

Dangers	Phénomène dangereux	Effets	Probabilité
Très graves	n°33: BLEVE wagon	Thermique	E
Graves			
Significatifs	n°20 : Rupture canalisation de propane liquide camions-wagons, illimitée, flash fire	Surpression	E
	n°32 : BLEVE gros porteur	Surpression	E
	n°35 : Rupture guillotine canalisation de soutirage d'un RST, fuite illimitée, UVCE	Surpression	E
	n°43 : Rupture canalisation de propane liquide au sein de la pomperie, illimitée, UVCE	Surpression	E
	n°46 : Rupture canalisation de propane liquide camions-wagons, 20s, UVCE	Surpression	D
	n°47 : Rupture canalisation de propane liquide camions-wagons, illimitée, UVCE	Surpression	E
	n°53 : Brèche majeure sur bras wagon déchargement, illimitée, UVCE	Surpression	E
	n°56: BLEVE wagon	Surpression	E

Evolution des phénomènes dangereux concernant le bâtiment VIA LOCATION



Evolution de la caractérisation de l'aléa (source note de présentation page 26/84)

Type d'aléas		Couleur de la zone dans le zonage brut
Aléa thermique	Aléa de surpression	
TF à TF +	M à TF +	Rouge foncé
F+	Fai à M+	Rouge clair
M+	Fai à M+	Bleu foncé
nul à Fai	Fai	Bleu clair

Caractérisation du zonage en fonction des aléas (note de présentation page 39/84)

1.5. La nécessité de réviser le coût de la délocalisation du site, largement diminué

Au-delà de la révision des documents constitutifs du PPRT, et notamment du zonage, l'arrêt de la livraison par wagons a un impact significatif sur le coût de la délocalisation du site. Cette dernière a été étudiée comme « mesure supplémentaire de réduction du risque des installations » (note de présentation page 45/84).

Ainsi, le choix du terrain d'accueil du site ANTARGAZ se trouve considérablement facilité. En effet, les différentes études de délocalisation se sont focalisées sur un site d'accueil raccordable sur une voie ferrée. Ceci a limité drastiquement le choix des terrains disponibles. Seule une implantation potentielle, répondant à tous les critères énumérés par ANTARGAZ, a été identifiée. Les parcelles concernées laissent apparaître une déclivité marquée et donc un coût de nivellement important, chiffré à 1,7 M€ dans l'étude de délocalisation réalisée par le bureau d'études BEFS Technologie.

De plus, dans la même étude, le coût des installations ferroviaires proprement dite (aiguillage, voie ferrée, ...) est estimé à 2,1 M€. En tenant compte des frais annexes (ingénierie, poste de déchargement wagons, protection incendie wagons, ...), on peut donc estimer que **l'économie sur le coût de la délocalisation est supérieure 4,5 M€.**

1.6. Un nouveau contexte amené à perdurer

Il est d'autant plus important de tirer les enseignements de l'arrêt de l'approvisionnement par wagons, que la situation actuelle est amenée à perdurer. En effet, l'arrêt de la livraison du site ANTARGAZ de Bourogne n'est pas lié à l'état de l'infrastructure ferroviaire mais à la décision nationale de FRET SNCF de ne plus assurer la livraison des sites isolés. Cette information a été confirmée par ANTARGAZ lors du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du 15 avril 2011. Cette décision unilatérale de FRET SNCF est probablement irréversible. Ainsi, à l'heure actuelle, ANTARGAZ n'a aucune information permettant d'envisager à court, moyen ou long termes la reprise de l'approvisionnement par wagons. On peut d'ailleurs remarquer que l'électrification prochaine de la ligne entre Belfort et Delle n'est pas susceptible d'apporter une réponse à ce problème uniquement lié à la politique commerciale du transporteur.

Il est donc difficilement admissible de mettre en œuvre le PPRT tel que proposé dans la mesure où il ne correspond pas à la situation réelle des dangers. La prise en compte d'un hypothétique retour de l'approvisionnement par wagons est difficilement acceptable car elle amène à maximiser les mesures foncières alors qu'un changement d'attitude de FRET SNCF est peu probable. **Son adoption nécessiterait d'ores et déjà une révision** pour y inclure ces éléments nouveaux. La population ne comprendrait pas que les périmètres fraîchement établis soient déjà remis en cause.

2. La recherche des mesures complémentaires à approfondir

2.1. *Aucune amélioration de la sécurité du site ANTARGAZ*

Dans un premier temps, il est nécessaire de souligner l'absence totale de marge de progrès, quant à la sécurité du site, mise en évidence par la procédure d'élaboration du PPRT. Malgré l'examen de plusieurs actions correctives, rien n'est actuellement envisageable pour rendre compatible l'activité d'ANTARGAZ et son environnement proche. Or, c'est l'essence même des PPRT que de permettre une amélioration de la sûreté des installations industrielles, comme le précise d'ailleurs la circulaire du 23 juillet 2007 (§ 2. Dépôts de gaz inflammables liquéfiés / Seconde partie : Analyse des études de dangers des stockages de propane et de butane) citée dans la note de présentation page 15/84 : « **Le moyen le plus efficace de réduire le risque généré par une installation est toujours d'agir sur l'installation elle-même afin de la rendre plus sûre** ».

Il est donc fondamental de continuer la réflexion pour évaluer l'ensemble des mesures complémentaires qui pourront être mises en œuvre par ANTARGAZ.

2.2. *Les effets de la réduction du diamètre des canalisations à 3 pouces*

La réduction du diamètre des canalisations à 3 pouces est envisagée comme mesure complémentaire (compte rendu de la réunion des POA du 18 décembre 2009). Cette mesure n'a cependant pas été totalement étudiée (note de présentation page 45/84). Or, cette dernière pourrait avoir des conséquences significatives sur les distances d'effets.

Or, avec la suppression des phénomènes dangereux concernant les wagons, ce sont les ruptures de canalisations qui deviennent les phénomènes dangereux avec des effets les plus étendus.

N° du PhD	Commentaire	Effet très grave	Effet grave	Effet significatif
33	BLEVE wagon	490	250	320
2	Rupture guillotine canalisation soutirage d'un RST, fuite illimitée, flash fire	183	183	201
14	Rupture canalisation propane liquide au sein de la pomperie, illimitée, flash fire	171	171	188
1	Rupture guillotine canalisation de soutirage d'un RST, fuite 20s, flash fire	153	153	168
29	Brèche majeure sur bras wagon déchargement, illimitée, flash fire	135	135	149
13	Rupture canalisation de propane liquide au sein de la pomperie, 20s, flash fire	135	135	149
26	Brèche majeure sur bras camion chargement ou déchargement, illimitée, flash fire	135	135	149
8	Rupture guillotine de l'entrée liquide d'un RST, fuite illimitée, flash fire	124	124	136
20	Rupture canalisation de propane liquide camions wagons, illimitée, flash fire	124	124	136
32	BLEVE gros porteur	120	170	210

Classement des phénomènes dangereux en fonction de l'étendu des effets (notice de présentation page 19/84)

Une réduction significative de ces distances d'effets aurait incontestablement des conséquences sur le zonage. Ainsi, en première approche, on peut constater qu'une réduction de 10% des distances d'effets des phénomènes dangereux ayant les canalisations pour origine, et en

absence d'approvisionnement par wagons, amènerait un déclassement de deux habitations de la zone rouge claire (délaissement) vers la zone bleue claire (recommandation de travaux).

Bâtiment	Zonage actuel	Zonage si réduction de 10%
Ex 1 (2 habitations)	Rouge foncé	= Rouge foncé
Ex 2	Rouge foncé	↘ Rouge clair
De 1	Rouge clair	= Rouge clair
De 2	Rouge clair	= Rouge clair
De 3	Rouge clair	↘↘ Bleu clair
De 4	Rouge clair	↘↘ Bleu clair
De 5	Rouge clair	↘ Bleu foncé
De 6	Rouge clair	↘↘ Bleu clair
B1 (2 habitations)	Bleu foncé	↘ Bleu clair
B2 (2 entreprises)	Bleu foncé	↘ Bleu clair

Evolution du zonage en tenant compte de l'arrêt de l'approvisionnement par wagons et une réduction de 10% des distances d'effets des phénomènes dangereux ayant les canalisations pour origine

Compte tenu de l'énorme impact potentiel sur le zonage, il est impératif d'étudier plus en avant l'hypothèse de réduction du diamètre des canalisations à 3 pouces.

2.3. D'autres mesures à étudier

Suite l'examen des mesures complémentaires étudiées dans le cadre de la mise en œuvre de PPRT sur d'autres installations de stockage de GPL, on peut raisonnablement proposer l'étude des mesures suivantes :

- Amélioration de la mesure de maîtrise des risques « Blevé capacités mobiles » par la mise en place d'installations d'arrosage couvrant les zones de stationnement des camions (PPRT TotalGaz GOLBEY 88)
- Amélioration de la mesure de maîtrise des risques « Blevé capacités mobiles » par la réduction et le déplacement de la zone de stationnement des camions (PPRT Butagaz L'HERGEMENT 85)
- Amélioration de la mesure de maîtrise des risques « Rupture bras de chargement / déchargement des capacités mobiles » par le déplacement des postes de chargement / déchargement des camions pour les éloigner des habitations (PPRT Butagaz L'HERGEMENT 85)
- Amélioration de la mesure de maîtrise des risques « Rupture canalisation de propane liquide au sein de la pomperie » par la mise en place d'installations d'arrosage des installations de la pomperie (PPRT TotalGaz GOLBEY 88)
- Amélioration de la mesure de maîtrise des risques « Rupture canalisation du réseau de sous-tirage » par la mise en place d'une colonne sèche alimentant une buse de pulvérisation (PPRT TotalGaz GOLBEY 88)

3. Insuffisante prise en compte de l'intérêt général

3.1. *Le coût de l'opération largement supporté par les contribuables*

Les procédures d'expropriations et de délaissements ne sont pas finalisées. Le règlement du PPRT se contente d'indiquer que les expropriations et les délaissements seront réalisés par les collectivités : communes ou EPCI compétents (Règlement III.2 et III.3 page 21). Or, ce point est fondamental puisque tout le PPRT repose désormais sur les mesures foncières. Avant d'envisager une validation de ce projet la mise au point de ces mesures paraît primordiale.

De plus, je constate qu'il n'est pas fait mention dans le règlement du devenir des parcelles acquises comme c'était le cas dans la version soumise à avis des POA (le règlement actuel passe directement du III.3 au III.5). Cette lacune est fâcheuse car cette question est très importante. Les collectivités se sont inquiétées du devenir des environs du site ANTARGAZ. En effet, pour ne pas accentuer le risque de présence humaine incontrôlée dans les bâtiments jugés comme inhabitables, ces derniers devront être démolis à l'issue des acquisitions. Un chiffrage à même été réalisé par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (note de présentation page 44/84). Au-delà du coût des démolitions, 620 000 €, ce secteur, en entrée de ville, se verra défiguré avec l'instauration de friches sur près de 600 m le long de la RD n°19.

Le financement du PPRT n'est pas assuré. Le règlement rappelle uniquement la nécessité de signer une convention tripartite Etat/Collectivités/ANTARGAZ. Les collectivités concernées étant celles qui "perçoivent la taxe professionnelle dans le périmètre couvert par le plan". Je tiens toutefois à rappeler la situation très délicate des finances des collectivités locales. De plus, il n'est pas fait référence aux pertes financières indirectes des collectivités suite à la réduction de l'assiette fiscale après les expropriations.

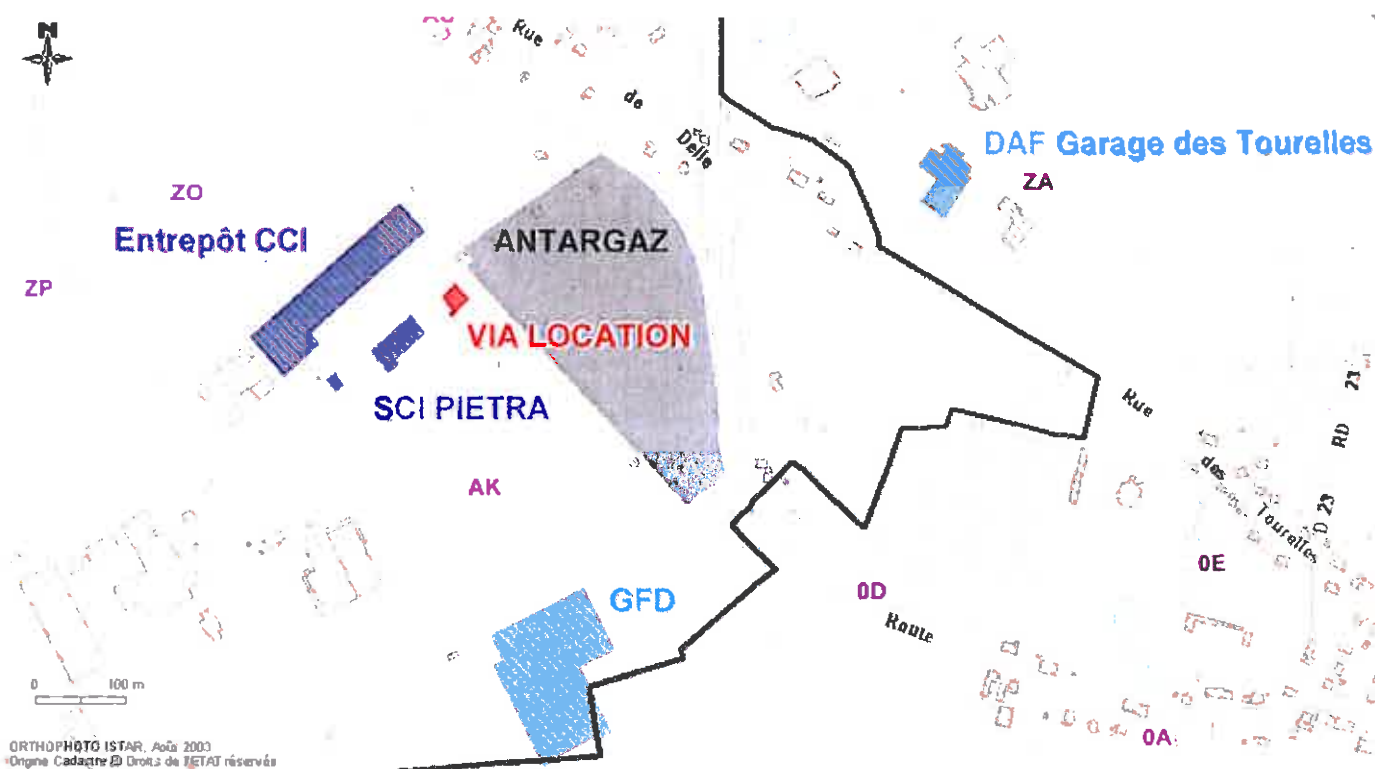
De même, l'intégralité des coûts inhérents à la protection des bâtiments ne sera pas couverte par le crédit d'impôt. Les propriétaires devront donc seuls prendre en charge une grande part de ces travaux.

ANTARGAZ sera donc l'unique bénéficiaire de cette opération puisqu'il profitera d'une mise en conformité réglementaire de son site, tout en participant le moins possible au **financement qui sera largement pris en charge par les contribuables, y compris ceux touchés par la mise en place du PPRT.**

A ce titre, je regrette qu'il ne soit pas fait référence dans le règlement à l'article L 515-20 du Code de l'Environnement prévoyant la possibilité de céder à prix coûtant les parcelles acquises à l'exploitant du site.

3.2. *L'impact économique insuffisamment pris en compte*

Les zones industrielles de Bourogne et Morvillars se verront largement impactées par la possibilité de délaissement d'une entreprise (VIA LOCATION – bâtiment SCI OLIMAR), la prescription de travaux sur deux bâtiments (SCI PIETRA et entrepôt de la CCI) et la recommandation de travaux sur deux autres bâtiments (GFD et DAF Garage des Tourelles). Ceci est aussi noté par la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Territoire de Belfort dans son courrier de réponse au projet de PPRT (note de présentation, annexe 4).



Localisation des entreprises concernées

La possibilité de délaissement de l'entreprise VIA LOCATION est très théorique puisqu'aucune mesure sur le bâti ne permettra d'assurer la sécurité des occupants en cas de pénétration du nuage de gaz et de son inflammation/explosion (note de présentation page 43/84). Dans ces conditions, il devra très probablement être abandonné et démoli.

De plus, les bâtiments en zone bleu foncé se verront imposer des restrictions d'usage : interdiction d'extension et d'aménagement aggravant la population exposée (Règlement article 11, page 12). Ainsi, l'exploitabilité de ces bâtiments va poser des problèmes avec l'impossibilité d'y augmenter significativement le nombre de salariés. On peut donc s'interroger sur leur occupation et donc à termes sur leur devenir.

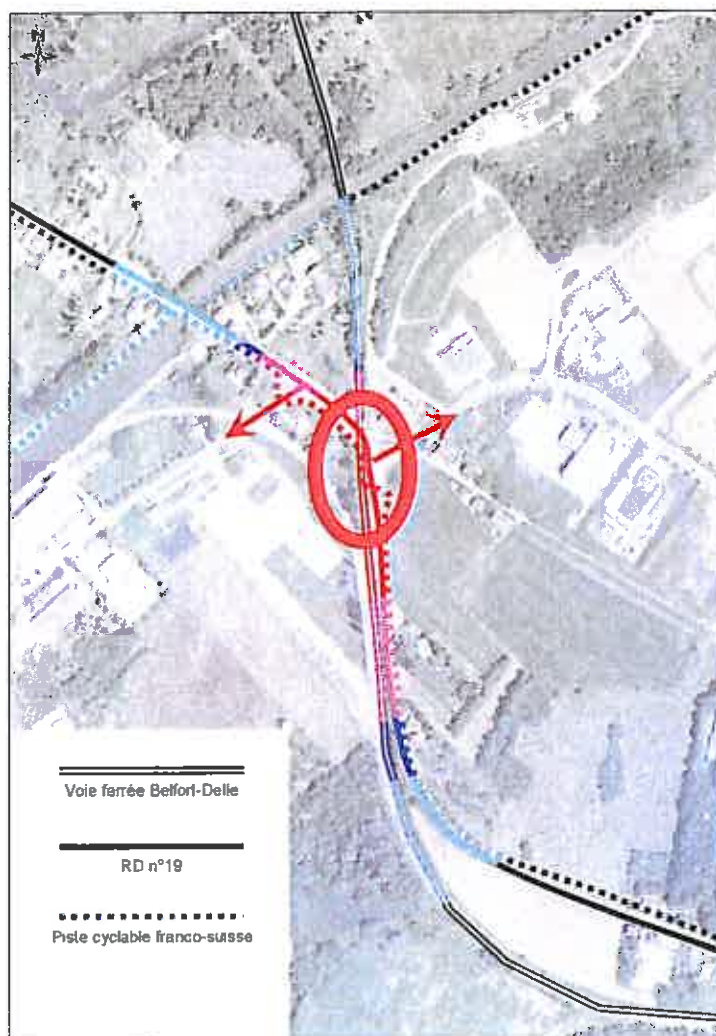
De même, des contraintes supplémentaires seront imposées en cas de construction ou d'extension des bâtiments dans la zone bleu clair. Ceci va probablement dissuader tout nouvel accroissement d'activité dans le secteur concerné. Ainsi, le devenir de ces bâtiments se trouve compromis, avec des difficultés prévisibles pour la vente ou la location.

Enfin, l'image de ces zones industrielles sera salie par la mise en place d'une signalisation PPRT le long des voiries (Règlement articles 23 et 24 page 24). Cette mesure est clairement disproportionnée par rapport aux risques réels et très anxiogène pour les salariés des autres entreprises des deux zones industrielles concernées, dont bon nombre sont hors du périmètre du PPRT. Cette disposition hypothèque aussi fortement la capacité d'attirer de nouvelles entreprises alors que la surface disponible est importante.

Ainsi, les conséquences directes sur certains bâtiments d'une part et la chute de l'attractivité liée à la signalisation d'autre part laissent planer une grande incertitude sur l'activité économique sur les zones industrielles de Bourgne et des Tourelles.

3.3. Des infrastructures de transports insuffisamment protégées

Même après l'établissement du PPRT, la sécurité autour du site ANTARGAZ ne sera pas totalement assurée avec la présence de la voie ferrée Belfort – Delle, de la RD n°19 et de la piste cyclable franco-suisse en zone rouge foncé.



Infrastructures de transport touchées par le PPRT

On peut remarquer que la notice de présentation prévoit comme mesure de prévention et de protection la mise en place « d'interdictions d'arrêt, sauf desserte dans les zones les plus exposées ». (page 80/84) Or, ceci est actuellement impossible puisque le carrefour entre la RD n°19 et l'accès à la RN n°1019 est situé en zone rouge foncé. Même si ce dernier est modifié - actuellement il fonctionne avec des stops - il n'est pas possible d'interdire l'arrêt des véhicules à une intersection. De même, pour la piste cyclable franco-suisse qui traverse le RD n°19 et pour la voie ferrée Belfort-Delle et son passage à niveau. Le projet de PPRT ne prévoyant pas de modification des modalités de croisement dans ce secteur, il se trouve actuellement inapplicable.

De plus, comme le site ANTARGAZ est implanté au niveau du seul accès à la zone industrielle de Bourogne, l'évacuation des salariés posera problème en cas d'incident. Les collectivités ont proposées l'étude d'un deuxième accès à la zone industrielle de Bourogne qui n'a pas été suivie.

Enfin, il n'a jamais été chiffré le coût inhérent à la remise en service des infrastructures de transport suite à un accident. Or, après l'électrification de la voie Belfort-Delle, ce coût sera très important.

3.4. Une situation non pérenne avec des possibilités de révision

Il n'y a pas d'indication quant à la possible révision du PPRT. Même si l'article 18 du règlement prévoit que des futures modifications du site ANTARGAZ ne pourront pas aggraver les restrictions d'urbanisation et d'usage, rien n'est prévu pour encadrer ces évolutions, notamment celles qui seraient imposées à ANTARGAZ par une modification des règles de l'art ou de la réglementation. Il serait opportun de prévoir une possibilité de fermeture du site en cas d'aggravation des contraintes urbaines même si ANTARGAZ n'en n'est pas à l'origine.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - Arglésans : .../... - Bavilliers : Mme Valérie HARLET - Belfort : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - Bermont : M. Pierre SANTOSILLO - Botans : M. Jean-Pierre DEMARCHE - Bourogne : M. Jacques BONIN - Charmois : M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - Châtenois-Les-Forges : M. André BRUNETTA - Chèvremont : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - Cravanche : M. Stéphane DARFIN - Danjoutin : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - Denney : M. Claude GIRARD - Dorans : .../... - Eloie : M. Henri GIROL - Essert : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - Evette-Salbert : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - Meroux : .../... - Méziré : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - Morvillars : .../... - Moval : M. Jean-Claude MARTIN - Offemont : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - Pérouse : M. Christian HOUILLE - Roppe : .../... - Sermamagny : .../... - Sévenans : .../... - Trévenans : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - Vétrigne : .../... - Vézelois : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
 Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers
 M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
 Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
 M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
 M. Jacques MEISTER, Vice-Président
 M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
 M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
 M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
 M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Pascal MARTIN
Vice - Président

REFERENCES : PM – 11-69/Conseil Communautaire

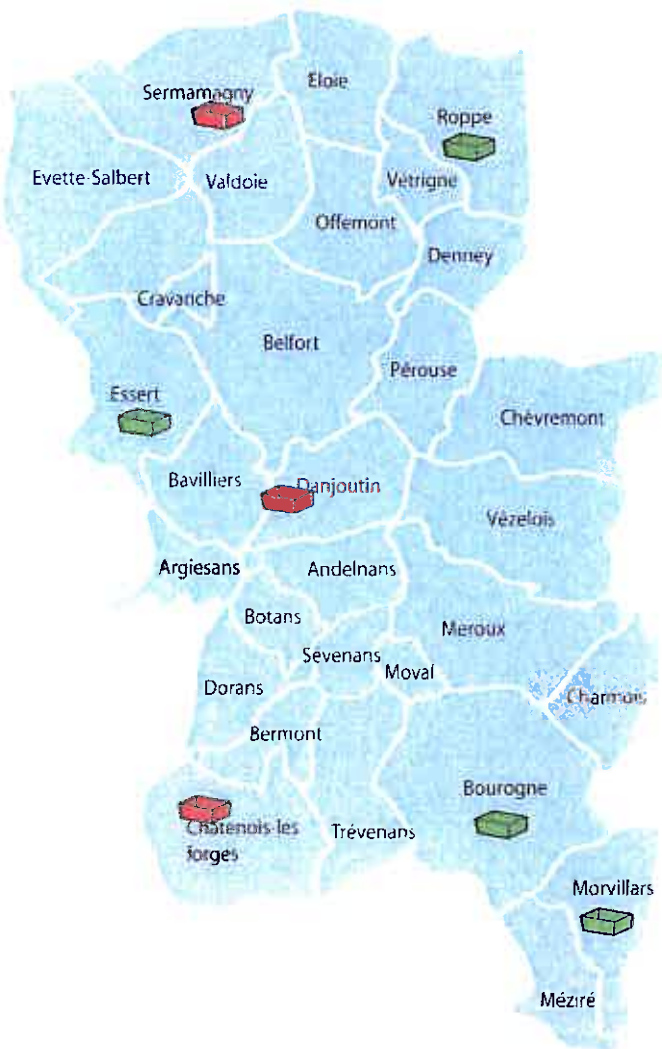
MOTS CLES : DECHETS

OBJET : Déchets verts municipaux

Le Conseil Communautaire du 7 octobre 2010 a adopté le scénario de regroupement des bennes à déchets verts du SERTRID sur les déchetteries. Ainsi, les seules bennes accessibles au public hors déchetteries seront désormais sur les seules communes de **ROPPE, ESSERT, BOUROGNE et MORVILLARS** (*BAVILLIERS ayant renoncé à conserver la benne dans la zone industrielle*).

Il convient ici de préciser que :

- les communes de la CAB utilisaient elles aussi les bennes à déchets verts du SERTRID pour l'évacuation de leurs propres déchets verts communaux,
- que les communes de BELFORT, BAVILLIERS, DANJOUTIN et OFFEMONT disposent, pour leur propre usage et en raison des tonnages importants produits, de bennes à déchets verts du SERTRID, entreposées dans leurs ateliers municipaux. Ces bennes ne sont pas accessibles au public,
- que la CAB prend en charge l'intégralité des frais inhérents à ce service particulier dédié aux communes.



La mise en service des déchetteries impose de revoir pour partie l'organisation de l'évacuation des déchets verts produits directement par les communes membres qui non plus la possibilité d'accéder, du fait de leur regroupement sur les déchetteries, aux bennes à déchets verts du SERTRID accessibles au grand public. Il vous est proposé que ces communes, qui assuraient entre autre le pré-stockage et l'évacuation par leurs propres moyens de leurs déchets verts, aient désormais la possibilité de déposer gratuitement leurs déchets verts :

- Soit en déchetterie, pour les véhicules de moins de 3T5 de PTAC, sachant que la **manœuvre est manuelle**, les véhicules-plateaux ne pouvant verser directement par dessus le garde-corps,
- Soit directement sur la plateforme de SUNDGAU COMPOST à BESSONCOURT (pas de limitation de PTAC),
- Soit dans les bennes accessibles au public des communes de ROPPE, ESSERT, BOUROGNE et MORVILLARS.

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix (unanimité des présents)

ADOpte ces nouvelles dispositions, qui risquent de générer quelques frais supplémentaires de transport pour les communes concernées.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

01 JUN 2011

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Arglésans** : .../... - **Bavilliers** : Mme Valérie HARLET - **Belfort** : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont** : M. Pierre SANTOSILLO - **Botans** : M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne** : M. Jacques BONIN - **Charmoils** : M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - **Châtenois-Les-Forges** : M. André BRUNETTA - **Chèvremont** : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche** : M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin** : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney** : M. Claude GIRARD - **Dorans** : .../... - **Eloie** : M. Henri GIROL - **Essert** : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert** : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux** : .../... - **Méziré** : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars** : .../... - **Moval** : M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont** : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse** : M. Christian HOUILLE - **Roppe** : .../... - **Sermamagny** : .../... - **Sévenans** : .../... - **Trévenans** : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie** : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne** : .../... - **Vézelois** : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmoils), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente

Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Pascal MARTIN
Vice-Président

REFERENCES : GG/CS – 11-70/Conseil Communautaire

MOTS CLES : ENVIRONNEMENT

OBJET : Plan Climat Energie Territorial – Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre à l'échelle de la CAB.

Le conseil communautaire du 11 décembre 2008 a adopté le principe du lancement du Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour la CAB et validé son élaboration pour la période 2010-2012.

La première étape du PCET consiste en un état des lieux des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à l'échelle de la CAB.

Pour réaliser cet état des lieux, le conseil communautaire du 15 octobre 2009 a validé le principe du lancement de 2 études :

- un diagnostic des émissions de GES sur le **territoire** de la CAB : cadastre des émissions réalisé par ATMO Franche-Comté,
- un diagnostic des émissions liées aux **activités** de la CAB : Bilan Carbone Patrimoine et Services[®] réalisé par le bureau d'études CLIMACTIS

Les principaux résultats de ces deux études sont présentés dans ce rapport.

1. Le cadastre des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire de la CAB

1.1. Présentation de la méthode

Le cadastre des émissions est une évaluation des flux de gaz à effet de serre (GES) générés sur le territoire de la CAB, élaborée par l'association agréée ATMO Franche Comté. Cette étude ne correspond pas à un relevé de concentration en gaz à effet de serre, mais à un calcul précis de l'impact des polluants rejetés quelle qu'en soit l'origine.

Il s'agit donc d'analyser l'ensemble des activités du territoire (industrie, transports, agriculture, résidentiel,...) et de les mettre en relation avec des facteurs d'émissions définis à l'échelle nationale.

Ce travail nécessite de rassembler un nombre très important de données. A titre d'exemple, l'élaboration du cadastre en 2004 a mobilisé 25 millions de données.

1.2. Complémentarité avec la méthode Bilan Carbone® Patrimoine et Services

Le cadastre des émissions de GES ne permet pas de distinguer la personne ou l'organisation source, ni d'évaluer les émissions à une échelle fine. C'est pourquoi, la CAB a réalisé en 2009-2010 un Bilan Carbone® afin d'évaluer précisément l'impact généré par son fonctionnement et ses services. Cette étude a permis de définir des pistes de réduction des émissions de GES pour la collectivité en interne.

1.3. Principaux résultats du cadastre des émissions de GES

Les résultats du cadastre des émissions se présentent sous forme de cartes, de tableaux et de graphiques donnant, par territoire et/ou par activité, la quantité et la nature des polluants émis ainsi que la consommation d'énergie. Les informations sont disponibles au niveau communal ou réparties dans des mailles 250 x 250 m.

Les secteurs étudiés sont :

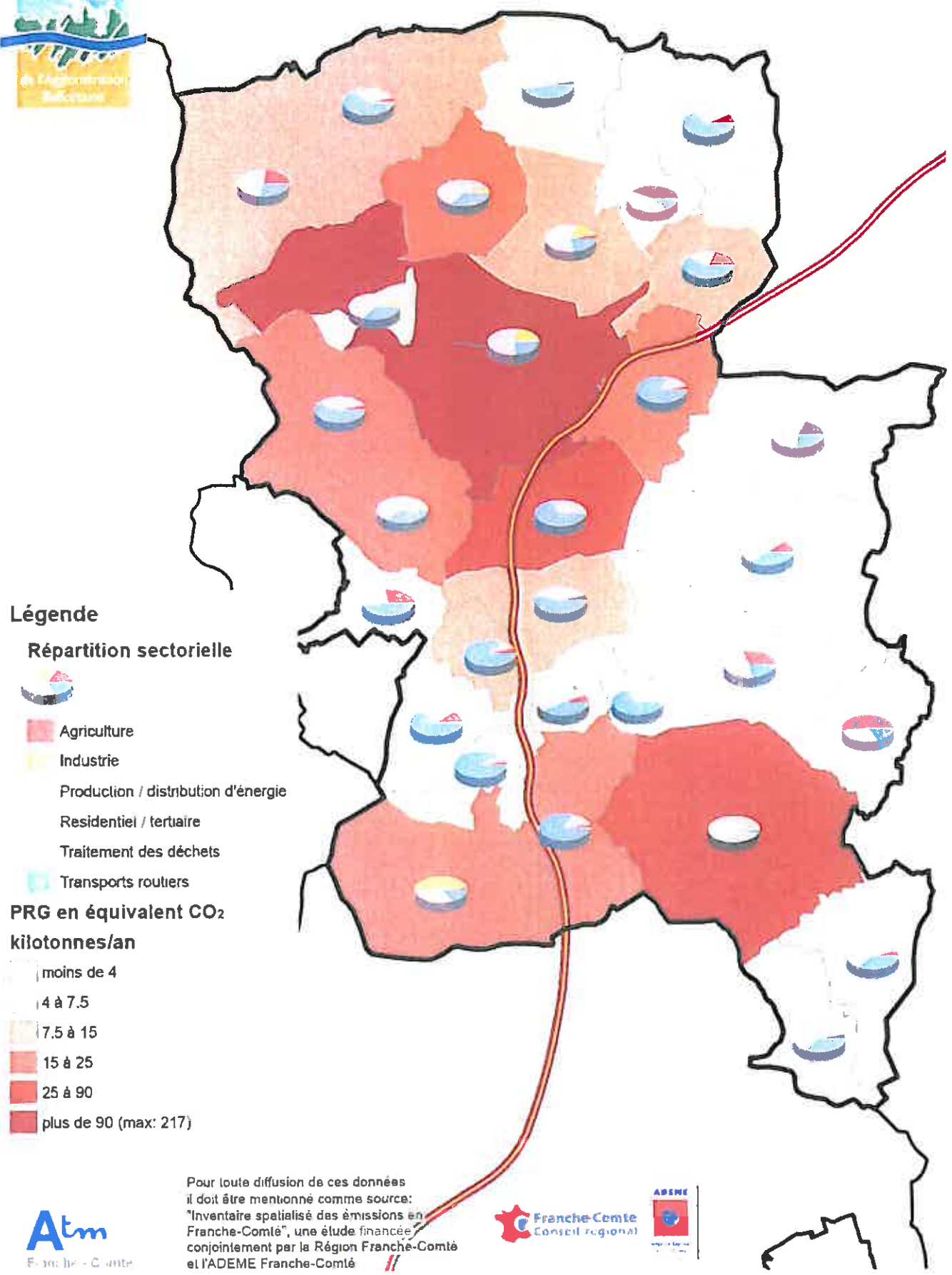
- le résidentiel,
- le transport routier et non routier,
- l'agriculture,
- l'industrie,
- le tertiaire,
- la production et la distribution d'énergie,
- le traitement des déchets.

1.3.1. Résultats à l'échelle de la CAB

La carte présentée ci-dessous présente le Pouvoir de Réchauffement Global (PRG), c'est-à-dire la somme des effets liés à tous les GES, de la CAB pour chaque commune, ainsi que la contribution par secteur d'activité.



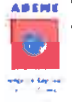
**Emissions de GES exprimée en équivalent CO₂
Année de référence 2008 (version 2010)**



- Légende**
- Répartition sectorielle**
- Agriculture
 - Industrie
 - Production / distribution d'énergie
 - Résidentiel / tertiaire
 - Traitement des déchets
 - Transports routiers

- PRG en équivalent CO₂
kilotonnes/an**
- moins de 4
 - 4 à 7.5
 - 7.5 à 15
 - 15 à 25
 - 25 à 90
 - plus de 90 (max: 217)

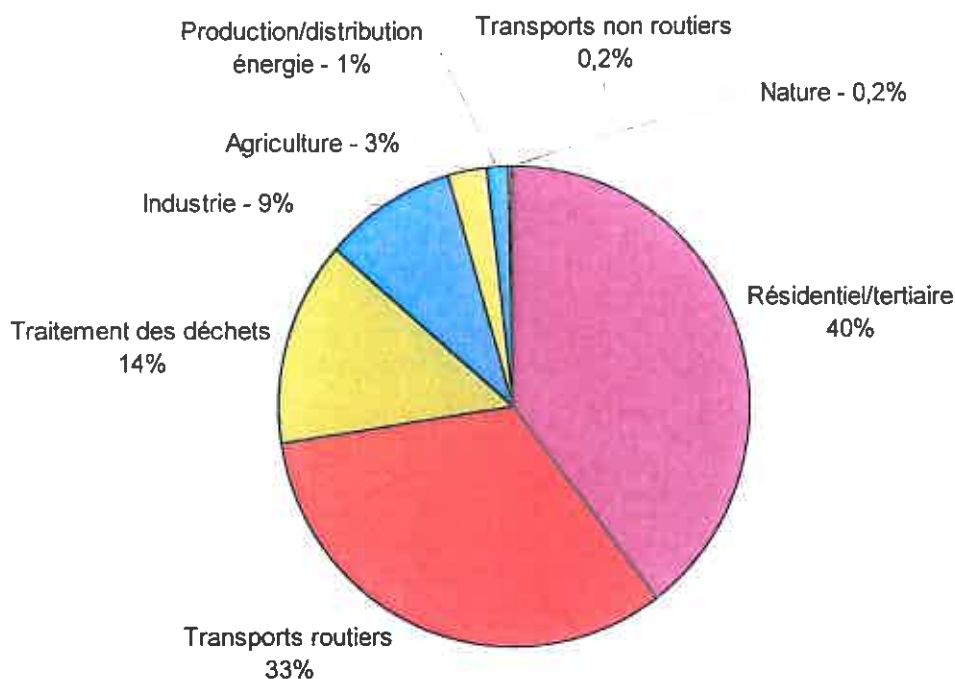
Pour toute diffusion de ces données il doit être mentionné comme source: "Inventaire spatialisé des émissions en Franche-Comté", une étude financée conjointement par la Région Franche-Comté et l'ADEME Franche-Comté //



A l'échelle des 30 communes de la CAB, les principaux secteurs d'émissions de gaz à effet de serre sont le résidentiel/ tertiaire ainsi que les transports routiers.

Secteurs d'émissions	PRG (en teq CO ₂)	CO2 (t/an)	CH4 (t/an)	N2O (t/an)	PM10 (kg/an)	Benzene (kg/an)	NOx (kg/an)
Résidentiel/tertiaire	227 293	222 831	88	8	78 530	2 526	221 643
Transports routiers	186 603	184 591	12	6	92 992	7 206	929 490
Traitement des déchets	80 676	75 967	34	13	299	125	65 600
Industrie	51 142	50 387	4	2	33 265	89	59 036
Agriculture	16 895	1 857	333	26	53 414	427	67 089
Production/ distribution énergie	7 196	3 367	180	0	191	222	3 953
Transports non routiers	1 082	965	0	0	3 454	37	11 934
Nature	998	-	48	-	-	-	-
Sylviculture	-	-	-	-	-	-	466
Total général	571 884	539 966	698	56	262 144	10 631	1 359 211

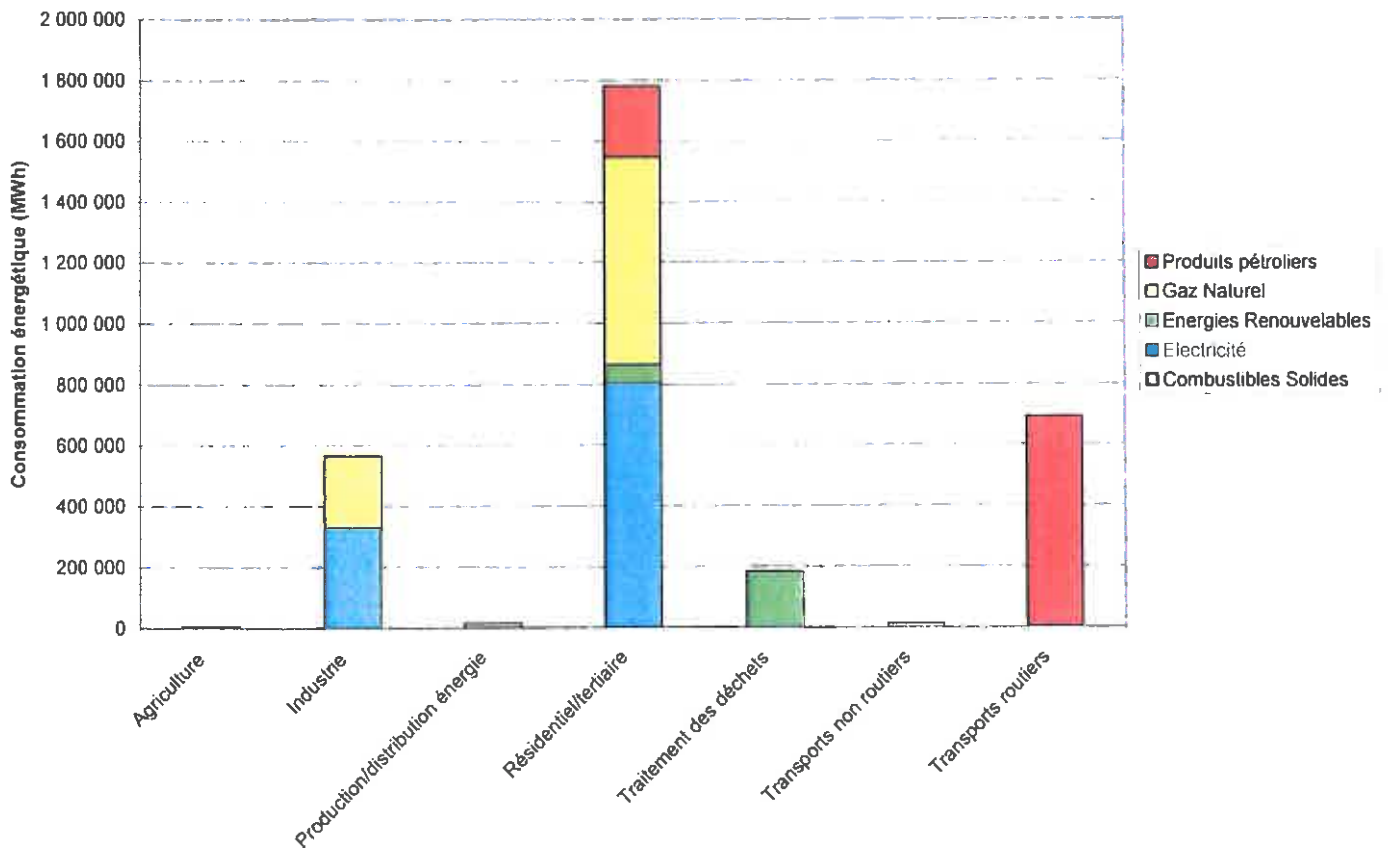
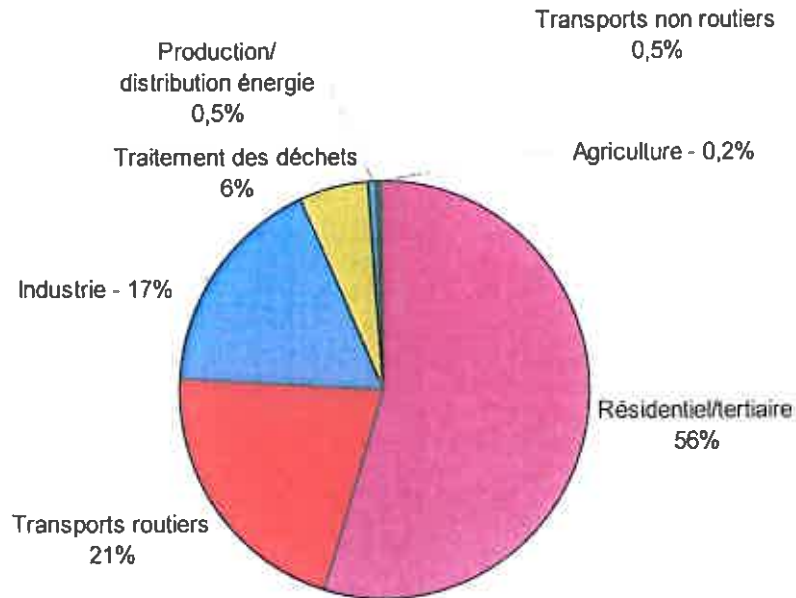
Part de chaque secteur au pouvoir de réchauffement global (PRG) en 2008 (en teqCO₂)



Pour être complet, les émissions de gaz à effet de serre peuvent être mises en relation avec les consommations d'énergie pour chaque secteur. Pour les 30 communes de la CAB, la consommation énergétique s'établit à 3 260 287 MWh.

On peut ainsi remarquer que certaines activités très énergivores ont un impact relatif en termes de GES et vice versa. Cette différence est notamment liée aux facteurs d'émissions de l'électricité assez faible en France (100 kWh d'électricité = 8 kg eqCO₂ alors que 100 kWh de gaz naturel = 23 kg eqCO₂).

Consommation d'énergie par secteur en 2008 (en MWh)



Le secteur résidentiel / tertiaire :

Il représente essentiellement l'énergie liée au chauffage (64 % dans le résidentiel et 46 % dans le tertiaire) et aux diverses consommations d'électricité (éclairage, utilisation d'appareils électriques ; soit 21 % pour le résidentiel et 31 % dans le tertiaire). D'autres points de consommations d'énergie ont été identifiés comme la production d'eau chaude, la climatisation, la cuisson ou l'éclairage public.

La consommation d'énergie globale de ce secteur représente 1 780 957 MWh, soit 56% de la consommation totale de la CAB.

On peut remarquer que la part du résidentiel / tertiaire dans les consommations d'énergie et les émissions de GES est comparable aux résultats régionaux, ainsi qu'aux résultats des autres agglomérations franc-comtoises telles que Besançon et Montbéliard.

Le secteur des transports routiers :

Il comprend les consommations de carburants des véhicules particuliers (54 % des consommations du secteur transports routiers), des poids lourds (28%), mais également les véhicules utilitaires légers (17,3%) et les deux roues.

C'est un secteur qui, à la fois consomme beaucoup d'énergie, mais est par ailleurs fortement émetteur en GES. Ainsi, il mobilise 691 721 MWh, soit 21% des consommations énergétiques de la CAB.

La présence de l'A36 sur le territoire de la CAB impacte le bilan avec un fort transit de poids lourds. L'A36 représente à elle seule un tiers émissions liées au transport routier et 11% du total des émissions.

Comme pour le résidentiel / tertiaire, les résultats sur la CAB sont conformes aux tendances régionales.

L'industrie :

C'est le troisième poste consommateur d'énergie à l'échelle de la CAB. Il représente 566 600 MWh, soit 17% du total communautaire. Or, ce secteur est peu émetteur de GES (9% des émissions), si on le compare notamment aux transports routiers (33% des émissions). Cette différence s'explique par l'utilisation majoritaire de l'électricité dans l'industrie, qui est moins émettrice de GES que la combustion de carburants dans le secteur du transport.

Le traitement des déchets :

Localisée sur la commune de Bourogne, au niveau de l'usine d'incinération des déchets, il consomme 182 743 MWh, soit 6% des consommations de la CAB.

Transports non routiers :

Les consommations imputées aux transports non routiers correspondent principalement aux utilisations d'énergie dans les transports ferroviaires. Elles restent négligeables à l'échelle de la CAB.

Le secteur agricole :

Il est peu consommateur d'énergie. Par contre, il est émetteur de GES et notamment de méthane (CH₄), qui est à mettre en relation avec l'activité d'élevage sur le territoire communautaire.

1.3.2. Fiches de synthèse communales

Les émissions de gaz à effet de serre ont également été évaluées à l'échelle communale. Pour chacune des 30 communes, une fiche a été élaborée. Celle-ci présente d'une part les émissions de gaz à effet de serre, à une échelle plus fine (mailles de 250x250 m) puis les sources les consommations énergétiques. Vous trouverez ci-joint en annexe les 30 fiches communales.

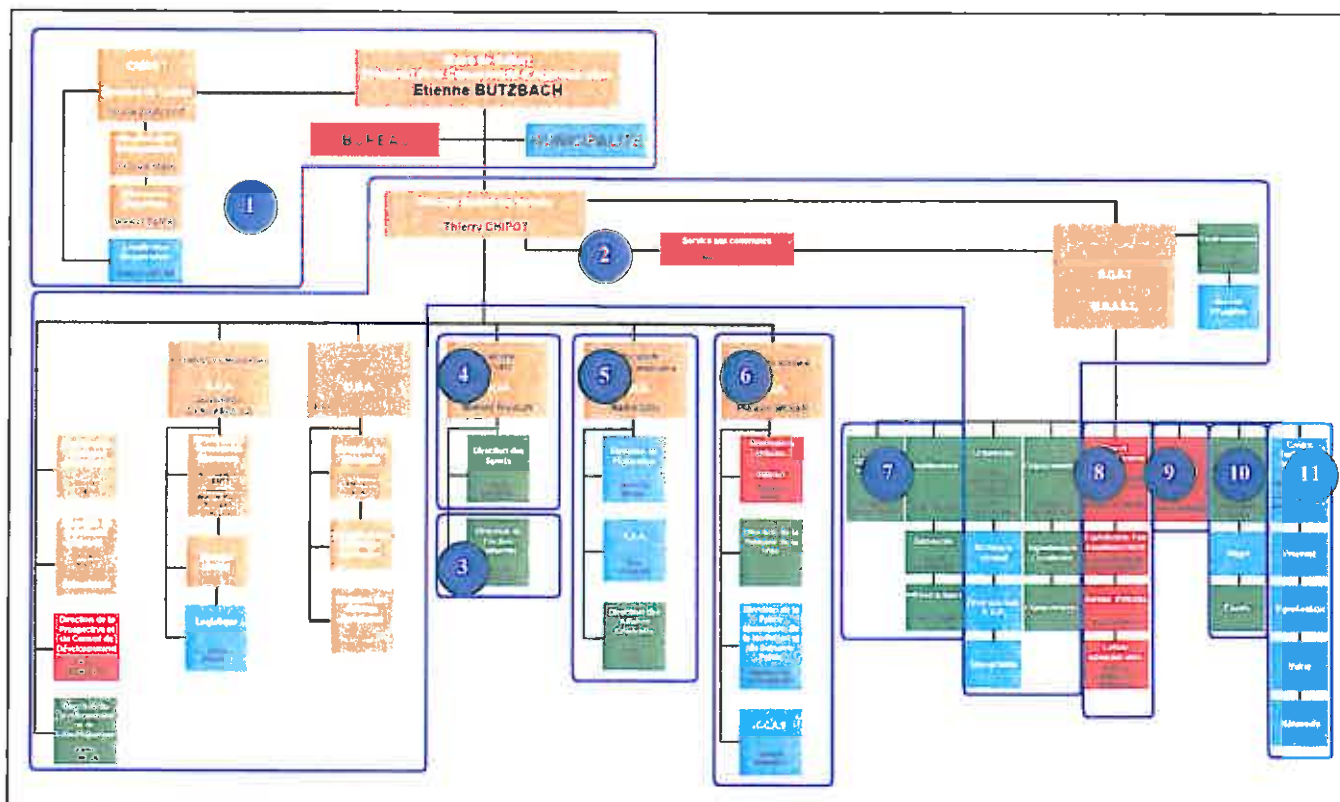
2. Bilan Carbone Patrimoine et Services®

L'article 75 de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", rend obligatoire pour les communautés d'agglomération et les communes de plus de 50 000 habitants la réalisation « d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des compétences de la collectivité » d'ici le 31/12/2012. Ce dernier doit être réactualisé au moins tous les trois ans.

La Ville de Belfort et la CAB ont d'ores et déjà réalisées ce diagnostic par l'intermédiaire des Bilans Carbone Patrimoine et Services®. Cet outil, développé par l'ADEME, permet, dans un cadre normalisé, de faire un état complet des émissions de GES par secteur, par énergie ou par contributeur.

Les Bilans Carbone® ont été réalisés par le bureau d'études CLIMACTIS sur l'année de référence 2008. Pour établir un diagnostic fiable, l'ensemble des directions ont été sollicitées pour rassembler les informations nécessaires.

Par souci de clarté, les activités de la Ville et de la CAB ont été réparties en 11 catégories : Cabinet-Elus (1), DGS-Ressources-Développement-DGST-Environnement-Urbanisme (2), Culture (3), Sports (4), Education-Affaires générales (5), Solidarité urbaine (6), OPN-Maintenance (7), Eau-Assainissement* (8), Déchets Ménagers* (9), Espaces verts** (10) et CTM*** (11).



Répartition des Directions Ville/CAB par activité

* uniquement pour le Bilan Carbone® CAB

** pour le Bilan Carbone CAB, la Direction des Espaces Verts est comptabilisée avec DGS – DGST – Ressources (2)

*** uniquement pour le Bilan Carbone® Ville

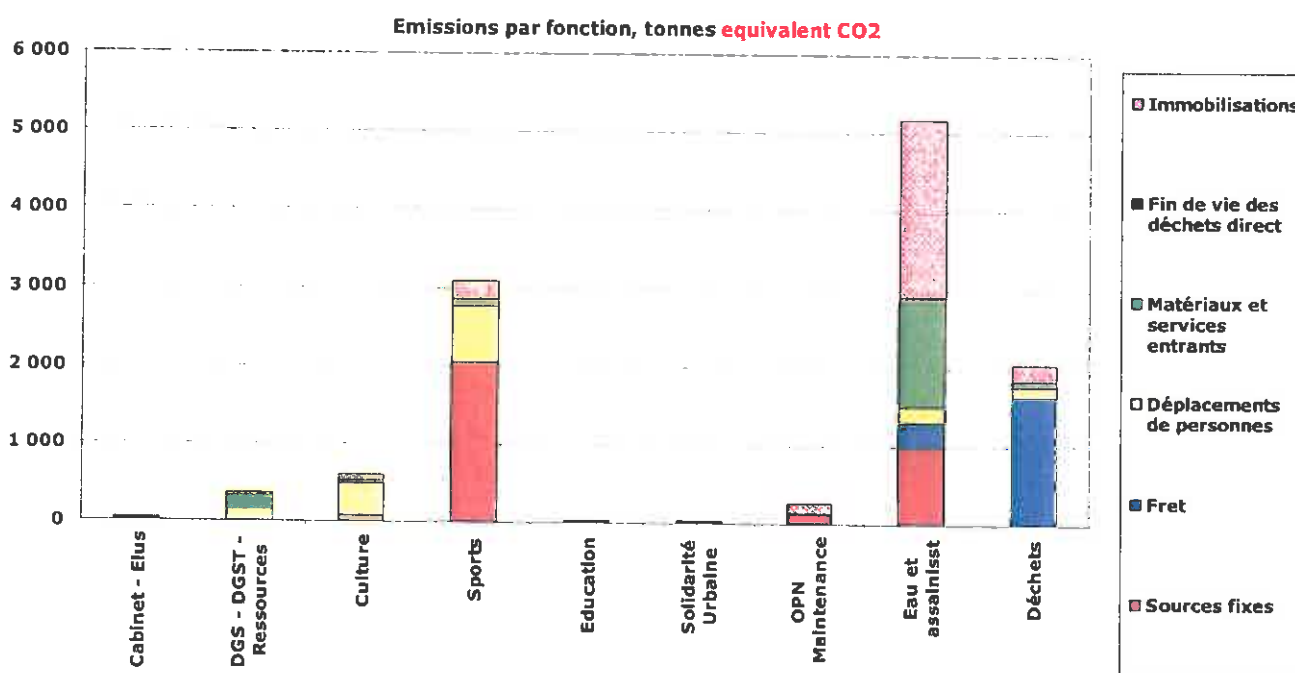
2.1. Emissions prises en compte

La méthode Bilan Carbone® évalue les émissions directes et indirectes de GES. Elles se répartissent en 6 catégories :

- Sources fixes : les consommations d'électricité, de gaz et de fuel
- Déplacements des personnes : agents, élus et visiteurs (les élèves des écoles sont considérés comme des visiteurs)
- Matériaux et services entrants
- Fret : interne (déplacements de camions et d'engins) et fret fournisseur
- Fin de vie des déchets générés par les services
- Immobilisations (énergie grise) : prise en compte des émissions de GES liées à la construction des bâtiments et des infrastructures

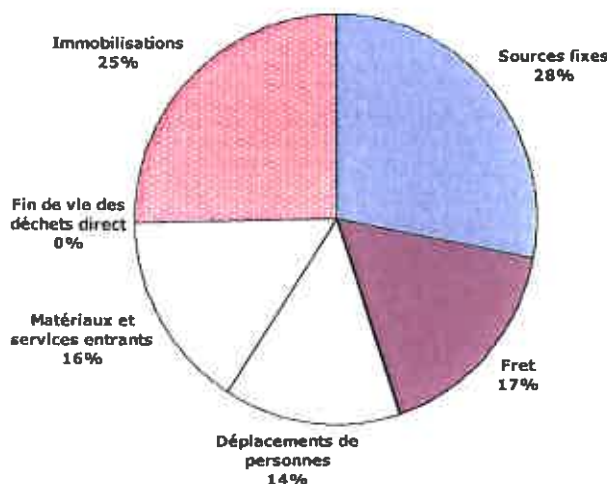
2.2. Principaux résultats pour la CAB

Le Bilan Carbone® pour la CAB a été évalué en 2008 à 11 432 teqCO₂.



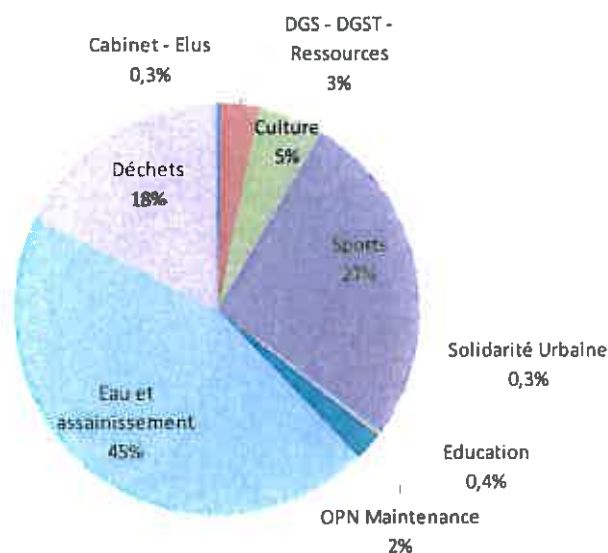
Bilan Carbone® CAB par activité et par catégorie

Le bilan met en évidence le rôle majeur des bâtiments et des infrastructures eau-assainissement - sources fixes 28% et immobilisations 25% - qui caractérise les structures ayant principalement des activités de services. A noter l'importance du fret 17%, lié à la circulation des camions de collecte des déchets ménagers. Il est impossible de comparer les chiffres obtenus par la CAB à ceux d'autres collectivités équivalentes faute de références nationales.



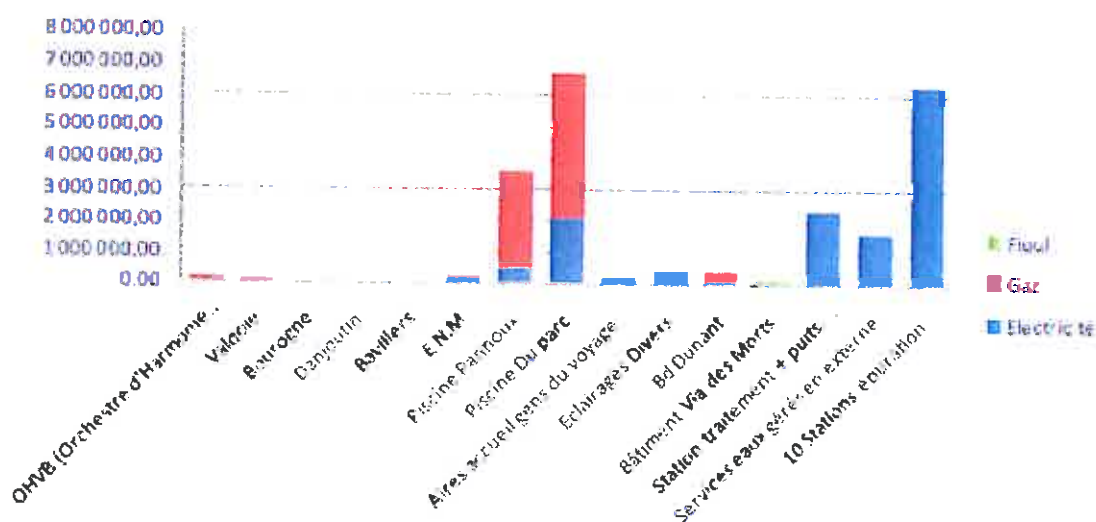
Bilan Carbone® CAB par catégorie

En termes d'activités, c'est "l'eau et l'assainissement" qui représente le plus d'émissions de GES. En effet, cette activité mobilise de nombreuses installations techniques et consomme beaucoup de réactifs ; suivent l'activité Sports avec l'exploitation de la patinoire et des piscines et l'activité Déchets ménagers avec le fret lié à la collecte.



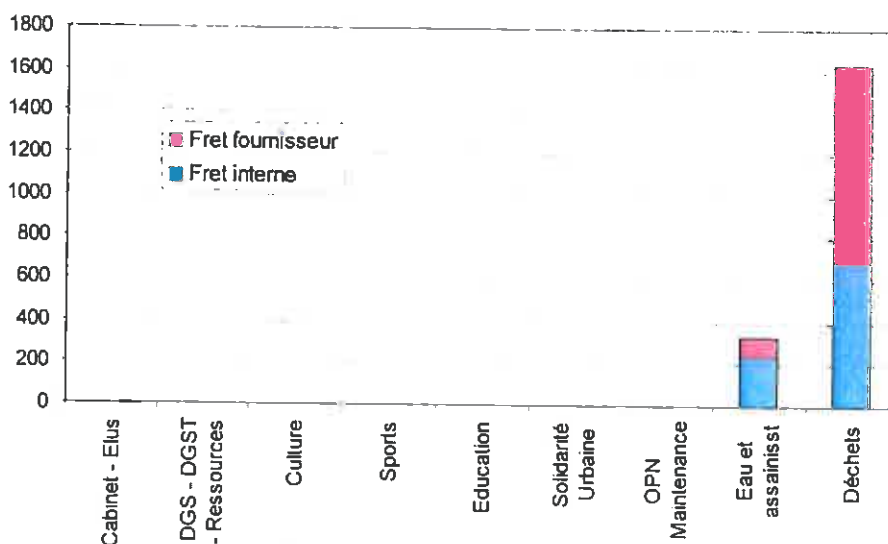
Bilan Carbone® CAB par activité

Pour les sources fixes, les émissions de GES proviennent essentiellement du gaz naturel (8 300 MWh/an), même si la consommation d'électricité est largement supérieure (13 900 MWh/an). Le gaz naturel est principalement consommé par la piscine, la patinoire du Parc (56%) et la piscine Pannoux (37%). 74% de l'électricité sont utilisés pour les stations d'épuration.



Consommation cumulée en kWh/an

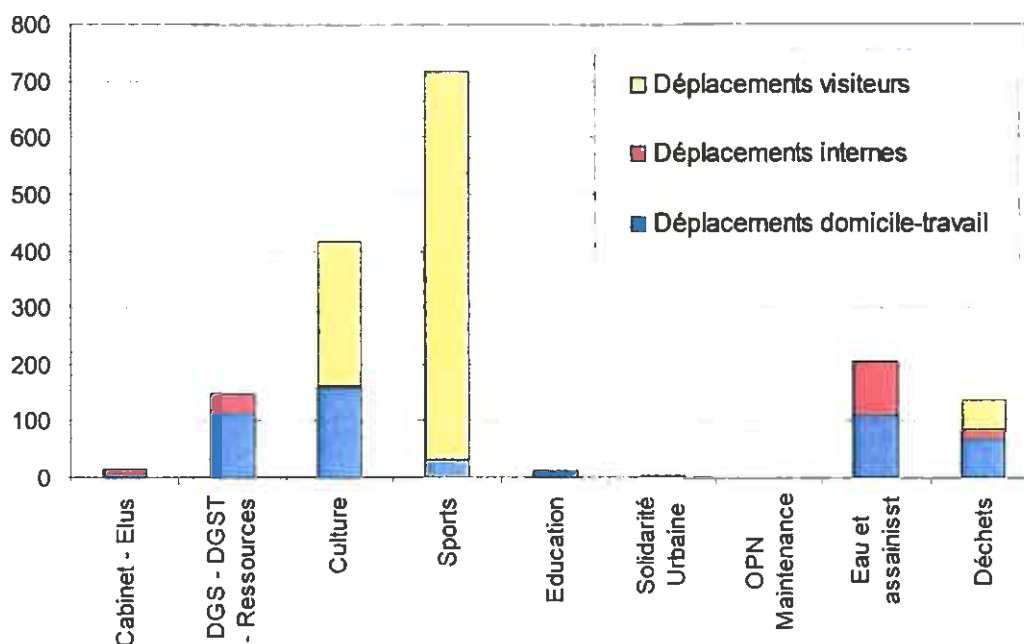
Le fret représente 17% du bilan avec 1 962 teqCO₂. Il prend notamment en compte les 236 694 litres de gasoil consommés pour la collecte des déchets ménagers. A noter les 79 552 litres de gasoil consommés par le service eau/assainissement pour l'entretien des réseaux.



Emissions liées au fret en teqCO₂/an

Les déplacements domicile-travail des agents représentent 4% du bilan avec 1 040 teqCO₂. En effet, 67% des trajets sont réalisés en voiture, ce qui représente 2 048 418 km/an.

Les déplacements des visiteurs représentent 9% des émissions. On les trouve principalement pour les activités Sports (piscines et patinoire) et Culture (écoles de musique).



Emissions liées aux déplacements de personnes en teqCO2/an

Les matériaux et services entrants représentent 16% du bilan avec 1 630 teqCO2. Ils prennent notamment en compte : les 900 poubelles, soit 11 tonnes de plastique, les 20,6 tonnes de colonnes de recyclage, les 2 000 tonnes de produits de traitement eau/assainissement, les 11 tonnes de papier et imprimés, ...

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **PREND ACTE** des données du cadastre des émissions de Gaz à Effet de Serre qui lui ont été présentées,
- **PREND ACTE** des données du Bilan Carbone Patrimoine et Services® qui lui ont été présentées.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,



(Signature)
Jacques HANS

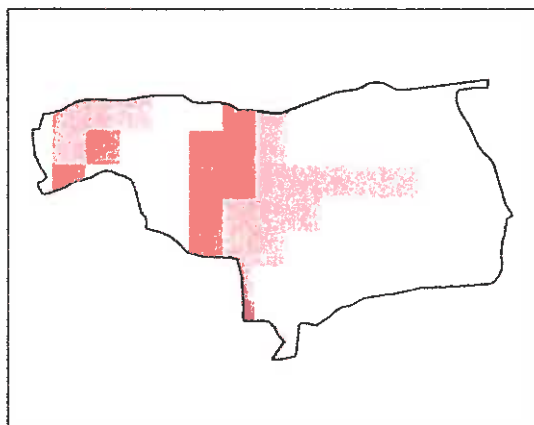
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



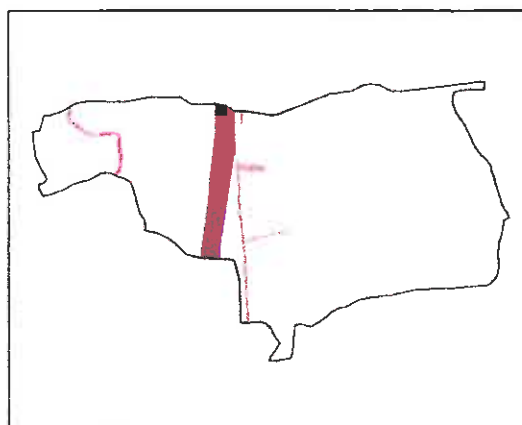
COMMUNE D'ANDELNANS

12,6 kilotonne éq CO₂ par an

La commune d'Andelnans est située au sud de Belfort. Elle est traversée par l'autoroute A36 et comporte d'importantes zones d'activités.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

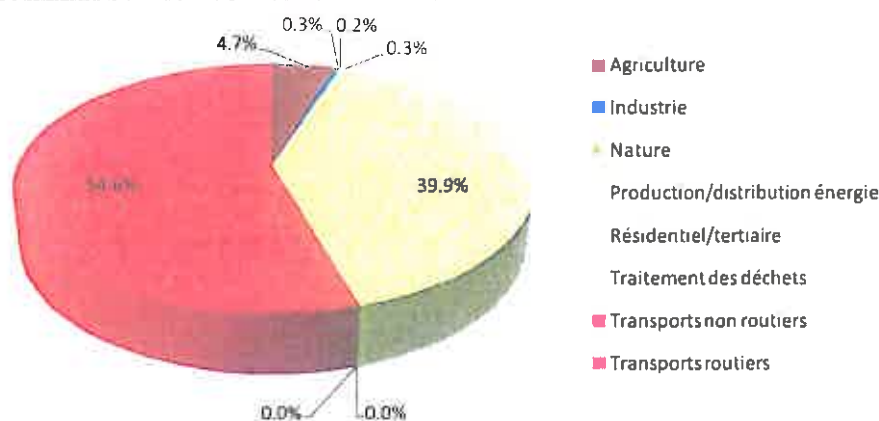


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	598	45	15	1	662	11	1 706
Industrie	42	42	0	0	420	1	270
Nature	19	-	1	-	-	-	7
Production/distribution énergie	44	-	2	-	-	7	-
Résidentiel/tertiaire	5 034	4 916	3	0	3 033	46	11 687
Traitement des déchets	-	-	-	-	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	6 892	6 825	0	0	3 421	123	39 424
Total	12 629	11 827	22	1	7 536	189	53 094

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE D'ANDELNANS

79 685 MWh d'énergie primaire par an

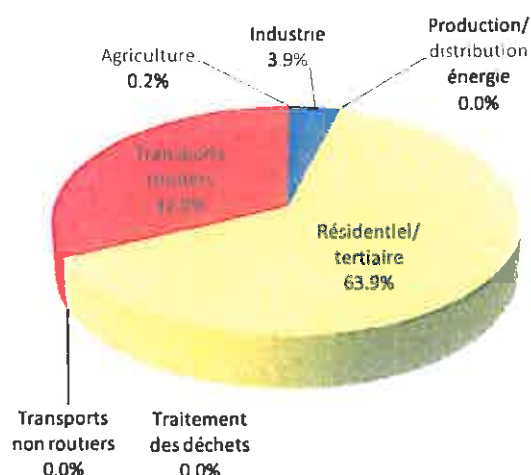


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	1 968
Electricité	33 411
Essence	3 991
Essence aviation	-
Fioul domestique	7 331
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	520
Gaz naturel	10 935
Gazole	21 523
Houille	8
Ordures ménagères	-
Total	79 685

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

L'autoroute A36 conditionne fortement le territoire de la commune d'Andelnans, biaisant les indicateurs de répartition des GES, que ce soit pour le transport de marchandise ou le transport de personnes et expliquant la moyenne supérieure à celle de CAB pour les émissions par habitant.

Malgré la présence de cette autoroute, la consommation énergétique du secteur résidentiel/tertiaire reste dominante, notamment à cause de l'électricité qui est fortement utilisée dans les nombreux établissements commerciaux et industriels présents sur les deux zones d'activités de la commune.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	10.0	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.7	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	2.3	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

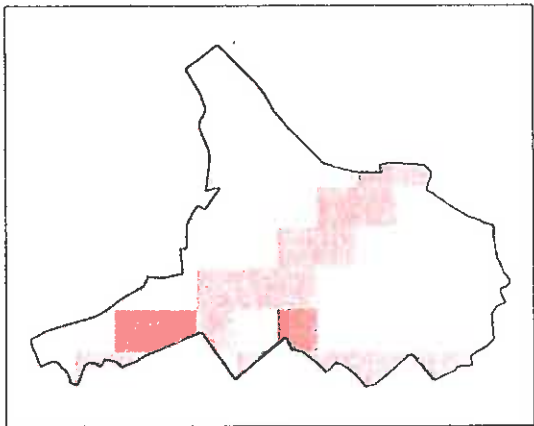
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



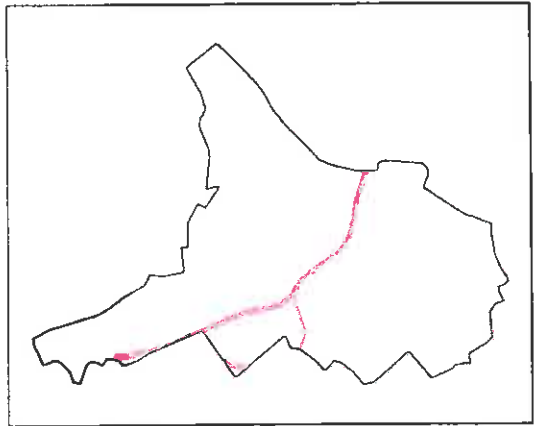
COMMUNE D'ARGIESANS

4,8 kilotonne éq CO₂ par an

La commune d'Argiesans, située au sud-ouest de Belfort, subit une influence significative du trafic de la départementale D83 en direction de Belfort.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km

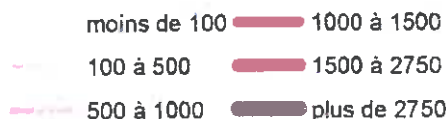


Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

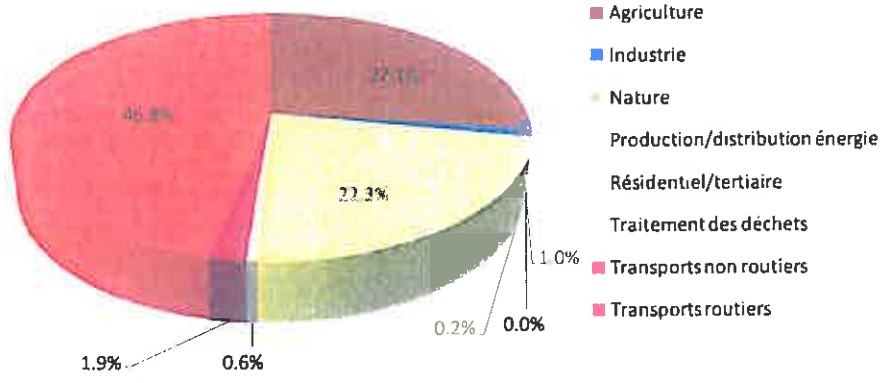


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	1 292	123	29	2	1 287	28	4 647
Industrie	50	49	0	0	38	0	91
Nature	0	-	0	-	-	-	3
Production/distribution énergie	12	-	1	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	1 066	1 034	1	0	794	15	949
Traitement des déchets	29	8	1	0	-	-	-
Transports non routiers	90	80	0	0	340	2	996
Transports routiers	2 231	2 208	0	0	1 223	64	11 467
Total	4 770	3 501	32	2	3 682	109	18 152

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE D'ARGIESANS

17 885 MWh d'énergie primaire par an

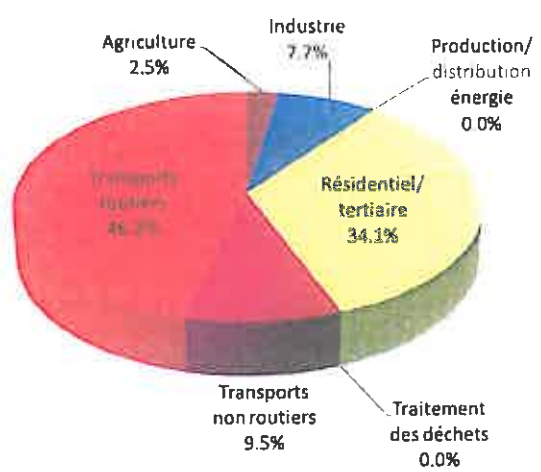


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	653
Electricité	4 289
Essence	1 735
Essence aviation	-
Fioul domestique	1 276
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	155
Gaz naturel	2 950
Gazole	6 819
Houille	9
Ordures ménagères	-
Total	17 885

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:
 La départementale D83 impacte fortement les émissions de la commune mais les activités agricoles ont également un impact significatif pour presque un tiers des émissions de la commune, devant le secteur résidentiel/tertiaire. Cet apport de transit explique en partie les émissions par habitant au dessus de la moyenne de la CAB.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	10.7	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.7	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	2.7	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:
 GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.
 PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

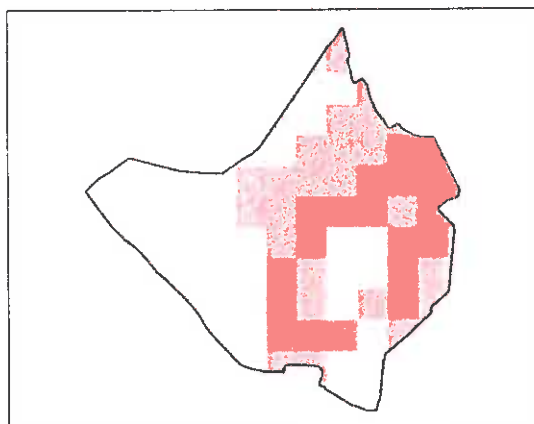
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



COMMUNE DE BAVILLIERS

24,5 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Bavilliers est située en limite sud-ouest de la ville de Belfort, quasi extension de la ville avec un tissu urbanisé quasi continu.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

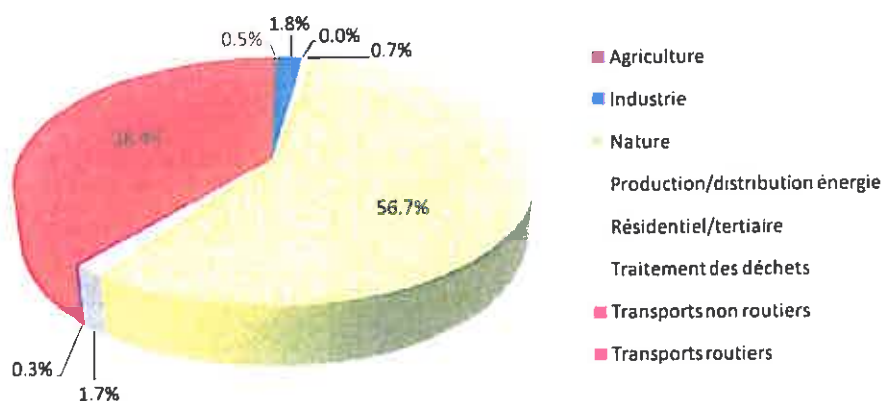


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	122	64	0	0	100	4	717
Industrie	432	426	0	0	3 901	1	612
Nature	0	-	0	-	-	-	5
Production/distribution énergie	170	-	8	-	-	10	-
Résidentiel/tertiaire	13 881	13 652	4	0	3 340	126	13 375
Traitement des déchets	418	411	-	0	-	-	-
Transports non routiers	68	60	0	0	256	2	751
Transports routiers	9 397	9 289	1	0	4 362	554	43 079
Total	24 488	23 903	13	1	11 960	697	58 539

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE BAVILLIERS

152 212 MWh d'énergie primaire par an

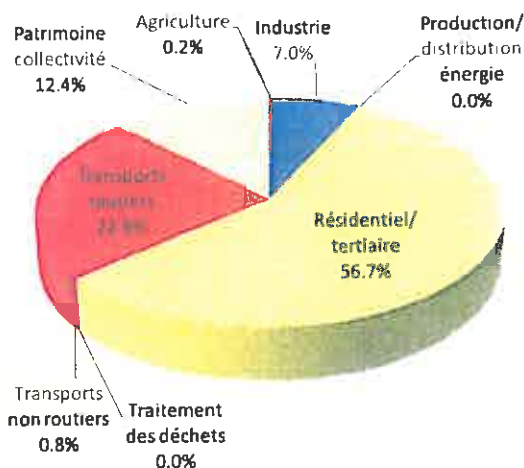


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	2 052
Electricité	54 896
Essence	10 491
Essence aviation	-
Fioul domestique	16 197
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	1 652
Gaz naturel	42 122
Gazole	24 723
Houille	80
Ordures ménagères	-
Total	152 212

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

La départementale D83 impacte la commune de manière notable mais le premier secteur émetteur reste le résidentiel/tertiaire. La relative densité de la commune et la proximité immédiate de Belfort, conjuguées à une activité industrielle limitée permettent à la commune de garder des émissions relativement modérées au prorata par habitant.

Il est à noter que la part significative de consommation énergétique attribuée au patrimoine de la collectivité est due à des équipements sportifs relativement énergivores par nature (piscine et patinoire).

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	5.1	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.3	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	1.2	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

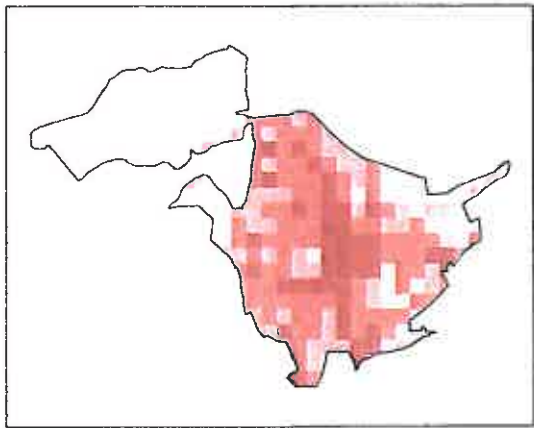
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



COMMUNE DE BELFORT

217,4 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Belfort concentre plus de la moitié de la population de l'agglomération tout en ayant conservé des activités industrielles significatives et de nombreuses zones d'activités.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

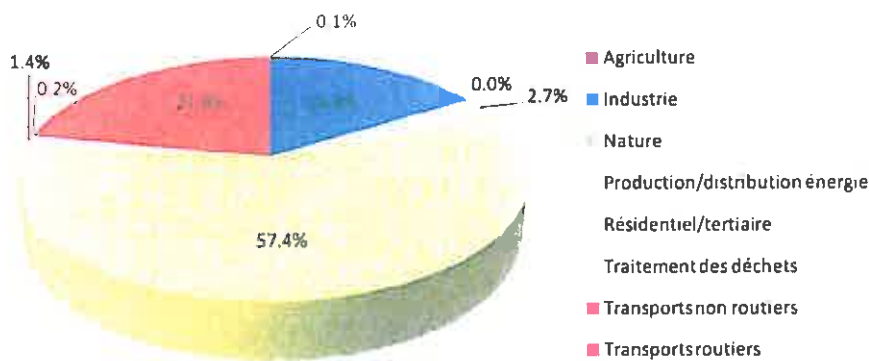


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	157	81	0	0	404	12	992
Industrie	35 378	34 855	2	2	6 099	74	40 195
Nature	31	-	1	-	-	-	43
Production/distribution énergie	5 975	3 367	122	0	191	130	3 953
Résidentiel/tertiaire	124 864	123 008	17	5	14 541	1 061	126 294
Traitement des déchets	3 079	3 018	0	0	-	-	-
Transports non routiers	344	307	0	0	871	9	3 815
Transports routiers	47 599	47 074	4	1	22 444	2 566	220 157
Total	217 427	211 709	147	8	44 550	3 852	395 449

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE BELFORT

1 520 880 MWh d'énergie primaire par an

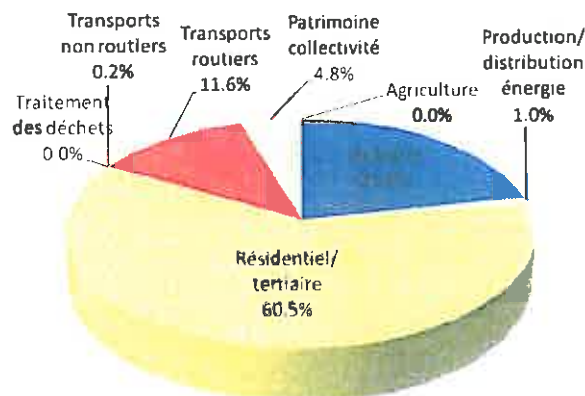


Figure 4. Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	11 667
Electricité	602 274
Essence	50 238
Essence aviation	-
Fioul domestique	85 875
Fioul lourd	1 277
Gaz de pétrole liquéfié	11 013
Gaz naturel	628 289
Gazole	128 903
Houille	1 345
Ordures ménagères	-
Total	1 520 880

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Le secteur résidentiel et tertiaire est responsable non seulement de la près de 60 % des émissions de GES mais aussi de plus de 60 % des consommations d'énergie (principalement de type gaz naturel et électricité). Le pôle industriel historique reste le deuxième secteur en terme de consommation électrique mais les émissions locales du trafic routier restent plus importantes même si la commune n'est pas trop impactée par une portion d'autoroute A36 relativement limitée sur son territoire.

Le patrimoine de la collectivité sur la commune de Belfort représente les trois quart de la consommation énergétique du patrimoine inventorié de la CAB et presque 5 % du total communal.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	4.2	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.2	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	0.5	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

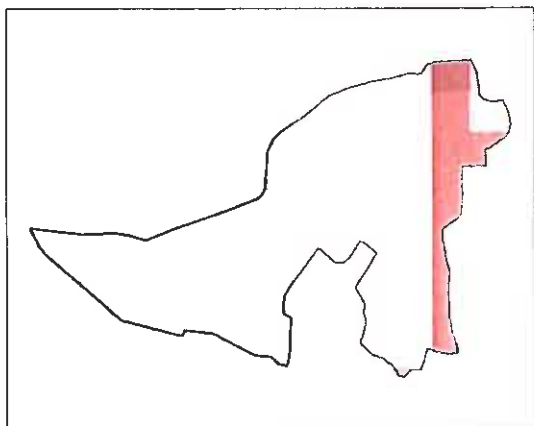
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



COMMUNE DE BERMONT

7,3 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Bermont est située au sud de Belfort, le long de l'autoroute A36 dont elle subit les émissions importantes.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km

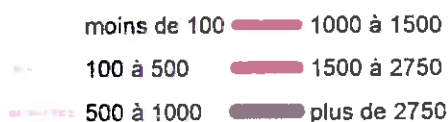


Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

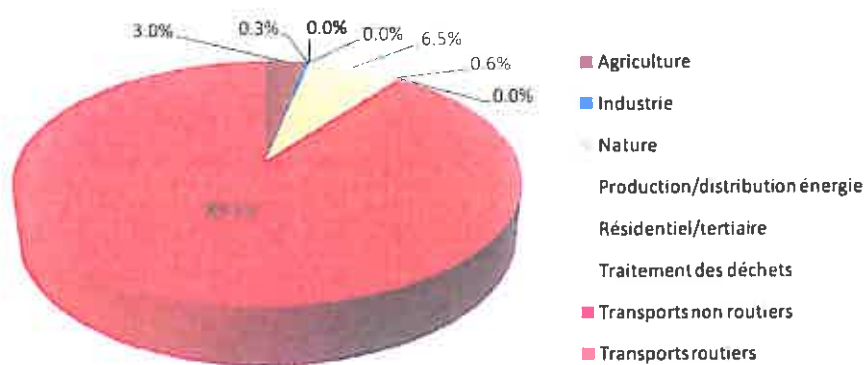


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxyde d'azote
Agriculture	223	36	4	0	317	9	1 206
Industrie	21	21	0	0	111	1	220
Nature	0	-	0	-	-	-	5
Production/distribution énergie	-	-	-	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	480	466	0	0	449	10	319
Traitement des déchets	45	-	2	0	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	6 559	6 495	0	0	3 157	85	38 898
Total	7 327	7 018	7	1	4 035	105	40 648

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE BERMONT

29 644 MWh d'énergie primaire par an

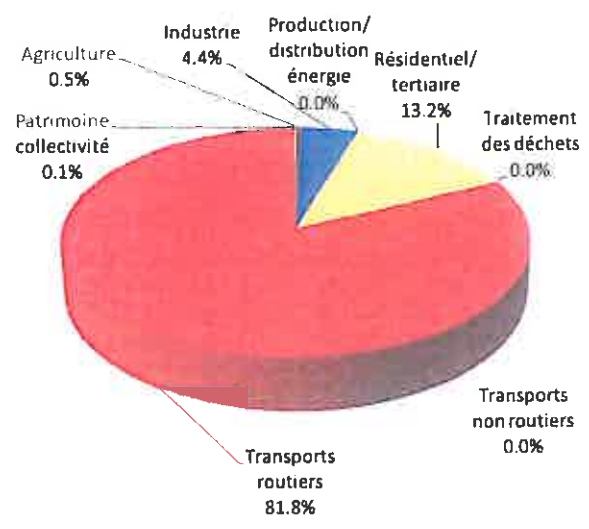


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	310
Electricité	3 493
Essence	3 403
Essence aviation	-
Fioul domestique	1 365
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	231
Gaz naturel	-
Gazole	20 830
Houille	13
Ordures ménagères	-
Total	29 644

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:
 L'autoroute A36 représente une part écrasante des émissions du bilan de la commune, rendant la plupart des indicateurs non pertinents sur cette commune qui subit l'impact de cet important trafic de transit. Cet apport « externe » aux activités directes de la commune ne doit pas masquer que le deuxième secteur consommateur reste le résidentiel-tertiaire avec des émissions au dessus de la moyenne par habitant, typiques des communes périurbaines.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	25.7	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.6	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	8.8	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:
 GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.
 PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

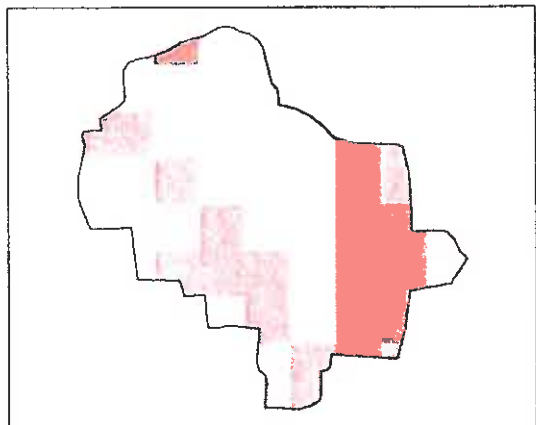
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



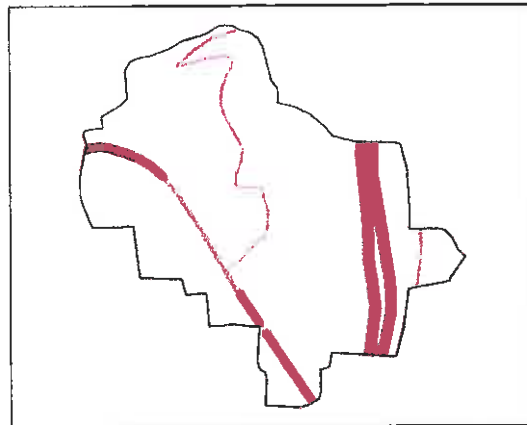
COMMUNE DE BOTANS

9,4 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Botans est située au sud de Belfort et subit à la fois l'impact de l'autoroute A36 et celui de la nationale N1019.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

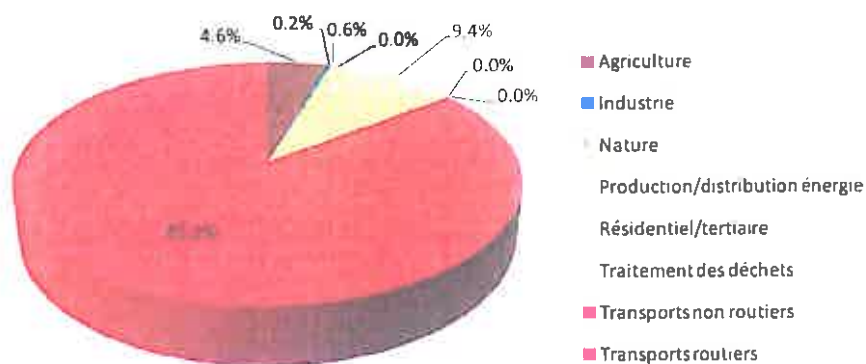


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Methane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	429	56	7	1	586	14	2 488
Industrie	20	19	0	0	41	0	32
Nature	53	-	3	-	-	-	4
Production/distribution énergie	5	-	0	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	881	849	1	0	952	12	681
Traitement des déchets	-	-	-	-	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	7 979	7 896	0	0	4 244	145	43 678
Total	9 367	8 820	11	1	5 823	171	46 883

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE BOTANS

38 010 MWh d'énergie primaire par an

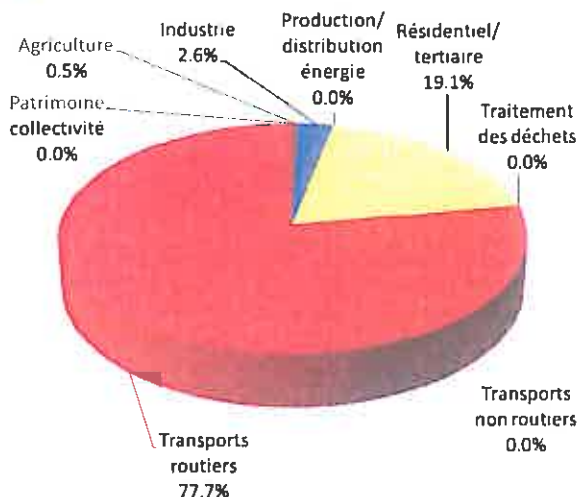


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	750
Electricité	4 944
Essence	5 176
Essence aviation	-
Fioul domestique	1 536
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	168
Gaz naturel	1 131
Gazole	24 297
Houille	9
Ordures ménagères	-
Total	38 010

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Encadrée par l'autoroute A36 et la nationale N1019, la commune de Botans subit les émissions dues au transit important sur ces infrastructures routières. Dans ces conditions, les indicateurs sont trop biaisés pour être représentatifs.

Cet apport « externe » aux activités directes de la commune ne doit pas masquer que le deuxième secteur consommateur reste le résidentiel-tertiaire avec des émissions restant au dessus de la moyenne par habitant, situation typiques des communes périurbaines.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	33.7	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	2.2	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	13.5	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire.

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

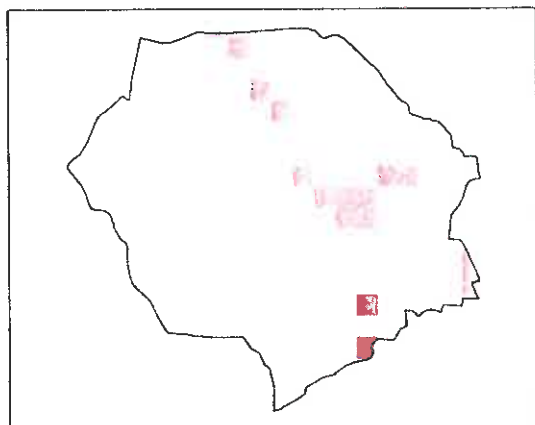
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



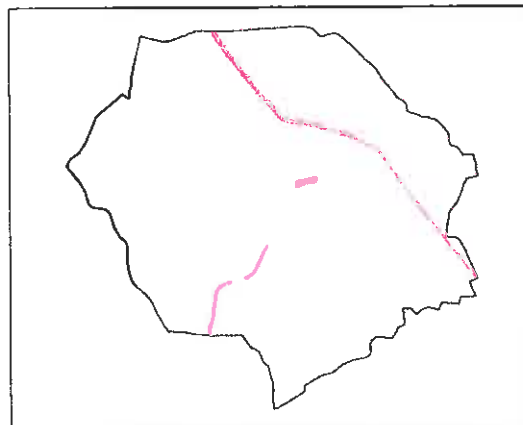
COMMUNE DE BOUROGNE

85,2 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Bourogne, au sud ouest de Belfort le long de la nationale N1019, se distingue par la présence d'une usine d'incinération des ordures ménagères.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km

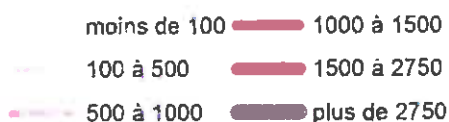


Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

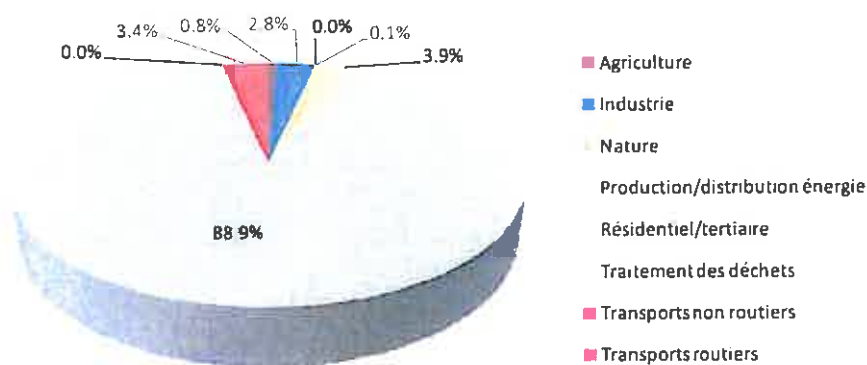


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	653	57	14	1	663	16	2 647
Industrie	2 429	2 393	0	0	1 215	2	2 813
Nature	23	-	1	-	-	-	48
Production/distribution énergie	71	-	3	-	-	16	-
Résidentiel/tertiaire	3 363	3 254	3	0	3 088	55	2 745
Traitement des déchets	75 763	71 967	0	12	299	125	65 600
Transports non routiers	6	5	0	0	4	8	39
Transports routiers	2 931	2 904	0	0	1 704	137	13 865
Total	85 238	80 580	22	14	6 973	358	87 757

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE BOUROGNE

303 987 MWh d'énergie primaire par an

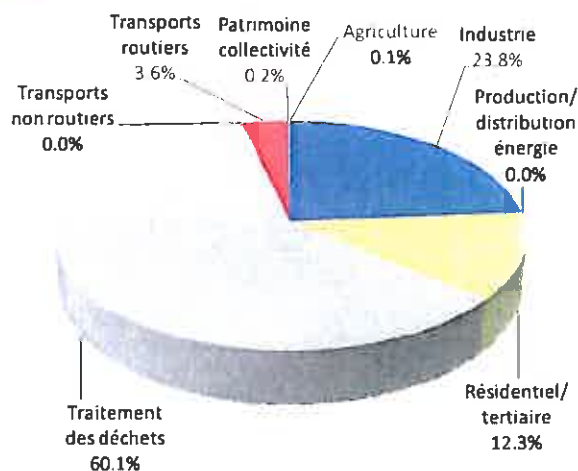


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	2 417
Electricité	85 473
Essence	2 630
Essence aviation	-
Fioul domestique	4 265
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	569
Gaz naturel	17 578
Gazole	8 297
Houille	15
Ordures ménagères	182 743
Total	303 987

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Si l'usine d'incinération représente une part écrasante avec près de 90 % de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, la commune est également impactée par une activité industrielle significative qui est le deuxième secteur en terme de consommation d'énergie.

La contribution du secteur résidentiel-tertiaire reste significative et dans la moyenne des bourgs franc-comtois. La commune est également soumise à une légère contribution du trafic de transit sur la nationale N1019.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	44.6	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.4	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	0.9	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

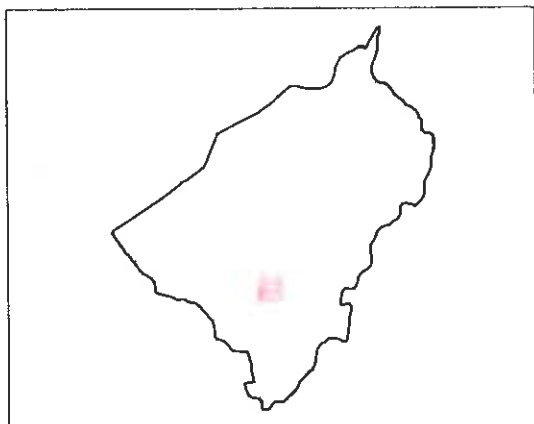
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



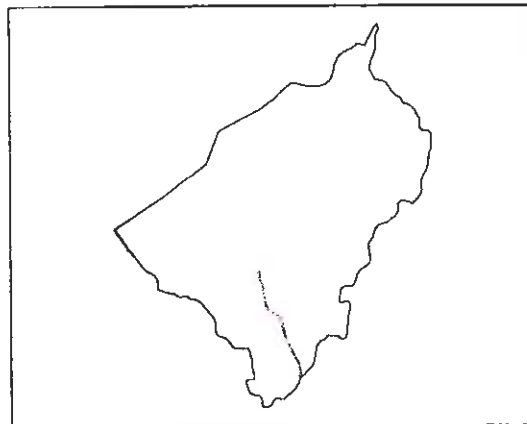
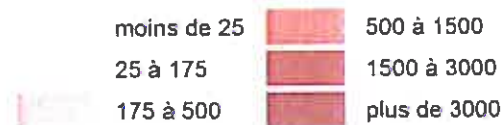
COMMUNE DE CHARMOIS

2,1 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Charmois, au sud ouest de Belfort, est typiquement rurale et à l'écart des grosses infrastructures routières de transit.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

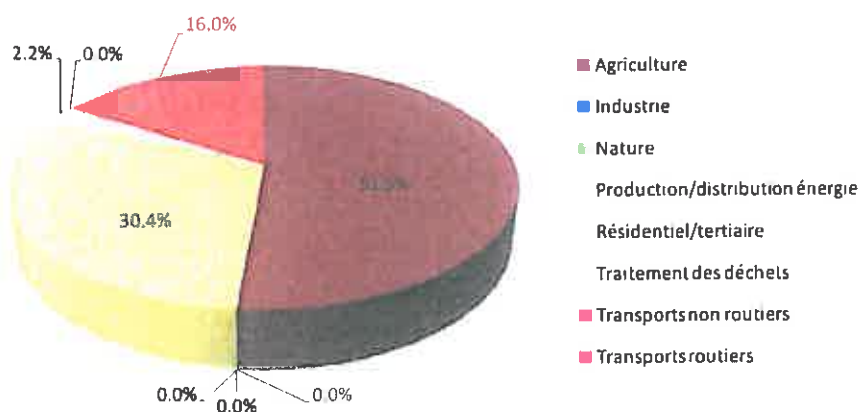


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussière fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	1 078	81	23	2	1 272	17	3 243
Industrie	-	-	-	-	62	-	-
Nature	0	-	0	-	-	-	11
Production/distribution énergie	-	-	-	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	636	605	1	0	1 051	14	400
Traitement des déchets	45	-	2	0	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	334	331	0	0	196	14	1 589
Total	2 093	1 017	26	2	2 580	46	5 244

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE CHARMOIS

5 798 MWh d'énergie primaire par an

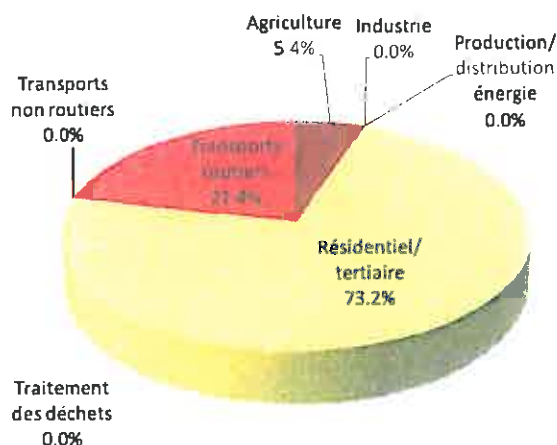


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	840
Electricité	2 178
Essence	305
Essence aviation	-
Fioul domestique	1 262
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	253
Gaz naturel	-
Gazole	947
Houille	14
Ordures ménagères	-
Total	5 798

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

L'agriculture est la source principale de GES avec plus de 50 % des émissions communales, ces émissions étant principalement non liées à l'usage de l'énergie (élevage et culture).

Deuxième secteur émetteur avec 30 % des émissions, le résidentiel-tertiaire domine la consommation énergétique avec presque 75 % de la consommation du village, loin devant le transport routier qui reste en troisième position tant pour l'énergie que les GES.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	7.2	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	2.0	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	0.7	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

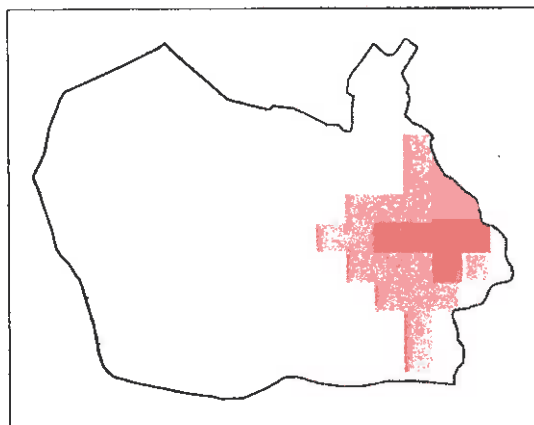
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



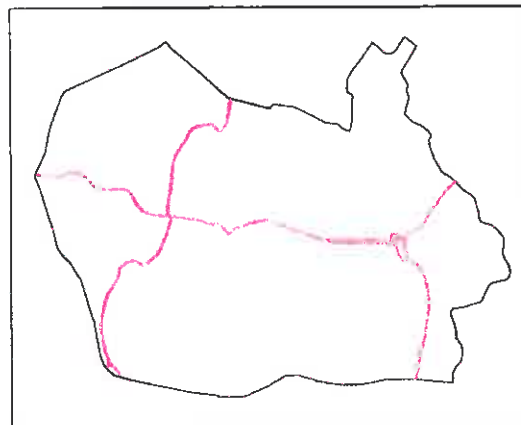
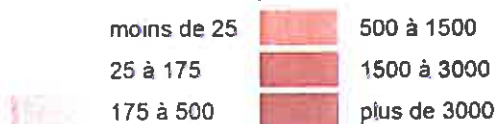
COMMUNE DE CHÂTENOIS-LES-FORGES

18,7 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Châtenois-les-Forges, au sud de Belfort, est à l'écart de l'autoroute A36 et possède une contribution industrielle (métallurgie) au dessus de la moyenne.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km

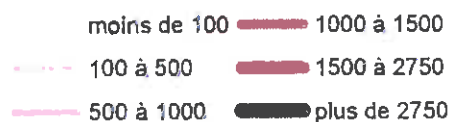


Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

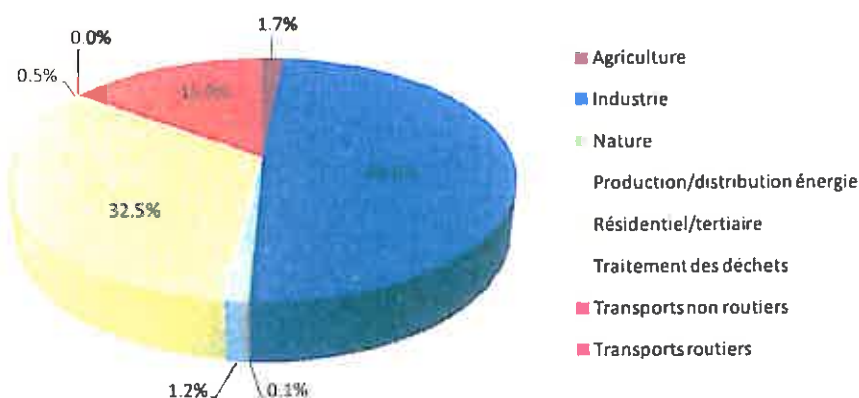


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	314	65	3	1	512	13	2 094
Industrie	9 135	8 999	1	0	107	0	9 511
Nature	20	-	1	-	-	-	24
Production/distribution énergie	225	-	11	-	-	5	-
Résidentiel/tertiaire	6 063	5 891	5	0	4 562	99	4 934
Traitement des déchets	96	90	-	0	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	2 797	2 769	0	0	1 568	136	13 382
Total	18 650	17 815	21	1	6 750	254	29 944

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE CHÂTENOIS-LES-FORGES

120 963 MWh d'énergie primaire par an

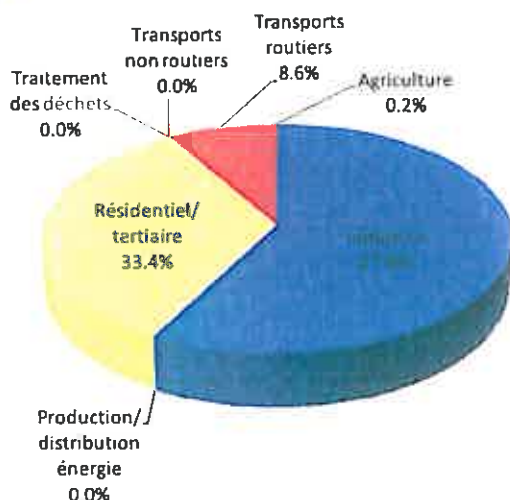


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	3 670
Electricité	42 509
Essence	2 583
Essence aviation	-
Fioul domestique	7 631
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	712
Gaz naturel	55 943
Gazole	7 896
Houille	18
Ordures ménagères	-
Total	120 963

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Tant au niveau des émissions de GES (50 %) que de la consommation énergétique (58 %), le bourg de Châtenois-les-Forges est dominé par l'activité industrielle (secteur de la métallurgie).

En l'absence de voie majeure de transit autoroutier, les contributions secondaires sont comme usuellement d'abord le résidentiel-tertiaire (33 %) puis le transport routier (15 %).

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	6.7	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.9	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	0.6	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global. cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

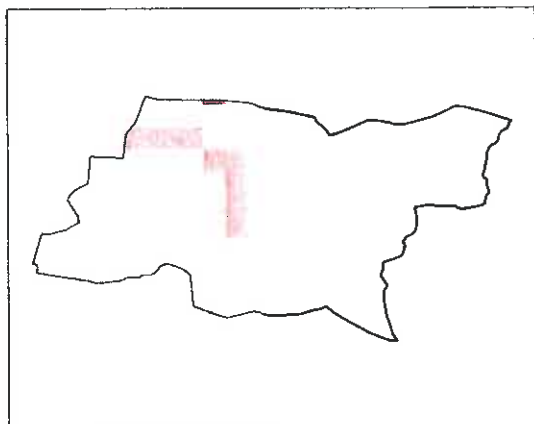
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



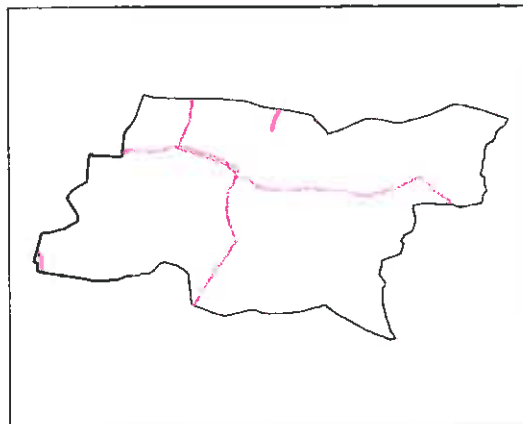
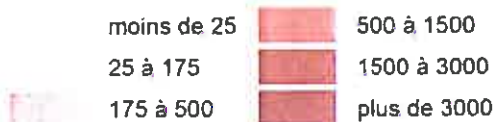
COMMUNE DE CHÈVREMONT

6,4 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Chèvremont, située à l'ouest Belfort, est dans un environnement très rural, à l'écart du réseau routier structurant.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

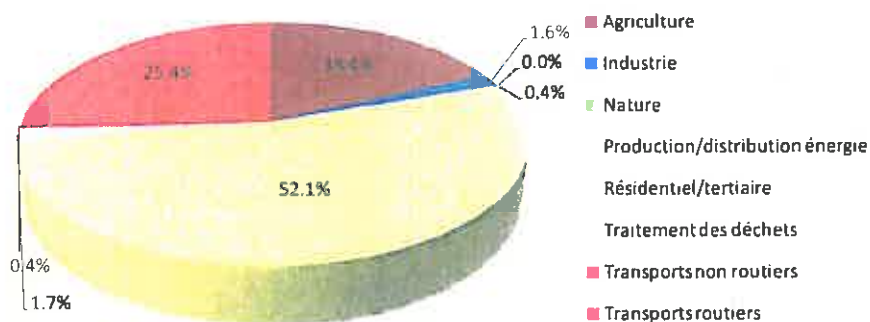


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	1 171	131	23	2	1 403	31	4 890
Industrie	103	101	0	0	387	0	115
Nature	0	-	0	-	-	-	19
Production/distribution énergie	26	-	1	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	3 321	3 227	3	0	2 515	52	2 686
Traitement des déchets	111	110	-	0	-	-	-
Transports non routiers	26	23	0	0	479	1	288
Transports routiers	1 616	1 601	0	0	947	75	7 662
Total	6 374	5 194	28	2	5 731	159	15 661

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE CHÈVREMONT

34 502 MWh d'énergie primaire par an

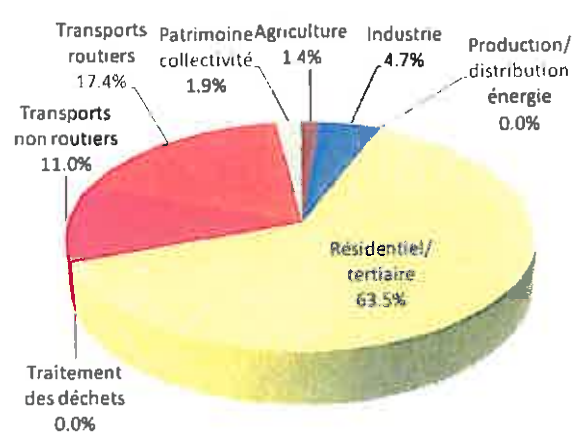


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	1 923
Electricité	14 368
Essence	1 481
Essence aviation	-
Fioul domestique	4 754
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	790
Gaz naturel	6 520
Gazole	4 655
Houille	11
Ordures ménagères	-
Total	34 502

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Les émissions de GES (52 %) et la consommation d'énergie (64 %) du secteur résidentiel-tertiaire dominent le bilan de la commune de Chèvremont. Le transport routier (25 %) et l'agriculture (18 %) sont les deux autres secteurs avec une contribution significative aux émissions de GES.

Il est à noter que la commune étant traversée par une ligne de chemin de fer importante remontant vers l'Alsace, la Suisse et l'Allemagne, la contribution de l'électricité à usage ferroviaire est assez importante (11 %).

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	4.6	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.7	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	0.7	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

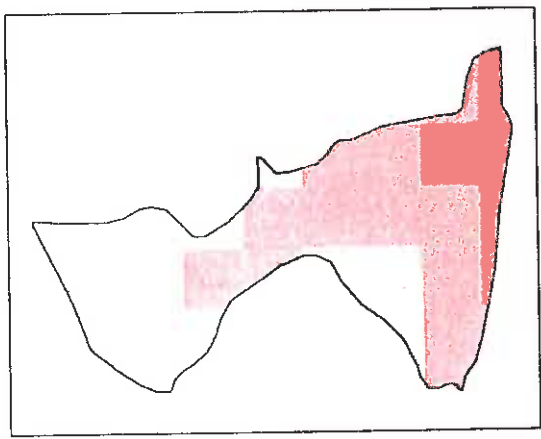
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



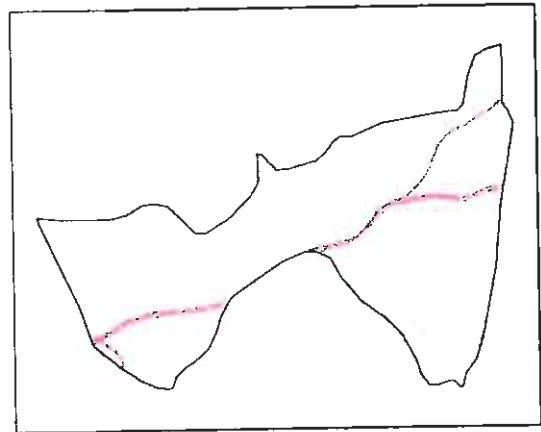
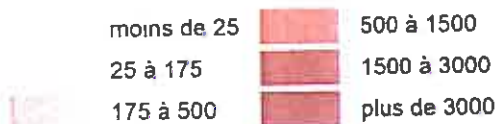
COMMUNE DE CRAVANCHE

6,4 kilotonne éq CO₂ par an

Située en bordure ouest de la ville de Belfort, la commune de Cravanche fait partie du tissu urbain continu périphérique de la ville cœur de l'agglomération.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

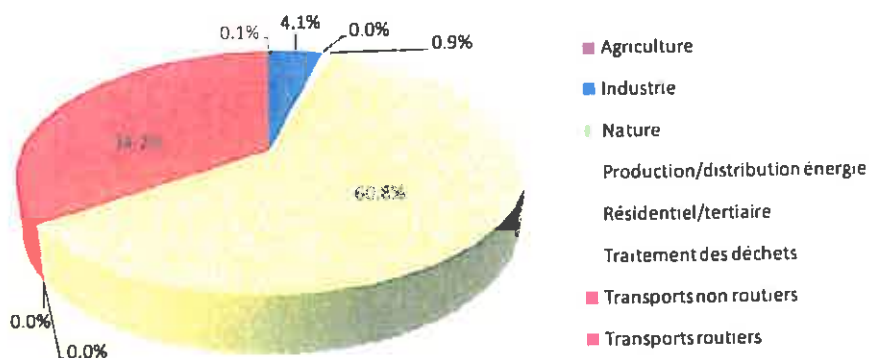


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Methane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	6	6	0	0	1	0	6
Industrie	261	258	0	0	8 351	0	310
Nature	-	-	-	-	-	-	5
Production/distribution énergie	59	-	3	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	3 897	3 822	1	0	1 151	51	3 735
Traitement des déchets	-	-	-	-	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	2 191	2 160	0	0	1 073	143	9 351
Total	6 414	6 246	4	0	10 576	194	13 406

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE CRAVANCHE

37 326 MWh d'énergie primaire par an

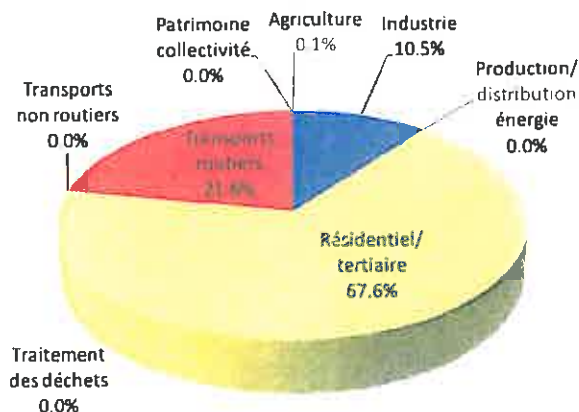


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	756
Electricité	10 680
Essence	2 690
Essence aviation	-
Fioul domestique	2 727
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	233
Gaz naturel	14 740
Gazole	5 490
Houille	9
Ordures ménagères	-
Total	37 326

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Le secteur résidentiel-tertiaire domine à la fois par ses émissions de GES (61 %) que par sa consommation énergétique (68 %). Les transports routiers représentent près d'un tiers des émissions de GES de la commune, tant pour la déserte locale que pour le transit comme la plupart des communes situées en entrée de Belfort.

Il est à noter que le secteur industriel, gros consommateur d'électricité (force motrice) et de gaz naturel (thermique), contribue pour plus de 10 % à la consommation d'énergie sur le territoire.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	3.4	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.6	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	0.7	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

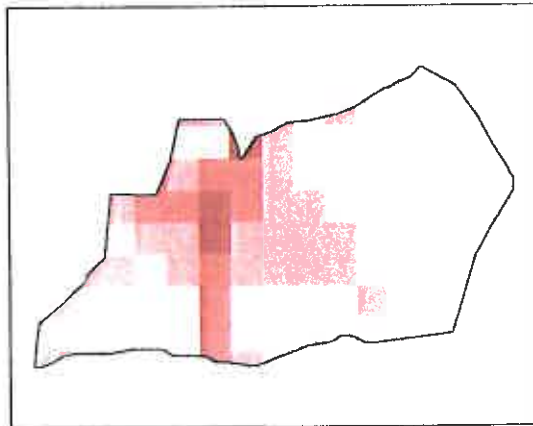
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



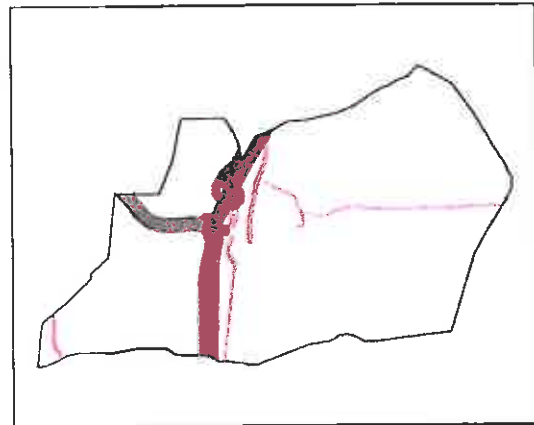
COMMUNE DE DANJOUTIN

25,3 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Danjoutin est située au sud de Belfort. Son territoire est caractérisé par l'autoroute A36 qui traverse et impacte très fortement la commune.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

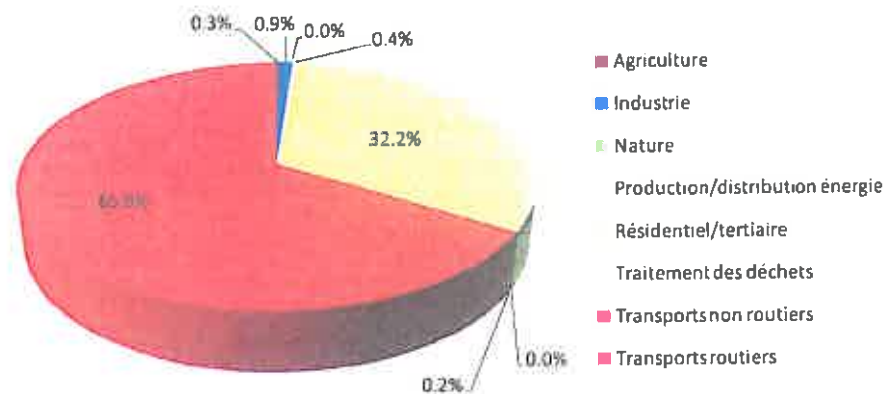


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	80	9	0	0	163	3	505
Industrie	237	233	0	0	183	0	292
Nature	0	-	0	-	-	-	8
Production/distribution énergie	106	-	5	-	-	7	-
Résidentiel/tertiaire	8 169	8 036	2	0	1 784	100	7 777
Traitement des déchets	-	-	-	-	-	-	-
Transports non routiers	51	46	0	0	464	1	567
Transports routiers	16 689	16 517	1	0	7 980	557	83 201
Total	25 333	24 841	8	1	10 573	669	92 349

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE DANJOUTIN

136 677 MWh d'énergie primaire par an

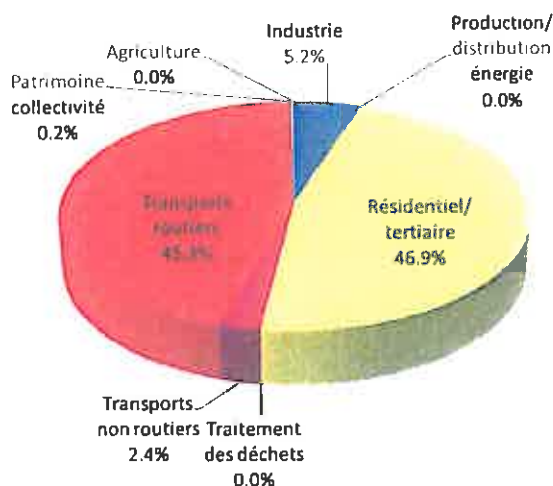


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	1 017
Electricité	37 704
Essence	14 761
Essence aviation	-
Fioul domestique	8 235
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	1 182
Gaz naturel	26 409
Gazole	47 332
Houille	37
Ordures ménagères	-
Total	136 677

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

L'autoroute A36 conditionne fortement le territoire de la commune de Danjoutin avec pour conséquence des indicateurs de répartition des GES qui sont biaisés par le fort trafic de transit, que ce soit pour le transport de marchandises ou le transport de personnes.

Il est également à noter que par sa densité d'habitations, les émissions du secteur résidentiel restent assez contenues par rapport à la moyenne régionale.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	7.0	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.6	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	2.5	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre. se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

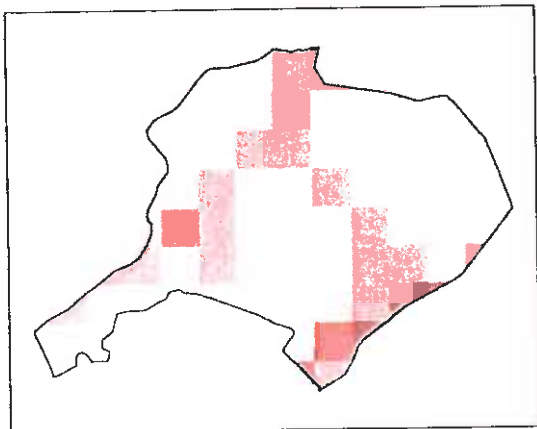
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



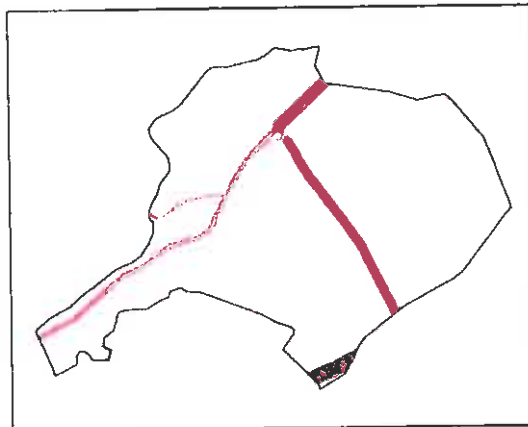
COMMUNE DE DENNEY

9,7 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Denney, située à la sortie est de Belfort, est encadrée par l'autoroute A36 et la départementale D83 qui impactent fortement la commune.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

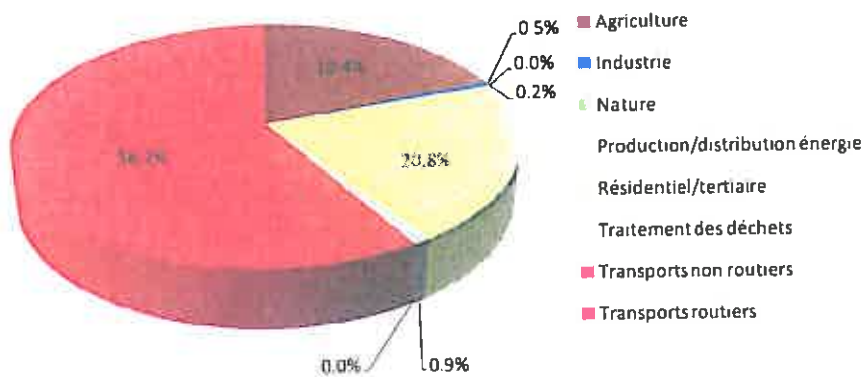


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	1 876	91	35	3	2 699	22	4 898
Industrie	50	49	0	0	20	0	80
Nature	0	-	0	-	-	-	2
Production/distribution énergie	18	-	1	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	2 009	1 939	2	0	1 985	32	1 646
Traitement des déchets	89	88	-	0	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	5 633	5 575	0	0	3 026	122	29 744
Total	9 676	7 741	39	4	7 730	176	36 370

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE DENNEY

38 203 MWh d'énergie primaire par an

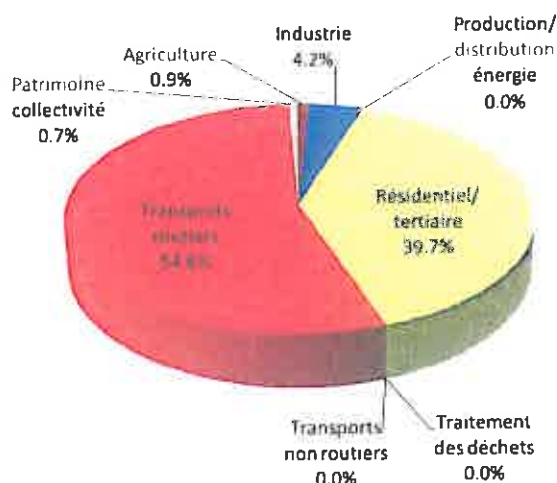


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	1 592
Electricité	8 931
Essence	4 031
Essence aviation	-
Fioul domestique	2 199
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	240
Gaz naturel	4 396
Gazole	16 813
Houille	1
Ordures ménagères	-
Total	38 203

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:
 Avec plus de 60 % des émissions de GES et 55 % de la consommation d'énergie, le transport routier domine le bilan de la commune qui est sujette à un fort trafic de transit, biaisant les indicateurs associés à ce secteur.
 Les secteurs agricoles et résidentiel-tertiaire participent chacun pour environ 20 % aux émissions de GES mais la consommation d'électricité de ce dernier le fait ressortir avec une participation de 40 % au bilan énergétique.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	12.8	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.9	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	3.8	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:
 GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.
 PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

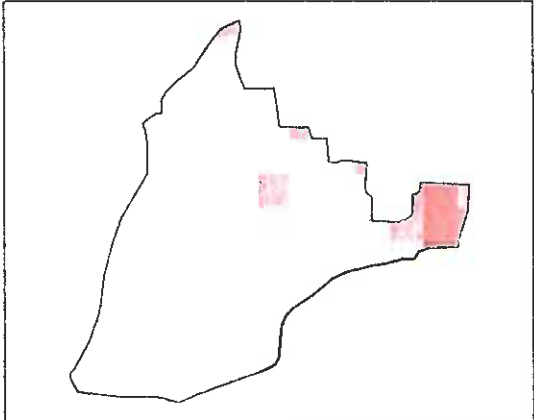
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



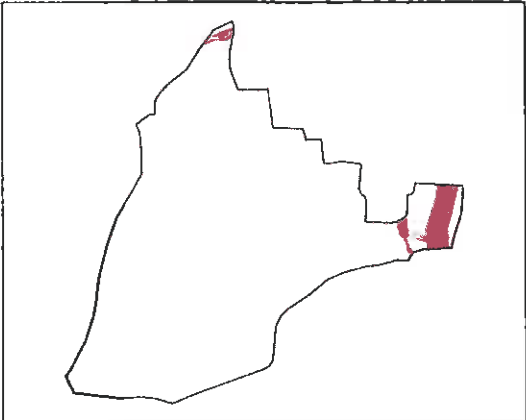
COMMUNE DE DORANS

5,2 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Dorans, au sud de Belfort, est en bordure de la nationale N1019 et de l'autoroute A36 qui impactent fortement ce village bien que les linéaires sur son territoire soient relativement faibles.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

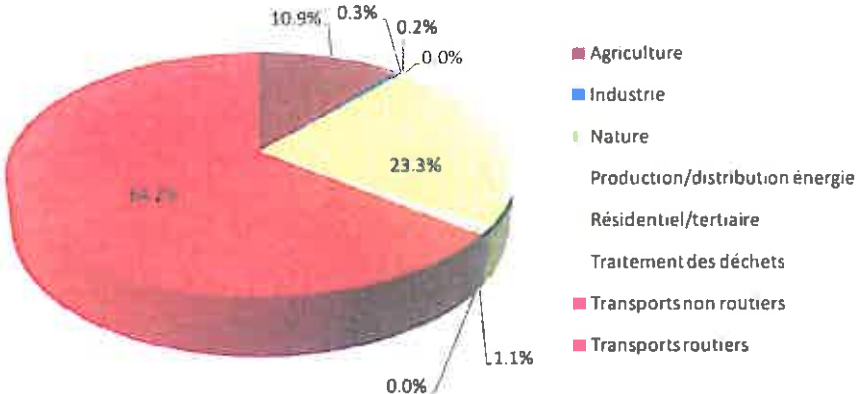


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Methane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	565	38	13	1	628	10	1 716
Industrie	18	18	0	0	96	0	24
Nature	8	-	0	-	-	-	11
Production/distribution énergie	-	-	-	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	1 208	1 168	1	0	1 343	24	808
Traitement des déchets	57	16	2	0	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	3 323	3 290	0	0	1 738	61	18 244
Total	5 179	4 530	17	1	3 804	96	20 802

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE DORANS

21 440 MWh d'énergie primaire par an

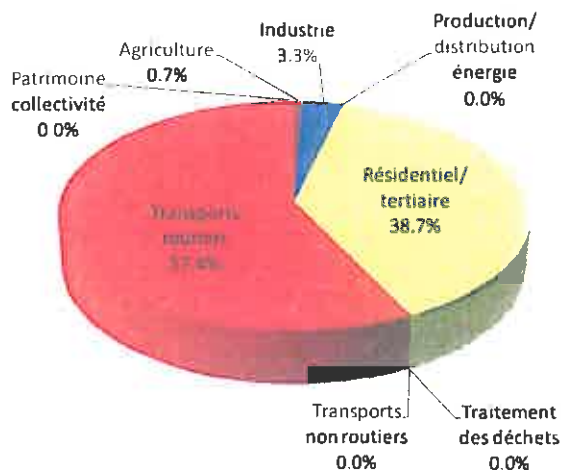


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	1 000
Electricité	4 769
Essence	2 129
Essence aviation	-
Fioul domestique	2 799
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	527
Gaz naturel	-
Gazole	10 176
Houille	39
Ordures ménagères	-
Total	21 440

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Le trafic de transit de l'autoroute et de la nationale impactent fortement les émissions du secteur du transport routier qui représente 64 % des GES émis sur le territoire, rendant les indicateurs associés à ce secteur non pertinents. On retrouve en seconde position, le secteur résidentiel-tertiaire avec 23 % des émissions de GES mais aussi 39 % des consommations énergétiques quand on tient compte de l'électricité.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	9.0	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.9	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	2.7	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

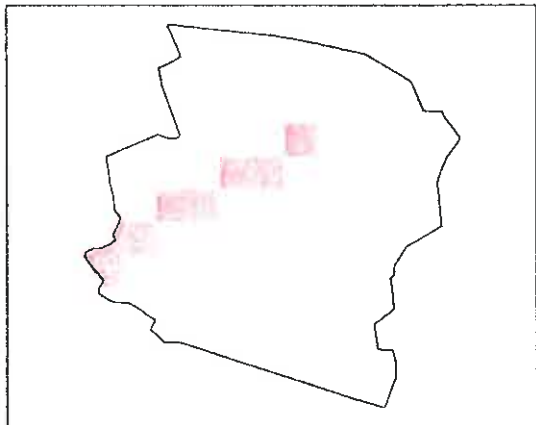
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



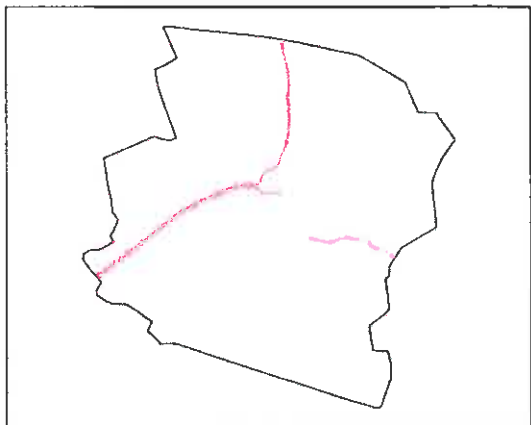
COMMUNE D'ÉLOIE

4,0 kilotonne éq CO₂ par an

La commune d'Eloie, située au nord est de Belfort, subit un peu de trafic de transit renforçant les émissions dues aux résidents.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

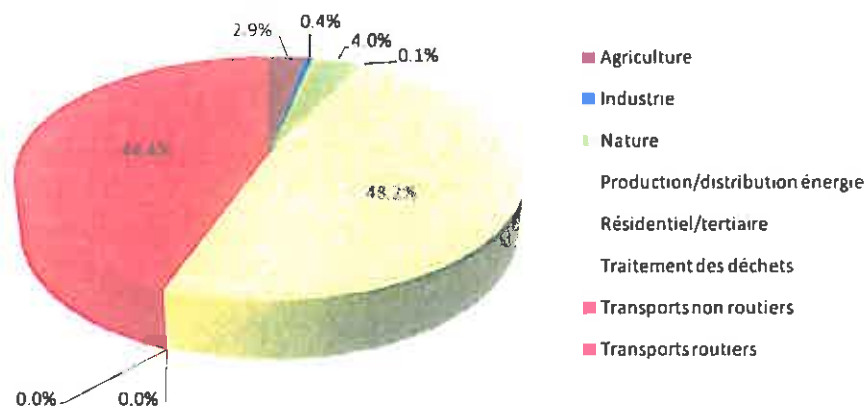


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Methane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	119	31	3	0	147	8	882
Industrie	16	16	0	0	98	0	17
Nature	162	-	8	-	-	-	25
Production/distribution énergie	3	-	0	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	1 953	1 859	4	0	3 104	40	1 268
Traitement des déchets	-	-	-	-	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	1 797	1 774	0	0	975	79	8 329
Total	4 049	3 680	14	0	4 324	127	10 522

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE D'ÉLOIE

21 196 MWh d'énergie primaire par an

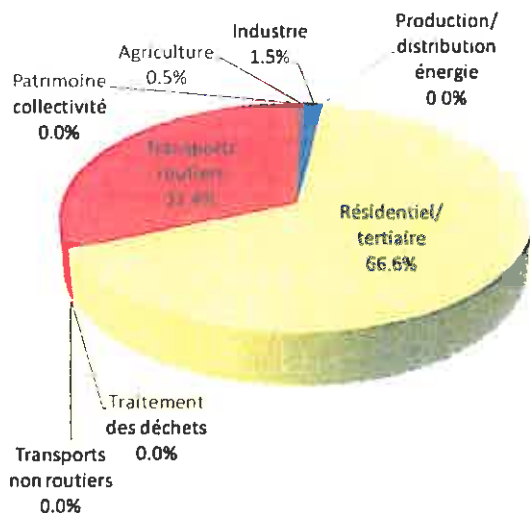


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	2 511
Electricité	7 792
Essence	1 820
Essence aviation	-
Fioul domestique	2 911
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	558
Gaz naturel	749
Gazole	4 854
Houille	0
Ordures ménagères	-
Total	21 196

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Les émissions de GES se partagent quasiment à part égale entre les secteurs résidentiel-tertiaire et transport routier. Lorsque l'on réintègre l'électricité dans le bilan énergétique, le secteur résidentiel-tertiaire se retrouve alors responsable des deux tiers de la consommation de la commune.

On notera les 4 % d'émissions naturelles qui sont dues aux zones humides de cette commune.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	4.3	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.9	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	1.2	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

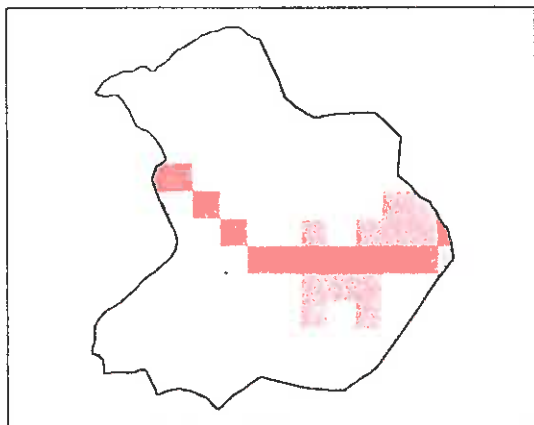
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



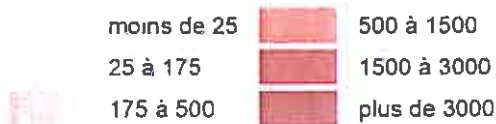
COMMUNE D'ESSERT

15,8 kilotonne éq CO₂ par an

Située en entrée ouest de la ville de Belfort, la commune d'Essert subit un important trafic de transit sur la nationale N19.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

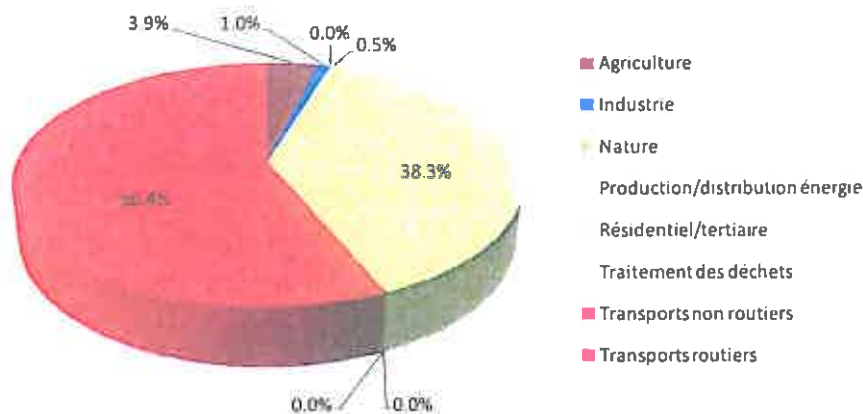


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Particules fines	Benzène	NO _x Oxyde d'azote
Agriculture	611	63	13	1	494	18	2 715
Industrie	151	148	0	0	19	0	171
Nature	0	-	0	-	-	-	17
Production/distribution énergie	78	-	4	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	6 057	5 932	3	0	2 312	88	5 563
Traitement des déchets	-	-	-	-	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	8 922	8 824	1	0	4 265	412	39 647
Total	15 819	14 967	20	1	7 089	518	48 113

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE D'ESSERT

85 570 MWh d'énergie primaire par an

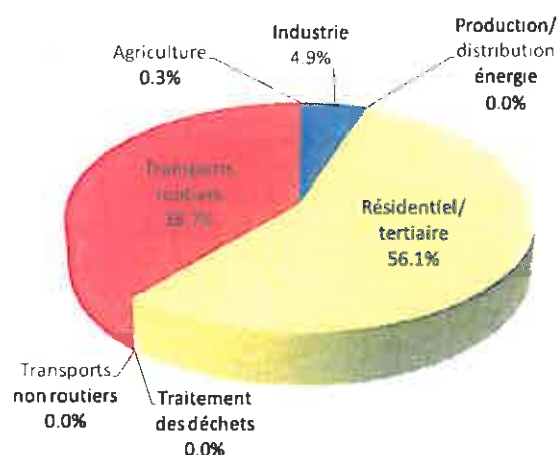


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	1 569
Electricité	25 318
Essence	9 706
Essence aviation	-
Fioul domestique	5 483
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	510
Gaz naturel	19 488
Gazole	23 471
Houille	25
Ordures ménagères	-
Total	85 570

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Avec le trafic de transit, il est difficile de savoir quelle part des émissions routières est attribuable aux résidents locaux et peut être prise en compte dans le potentiel de réduction.

Le secteur du transport routier, avec 55 % des émissions de GES, domine le bilan de la commune et est suivi par le secteur résidentiel-tertiaire avec 38 %. Ce dernier repasse en tête avec une participation de 56 % à la consommation d'énergie de la commune quand on tient compte de l'électricité.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	5.1	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.5	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	1.8	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

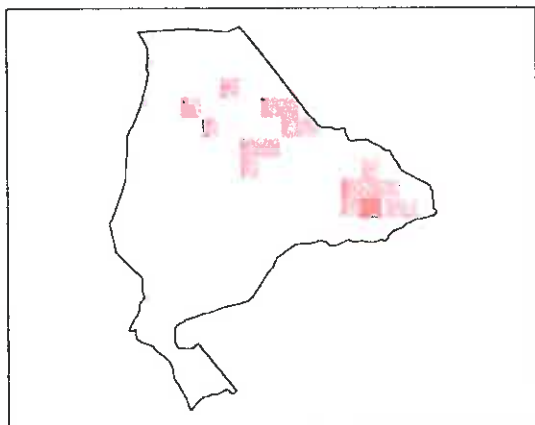
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



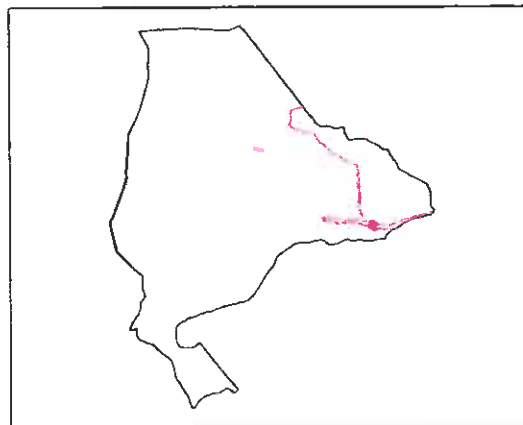
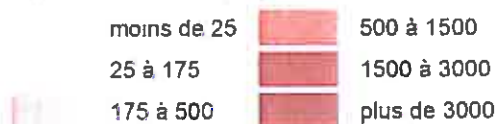
COMMUNE D'EVETTE-SALBERT

9,8 kilotonne éq CO₂ par an

La commune d'Evette-Salbert, située en limite nord de la commune de Belfort, a pour particularité d'être soumise à un trafic de transit relativement limité pour une commune située en porte de ville.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

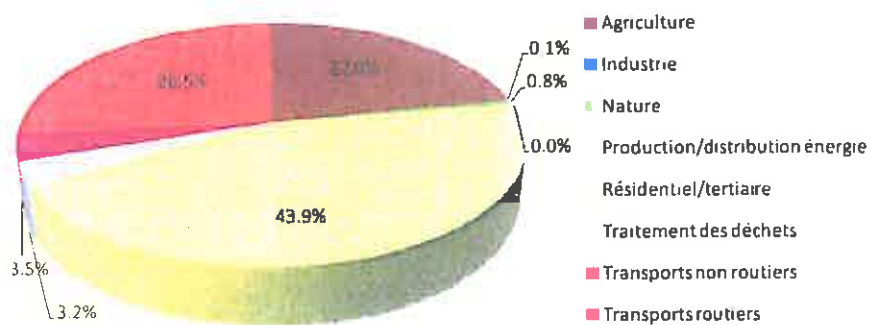


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme			
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote	
Agriculture	2 154	269	49	3	1 943	69	10 097	
Industrie	10	10	0	0	68	0	13	
Nature	80	-	4	-	-	-	17	
Production/distribution énergie	-	-	-	-	-	-	-	
Résidentiel/tertiaire	4 304	4 152	5	0	5 043	78	2 781	
Traitement des déchets	318	-	13	0	-	-	-	
Transports non routiers	346	308	0	0	680	9	3 833	
Transports routiers	2 595	2 563	0	0	1 445	145	11 867	
Total	9 807	7 301	71	3	9 179	300	28 608	

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE D'EVETTE-SALBERT

41 692 MWh d'énergie primaire par an

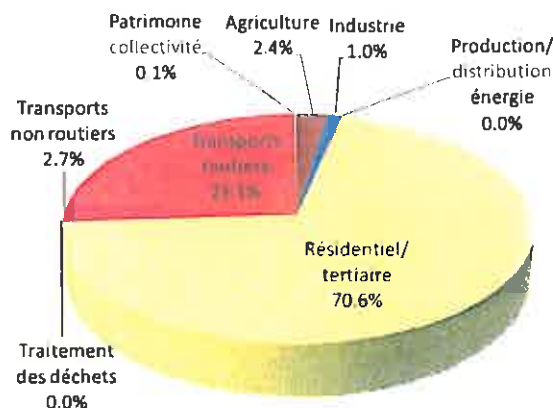


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	3 828
Electricité	15 161
Essence	2 717
Essence aviation	-
Fioul domestique	10 106
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	1 758
Gaz naturel	-
Gazole	8 096
Houille	25
Ordures ménagères	-
Total	41 692

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Avec 44 % des émissions de GES et 70 % de la consommation énergétique, le secteur résidentiel-tertiaire domine le bilan de la commune. Il est suivi par le secteur du transport routier (26 %) et les émissions de GES non énergétique engendrées par l'agriculture (22 %).

On notera que les émissions de la commune sont relativement faibles par rapport à la moyenne de la CAB de part la présence restreinte d'activités industrielles et tertiaires.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	4.8	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	2.0	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	0.8	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

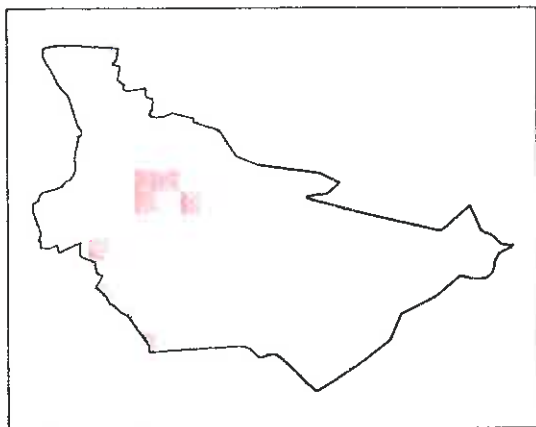
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



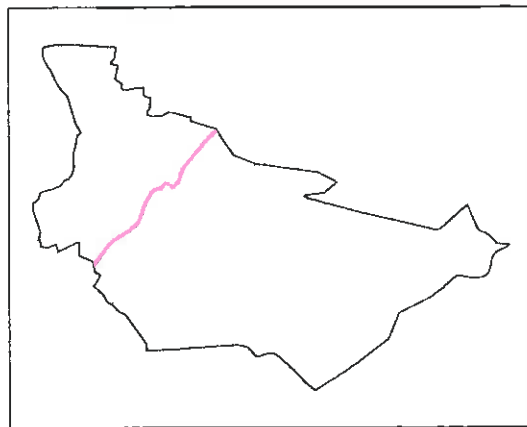
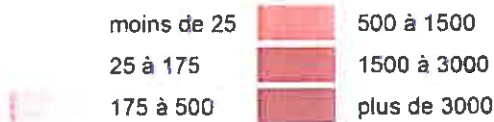
COMMUNE DE MEROUX

3,4 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Meroux, située en deuxième couronne de la ville de Belfort au sud est, est dans une situation typique de village rural ne subissant pas, pour le moment, de trafic routier de transit important.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

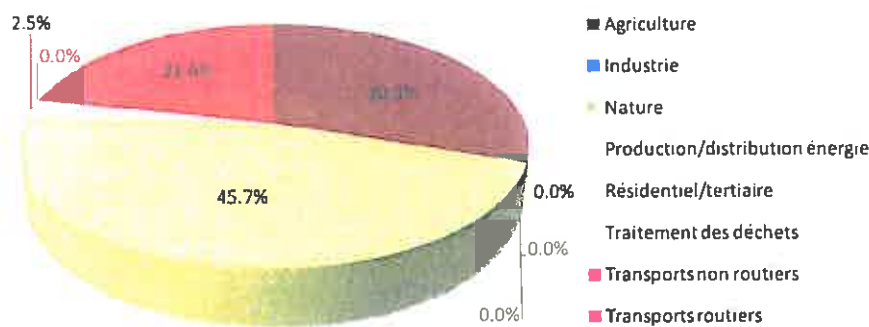


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Particules fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	1 041	135	21	1	1 238	31	4 803
Industrie	-	-	-	-	280	-	-
Nature	0	-	0	-	-	-	37
Production/distribution énergie	-	-	-	-	-	15	-
Résidentiel/tertiaire	1 570	1 496	3	0	2 513	38	983
Traitement des déchets	85	12	3	0	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	741	734	0	0	433	34	3 519
Total	3 437	2 377	27	2	4 465	119	9 343

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE MEROUX

14 795 MWh d'énergie primaire par an

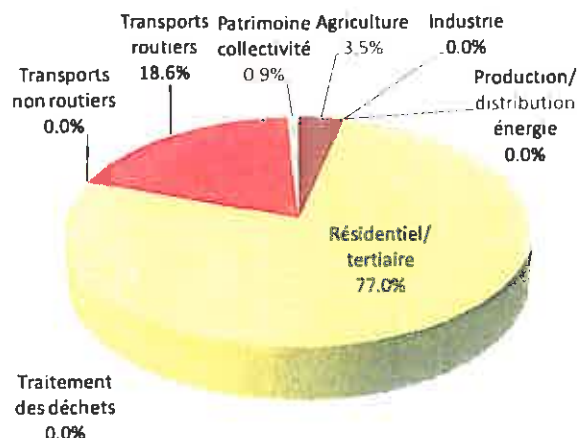


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	2 026
Electricité	6 383
Essence	689
Essence aviation	-
Fioul domestique	3 018
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	580
Gaz naturel	-
Gazole	2 098
Houille	1
Ordures ménagères	-
Total	14 795

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Le secteur résidentiel-tertiaire domine le bilan communal avec 46 % des émissions de GES et 77 % des consommations énergétiques. Le second secteur émetteur est l'agriculture dont les émissions, principalement non énergétiques, représentent une part de 30 %.

Si les émissions associées au transport routier sont relativement faibles au prorata par habitant, la situation dans l'avenir proche va fortement évoluer avec l'augmentation prévisible du trafic de transit pour les passagers à destination de la future gare LGV.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	4.3	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.9	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	0.6	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

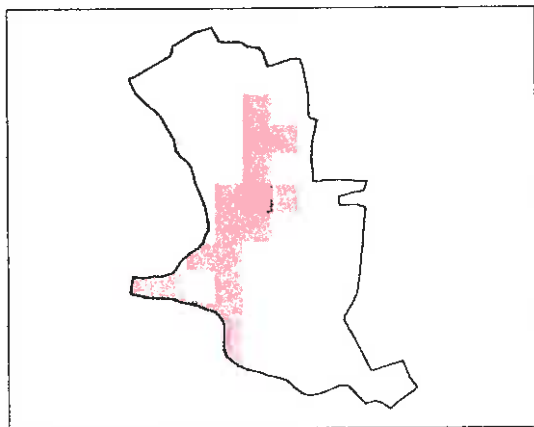
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



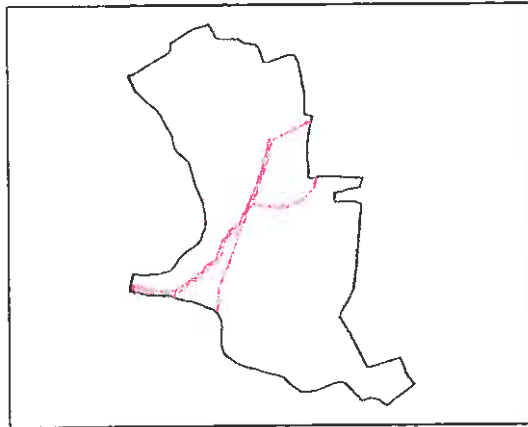
COMMUNE DE MÉZIRÉ

5,3 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Méziré, au sud est de Belfort est située entre plusieurs petits bourgs et à l'écart des axes principaux de circulation, ce qui lui fait probablement subir un petit impact du trafic de transit.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

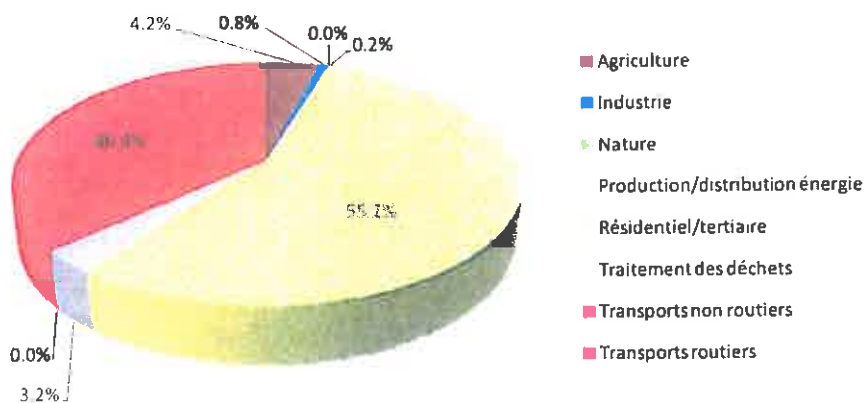


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	221	45	3	0	219	10	1 478
Industrie	40	40	0	0	20	0	90
Nature	0	-	0	-	-	-	11
Production/distribution énergie	10	-	0	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	2 927	2 827	3	0	3 081	54	2 052
Traitement des déchets	169	46	5	0	-	-	-
Transports non routiers	0	0	0	0	0	0	2
Transports routiers	1 931	1 909	0	0	1 072	96	8 865
Total	5 299	4 867	12	1	4 392	161	12 498

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE MÉZIRÉ

27 430 MWh d'énergie primaire par an

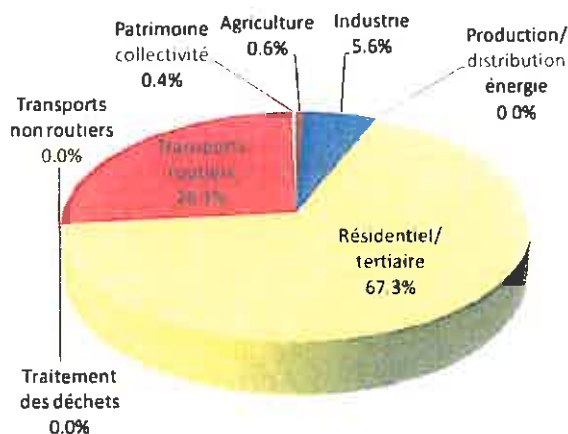


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	2 701
Electricité	9 423
Essence	1 915
Essence aviation	-
Fioul domestique	4 959
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	733
Gaz naturel	2 404
Gazole	5 282
Houille	13
Ordures ménagères	-
Total	27 430

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Le secteur résidentiel-tertiaire domine le bilan communal avec 55 % des émissions de GES et 67 % des consommations énergétiques. Le second secteur émetteur est le transport routier avec une part de 36 % des émissions de GES.

Si les émissions de GES par habitant sont assez faibles par rapport à la moyenne de la CAB, le secteur résidentiel possède un potentiel de réduction important comme dans toutes les communes présentant un habitat très dispersé.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	3.9	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	2.0	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	0.9	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

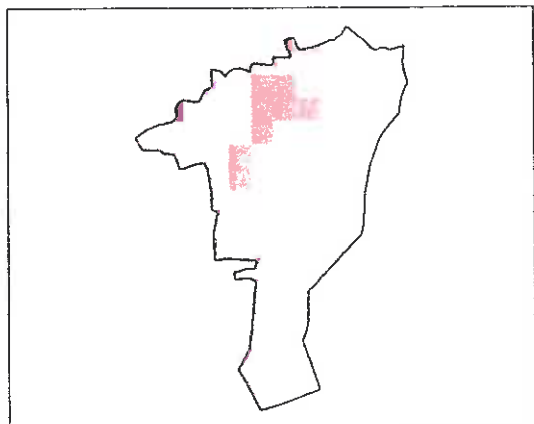
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



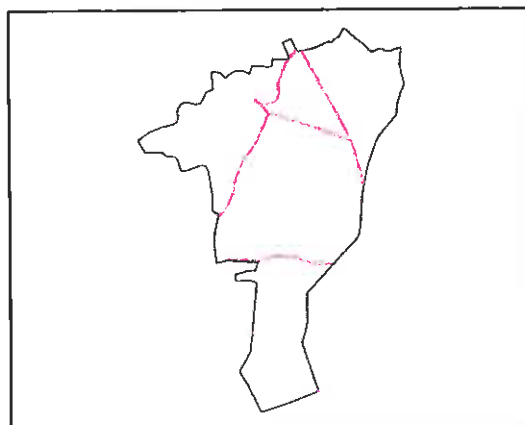
COMMUNE DE MORVILLARS

5,7 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Morvillars, au sud ouest de Belfort le long de la nationale N1019, subit l'impact du trafic de transit de cet axe qui traverse une partie de son territoire.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

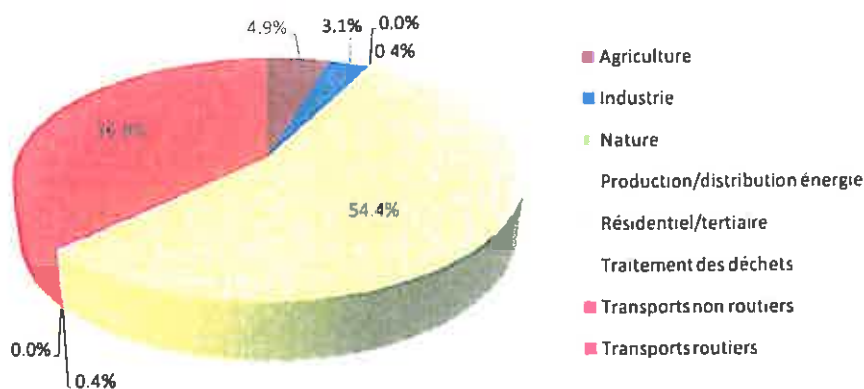


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	277	43	6	0	229	10	1 428
Industrie	174	172	0	0	68	1	278
Nature	0	-	0	-	-	-	12
Production/distribution énergie	24	-	1	-	-	15	-
Résidentiel/tertiaire	3 092	2 979	4	0	3 351	47	2 480
Traitement des déchets	21	-	1	0	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	2 096	2 073	0	0	1 189	106	9 542
Total	5 685	5 266	12	1	4 836	179	13 740

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE MORVILLARS

37 440 MWh d 'énergie primaire par an

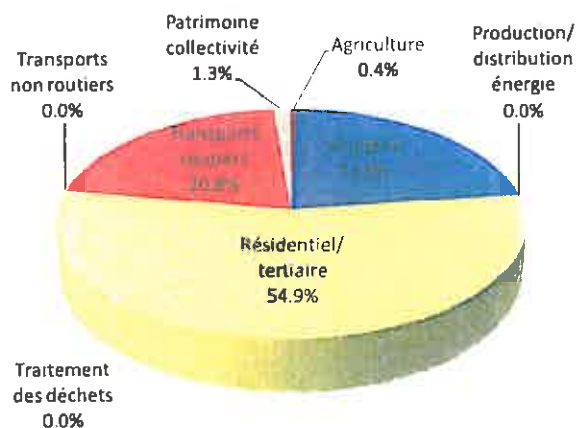


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	2 669
Electricité	16 979
Essence	2 089
Essence aviation	-
Fioul domestique	3 684
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	265
Gaz naturel	6 009
Gazole	5 708
Houille	38
Ordures ménagères	-
Total	37 440

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Le secteur résidentiel-tertiaire domine le bilan communal avec 54 % des émissions de GES et 55 % des consommations énergétiques. Le second secteur émetteur est le transport routier avec 36 % des émissions. La commune est également soumise à une légère contribution du trafic de transit sur la nationale N1019, expliquant ce niveau relativement élevé pour une commune rurale.

Si le secteur industrie ne représente que 3 % des émissions de GES, il ne fait pas oublier qu'il représente 23 % de la consommation énergétique avec des besoins en électricité très significatifs.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	5.6	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	2.0	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	1.3	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

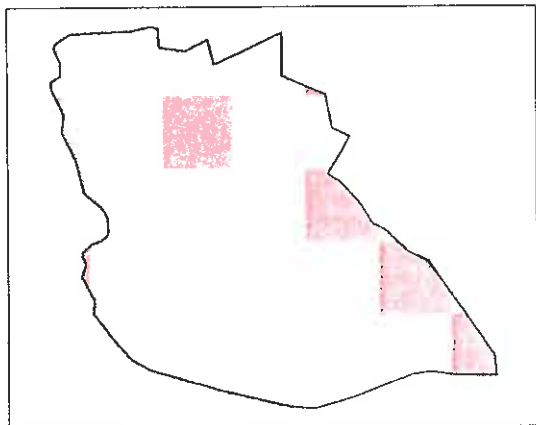
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



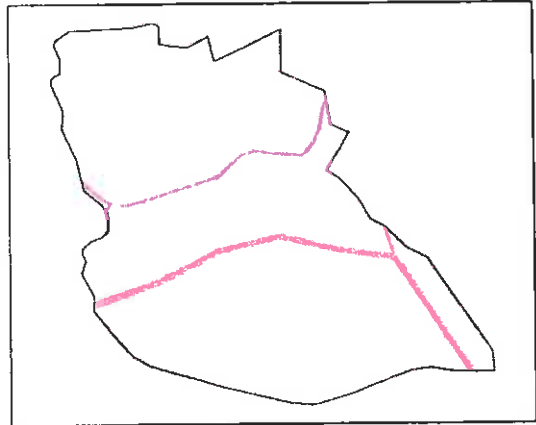
COMMUNE DE MOVAL

1,7 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Moval, située en deuxième couronne de la ville de Belfort au sud est, est un village rural qui subit un impact significatif de la nationale N1019 qui traverse de part en part.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

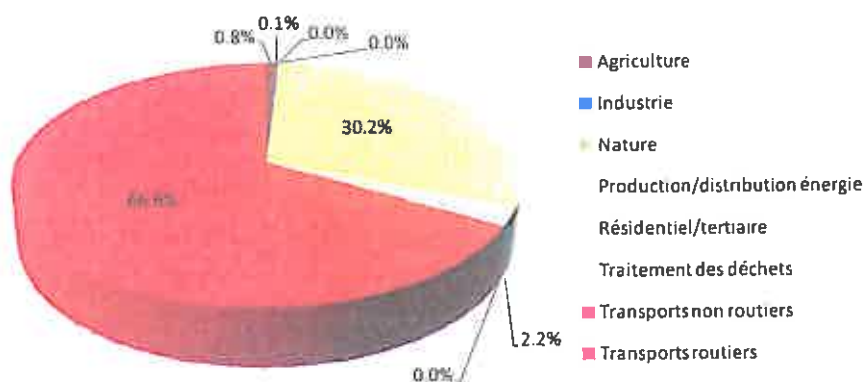


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Particules fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	14	6	0	0	19	1	126
Industrie	2	2	0	0	3	0	3
Nature	0	-	0	-	-	-	1
Production/distribution énergie	-	-	-	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	522	500	1	0	749	14	334
Traitement des déchets	39	11	1	0	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	1150	1138	0	0	619	32	5483
Total	1727	1657	2	0	1390	47	5948

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE MOVAL

8 670 MWh d'énergie primaire par an

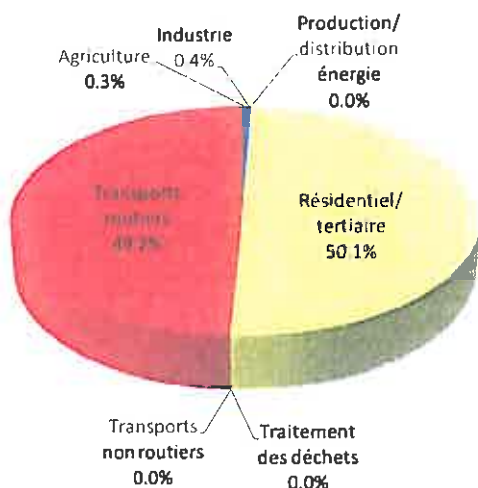


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	691
Electricité	2 644
Essence	993
Essence aviation	-
Fioul domestique	803
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	264
Gaz naturel	-
Gazole	3 275
Houille	0
Ordures ménagères	-
Total	8 670

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Avec 66 % des émissions de GES et 49 % de la consommation d'énergie communale, le secteur du transport routier est le premier poste émetteur. Le secteur résidentiel-tertiaire le suit avec 30 % des émissions mais aussi 50 % de la consommation d'énergie quand on intègre l'électricité.

Si les émissions associées au transport routier sont élevées au prorata par habitant, la situation va probablement perdurer avec l'augmentation probablement du trafic de transit pour les passagers à destination de la future gare LGV.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	5.6	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.6	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	2.2	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

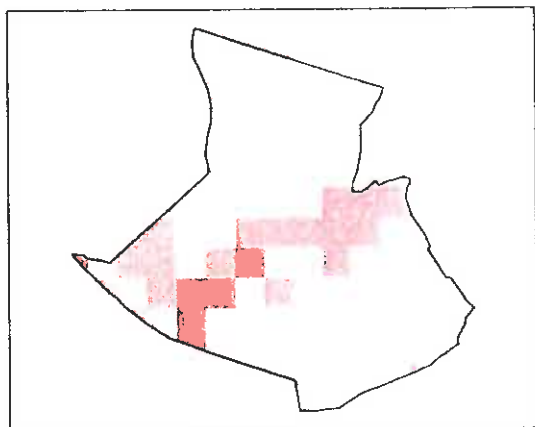
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



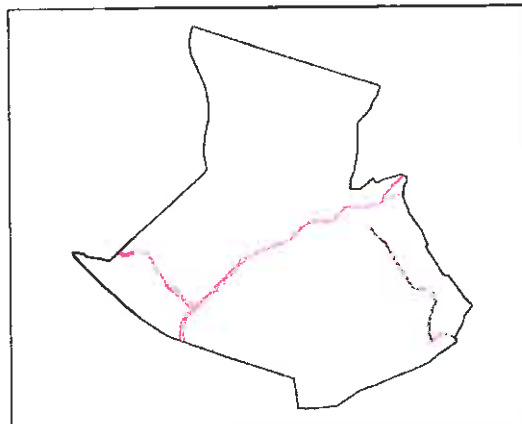
COMMUNE DE OFFEMONT

9,4 kilotonne éq CO₂ par an

La commune d'Offemont est située en bordure est de la ville de Belfort. Elle n'est néanmoins pas une commune subissant un trafic de transit élevé car elle ne se trouve pas sur un axe routier structurant.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

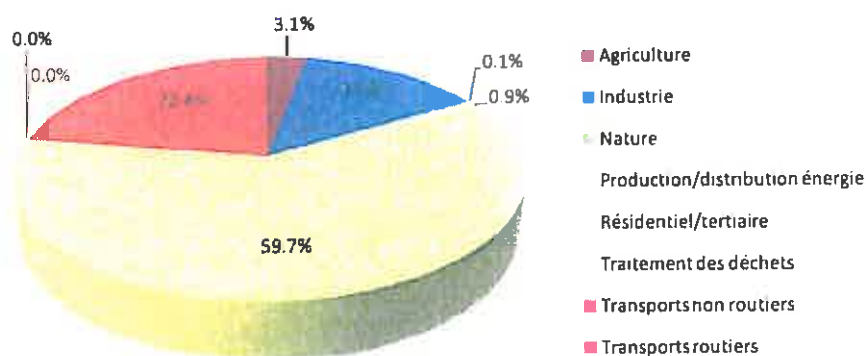


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxyde d'azote
Agriculture	288	29	6	0	312	7	1 019
Industrie	1 291	1 272	0	0	1 706	0	1 387
Nature	13	-	1	-	-	-	17
Production/distribution énergie	87	-	4	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	5 607	5 469	4	0	3 108	92	5 032
Traitement des déchets	-	-	-	-	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	2 099	2 067	0	0	1 106	127	9 144
Total	9 386	8 837	14	1	6 232	227	16 597

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE OFFEMONT

73 559 MWh d'énergie primaire par an

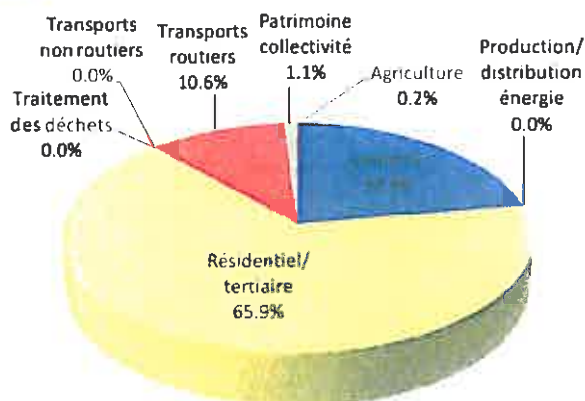


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	2 394
Electricité	35 953
Essence	2 574
Essence aviation	-
Fioul domestique	4 777
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	859
Gaz naturel	21 650
Gazole	5 310
Houille	43
Ordures ménagères	-
Total	73 559

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Avec 60 % des émissions de GES et 66 % de la consommation d'énergie de la commune, le secteur résidentiel-tertiaire représente la principale contribution aux émissions de la commune. La deuxième contribution est celle du transport routier avec 22 % des émissions.

Si l'industrie ne représente que 14 % des émissions de GES, elle consomme 22 % de l'énergie quand on intègre l'électricité dans le bilan.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	2.8	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.3	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	0.4	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



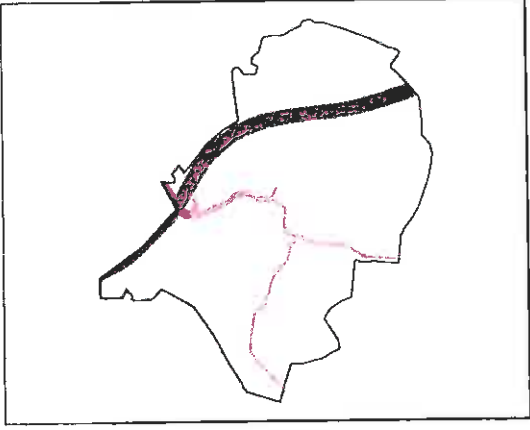
COMMUNE DE PÉROUSE

15,0 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Pérouse, située sur la limite est de Belfort, est marquée par l'autoroute A36 qui la traverse et impacte très fortement ses émissions.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

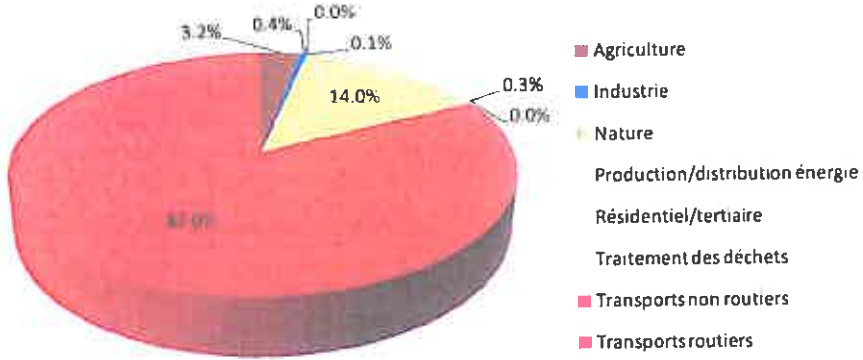


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	475	66	11	0	502	14	2 000
Industrie	66	65	0	0	7 043	2	529
Nature	0	-	0	-	-	-	6
Production/distribution énergie	18	-	1	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	2 097	2 035	2	0	1 662	33	1 736
Traitement des déchets	48	47	-	0	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	12 327	12 211	1	0	6 055	150	71 776
Total	15 032	14 423	14	1	15 262	200	76 047

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE PÉROUSE

63 626 MWh d'énergie primaire par an

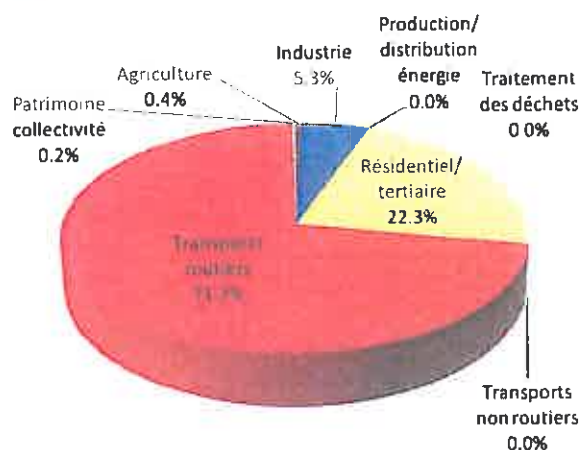


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	1 318
Electricité	9 144
Essence	6 711
Essence aviation	-
Fioul domestique	2 631
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	384
Gaz naturel	4 564
Gazole	38 867
Houille	7
Ordures ménagères	-
Total	63 626

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Avec 82 % des émissions de GES et 72 % des consommations d'énergie, le transport routier domine le bilan de la commune. Cette contribution biaise fortement les indicateurs pouvant être fait au niveau de la commune sur le transport.

Le secteur résidentiel-tertiaire représente seulement 14 % des émissions de GES mais sa part grimpe à 22 % lorsqu'on intègre la consommation d'électricité dans le bilan énergétique.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	15.8	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.8	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	5.3	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

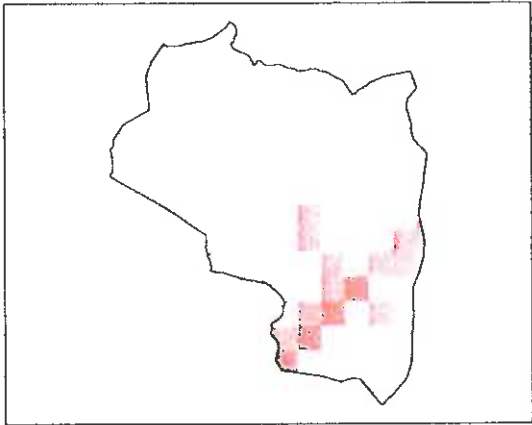
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



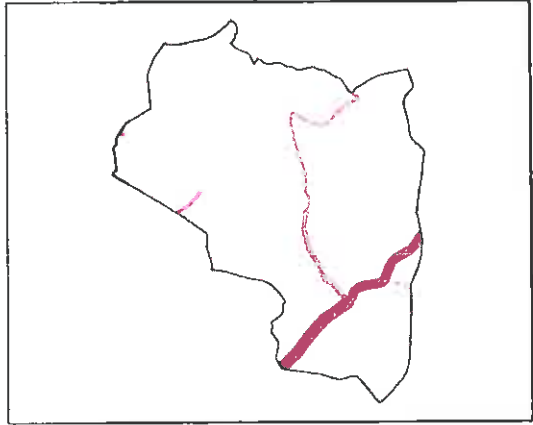
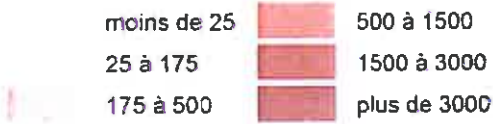
COMMUNE DE ROPPE

7,3 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Roppe est située au nord est Belfort le long de la départementale D83 qui lui apporte un trafic routier de transit important.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km

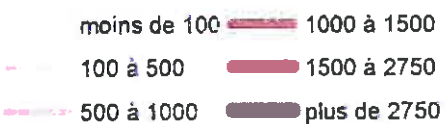


Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

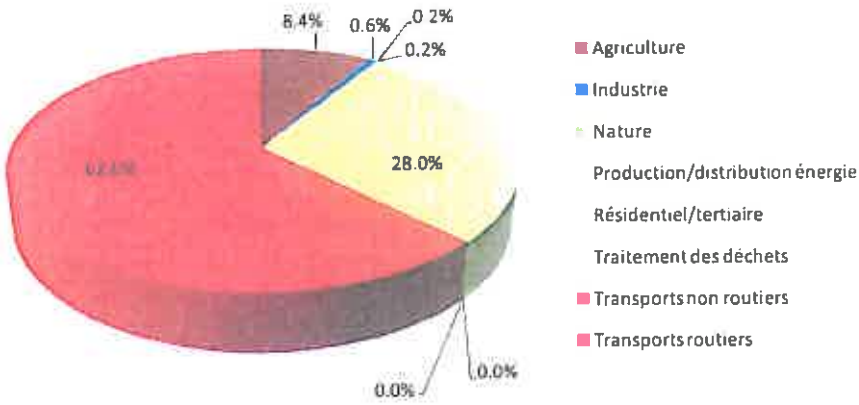


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	618	57	14	1	742	16	2 122
Industrie	46	46	0	0	32	1	229
Nature	11	-	1	-	-	-	32
Production/distribution énergie	13	-	1	-	-	1	-
Résidentiel/tertiaire	2 050	1 992	2	0	1 601	33	1 646
Traitement des déchets	-	-	-	-	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	4 589	4 537	0	0	2 531	129	23 326
Total	7 328	6 632	17	1	4 906	180	27 356

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE ROPPE

33 528 MWh d'énergie primaire par an

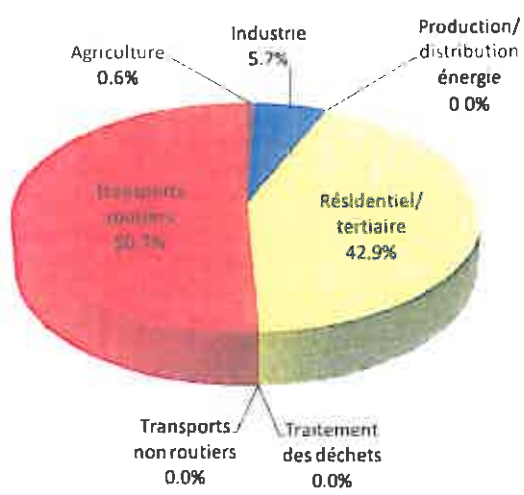


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	1 211
Electricité	8 192
Essence	3 638
Essence aviation	-
Fioul domestique	3 255
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	537
Gaz naturel	3 328
Gazole	13 351
Houille	17
Ordures ménagères	-
Total	33 528

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Avec 63 % des émissions de GES et 51 % de la consommation d'énergie, le transport routier est le secteur d'activité le plus important de la commune. Une partie significative de ce trafic routier étant du transit non réglementé, il est difficile d'utiliser des indicateurs sur ce secteur d'activité.

Le secteur résidentiel-tertiaire représente quand à lui 28 % des GES et 43 % pour la consommation d'énergie de la commune, présentant un potentiel de réduction significatif comme souvent dans le cas d'habitat dispersé.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	9.4	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.9	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	3.3	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

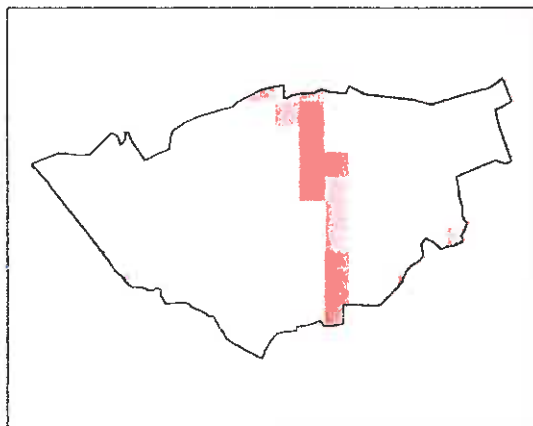
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



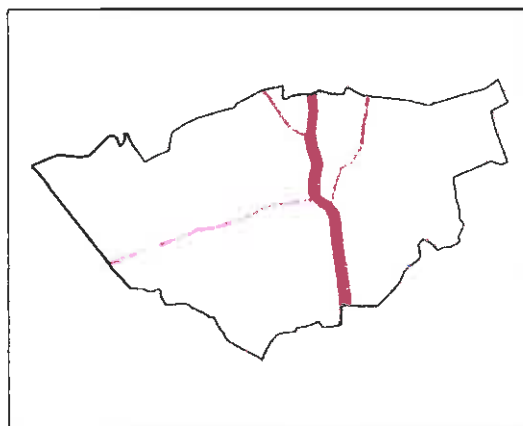
COMMUNE DE SERMAMAGNY

9,2 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Sermamagny est située au nord de Belfort et est traversée par la D465, lui apportant d'importantes émissions avec le transit routier la traversant.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

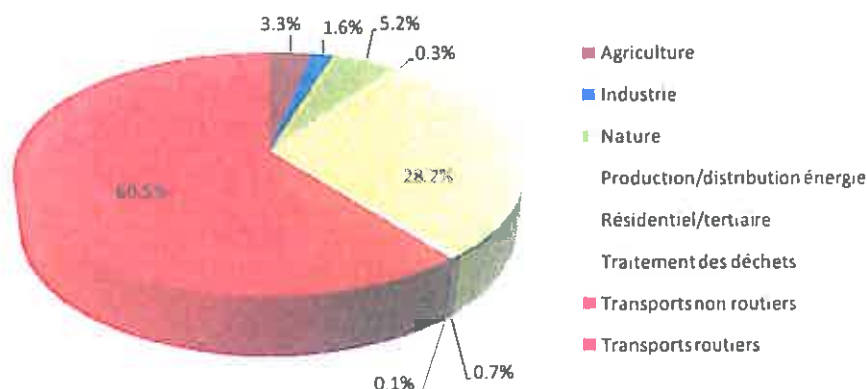


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	304	26	8	0	161	6	801
Industrie	149	147	0	0	97	0	157
Nature	476	-	23	-	-	-	13
Production/distribution énergie	25	-	1	-	-	3	-
Résidentiel/tertiaire	2 588	2 512	2	0	1 971	33	2 128
Traitement des déchets	66	-	3	0	-	-	-
Transports non routiers	11	10	0	0	14	0	84
Transports routiers	5 550	5 484	0	0	2 678	220	24 877
Total	9 169	8 180	38	1	4 922	263	28 061

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE SERMAMAGNY

41 553 MWh d ' énergie primaire par an

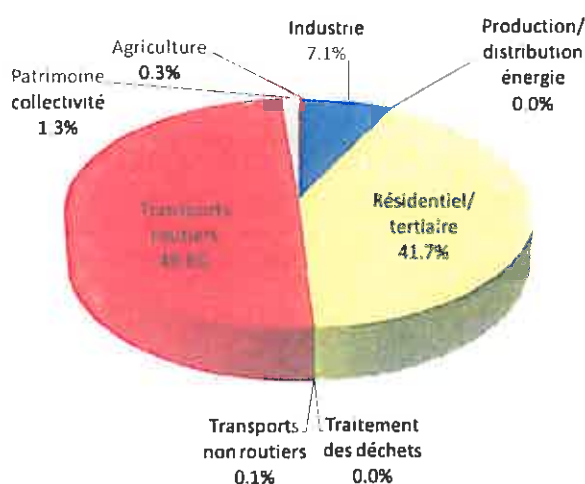


Figure 4: Répartition des consommations d ' énergie par secteur d ' activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	1 523
Electricité	9 757
Essence	6 093
Essence aviation	15
Fioul domestique	2 851
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	579
Gaz naturel	6 223
Gazole	14 505
Houille	8
Ordures ménagères	-
Total	41 553

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d ' énergie sur la commune

Observations:

Avec sa contribution de 60 % au émissions de GES, le trafic routier est particulièrement intense pour une commune de cette taille, une grande partie de ce trafic étant du transit vers les autres bourgs le long de la départementale D465.

Les émissions de GES du secteur résidentiel-tertiaire n ' en sont pas moins significatives avec une contribution de 28 % mais aussi un part de 42 % pour la consommation d ' énergie qui inclus l ' électricité.

On pourra noter également la contribution naturelle de 5 % au émissions de GES due aux zones humides (étangs).

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	10.8	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	2.2	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	4.0	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l ' échelle de la commune à l ' échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d ' émission de CO₂ et notée éq CO₂ .

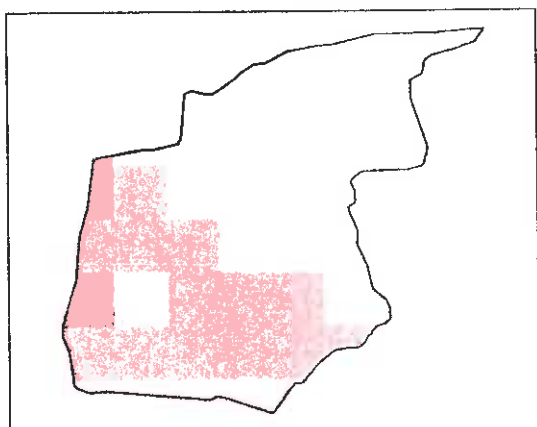
Référence / version des données: ces données sont pour l ' année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l ' année 2010 (révision 1 de la base de données) .



COMMUNE DE SEVENANS

4,1 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Sevenans, au sud de Belfort, se distingue par la présence d'un des sites de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km

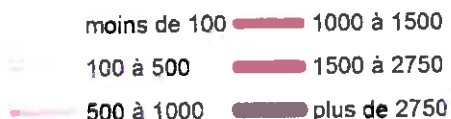


Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

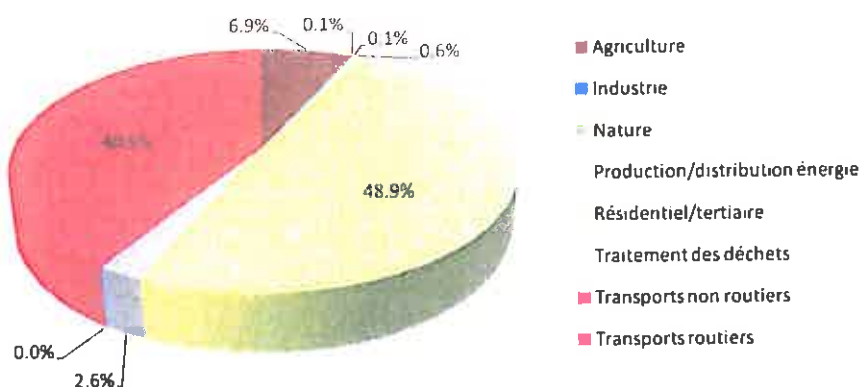


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Methane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	282	17	7	0	224	3	530
Industrie	3	3	0	0	8	0	17
Nature	6	-	0	-	-	-	2
Production/distribution énergie	25	-	1	-	-	3	-
Résidentiel/tertiaire	2 001	1 958	1	0	810	36	1 900
Traitement des déchets	105	99	-	0	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	1 672	1 654	0	0	969	88	7 615
Total	4 093	3 731	10	0	2 011	129	10 064

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE SEVENANS

24 919 MWh d'énergie primaire par an

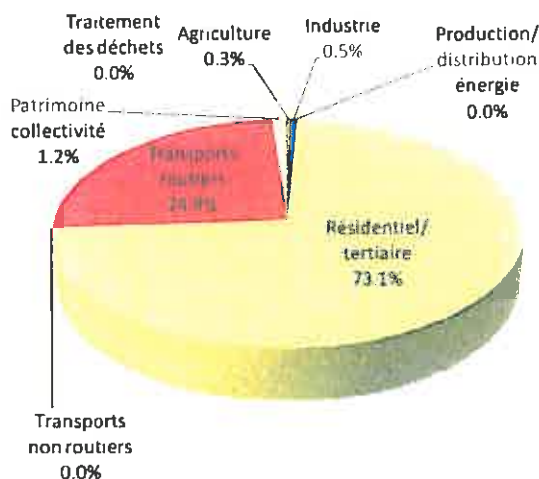


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	574
Electricité	10 019
Essence	1 666
Essence aviation	-
Fioul domestique	1 760
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	167
Gaz naturel	6 152
Gazole	4 577
Houille	4
Ordures ménagères	-
Total	24 919

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Le secteur résidentiel-tertiaire est le plus gros émetteur de GES avec 49 % de part, suivi par le transport routier avec une part de 41 %, notamment à cause de la présence de la nationale N1019 sur la commune. Cet axe devrait connaître un trafic particulièrement croissant avec l'ouverture prochaine de la gare de LGV à Meroux.

Au niveau du bilan énergétique, le résidentiel-tertiaire monte à une part très importante avec 73 % quand l'on intègre l'électricité, notamment à cause du secteur tertiaire très développé pour une commune de cette taille (établissement de l'UTBM).

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	5.1	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.0	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	1.3	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

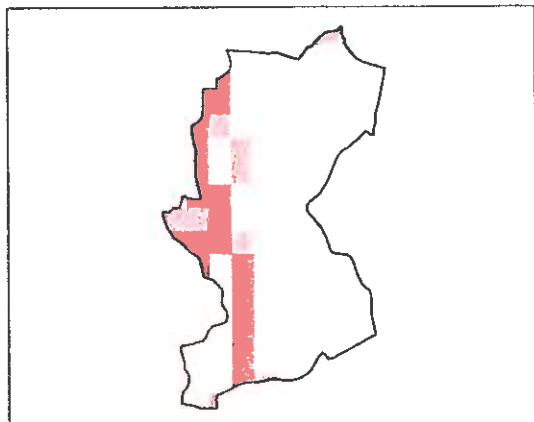
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



COMMUNE DE TRÉVENANS

18,8 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Trévenans est située au sud de Belfort, le long de l'autoroute A36 qui la traverse dans sa longueur et marquant la commune avec l'impact de cet intense trafic de transit.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

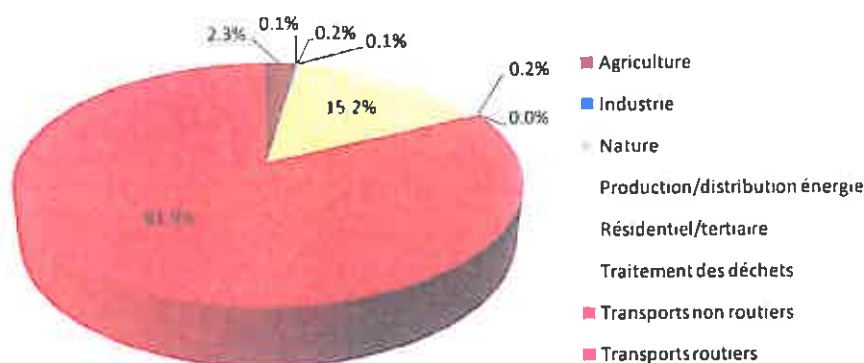


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM ₁₀ Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	438	67	6	1	638	16	2 518
Industrie	10	9	0	0	786	0	10
Nature	40	-	2	-	-	-	16
Production/distribution énergie	10	-	0	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	2 873	2 772	3	0	3 068	44	2 082
Traitement des déchets	33	30	-	0	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	15 436	15 273	1	0	8 031	221	91 058
Total	18 840	18 152	13	1	12 523	282	95 683

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE TRÉVENANS

78 925 MWh d'énergie primaire par an

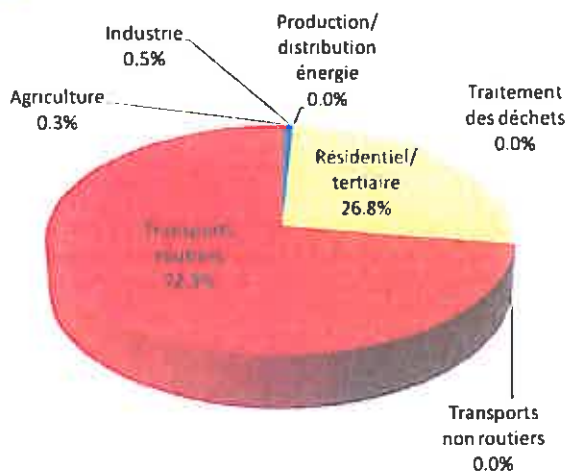


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	2 464
Electricité	11 084
Essence	8 304
Essence aviation	-
Fioul domestique	4 444
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	1 401
Gaz naturel	2 510
Gazole	48 701
Houille	17
Ordures ménagères	-
Total	78 925

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Le transport routier, avec l'autoroute A36, représente 82 % des émissions de GES communales, laissant le secteur résidentiel-tertiaire en seconde place avec seulement 15 % des émissions (mais 27 % des consommations énergétiques).

Cet impact du trafic routier de transit fausse les indicateurs usuels sur cette commune mais cela ne doit pas laisser oublier que le secteur résidentiel-tertiaire présente un bon potentiel de réduction des émissions de GES et consommations d'énergie, surtout pour un village avec un bâti relativement diffus.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	18.7	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	2.2	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	6.2	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

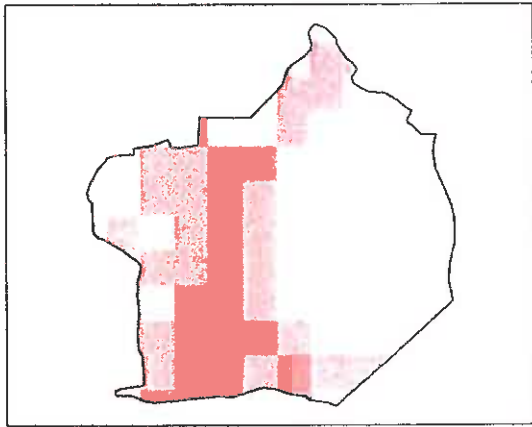
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



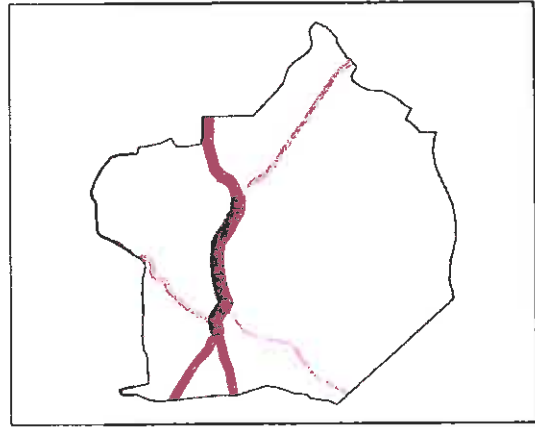
COMMUNE DE VALDOIE

21,1 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Valdoie est située en limite nord de Belfort, dans la continuité de son lissu urbain. Elle présente une majorité de bâti résidentiel mais comporte aussi des zones d'activités industrielles.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

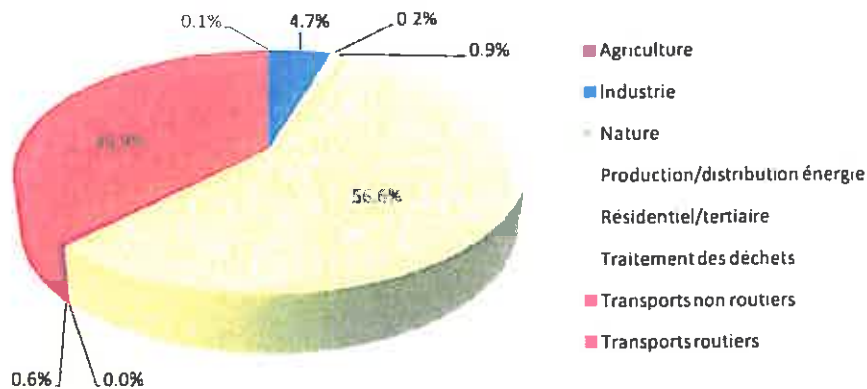


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité tonne				Unité kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussière fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	18	17	0	0	39	3	339
Industrie	992	978	0	0	1 387	3	1 553
Nature	44	-	2	-	-	-	17
Production/distribution énergie	183	-	9	-	-	9	-
Résidentiel/tertiaire	11 958	11 751	3	0	2 767	148	11 587
Traitement des déchets	-	-	-	-	-	-	-
Transports non routiers	136	121	0	0	268	4	1 511
Transports routiers	7 781	7 687	1	0	3 555	511	32 396
Total	21 113	20 555	15	1	8 015	678	47 404

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE VALDOIE

143 763 MWh d'énergie primaire par an

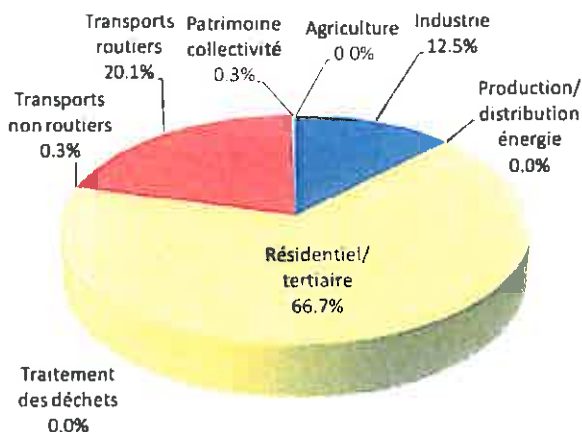


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	1 646
Electricité	56 588
Essence	9 738
Essence aviation	-
Fioul domestique	9 556
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	1 015
Gaz naturel	45 367
Gazole	19 775
Houille	77
Ordures ménagères	-
Total	143 763

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Avec 57 % des émissions de GES et 67 % de la consommation d'énergie, le secteur résidentiel-tertiaire domine largement la commune. Les 37 % d'émissions du trafic routier peuvent autant être imputées au trafic local qu'au trafic de transit sur la départementale D465. Le secteur industriel, troisième secteur pour les émissions de GES (5 %) et la consommation d'énergie (13 %) montre une fois de plus l'importance de la consommation d'électricité à usage industrielle.

Pour une commune dans la continuité du tissu urbain de Belfort, les émissions du secteur résidentiel par habitant sont au dessus de la moyenne et montrent la faible efficacité de ces quartiers pavillonnaires.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	4.2	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.5	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	1.0	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

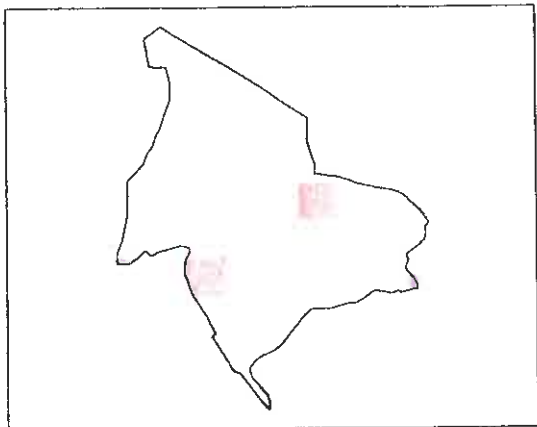
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



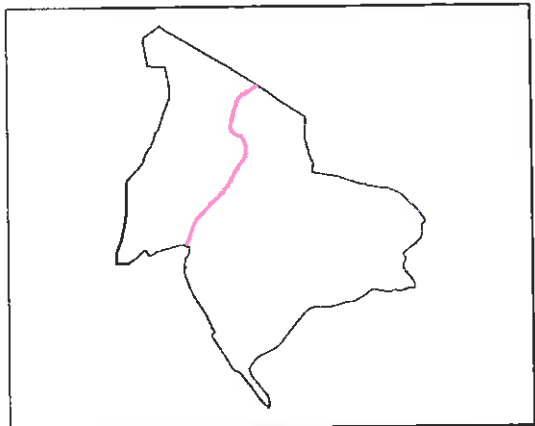
COMMUNE DE VÉTRIGNE

2,5 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Vétrigne, au nord est de Belfort, est dans une situation rurale et faiblement influencée par des phénomènes extérieurs tel que le trafic routier de transit.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

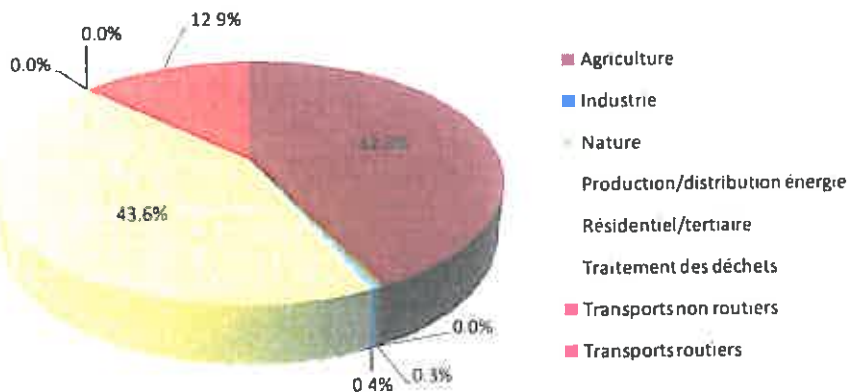


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (éq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussière fine	Benzène	NO _x Oxyde d'azote
Agriculture	1071	59	18	2	34 565	13	2 134
Industrie	-	-	-	-	524	-	-
Nature	8	-	0	-	-	-	13
Production/distribution énergie	10	-	0	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	1091	1 053	1	0	1 042	17	881
Traitement des déchets	-	-	-	-	-	-	-
Transports non routiers	-	-	-	-	-	-	-
Transports routiers	323	318	0	0	175	21	1 446
Total	2 503	1 430	20	2	36 306	52	4 474

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE VÉTRIGNE

8 672 MWh d 'énergie primaire par an

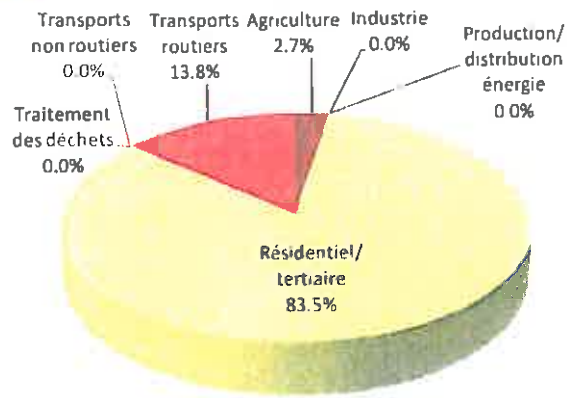


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	830
Electricité	2 963
Essence	387
Essence aviation	-
Fioul domestique	1 169
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	119
Gaz naturel	2 377
Gazole	828
Houille	0
Ordures ménagères	-
Total	8 672

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:
 Dans cette commune rurale, les émissions de GES du secteur résidentiel-tertiaire (44 %) font part égale avec celles de l'agriculture (43 %). On trouve en troisième position le secteur du transport routier, principalement de type déserte locale, avec 13 % des émissions.
 La situation pour la consommation d'énergie recadre la vision avec un secteur résidentiel-tertiaire qui s'octroie une part de 84 %, loin devant le trafic routier, et représente bien un potentiel de réduction très important.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	5.0	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	2.0	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	0.4	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:
 GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.
 PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

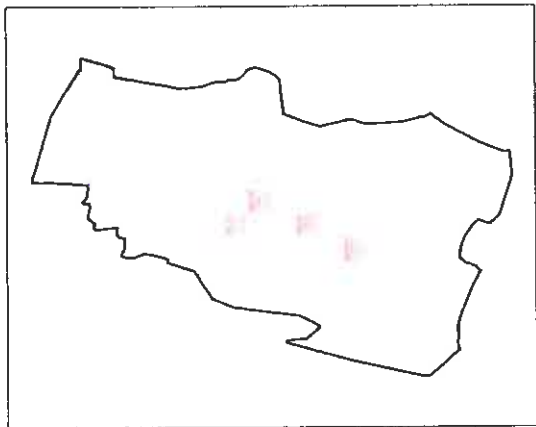
Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).



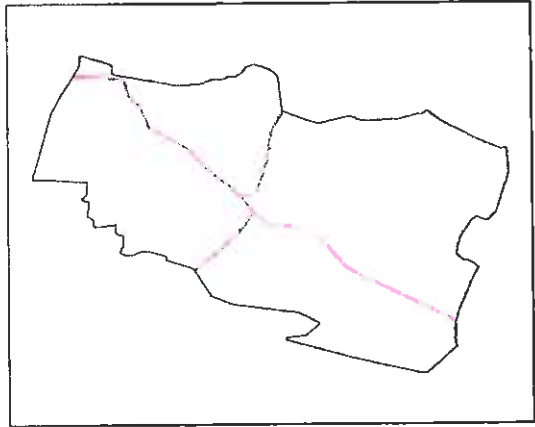
COMMUNE DE VÉZELOIS

3,6 kilotonne éq CO₂ par an

La commune de Vézelois, au sud est de Belfort, subit un transit routier faible dans l'absolu mais significatif pour une commune périurbaine de taille modérée.



PRG en tonne éq CO₂ par maille



PRG en tonne éq CO₂ par km



Figure 1: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) par maille de 250x250 mètres

Figure 2: Carte des émissions de pouvoir de réchauffement global (PRG) dues au transport routier

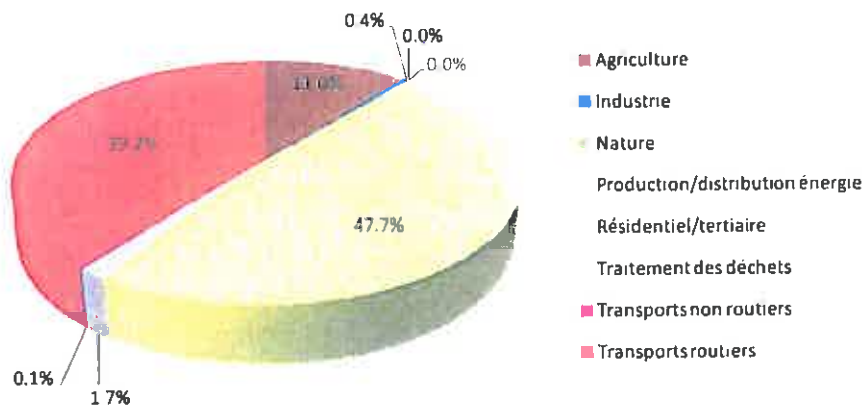


Figure 3: Origines des émissions de gaz à effet de serre sur la commune par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Unité: tonne				Unité: kilogramme		
	PRG (eq CO ₂) Pouvoir de Réchauffement Global	CO ₂ Dioxyde de carbone	CH ₄ Méthane	N ₂ O Protoxyde d'azote	PM 10 Poussières fines	Benzène	NO _x Oxydes d'azote
Agriculture	398	46	1	1	1 246	13	2 343
Industrie	15	15	0	0	94	0	20
Nature	0	-	0	-	-	-	34
Production/distribution énergie	-	-	-	-	-	-	-
Résidentiel/tertiaire	1 731	1 677	2	0	1 761	32	1 153
Traitement des déchets	61	16	2	0	-	-	-
Transports non routiers	4	4	0	0	78	0	47
Transports routiers	1 423	1 409	0	0	812	50	6 859
Total	3 634	3 167	4	1	3 990	96	10 456

Tableau 1: Origines des émissions de gaz à effet de serre et de polluant sur la commune par secteur d'activité



COMMUNE DE VÉZELOIS

17 736 MWh d'énergie primaire par an

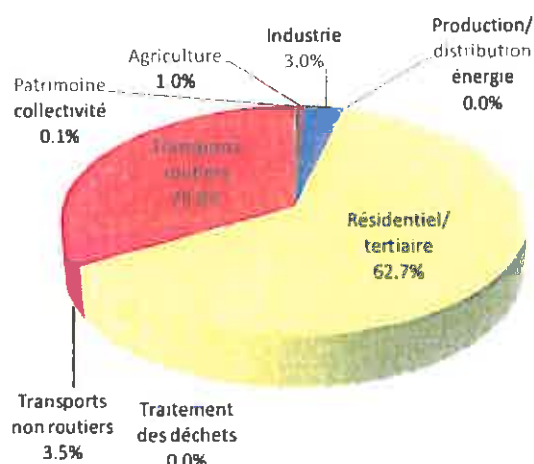


Figure 4: Répartition des consommations d'énergie par secteur d'activité sur la commune

Energies	Energie primaire en MWh/an
Bois et déchets assimilés	1 305
Electricité	6 163
Essence	1 239
Essence aviation	-
Fioul domestique	3 956
Fioul lourd	-
Gaz de pétrole liquéfié	985
Gaz naturel	-
Gazole	4 082
Houille	7
Ordures ménagères	-
Total	17 736

Tableau 2: Répartition des consommations par sources d'énergie sur la commune

Observations:

Dans cette commune périurbaine, les émissions de GES du secteur résidentiel-tertiaire (48 %) sont suivies de près par les émissions du transport routier (39 %). Ces dernières sont en partie dues au transit entre les divers villages du secteur.

La situation pour la consommation d'énergie recadre la vision avec un secteur résidentiel-tertiaire qui s'octroie une part de 63 %, loin devant les autres secteurs, et représente bien un potentiel de réduction très important et totalement imputable aux activités locales.

Indicateur (tonne éq CO ₂) \ territoire	Commune	CAB	Franche-Comté	France
PRG par habitant	4.5	6.0	10.1	9.3
PRG du secteur résidentiel / habitant	1.9	1.4	2.0	1.4
PRG du sous secteur véhicule particulier / habitant	1.0	1.1	1.5	1.1

Tableau 3: Emissions de GES pour divers indicateurs de l'échelle de la commune à l'échelle du pays

Glossaire:

GES: Gaz à Effet de Serre: se dit des composés gazeux impliqués dans le processus de réchauffement climatique global.

PRG: Pouvoir de Réchauffement Global: cet indicateur regroupe les divers gaz à effet de serre pris en compte dans le protocole de Kyoto pour donner une émission globale équivalente, exprimée en équivalent d'émission de CO₂ et notée éq CO₂.

Référence / version des données: ces données sont pour l'année de référence 2008 avec la méthodologie de calcul de l'année 2010 (révision 1 de la base de données).

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

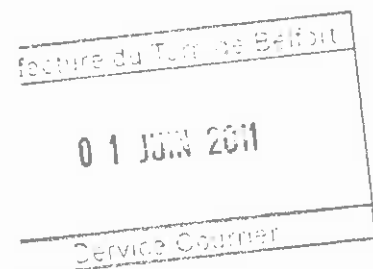
1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Arglésans :** .../... - **Bavillers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmoils :** M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Elole :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Elole), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).



Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Semmamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
 Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers
 M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
 Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
 M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
 M. Jacques MEISTER, Vice-Président
 M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
 M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
 M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
 M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Pascal MARTIN
Vice-Président

REFERENCES : GG/CS – 11-71 /Conseil Communautaire

MOTS CLES : ENVIRONNEMENT

OBJET : Plan Climat Energie Territorial – Mobilisation des acteurs du territoire et plan d'actions.

1. Mobiliser les acteurs du territoire

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet de développement territorial de réduction des émissions de GES, qui s'appuie sur les trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. Il est rendu obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants par l'article 75 de la loi dite Grenelle 2. Il met en œuvre un plan d'actions, élaboré avec des partenaires locaux (collectivités, entreprises, bailleurs sociaux, chambres consulaires, ...) pour réduire l'impact de l'agglomération sur le climat et préparer notre territoire au changement climatique et à la variation du coût des énergies.

L'ensemble des résultats du cadastre des émissions de GES permet de mieux cerner les grands enjeux. On peut remarquer l'impact majeur du résidentiel / tertiaire et du transport routier. Ces deux activités représentent à elles seules 73% des émissions de GES et 77% de la consommation énergétique.

1.1. Sensibiliser les acteurs du territoire

Dans un premier temps, il est nécessaire d'informer les acteurs du territoire sur la démarche de PCET, et notamment les résultats du cadastre des émissions. Il est proposé la réalisation d'une réunion de présentation qui aura pour objectifs d'exposer :

- la problématique des émissions de gaz à effet de serre,
- le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre réalisé par ATMO,
- la démarche de PCET.

Cette réunion prendra la forme d'une conférence publique où seront conviés les élus des communes de la CAB, les entreprises locales, les représentants des services de l'Etat, les bailleurs sociaux, les syndicats de copropriétés, les associations et le grand public.

1.2. Appel à projet vis-à-vis des partenaires locaux

A la suite de cette réunion de sensibilisation, il est proposé de lancer un appel à projet vis-à-vis des partenaires locaux. Celui-ci aura pour objectifs, d'une part d'encourager la mise en place d'actions de réduction des émissions de GES, d'autre part, les initiatives qui existent actuellement pourront être valorisées par l'intermédiaire du PCET.

Le tableau ci-dessous présente quelques exemples des actions qui peuvent être menées dans le cadre du PCET :

Actions de sensibilisation	Sensibilisation des communes et de la CAB	Mise en place d'une aide technique pour suivre les consommations d'énergie et d'eau (exemple : démarche Conseiller en Energie Partagé de l'ADEME) Prise en compte d'Optymo 2 Prise en compte des plans d'action issus des Bilan Carbone de la Ville de Belfort et de la CAB
	Sensibilisation des acteurs du monde économique	Chambre d'agriculture + Chambre des métiers : Création d'un livret de présentation du PCET et des aides possibles proposées par l'ADEME Chambre de commerce et d'industrie : se rapprocher de la démarche « Perdez vos kilowatts superflus »
	Sensibilisation grand public et associations	Sensibilisation des scolaires (exposition) Création d'un livret d'accueil du nouveau locataire pour les bailleurs sociaux Permanence pour les copropriétaires et les syndicats Animation fête de l'énergie

1.3. Mise en place de groupes de suivi

Afin de mieux encadrer la phase d'appel à projet, il vous est proposé la mise en place de trois comités de suivi pour l'élaboration du plan d'actions :

- pour les actions concernant les communes et la CAB : suivi par le groupe de travail Environnement d'ores et déjà mise en place
- pour les actions concernant le monde économique : définition d'un groupe de travail à l'issue de la réunion de sensibilisation
- pour les actions concernant le grand public : définition d'un groupe de travail à l'issue de la réunion de sensibilisation

La composition des deux derniers groupes de travail vous sera proposée lors d'un prochain bureau communautaire

1.4. Intégrer le réseau d'échanges Energie Cités

Afin de tirer profit des premières expériences de mise en place et de suivi des PCET, il est proposé d'intégrer le réseau d'échange formé par l'association Energie Cités.

Cette association a été créée en 1990 et représente maintenant plus de 1000 villes dans 30 pays. Les locaux d'Energie Cités se situent à Bruxelles et Besançon.

Les principaux objectifs de l'association sont :

- Renforcer le rôle et les compétences des membres dans le domaine de l'énergie durable ;
- Représenter les intérêts des collectivités et peser sur la politique et les propositions des institutions de l'Union européenne dans les domaines de l'énergie, de la protection de l'environnement et des politiques urbaines ;
- Développer et promouvoir les initiatives par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs.

Pour la CAB, la cotisation annuelle s'élèvera à 1 250 €.

1.5. Cohérence avec le Schéma Régional Climat Air Energie

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prévoit dans son article 68 l'élaboration conjointe par l'Etat et le Conseil Régional d'un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la loi. Ainsi, la Franche-Comté a officiellement lancé son Schéma Régional Climat Air Energie le 14 janvier 2011.

Ce schéma devra comprendre d'une part un diagnostic régional comprenant un état des lieux des émissions de GES, de la qualité de l'air, des sources et consommations d'énergie du territoire. D'autre part, il définira les orientations de la région, en matière de réductions des GES, d'amélioration de la qualité de l'air, et de production d'énergies renouvelables, notamment par l'élaboration d'un schéma régional éolien.

La construction de ce schéma est réalisée sous forme d'ateliers thématiques, qui sollicitent de nombreux partenaires et notamment les collectivités territoriales. La CAB a participé à l'ensemble des réunions d'échange.

Le SRCAE s'oriente actuellement vers un objectif de « 3x20% » d'ici 2020 :

- réduction de 20 % les émissions de gaz à effet de serre
- réduction de 20 % de la consommation en énergie
- porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Le respect de ces engagements passera inévitablement par une prise de conscience collective des enjeux et une forte implication des Franc-comtois : isolation des habitats, amélioration des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, ...

Au niveau des énergies renouvelables, les priorités de la région seront portées sur le développement de la filière Bois-Energie, ainsi que la production d'électricité solaire photovoltaïque.

La mise en œuvre du PCET de la CAB doit tenir compte des orientations proposées par le Schéma Régional Climat Air Energie. Ainsi, il est proposé, en première intention, de fixer les objectifs de réductions de GES de la collectivité en fonction de ceux retenus par la Région, soit 20 % de réduction de GES à l'horizon 2020.

2. Plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial

A la suite des réunions organisées suite à l'appel à projet vis-à-vis des partenaires locaux et des résultats du Schéma Régional Climat Air Energie, le plan d'actions du PCET sera finalisé pour le printemps 2012. Il devra faire l'objet d'une validation politique au cours du premier semestre 2012.

Concernant les suites à donner à la démarche de Bilan Carbone Patrimoine et Services[®], un plan d'actions spécifiques peut d'ores et déjà être élaboré. Les bénéfiques en termes de réduction des émissions de GES seront à intégrer dans la démarche générale.

2.1. Plan d'actions global

Pour prendre en compte l'ensemble de la problématique Climat/Energie, plusieurs secteurs d'activités devront être considérés :

- Habitat et urbanisme
- Transports
- Collectivités
- Déchets/Eau/Assainissement
- Tertiaire/Industrie
- Agriculture/Sylviculture
- Production et distribution d'énergie

Dans chaque secteur d'activités, des actions seront retenues. Pour chaque action, un porteur du projet et un calendrier prévisionnel seront identifiés.

Le PCET consistera d'une part pour la CAB à se montrer exemplaire à travers la mise en place des actions résultant du Bilan Carbone et d'autre part à encourager les actions locales. Cet encouragement prendra diverses formes :

- d'appuis techniques, comme par exemple la mise en place du Conseiller en Energie Partagé ;
- des actions de sensibilisation, pour changer les comportements vis-à-vis de la consommation énergétique ;
- des incitations financières, pour des actions innovantes en matière de réduction des émissions de GES.

Des propositions de fiches de synthèses vous sont proposées en annexe.

2.2. Plan d'actions spécifique patrimoine et services de la CAB

2.2.1. Enjeux financiers liés à la problématique carbone

Au-delà de la comptabilisation des émissions de GES, la méthode Bilan® Carbone permet aussi d'appréhender les enjeux financiers liés à l'augmentation du prix des hydrocarbures. En effet, une telle augmentation toucherait à la fois le coût des énergies fossiles (gaz naturel, fuel, carburant, ...), mais aussi le coût des matériaux et services entrants, par une répercussion inévitable des surcoûts des fournisseurs. Ainsi, par l'intermédiaire de la comptabilité carbone, des évaluations peuvent être effectuées à la fois sur les conséquences directes et indirectes.

Les simulations financières sont basées sur le prix moyen du baril de pétrole sur un an. Elles ne tiennent donc pas compte d'éventuelles augmentations liées à la politique tarifaire des distributeurs d'énergie.

Le tableau ci-dessous présente les résultats pour la CAB :

Prix baril pétrole	100 \$ / Baril	150 \$ / Baril
Coût en €/an		
CAB	195 000 €	580 000 €

Ainsi, si le cours du baril de pétrole se stabilise autour de 100 \$ en 2011, on peut estimer que l'impact financier sera de l'ordre de 195 000 € pour la CAB.

2.2.2. Détermination des objectifs : 3 x 20

Pour déterminer les objectifs du plan d'actions, il est proposé de prendre en compte l'atteinte du 3 x 20 d'ici 2020.

Toutefois, la capacité d'action des collectivités est variable en fonction des sources d'émissions. Ainsi, si la capacité d'action est forte sur la maîtrise des sources fixes (maîtrise d'ouvrage directe), elle est en revanche moyenne pour les déplacements domicile-travail (actions incitatives) et nulle pour les immobilisations (prise en compte des équipements déjà réalisés).

Ainsi, pour la détermination des objectifs de réduction, il est proposé d'**exclure les immobilisations** et de tenir compte de la capacité d'action pour **ajuster le taux de réduction en fonction des sources d'émissions visées**.

➤ réduction de 20% de l'émission des GES

Les objectifs suivants sont proposés :

	Capacité d'actions	Emissions GES en tCO ₂	Objectif de réduction	
			%	tCO ₂
Sources fixes	Forte	3 254	25%	814
Fret	Forte	1 962	22%	432
Domicile-Travail	Moyenne	500	20%	100
Circulation interne	Forte	161	20%	32
Visiteurs	Faible	990	10%	99
Matériaux & Services	Moyenne	1 630	12%	196
TOTAL		8 497	20%	1 672

➤ réduction de 20% de la consommation d'énergie

Les sources d'énergies sont l'électricité, le gaz naturel et le fuel (sources fixes), ainsi que le carburant (fret et déplacements internes).

Les objectifs suivants sont proposés :

	Catégorie d'émission	Consommation énergétique en kWh/an	Objectif de réduction	
			%	kWh/an
Electricité	Sources fixes	13 946 505	25%	3 486 626
Gaz naturel	Sources fixes	8 294 993	25%	2 073 748
Fuel	Sources fixes	98 290	25%	24 573
Carburant	Fret	3 069 065	22%	675 194
Carburant	Circulation interne	483 143	20%	9 6629
TOTAL		25 891 996	25%	6 356 770

Comme les émissions de GES dépendent largement des sources fixes, et que ces dernières représentent 86 % de la consommation d'énergie, le respect des objectifs de réduction des émissions de GES suffit pour réduire de 20% la consommation d'énergie.

➤ utilisation d'énergies renouvelables à hauteur de 20 % des besoins

Pour fixer cet objectif, il est tenu compte des économies présentées précédemment.

Soit, pour la CAB : 3 884 MWh/an

Cet objectif paraît actuellement très difficile à atteindre, car seuls 9,5% de l'électricité sont produits à partir d'énergie renouvelable (source EDF). De plus, il semble plus pertinent d'envisager l'approvisionnement en énergies renouvelables à l'échelle d'un territoire, via le plan d'actions global du PCET ou le Schéma Régional Air Climat Energie.

2.2.3. Evaluation des actions entreprises depuis 2008

L'année de référence du Bilan Carbone est fixée à 2008. Ainsi, un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été entreprises ou sont sur le point de l'être.

Vous trouverez ci-dessous les différentes actions prises en compte pour la CAB :

Actions	Economie en teqCO ₂
Changement des pompes à l'UPEP	14
Amélioration de l'efficacité énergétique de la STEP de Belfort	20
Récupération de chaleur dans le réseau d'eau usée à la STEP de Belfort	33
Transfert de services dans le MESS réhabilité	71
Création du nouveau CRD	7
Multiplier par 2 les déplacements domicile-travail en modes doux	66
Utilisation des vélos de service pour 5% des trajets professionnels	7,3
Diminuer de 35% la consommation de papier dans les bureaux	1,5
Doubler le nombre de visiteurs venant en bus dans les équipements communautaires	25,5
Diviser par 2 le volume du papier non recyclé dans les bureaux	74,5
Mise en place d'un traitement à la chaux à l'UPEP	35,5
Optimisation des tournées de ramassage des déchets ménagers	95

2.2.4. Mise en place d'un plan d'actions spécifique Bilan Carbone®

En fonction des actions entreprises depuis 2008, le tableau ci-dessous vous est proposé pour déterminer les objectifs du plan d'actions à mettre en place :

CAB	Emissions GES en tCO ₂	Objectif de réduction		Fait ou en cours		Reste à faire
		%	tCO ₂	tCO ₂	% objectif	tCO ₂
Sources fixes	3 254	25%	814	145	18%	669
Fret	1 962	22%	432	130	30%	302
Domicile-Travail	500	20%	100	66	66%	34
Circulation interne	161	20%	32	7	22%	25
Visiteurs	990	10%	99	26	26%	74
Matériaux & Services	1 630	12%	196	77	39%	119
TOTAL	8 497	20%	1 672	450	27%	1 222

Les seules actions menées sur le patrimoine ne suffiront pas pour atteindre les objectifs en termes de réduction de GES. L'obtention du 3x20 d'ici 2020 nécessitera une prise de conscience collective et par conséquent, des actions de communication et de sensibilisation.

2.2.5. Présentation des Bilans Carbone®

Au-delà du rapport de ce jour, il vous est proposé de présenter les résultats du Bilan Carbone® aux agents de la CAB et de la Ville de BELFORT ainsi qu'au grand public via un plan de communication.

- Aux agents de la Ville et de la CAB :

De nombreux services ont participé activement à la collecte des données pour l'élaboration du Bilan Carbone® et ont été demandeurs d'informations concernant les émissions de GES et de pistes de réduction de leurs émissions. Il est proposé de présenter les résultats du Bilan Carbone à l'ensemble des chefs de service à l'occasion d'un séminaire d'une demi-journée, à l'image de celui réalisé pour la démarche Qualiville. La première partie serait consacrée à la présentation des résultats et à une ouverture vers une réflexion collective. La deuxième partie serait dédiée à la présentation des pistes d'amélioration. Des ateliers thématiques seraient mis en place pour réfléchir à la mise en place de ces actions.

A l'initiative des chefs de service, la Direction de l'Environnement pourra relayer les informations concernant le Bilan Carbone® dans chaque service sous forme de présentations détaillées et adaptées aux activités concernées.

A la suite de cette présentation, les services pourront faire part de leurs remarques au service Environnement et transmettre les pistes d'amélioration.

- Plan de communication :

Un plan de communication interne (plaquette, articles dans le BIP et le Cablé, ...) et externe (revues généralistes ou spécialisés, présentation grand-public des résultats, ...) pourra être mis en place.

2.2.6. Finalisation du plan d'actions

A la suite des remarques collectées à l'occasion des réunions d'informations concernant le Bilan Carbone® pour les chefs de service et les élus, le plan d'actions sera revu et finalisé pour l'automne 2011.

Les actions envisagées peuvent être classées en trois catégories :

- Changer les comportements : favoriser les attitudes économes en énergie, favoriser l'utilisation des transports doux, favoriser le covoiturage, ...
- Améliorer les process : améliorer la performance des équipements, opter pour des matériaux plus sobres en carbone, limiter le fret fournisseur, diminuer la quantité de déchets, ...
- Moderniser le patrimoine : optimiser le chauffage des bâtiments, améliorer la performance des bâtiments les plus énergivores, mettre en place des équipements utilisant des énergies renouvelables, ...

Ce plan d'actions devra faire l'objet d'une validation politique, à l'automne 2011.

2.2.7. Mise à jour des Bilan Carbone®

La réglementation demande une mise à jour des bilans au minimum tous les trois ans. Ainsi, les prochains bilans devront être réalisés sur l'année de base 2011. Comme les données relatives à l'année 2011 seront disponibles à partir de mi-2012, il est proposé de réactualiser les bilans durant le deuxième semestre 2012.

La mise à jour régulière des bilans permettra de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

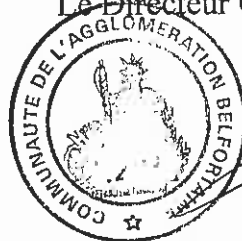
Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur les orientations du Plan Climat Energie Territorial proposées,
- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'adhésion de la CAB à l'association Energie Cités,
- **ADOpte** les orientations du plan d'actions et de communication spécifique au Bilan Carbone Patrimoine et Services® de la CAB qui ont été proposées.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

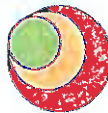
01 JUN 2011

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

24% des émissions
139 587 teqCO₂



Echelle :
Externe
Possibilité d'action :
Faible



Plan Climat Energie Territorial de la CAB

FICHE DE SYNTHÈSE

Habitat et urbanisme

Objectif de réduction :

➤ 20 %

➤ 27 900 teqCO₂

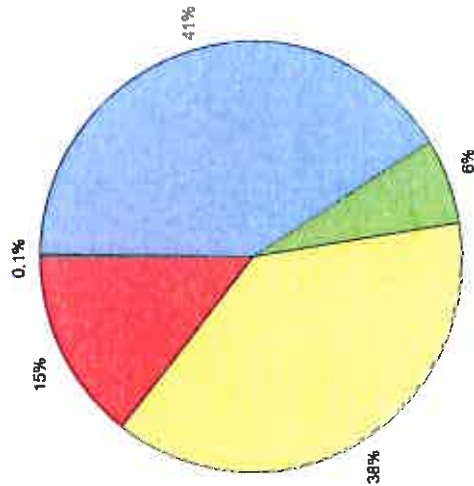
➤ 193 000 MWh



CHIFFRES CLES :

Avec 24% des émissions de GES l'habitat est la deuxième source d'émission de GES sur le territoire de la CAB. Il représente essentiellement l'énergie liée au chauffage (64%) et aux diverses consommations d'électricité (éclairage, utilisation d'appareils électriques, soit 21%). D'autres points de consommations d'énergie ont été identifiés comme la production d'eau chaude, la climatisation, la cuisson ou l'éclairage public.

En termes de consommation énergétique, l'habitat est la deuxième source avec 965 940 MWh soit 30% des consommations. L'électricité est l'énergie la plus utilisée avec 396 723 MWh suivie du gaz naturel avec 367 616 MWh et le fuel avec 140 175 MWh.



■ Combustibles Solides
■ Electricité
■ Energies Renouvelables
■ Gaz Naturel
■ Fuel

PLAN D' ACTIONS :

➤ Changer les comportements

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

➤ Atténuer l'impact de l'agglomération

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

➤ Réduire la vulnérabilité du territoire

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

GES devant encore être économisés : 27 900 teqCO₂

33% des émissions
187 685 teqCO₂



Echelle :
Politiques publiques
Possibilité d'action :
Moyenne



Plan Climat Energie Territorial de la CAB

FICHE DE SYNTHÈSE

Transports

Objectif de réduction :

➤ 20 %

➤ 37 500 teqCO₂

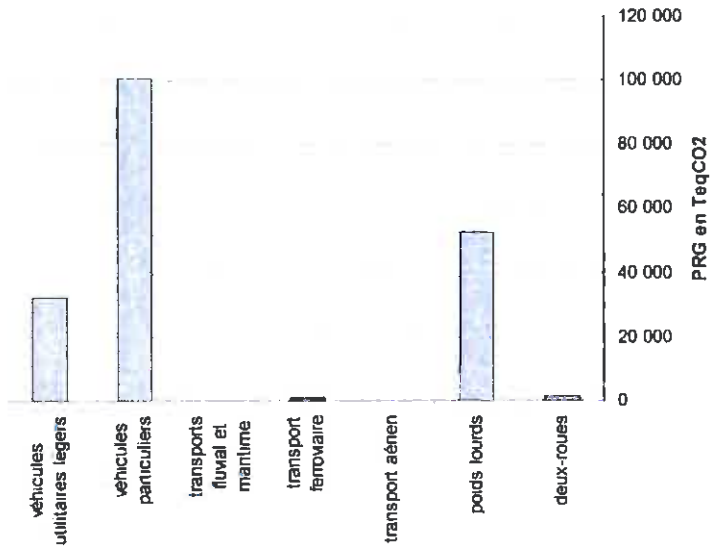
➤ 141 400 MWh



CHIFFRES CLES :

Avec 33% des émissions de GES le transport est le premier poste émetteur. L'autoroute A36 marque fortement le territoire avec un flux de poids lourds important. Ainsi 33% des émissions de GES liées aux transports proviennent de l'A36.

En termes énergétiques les transports représentent 706 906 MWh. Ils sont liés à la consommation de carburants.



PLAN D' ACTIONS :

➤ Changer les comportements

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

➤ Atténuer l'impact de l'agglomération

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
SMTC	Optymo 2	En cours		
				teqCO ₂

➤ Réduire la vulnérabilité du territoire

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

GES devant encore être économisés : 37 500 teqCO₂

4% des émissions
22 746 teqCO₂



Echelle :
Interne
Possibilité d'action :
Forte



Plan Climat Energie Territorial de la CAB

FICHE DE SYNTHÈSE

Collectivités

Objectif de réduction :

➤ 20 %

➤ 4 500 teqCO₂

➤ 13 500 MWh



CHIFFRES CLES :

Les chiffres sont uniquement basés sur les Bilan Carbone de la CAB et la Ville de Belfort. Des investigations complémentaires seront nécessaires pour intégrer les autres communes de la CAB.

Les émissions de GES peuvent être estimées à 22 746 teqCO₂ soit 4% des émissions sur le territoire de la CAB.

La consommation énergétique est de 67 397 MWh soit 2% de la consommation totale.

PLAN D' ACTIONS :

➤ Changer les comportements

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

➤ Atténuer l'impact de l'agglomération

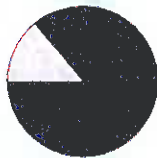
Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
CAB	Plan d'actions Bilan Carbone	A faire	- 20%	1 672
Ville de BELFORT	Plan d'actions Bilan Carbone	A faire	- 20%	2 827
				teqCO ₂

➤ Réduire la vulnérabilité du territoire

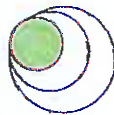
Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

GES devant encore être économisés : 0 teqCO₂

14% des émissions
80 676 teqCO₂



Echelle :
Interne
Possibilité d'action :
Forte



Plan Climat Energie Territorial de la CAB

FICHE DE SYNTHESE

Déchets – Eau – Assainissement

Objectif de réduction :

➤ 20 %

➤ 16 100 teqCO₂

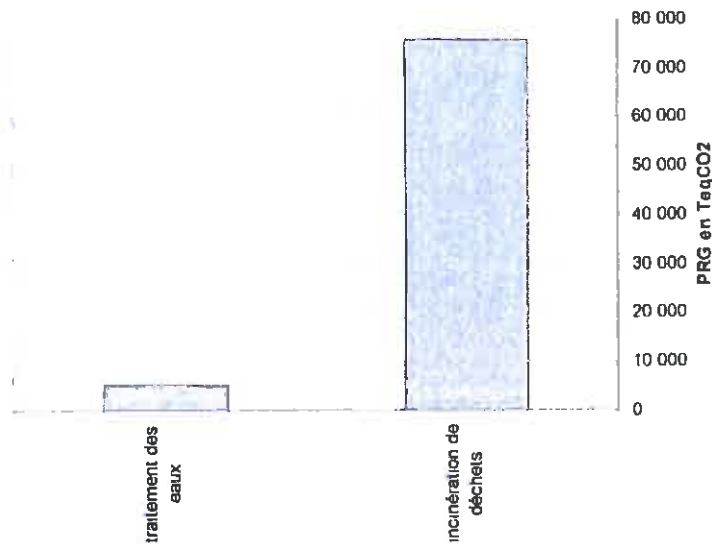
➤ 36 500 MWh



CHIFFRES CLES :

Les émissions de GES liées au traitement des déchets et à l'assainissement s'établissent à 80 676 teqCO₂ soit 14% des émissions de la CAB. Elles sont essentiellement liées à l'usine d'incinération de Bourgne qui représente 94% de ces émissions.

La Consommation énergétique est faible avec 182 743 MWh soit 4% de la consommation totale.



PLAN D' ACTIONS :

➤ Changer les comportements

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

➤ Atténuer l'impact de l'agglomération

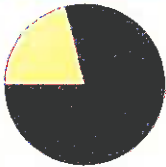
Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
CAB	Optimisation des circuits de collecte	En cours	- 20%	95
CAB	Récupération de chaleur à la STEP de Belfort	En cours	- 8%	33
				teqCO ₂

➤ Réduire la vulnérabilité du territoire

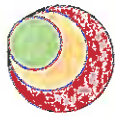
Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

GES devant encore être économisés : 15 972 teqCO₂

21% des émissions
119 517 teqCO₂



Echelle :
Externe
Possibilité d'action :
Faible



Plan Climat Energie Territorial de la CAB

FICHE DE SYNTHÈSE

Industrie - Tertiaire

Objectif de réduction :

➤ 20 %

➤ 23 900 teqCO₂

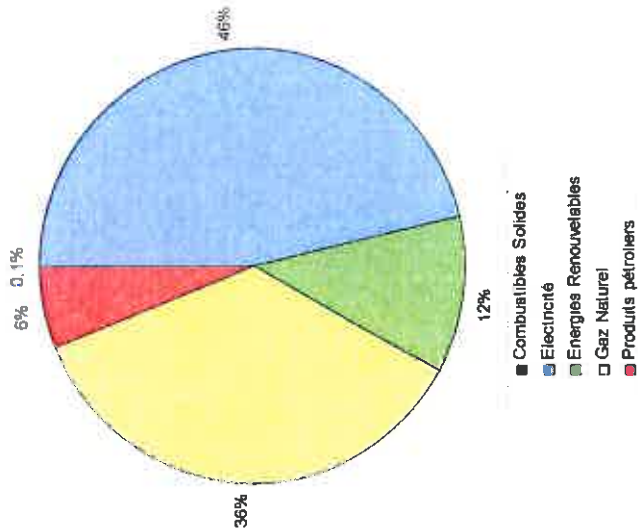
➤ 316 000 MWh



CHIFFRES CLES :

L'industrie et le tertiaire représentent 25% des émissions de GES avec 142 263 teqCO₂. Ils sont donc la troisième source d'émission après le transport et l'habitat.

En termes énergétiques l'industrie et le tertiaire forment la première source de consommation avec 1 330 781 MWh. L'électricité est l'énergie la plus usinée avec 612 159 MWh suivie du gaz naturel avec 479 081 MWh.



PLAN D' ACTIONS :

➤ Changer les comportements

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

➤ Atténuer l'impact de l'agglomération

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

➤ Réduire la vulnérabilité du territoire

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

GES devant encore être économisés : 23 900 teqCO₂

3% des émissions
16 895 teqCO₂



Echelle :
Externe
Possibilité d'action :
Faible



Plan Climat Energie Territorial de la CAB

FICHE DE SYNTHÈSE

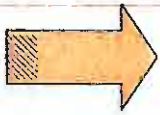
Agriculture - Sylviculture

Objectif de réduction :

➤ 20 %

➤ 3 400 teqCO₂

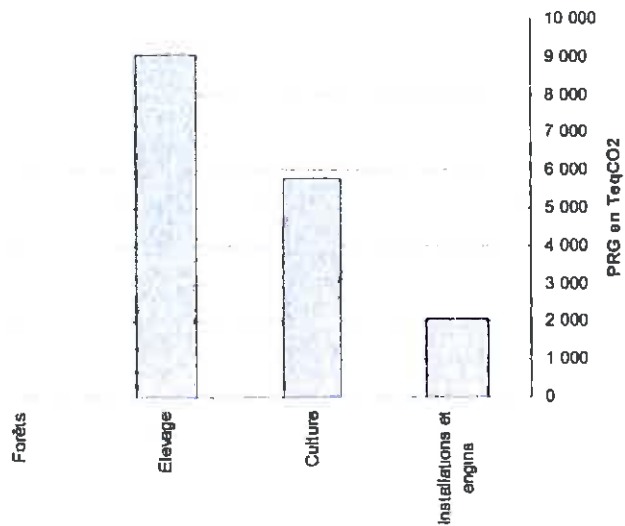
➤ 1 400 MWh



CHIFFRES CLES :

L'agriculture et la sylviculture représentent une part faible des émissions de GES. Ces dernières sont essentiellement liées aux émissions de CH₄ liées à l'élevage.

La Consommation énergétique est très faible avec 7 120 MWh soit 0,2%.



PLAN D' ACTIONS :

➤ Changer les comportements

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

➤ Atténuer l'impact de l'agglomération

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

➤ Réduire la vulnérabilité du territoire

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

GES devant encore être économisés : 3 400 teqCO₂

1% des émissions
7 196teqCO₂



Echelle :
Politiques publiques
Possibilité d'action :
Moyenne



Plan Climat Energie Territorial de la CAB

FICHE DE SYNTHÈSE

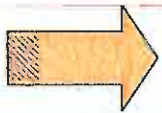
Production et distribution d'énergie

Objectif de réduction :

➤ 20 %

➤ 1 400 teqCO₂

➤ 13 500 MWh



CHIFFRES CLES :

La production locale d'énergie est très peu développée. Seuls 15 961 MWh sont mobilisés dans ce secteur.

Toutefois, dans le cadre du 3 x 20, une augmentation très significative de la production d'énergie à partir de sources renouvelables devra être réalisée.

PLAN D' ACTIONS :

➤ Changer les comportements

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

➤ Atténuer l'impact de l'agglomération

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
	Plan d'Approvisionnement Territorial en bois-énergie	A faire		
				teqCO ₂

➤ Réduire la vulnérabilité du territoire

Porteur du projet	Propositions d'actions	Avancement	Objectif	GES évités
				teqCO ₂

GES devant encore être économisés : 1 400 teqCO₂

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - Arglésans : .../... - Bavilliers : Mme Valérie HARLET - Belfort : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - Bermont : M. Pierre SANTOSILLO - Botans : M. Jean-Pierre DEMARCHE - Bourogne : M. Jacques BONIN - Charmois : M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ - Châtenois-Les-Forges : M. André BRUNETTA - Chèvremont : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - Cravanche : M. Stéphane DARFIN - Danjoutin : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - Denney : M. Claude GIRARD - Dorans : .../... - Etoile : M. Henri GIROL - Essert : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - Evette-Salbert : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - Meroux : .../... - Méziré : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - Morvillars : .../... - Moval : M. Jean-Claude MARTIN - Offémont : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - Pérouse : M. Christian HOUILLE - Roppe : .../... - Sermamagny : .../... - Sévenans : .../... - Trévenans : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - Valdoie : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - Vétrigne : .../... - Vézelois : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Etoile), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Louis HEILMANN
Vice-Président

REFERENCES : AB/ELM – 11-72 /Conseil Communautaire

MOTS CLES : EAU/ASSAINISSEMENT – JURIDIQUE.

OBJET : Eau – Responsabilité de la C.A.B. lors des fuites au niveau du compteur.

Contexte

La Cour de Cassation, lors d'un jugement opposant un abonné à une régie municipale pour une surconsommation liée à une fuite au niveau d'un joint après compteur, a réaffirmé la règle selon laquelle le client est responsable du joint situé en aval du compteur. Cependant, la Cour de Cassation a précisé que cette règle ne vaut que si elle est clairement indiquée dans le règlement du service. A défaut, la responsabilité du joint aval revient à l'exploitant.

1 - Dispositions du règlement du service des eaux

Au regard de ce jugement, le règlement du service des eaux s'avère imprécis sur ce sujet. En effet, il définit la responsabilité de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine selon les modalités suivantes :

Article 16 :

« Les branchements, propriété de la C.A.B. comprennent, depuis la canalisation publique, en suivant le tracé le plus court possible :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique,*
- le robinet d'arrêt sous bouche à clé y compris la bouche à clé,*
- la canalisation de branchement et ses accessoires (raccords - gaine) situés sous le domaine public et sous les propriétés privées,*
- le robinet d'arrêt en amont du compteur,*
- le compteur.*

Les branchements sont également munis d'un dispositif anti-retour bénéficiant de la norme NF antipollution ou CEE ou agréé par l'autorité sanitaire et pour les diamètres intérieurs égaux ou supérieurs à 60 mm, d'un robinet d'arrêt en aval du compteur. Ces équipements n'appartiennent pas à la C.A.B. ... »

Schéma type d'une installation :



2 – Modalités pratiques lors de la pose des compteurs

Quelque soit le type d'habitation, le service des eaux procède lui-même à la mise en place des compteurs et des clapets anti-retour. Il existe cependant des installations anciennes non équipées de clapets anti-retour.

3 – Adaptation du règlement du service des eaux

Afin de prévenir toute exposition à risque contentieux, il convient de modifier le règlement du service des eaux et de préciser que :

« La responsabilité de la C.A.B. se situe jusqu'au clapet anti-retour, joint aval non compris, et en l'absence de clapet, jusqu'au compteur, joint aval non compris. »

* * *

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

ADOpte la mise à jour du règlement du service des eaux, précisant la responsabilité de la C.A.B. au niveau du compteur d'eau potable.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Jacques HANS

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire*Séance du 26 MAI 2011*

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans** : .../... - **Bavilliers** : Mme Valérie HARLET - **Belfort** : Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont** : M. Pierre SANTOSILLO - **Botans** : M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne** : M. Jacques BONIN - **Charmoils** : M. Jean-Claude HAUTEROCHE - **Châtenois-Les-Forges** : M. André BRUNETTA - **Chèvremont** : MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche** : M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin** : MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney** : M. Claude GIRARD - **Dorans** : .../... - **Eloie** : M. Henri GIROL - **Essert** : MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert** : Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux** : .../... - **Méziré** : MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars** : .../... - **Moyal** : M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont** : MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse** : M. Christian HOUILLE - **Roppe** : .../... - **Sermamagny** : .../... - **Sévenans** : .../... - **Trévenans** : M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie** : M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne** : .../... - **Vézelois** : M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaients absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Évette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
 Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
 Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
 M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
 M. Jacques MEISTER, Vice-Président
 M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
 M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
 M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
 M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaients absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Pierre BOUCON
Vice-Président

REFERENCES : AB/ELM – 11-73/Conseil Communautaire

MOTS CLES : EAU-ASSAINISSEMENT

OBJET : Financement des contrôles d'assainissement lors des cessions d'immeubles.

Textes de référence :

- Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite GRENELLE II – article 160
- Code de la Santé Publique : article L1331-11-1
- Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 – article 102

Contexte :

Le Code de la Santé Publique rend obligatoire le diagnostic technique des installations d'assainissement non collectif lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation. Si le contrôle est daté de plus de trois ans ou inexistant, sa réalisation est à la charge du vendeur. La loi GRENELLE II met en place ces contrôles à compter du 1^{er} janvier 2011.

Il n'existe pas de contrôle obligatoire pour les installations d'assainissement collectif.

1 – Situation de la C.A.B. au niveau des contrôles avant vente

Les contrôles sont pratiqués par la Cellule Conformité du Service Gestion des Usagers. Ils permettent de déceler des non-conformités, principalement :

- fosse septique en service dans un immeuble relié au réseau d'assainissement collectif,
- descente de gouttière servant à l'évacuation des eaux usées,
- rejet d'évier ou de machine à laver situé dans les sous-sols et s'évacuant au réseau pluvial ou en terrain naturel,
- inversion de connexion eaux usées / eaux pluviales,
- absence de système de traitement dans les filières d'assainissement non collectif.

L'évolution de cette activité de contrôle avant vente est la suivante :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Assainissement collectif	392	459	377	315	308	298
Assainissement non collectif	18	18	8	4	16	16

En 2010, 32 % de ces contrôles ont montré une non-conformité.

Le tarif des contrôles pour vente est identique quel que soit le type d'assainissement, il est fixé par délibération du Conseil Communautaire à **76,43 €** pour 2011. En 2010, les contrôles avant vente ont permis de dégager **24 463,40 €** de recettes.

En assainissement collectif, les certificats sont établis avec une validité de 6 mois. En assainissement non collectif, le contrôle a une validité de 3 ans en application de la loi Grenelle II.

Le compte rendu du contrôle et la facture sont généralement adressés aux notaires qui sont les principaux demandeurs des contrôles.

2 – Evolution de la qualité de réalisation des contrôles

Au fil des années, les contrôles sont devenus de plus en plus précis en raison d'une exigence accrue des différentes parties, pour prévenir tout risque d'engagement de la responsabilité de la C.A.B., et par la prise en compte de l'évacuation des eaux pluviales.

La rédaction des comptes rendus est de plus en plus détaillée, de même que les schémas réalisés par le contrôleur.

3 – Réalisation des contrôles

Les contrôles courants sont pratiqués par test à la fluorescéine, par résonance ou par papier. Lorsque la nature de l'installation ne peut être établie, il est pratiqué des investigations complémentaires en sollicitant le service Assainissement Réseaux : intervention d'une cureuse (20 / an env.), passage d'une sonde (exceptionnel), d'une caméra (10/an env.). Ces prestations ne font pas l'objet de facturation.

4 – Evaluation du coût d'un contrôle avant vente

Contrôle courant :

En application des tarifs communautaires au 1 janvier 2011, le coût réel moyen d'un contrôle peut être évalué à :

	Tarif unitaire	Quantité	Tarif
Adjoint technique qualifié - déplacement + contrôle - schéma	19,08 €/ h	forfait 1h15 x 2 agents 0h30 x 1 agent	57,24 €
Adjoint technique qualifié (rédaction du compte rendu, gestion administrative : RV, classement...)	19,08 €/ h	0 h 45	14,31 €
Fourgon	5,28 €/ h	1 h 15	6,60 €
Fourgon	1,08 €/ km	Forfait 13,5 km	14,58 €
Fluorescéine	167,44 €TTC/l	1 dose	1,00 €
TOTAL			93,73 €

Par délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2010, il a été fixé à **76,43 €**.
Il est proposé que le **prix du contrôle soit ajusté au coût de revient à savoir 93.73 €**.

Investigations complémentaires :

En cas de recherches plus approfondies qui mobilisent des moyens supplémentaires et une 2^{ème} équipe, il est proposé d'établir une facturation complémentaire. Les tarifs pourraient être les suivants :

réalisation d'un hydrocurage sans dépotage :	262,56 €
réalisation d'un hydrocurage avec dépotage :	338,69 €
passage d'une sonde :	68,88 €
réalisation d'un passage caméra :	260,75 €

Le calcul de ces tarifs est détaillé en annexe 1.

La facturation de ces prestations est évaluée entre 8 à 10 k€ par an.

Une information préalable de ces évolutions serait faite aux notaires (annexe n°2)

5 – Comparatif des coûts des contrôles dans les collectivités environnantes

Il existe une grande disparité des tarifs :

CAB	76,43 € HT
Colmarienne des eaux :	150,00 € HT
SIVOM Mulhouse	81,28 € HT
Besançon (avec ou sans visite sur site) :	42,70 € HT
Pays Montbéliard Agglomération	75,00 € HT ¹
	130,00 € HT ²

¹ contrôle sur site avec fluorescéine

² contrôle approfondi avec recherche de fosse, de regard en limite de propriété, d'inversion eaux pluviales / eaux usées, établissement de la liste des non-conformités et d'une estimation des coûts pour mise en conformité

Le Conseil Communautaire,

Par 72 voix pour et une voix contre (M. Mathieu RETAUX)

- **FIXE** le prix avant vente des contrôles d'assainissement collectif et non collectif à 93,73 € à compter du 1^{er} juillet 2011,
- **FIXE**, à compter du 1^{er} juillet 2011, le tarif des moyens supplémentaires mis en œuvre en cas de contrôle approfondi :
 - hydrocurage sans dépotage : 262,56 €
 - hydrocurage avec dépotage : 338,69 €
 - passage d'une sonde : 68,88 €
 - réalisation d'un passage caméra : 260,75 €
- **COMMUNIQUERA** aux notaires les présentes dispositions et modalités de mise en œuvre.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Jacques HANS

DESCRIPTION DES TARIFS DES PRESTATIONS

Réalisation d'un hydrocurage sans dépotage

	Tarif unitaire	Quantité	Tarif H.T.
Véhicule hydrocureur avec chauffeur	29,44 €/ h	Forfait trajet -1 h	29,44 €
Véhicule hydrocureur	3,18 €/ km	Forfait 13,5 km	42,93 €
Prestation de curage (véhicule, matériel, équipe)	91,86 €/ h	Forfait 1 h 45	160,75 €
TOTAL			262,56 €

Réalisation d'un hydrocurage avec dépotage

	Tarif unitaire	Quantité	Tarif H.T.
Véhicule hydrocureur avec chauffeur	29,44 €/ h	Forfait trajet - 2 h	29,44 €
Véhicule hydrocureur	3,18 €/ km	Forfait 20 km	63,60 €
Prestation de curage (véhicule, matériel, équipe)	91,86 €/ h	Forfait 2 h 30	229,65 €
Dépotage des lixiviats et matière de vidange	16,00 €/ tonne	1 tonne	16,00 €
TOTAL			338,69 €

Passage d'une sonde

	Tarif unitaire	Quantité	Tarif H.T.
Adjoint technique qualifié	19,08 €/ h	Forfait 1 h 15 x2	47,70 €
Fourgon	5,28 €/ h	Forfait 1 h 15	6,60 €
Fourgon	1,08 €/ km	Forfait 13,5 km	14,58 €
TOTAL			68,88 €

Réalisation d'un passage caméra

	Tarif unitaire	Quantité	Tarif H.T.
Fourgon	5,28 €/ h	Forfait déplacement 1 h	29,44 €
Fourgon	1,08 €/ km	Forfait 13,5 km	42,93 €
Investigations par caméra vidéo	79,47 €/ h	Forfait 2 h	158,94 €
TOTAL			260,75 €



Direction Eau et Assainissement
Gestion des Usagers
Cellule conformité
Affaire suivie par
Nathalie MAIRE D'EGLISE

Tél 03 84 90 11 68 – Fax 03 84 90 11 33

N/Références :

OBJET : contrôles d'assainissement dans le cadre d'une vente

BELFORT, le

Maître
Notaires

Maîtres,

Dans le cadre de la vente de biens immobiliers, la Communauté de l'Agglomération Belfortaine est régulièrement sollicitée par votre étude pour procéder aux contrôles des installations d'assainissement privatives.

Nos contrôles sont effectués, selon le type d'installation, par tests à la fluorescéine, par résonance, par papier, par simple écoulement des eaux.

Pour certains immeubles, ce qui représente environ 15% des cas, ces tests s'avèrent insuffisants pour déterminer la conformité ou non de l'installation et nécessitent une seconde visite avec la mise en œuvre de moyens supplémentaires (hydrocurage, passage de sonde, de caméra).

Ces différentes investigations feront dorénavant l'objet d'une facturation complémentaire selon les tarifs suivants :

- réalisation d'un hydrocurage sans dépotage :	262,56 €
- réalisation d'un hydrocurage avec dépotage :	338,69 €
- passage d'une sonde :	68,88 €
- réalisation d'un passage caméra :	260,75 €

Lorsque la mise en œuvre de ces moyens s'avère nécessaire, la cellule conformité vous adressera une demande d'intervention complémentaire à lui retourner.

Nous vous rappelons qu'il vous est conseillé de solliciter le contrôle des installations dès la signature du compromis de vente et qu'il vous appartient de constituer une provision financière pour le règlement de la facture. Tout contrôle effectué donnera lieu à un paiement y compris en situation d'annulation de vente.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour le Président,
Le Vice-Président délégué**

Pierre BOUCON



Direction Eau et Assainissement
Gestion des Usagers
Cellule conformité
Affaire suivie par
Bernard COLLEY

Tél 03 84 90 11 30 – Fax 03 84 90 11 33

N/Références :

OBJET : demande de contrôle complémentaire dans le cadre d'une vente

BELFORT, le

Maître

Télécopie n° :

Maître,

Vous avez sollicité la cellule conformité pour le contrôle des installations d'assainissement de l'immeuble sis _____, propriété de M.

Le contrôle pratiqué n'a pas permis d'établir la conformité ou non des installations et un contrôle supplémentaire s'avère nécessaire avec utilisation des moyens suivants :

- hydrocurage sans dépotage (tarif 2011 : 262,56 €).
- hydrocurage avec dépotage (tarif 2011 : 338,69 €).
- passage d'une sonde (tarif 2011 : 68,88 €).
- passage d'une caméra (tarif 2011 : 260,75 €).

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner la présente lettre en nous mentionnant votre demande.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Le service conformité

BULLETIN REPONSE :

Je soussigné, Maître

- demande la mise en œuvre des moyens supplémentaires mentionnés pour le contrôle de l'immeuble décrit ci-dessus
- refuse la mise en œuvre des moyens supplémentaires, auquel cas un compte rendu succinct sera adressé à l'étude.

Date :

Signature :

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire*Séance du 26 MAI 2011*

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINALEtaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHE - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Eloie :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSENT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Movel
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers

M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
M. Jacques MEISTER, Vice-Président
M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par Mme Anny MOREL-
GRÜNBLATT
Vice-Présidente

REFERENCES : AMG -11-74/Conseil Communautaire

MOTS-CLES : Informatique.

OBJET : Convention : échange de données avec la société Télé Atlas.

La société Télé Atlas, filiale de TomTom, a sollicité la Communauté d'Agglomération Belfortaine pour l'établissement d'une convention d'échange de données. Cette société est partenaire de nombreux fournisseurs de logiciels et d'appareils de navigation.

Ce type d'échange s'inscrit totalement dans l'esprit des conventions engageant déjà la CAB (DGFIP, DDT, CG90, AUTB, UTBM, SIAGEP, ErDF, GrDF, RTE) et plus particulièrement dans notre politique d'ouverture des données publiques.

En fournissant trimestriellement ces données sous forme numérique, la CAB contribue à l'amélioration des données publiées par les services de navigation GPS (TomTom, Via-Michelin, Mappy, ESRI, Google, MIO, Pioneer, Renault ...).

La convention établie à titre gratuit, précise que la CAB fournira tous les trimestres, les adresses et voies créées, modifiées ou supprimées.

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

. **ACCEPTE** le principe de la convention d'échange de données avec Télé Atlas,

. **AUTORISE** M. le Président à contracter et signer les marchés de services et les pièces y afférentes.

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

**Protocole de mise à disposition d'informations
géographiques par la Communauté d'Agglomération
Belfortaine
(Territoire-de-Belfort)**

Acte d'engagement

Le protocole a été signé

Entre :

La Communauté d'Agglomération Belfortaine
Place d'Armes
90020 Belfort
Représentée par Monsieur Etienne Butzbach, Président

Et :

La société Tele Atlas SARL
109-111 Avenue Aristide Briand
92120 Montrouge
France
Représentée par Madame Nynke Wright
(ci-après dénommée «Tele Atlas»)

Attendu que :

Le groupe Tele Atlas dispose d'une vaste compétence et d'un grand savoir-faire dans le domaine de la production et la commercialisation de base de données numériques contenant des données géographiques et topographiques et relatives au trafic et au transport.

Attendu que :

La **Communauté d'Agglomération Belfortaine** dispose de données appropriées pour la mise à jour du réseau routier.

Attendu que :

Tele Atlas souhaite examiner les possibilités commerciales et techniques aux fins de mise à jour de sa base de données géographiques (ci-après dénommée la « base de données »), en nécessitant de ce fait, un accès à différentes informations géographiques aux fins de mises à jour de la base de données

Attendu que :

Tele Atlas souhaite conclure une convention avec la **Communauté d'Agglomération Belfortaine** afin d'obtenir des données géographiques nécessaires pour la mise à jour de la base de données.

Les parties déclarent convenir de ce qui suit :

Tele Atlas _____

1 Communauté d'Agglomération Belfortaine _____

Convention, 03/2011

TELE ATLAS CONFIDENTIEL

Article 1 : Définitions

Dans le cadre du présent protocole, les termes suivants auront les significations ci-après :

1. « Base de données » : une base de données géographiques adaptée à de multiples usages tels que les systèmes d'information géographique, la cartographie, la navigation embarquée etc...

« Informations confidentielles : toutes les informations divulguées par Tele Atlas au fournisseur de données géographiques en vertu des présentes, que ce soit par écrit, verbalement, via un support visuel ou électronique ou quelque autre manière, lesdites informations ayant été qualifiées de confidentielles ou étant raisonnablement à considérer comme confidentielles au vu des circonstances.

Article 2 : Objet

1. Tele Atlas conclut le présent protocole avec la **Communauté d'Agglomération Belfortaine** aux fins de livraison par cette dernière de données géographiques dont la couverture, le volume, le contenu, le format et la qualité sont décrits ci-dessous.
2. La **Communauté d'Agglomération Belfortaine** s'engage à transmettre une fois par an l'ensemble des modifications géographiques (ci-après dénommées) survenues sur les communes d'Andelnans, d'Argiésans, Bavilliers, Belfort, Belmont, Botans, Bourogne, Charmois, Châtenois-les-Forges, Chèvremont, Cravanche, Dabjoutin, Denney, Dorans, Eloie, Essert, Evette-Salbert, Meroux, Méziré, Morvillars, Moval, Offemont, Pérouse, Roppe, Sermamagny, Sevenans, Trévenans, Valdoie, Vétrigne, Vézelois.
3. La **Communauté d'Agglomération Belfortaine** s'engage à transmettre à la société Tele Atlas sous format papier ou numérique, l'ensemble des informations géographiques créées, modifiées, supprimées qu'elle a à sa connaissance sur les communes sur les thèmes suivants (ci-après dénommée le « Matériel Source »):
 - Créations routières,
 - Modifications du réseau routier,
 - Eléments de circulation routière comprenant les changements de noms de rues, de numéros de voies, les sens de circulation, les restrictions de circulation de type poids et hauteur.
 - Limitations de vitesse

Tele Atlas _____

2 Communauté d'Agglomération Belfortaine _____
Convention, 03/2011
TELE ATLAS CONFIDENTIEL

Article 3 : Lieux et destinataire du Matériel Source

La **Communauté d'Agglomération Belfortaine** s'engage à transmettre directement à Mademoiselle Marolleau Christelle, travaillant pour le compte de la société Tele Atlas les données ci-dessus mentionnées.

Mademoiselle Marolleau Christelle
3 bis Voie Romaine
21700 Saint-Bernard
Tel : 06.61.38.12.21
christelle.marolleau@tomtom.com

Article 4 : Engagement de la part de l'utilisateur

La société Tele Atlas s'engage à intégrer dans sa base de données le Matériel Source remontées par la **Communauté d'Agglomération Belfortaine**.

Article 5 : Utilisation du Matériel Source

La société Tele Atlas s'engage à mettre à disposition auprès de ses partenaires sa base de données géographiques mise à jour avec les informations remontées par la **Communauté d'Agglomération Belfortaine**.

Il est entendu que Tele Atlas agit pour le compte de l'ensemble du groupe Tele Atlas.

La **Communauté d'Agglomération Belfortaine** concède à Tele Atlas le droit d'utiliser les données géographiques transmises par la **Communauté d'Agglomération Belfortaine** sans limitation dans la durée, pour fabriquer et commercialiser sa base de données. Ce droit inclus le droit de combiner le Matériel Source avec et de l'intégrer dans sa base de données et de la maintenir, supporter et développer. Ce droit inclus le droit de copier, reformater, modifier, tester, traduire et d'intégrer le Matériel Source dans sa base de données et de distribuer sa base de données directement et par le biais de canaux divers.

Les bases de données contenant des informations dérivées du Matériel Source seront la pleine propriété de Tele Atlas. Tele Atlas sera en droit d'utiliser lesdites bases de données à sa convenance, de quelque manière que ce soit.

Le Matériel Source est livré en l'état par la Communauté de Communes. La société Tele Atlas se désengage de toute responsabilité concernant l'exhaustivité ou l'exactitude des données municipales qui seront intégrées dans la base de données Tele Atlas.

Il en est de même pour la Communauté de Communes. La **Communauté d'Agglomération Belfortaine** se désengage de toute responsabilité concernant un éventuel manque d'exhaustivité ou d'exactitude des données communales fournies à la société Tele Atlas.

Tele Atlas _____

3 Communauté d'Agglomération Belfortaine _____

Convention, 03/2011

TELE ATLAS CONFIDENTIEL

Article 6 : Conditions financières

Chacune des deux parties effectuent les prestations énoncées ci-dessus à titre gracieux.

Article 7 : Durée et résiliation du protocole

Le protocole est conclu pour une durée de deux (2) ans à l'issue de laquelle elle se renouvellera par expresse reconduction à moins qu'elle ne soit dénoncée au minimum trois (3) mois avant la date anniversaire par l'une des parties.

Article 8 : Divers

Respect des lois. Chaque partie respectera les lois applicables.

Article 9 : Droit applicable et juridiction

Le présent Contrat sera interprété et régi conformément au droit français, à l'exception de ses dispositions de choix du droit, et les Parties se soumettent en outre à la compétence du tribunal de première instance de Paris, France.

Les parties au Contrat confirment que les personnes citées-ci-dessous sont des représentants légaux des parties et sont dûment habilités à signer le présent Contrat.

Fait à _____

Fait à _____

Nom: _____

Nom: _____

Titre: _____

Titre: _____

Date: _____

Date: _____

Tele Atlas _____

4 Communauté d'Agglomération Belfortaine _____
Convention, 03/2011
TELE ATLAS CONFIDENTIEL

TERRITOIRE
de
BELFORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire Extraordinaire

Séance du 26 MAI 2011

11-75

Questions diverses

Station d'épuration
Sud Savoureuse

Consultation de
maîtrise d'oeuvre

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de mai à 20 heures.

Les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dont le nombre en exercice est de 81, régulièrement convoqués, se sont réunis à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » sous la présidence de M. Etienne BUTZBACH pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

1 - APPEL NOMINAL

Etaient présents :

MM. Bruno KERN, Christian PROUST, Yves DRUET, Maurice SCHWARTZ, Jean-Pierre THABOURIN, Mme Marie-Antoinette VACELET, MM. Jean-Claude MEULEY, Emile GEHANT, Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Louis HEILMANN, Mmes Nelly WISS, Isabelle LOPEZ, MM. Michel ORIEZ, Jacques MEISTER, Pierre BOUCON, Azeddine GOUTAS, Jean-François ROOST, Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, M. Bernard FRANCOIS.

Andelnans : M. Robert FONS - **Argiésans :** .../... - **Bavilliers :** Mme Valérie HARLET - **Belfort :** Mme Samia JABER, M. Olivier PREVOT, Mmes Armelle LELEUP, Michèle Alice FAIVRE, Jacqueline GUIOT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Francine GALLIEN, MM. Alain OGOR, Pascal BROGGI, Denis JEANGERARD, Mmes Myriam ROY, Sylvie CABLE-GUYOT, Latifa GILLIOTTE - **Bermont :** M. Pierre SANTOSILLO - **Botans :** M. Jean-Pierre DEMARCHE - **Bourogne :** M. Jacques BONIN - **Charmois :** M. Jean-Claude HAUTEROCHE - **Châtenois-Les-Forges :** M. André BRUNETTA - **Chèvremont :** MM. Pierre LAB, Alain LE BAIL - **Cravanche :** M. Stéphane DARFIN - **Danjoutin :** MM. Daniel FEURTEY, Gérard GEORGEOT - **Denney :** M. Claude GIRARD - **Dorans :** .../... - **Eloie :** M. Henri GIROL - **Essert :** MM. Yves GAUME, Dominique JEANNIN, Mme Monique ABRY - **Evette-Salbert :** Mme Jocelyne DAMERON-MORAISIN - **Meroux :** .../... - **Méziré :** MM. Robert DEMUTH, Bernard REMY - **Morvillars :** .../... - **Moval :** M. Jean-Claude MARTIN - **Offemont :** MM. Jean-Paul MONNOT, Dominique RETAILLEAU - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Roppe :** .../... - **Sermamagny :** .../... - **Sévenans :** .../... - **Trévenans :** M. Jean-Pierre CLAVEQUIN - **Valdoie :** M. Michel ZUMKELLER, Mme Sabine DITNER, M. Ludovic PESSAROSSO - **Vétrigne :** .../... - **Vézelois :** M. Christophe BERGER, délégués titulaires.

Siégeaient également en tant que délégués suppléants sans voix délibérative :

Mme Colette SCHIBLER (Commune de Bermont), M. Alain CHARTON (Commune de Charmois), M. Jean-Claude LABRUNE (Commune de Châtenois-les-Forges), M. Christian LAZARE (Commune de Danjoutin), M. Daniel SCHNOEBELEN (Commune de Dorans), M. Dominique GASPARI (Commune d'Eloie), M. Raphaël RODRIGUEZ (Commune de Méziré), M. Yves CASOLI (Commune de Trévenans), Mme Jacqueline BERGAMI (Commune de Valdoie).

Etaient absents excusés :

Mme Françoise BOUVIER
 M. Bernard MAUFFREY
 M. Olivier MICHAU
 M. Daniel PASTORI
 M. Hubert BELZ
 Mme Céline RAIGNEAU
 M. Robert BELOT
 Mme Marie-Claude BEURET
 M. Gérard SIMON
 Mme Marie-Laure SCHNEIDER
 Mme Marie-Christine MOREL
 M. René LAROCHE
 M. Gilles BELLI
 M. Didier FRICKER
 M. Jean-Pierre BONVALLOT
 Mme Marie-Claire DEBUISSON
 Mme Anne-Marie DEROUSSANT
 M. Francis NANSE
 Mme Françoise FAURE
 M. Jean MONNIER
 M. Michel RENARD
 M. Daniel COTTET
 M. Gilbert HAAS
 M. Albert MOUGENOT
 M. Eric ANSART
 M. Jean-François ROUSSEAU
 M. Serge GREMILLOT
 M. Didier PORNET
 M. Bernard DRAVIGNEY
 M. Jean-Pierre CUENIN

Vice-Présidente
Titulaire de la Commune d'Andelnans
Titulaire de la Commune de Bavilliers
Suppléant de la Commune de Bavilliers
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Titulaire de la Commune de Belfort
Suppléant de la Commune de Botans
Suppléant de la Commune de Bourogne
Suppléant de la Commune de Chèvremont
Suppléant de la Commune de Cravanche
Suppléante de la Commune de Denney
Suppléante de la Commune d'Essert
Titulaire de la Commune d'Evette-Salbert
Titulaire de la Commune de Meroux
Titulaire de la Commune de Morvillars
Titulaire de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Morvillars
Suppléant de la Commune de Moval
Suppléant de la Commune d'Offemont
Suppléant de la Commune de Pérouse
Suppléant de la Commune de Roppe
Suppléant de la Commune de Sermamagny
Titulaire de la Commune de Sévenans
Titulaire de la Commune de Vétrigne
Suppléant de la Commune de Vézelois

Pouvoir à :

M. Robert FONS, Titulaire d'Andelnans
 Mme Valérie HARLET, Titulaire de Bavilliers
 M. Bertrand CHEVALIER, Titulaire de Belfort
 Mme Anny MOREL-GRÜNBLATT, Vice-Présidente
 M. Maurice SCHWARTZ, Vice-Président
 M. Jacques MEISTER, Vice-Président
 M. Olivier PREVOT, Titulaire de Belfort
 M. Bruno KERN, Vice-Président

Mme Paule GUILLEMET, Suppléante
 M. Matthieu RETAUX, Suppléant

M. Bernard TOURNIER, Suppléant
 M. Alain SALOMON, Suppléant

Etaient absents :

M. Roger LAUQUIN
 M. Bernard SERRE
 M. Jean-Marie HERZOG
 M. Dominique PERRIN

Titulaire de la Commune d'ARGIESANS
Suppléant de la Commune d'ARGIESANS
Titulaire de la Commune de BELFORT
Suppléant de la Commune de BELFORT

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHEVALIER

2 – ENTREES ET SORTIES AU COURS DE LA SEANCE

Mme Antoinette VACELET quitte définitivement la séance lors de l'examen du rapport n° 11-57 et donne pouvoir à M. Jean-Pierre THABOURIN

L'ordre du jour est modifié ainsi qu'il suit :

Examen des rapports n° 11-48 au 11-56 puis 11-65, 11-66 et reprise de l'ordre du jour.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 26 mai 2011

DELIBERATION

présenté par M. Pierre BOUCON
Vice-Président

REFERENCES : AB – 11-75/Conseil Communautaire

MOTS CLES : EAU-ASSAINISSEMENT

OBJET : Questions diverses – Station d'épuration Sud Savoureuse – Consultation de maîtrise d'œuvre.

Lors du Conseil Communautaire du 10 février 2011, il vous a été présenté un rapport global sur l'opération visant à créer une nouvelle station d'épuration sur le sud de la C.A.B. à TREVENANS. Lors de cette séance, il a été décidé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, par appel d'offre ouvert.

Le présent rapport a pour but de présenter les résultats de cette consultation.

Déroulement de la consultation

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé par la collectivité le 9 mars 2011 pour cette maîtrise d'œuvre, cinq offres ont été reçues avant le 20 avril 2011 date limite de remise des offres. Le jury s'est réuni une première fois le 2 mai 2011 et a validé les cinq candidatures suivantes :

- Groupement 1 :
EGIS EAU (54 MAXEVILLE)
ROSSIGNOL-TOURNEUX (54 NANCY)
- Groupement 2 :
Cabinet MONTMASSON (74 ANNECY)
Cabinet SNC LAVALIN (68 COLMAR)
D.FERRE (74 ANNECY)
SAGE ENVIRONNEMENT (74 ANNECY)

Groupement 3 :

EMCH + BERGER (67800 HOENHEIM)

HOLINGER SA (SUISSE)

POULET MICHEL ARCHITECTES (67 STRASBOURG)

– Groupement 4:

IRH Ingénieur Conseil (68000 COLMAR)

ATELIER D'ARCHITECTURE ALAIN DRAPIER (70 LURE)

– Groupement 5 :

SAFEGE (21 QUETIGNY)

LIGNE DAU (37 TOURS)

Proposition du jury

Après analyse des offres au regard des critères de choix suivants:

- valeur technique de l'offre pondérée à hauteur de 60 %,
- prix des prestations pondérés à hauteur de 30 %,
- délais proposés à hauteur de 10 %,

le jury réuni le 17 mai 2011 a classé les offres comme suit :

1. Cabinet MONTMASSON - Cabinet SNC LAVALIN - D.FERRE - SAGE ENVIRONNEMENT
2. SAFEGE - LIGNE DAU
3. EGIS EAU – ROSSIGNOL TOURNEUX
4. IRH - ATELIER D'ARCHITECTURE ALAIN DRAPIER
5. EMCH + BERGER - HOLINGER SA - POULET MICHEL ARCHITECTES

Sur avis du jury du 17 mai 2011 il est proposé au Conseil Communautaire de retenir le groupement 1 Cabinet MONTMASSON - Cabinet SNC LAVALIN - D.FERRE - SAGE ENVIRONNEMENT, pour l'attribution d'un marché d'un montant global de 286.900,00 € HT, soit 343.132,40 € TTC.

Le Conseil Communautaire,

Par 73 voix pour (unanimité des présents)

- **AUTORISE** M. le Président à signer les pièces du marché d'un montant global de 286.900,00 € HT avec le Cabinet MONTMASSON, mandataire du groupement "Cabinet MONTMASSON - Cabinet SNC LAVALIN - D.FERRE - SAGE ENVIRONNEMENT".

Ainsi délibéré à DANJOUTIN « Maison Pour Tous » le 26 mai 2011, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

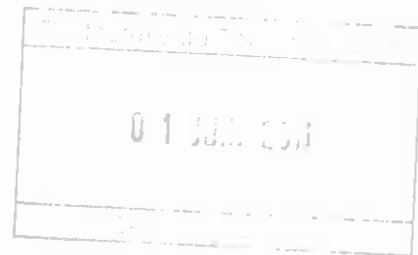
Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation

Le Directeur Général des Services Techniques,



Jacques HANS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



ARRETES DU PRESIDENT

Date	N°	O b j e t
09/05/2011	11-0135	Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif
09/05/2011	11-0136	Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif
17/05/2011	11-0138	Personnel – Conservatoire à Rayonnement Départemental – Service Scolarité – Régie d'avances – Nomination des régisseurs
23/05/2011	11-0139	Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif
23/05/2011	11-0140	Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif
25/05/2011	11-0152	Personnel – Conservatoire à Rayonnement Départemental – Service Scolarité – Régie de recettes – Nomination des régisseurs



ARRETE DU PRESIDENT

Nous, Président de
LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION BELFORTAINE

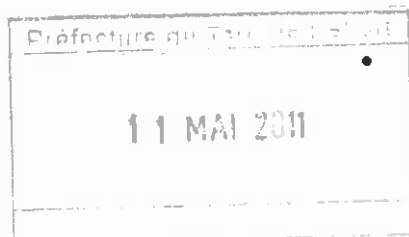
Numéro : 110135

VU

Objet :

Autorisation
de mise en
service d'une
installation
d'assainissement
non collectif

- La loi n°82/213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82/623 du 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
- L'Arrêté Ministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 Kg/j de DBO5,
- L'Arrêté Ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2224-8 et 2224-10,
- L'article L 1331-11 du code de la santé publique.



CONSIDERANT

- le rapport de la visite avant mise en service effectuée le 22 février 2011 et jugée satisfaisante.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur SICARD Vincent est autorisé à mettre en service l'installation sanitaire de la construction d'habitation sise 2 rue de Valdoie à EVETTE-SALBERT cadastrée BN section 62/63.

ARTICLE 2 : Il appartient au propriétaire d'entretenir l'installation, soit principalement et au minimum, vidange de la fosse par une entreprise agréée dès que le niveau de boues atteint 50 % du volume utile, nettoyage ou remplacement des matériaux de l'indicateur de colmatage tous les 6 mois. Les justificatifs de vidange devront être adressés au service assainissement de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

ARTICLE 3 : En cas de réalisation d'un réseau d'assainissement collectif desservant la parcelle, le délai de raccordement sera celui défini par la réglementation en vigueur.

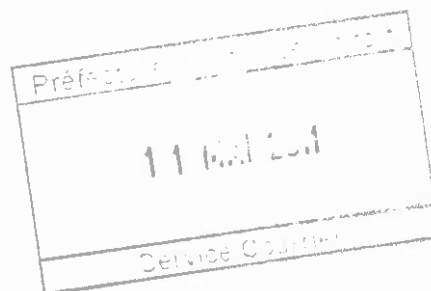
ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur SICARD Vincent.

BELFORT, le 09 MAI 2011

Pour le Président
Le Vice-Président délégué

P.

Pierre BOUCON



Destinataires :

- Préfecture,
- Monsieur le Maire de la commune d'Evette-salbert
- Le propriétaire de l'immeuble.



ARRETE DU PRESIDENT

Nous, Président de
LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION BELFORTAINE

Numéro : 110136

VU

Objet :

Autorisation
de mise en
service d'une
installation
d'assainissement
non collectif

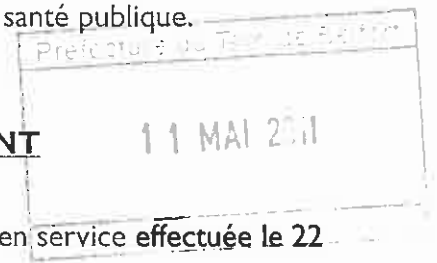
- La loi n°82/213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82/623 du 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
- L'Arrêté Ministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 Kg/j de DBO5,
- L'Arrêté Ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2224-8 et 2224-10,
- L'article L 1331-11 du code de la santé publique.

CONSIDERANT

- le rapport de la visite avant mise en service effectuée le 22 avril 2011 et jugée satisfaisante.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur TRAMESEL Eric est autorisé à mettre en service l'installation sanitaire de la construction d'habitation sise 23 rue des Egrins à EVETTE-SALBERT cadastrée section BH 189/199.



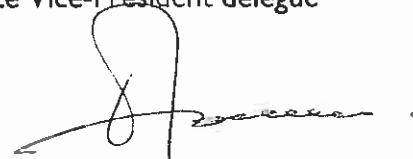
ARTICLE 2 : Il appartient au propriétaire d'entretenir l'installation, soit principalement et au minimum, vidange de la fosse par une entreprise agréée dès que le niveau de boues atteint 50 % du volume utile, nettoyage ou remplacement des matériaux de l'indicateur de colmatage tous les 6 mois. Les justificatifs de vidange devront être adressés au service assainissement de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

ARTICLE 3 : En cas de réalisation d'un réseau d'assainissement collectif desservant la parcelle, le délai de raccordement sera celui défini par la réglementation en vigueur.

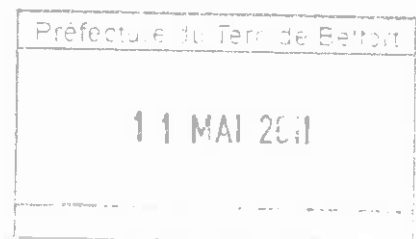
ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur TRAMESEL Eric.

BELFORT, le 09 MAI 2011

Pour le Président
Le Vice-Président délégué



Pierre BOUCON



Destinataires :

- Préfecture,
- Monsieur le Maire de la commune d'Evette-Salbert
- Le propriétaire de l'immeuble.



ARRETE DU PRESIDENT

OBJET - Personnel – Conservatoire à Rayonnement Départemental – "service scolarité" - Régie d'avances – Nomination des régisseurs -

Nous, Président de la COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION BELFORTAINE,

V U

- l'arrêté de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine n° 110089 du 28 mars 2011 instituant une régie d'avances au Conservatoire à Rayonnement Départemental, à compter du 4 avril 2011,

Considérant qu'il est nécessaire de nommer les régisseurs,

- l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 8 avril 2011,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} – A dater du 4 avril 2011, Madame Evelyne PY est nommée Régisseur Titulaire de la régie d'avances créée au Conservatoire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 – Madame Delphine ANDRE et Monsieur Fabrice MELIN sont nommés régisseurs suppléants à compter du 4 avril 2011.

ARTICLE 3 - En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame PY sera remplacée par Madame Delphine ANDRE ou par Monsieur Fabrice MELIN.

ARTICLE 4 – Madame Evelyne PY est dispensée de constituer un cautionnement.

ARTICLE 5 – Madame PY percevra une indemnité annuelle de 110 euros, qui lui sera versée mensuellement à raison de 1/12ème.

ARTICLE 6 – Madame Delphine ANDRE et Monsieur MELIN percevront annuellement 1/12ème de cette indemnité de responsabilité.

ARTICLE 7 - Les régisseur et suppléants, sont conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectués.

Les régisseur et suppléants ne devront pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

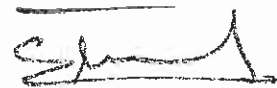
ARTICLE 8 - Les régisseur et suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 9 - Les régisseur et suppléant appliqueront, chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle de Février 1998.

ARTICLE 10 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Belfort, le 17 MAI 2011

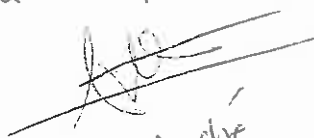
Pour le Président,
le Vice-Président délégué,



Maurice SCHWARTZ


VU POUR ACCEPTATION

Vu pour acceptation



D. Anché


Vu pour acceptation



Trésorier

Vu pour acceptation

Gélyme P-f





ARRETE DU PRESIDENT

Nous, Président de
LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION BELFORTAINE

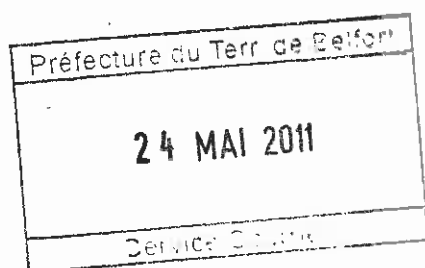
Numéro : 110139

VU

Objet :

Autorisation
de mise en
service d'une
installation
d'assainissement
non collectif

- La loi n°82/213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82/623 du 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
- L'Arrêté Ministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 Kg/j de DBO5,
- L'Arrêté Ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2224-8 et 2224-10,
- L'article L 1331-11 du code de la santé publique.



CONSIDERANT

- le rapport de la visite avant mise en service effectuée le 5 mai 2011 et jugée satisfaisante.

ARRETONS

ARTICLE I : Monsieur CHABOD Jean-Claude est autorisé à mettre en service l'installation sanitaire de la construction d'habitation (lot A) sise 14 rue des Alisiers à BERMONT cadastrée ZB section 429.

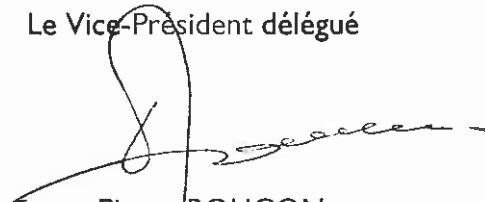
ARTICLE 2 : Il appartient au propriétaire d'entretenir l'installation, soit principalement et au minimum, vidange de la fosse par une entreprise agréée dès que le niveau de boues atteint 50 % du volume utile, nettoyage ou remplacement des matériaux de l'indicateur de colmatage tous les 6 mois. Les justificatifs de vidange devront être adressés au service assainissement de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

ARTICLE 3 : En cas de réalisation d'un réseau d'assainissement collectif desservant la parcelle, le délai de raccordement sera celui défini par la réglementation en vigueur.

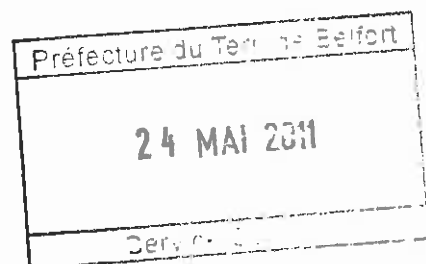
ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur CHABOD Jean-Claude.

BELFORT, le 23 MAI 2011

Pour le Président
Le Vice-Président délégué



Pierre BOUCON



Destinataires :

- Préfecture,
- Monsieur le Maire de la commune de BERMONT
- Le propriétaire de l'immeuble.



ARRETE DU PRESIDENT

Nous, Président de
LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION BELFORTAINE

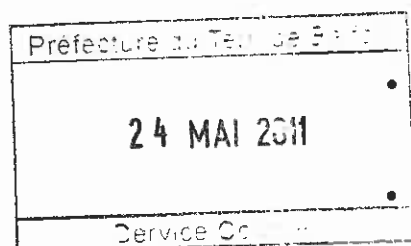
Numéro : 110140

VU

Objet :

Autorisation
de mise en
service d'une
installation
d'assainissement
non collectif

- La loi n°82/213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82/623 du 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
- L'Arrêté Ministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 Kg/j de DBO5,
- L'Arrêté Ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2224-8 et 2224-10,
- L'article L 1331-11 du code de la santé publique.



CONSIDERANT

- le rapport de la visite avant mise en service effectuée le 5 mai 2011 et jugée satisfaisante.

ARRETONS

ARTICLE I : Monsieur CHABOD Jean-Claude est autorisé à mettre en service l'installation sanitaire de la construction d'habitation (lot B) sise 14 rue des Alisiers à BERMONT cadastrée ZB section 429.

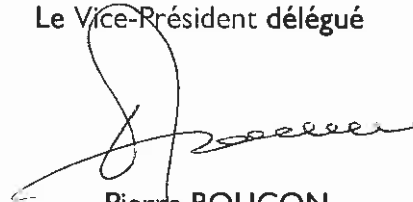
ARTICLE 2 : Il appartient au propriétaire d'entretenir l'installation, soit principalement et au minimum, vidange de la fosse par une entreprise agréée dès que le niveau de boues atteint 50 % du volume utile, nettoyage ou remplacement des matériaux de l'indicateur de colmatage tous les 6 mois. Les justificatifs de vidange devront être adressés au service assainissement de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

ARTICLE 3 : En cas de réalisation d'un réseau d'assainissement collectif desservant la parcelle, le délai de raccordement sera celui défini par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur CHABOD Jean-Claude.

BELFORT, le 23 MAI 2011

Pour le Président
Le Vice-Président délégué



Pierre BOUCON



Destinataires :

- Préfecture,
- Monsieur le Maire de la commune de BERMONT
- Le propriétaire de l'immeuble.



ARRETE DU PRESIDENT

OBJET - Personnel – Conservatoire à Rayonnement Départemental – "service scolarité" - Régie de recettes – Nomination des régisseurs -

Nous, Président de la COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION BELFORTAINE,

V U

- l'arrêté de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine n° 110090 du 28 mars 2011 instituant une régie de recettes au Conservatoire à Rayonnement Départemental à compter du 4 avril 2011,

Considérant qu'il est nécessaire de nommer les régisseurs,

- L'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 15 avril 2011,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} – A dater du 4 avril 2011, Madame Delphine ANDRE, domiciliée à FONTAINE est nommée Régisseur Titulaire de la régie de recettes créée au Conservatoire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 – Mesdames Linda HOUEL, Patricia DEMANGEOT et Danièle VOGT sont nommées régisseurs suppléantes.

ARTICLE 3 – En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Delphine ANDRE sera remplacée par Mesdames Linda HOUEL, Patricia DEMANGEOT ou Danièle VOGT.

ARTICLE 4 - Madame Delphine ANDRE est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de 3800 €.

ARTICLE 5 – Madame Delphine ANDRE percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 320 €.

ARTICLE 6 - Selon la réglementation en vigueur, Mesdames Linda HOUEL, Patricia DEMANGEOT et Danièle VOGT, Régisseurs suppléants percevront une indemnité de responsabilité calculée sur la base de 26,67 € (1/12^{ème} de l'indemnité du régisseur titulaire), qui leur sera versée annuellement.

ARTICLE 7 – Les régisseur et suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur, pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

ARTICLE 8 – Les régisseur et suppléants ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

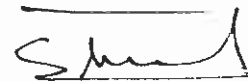
ARTICLE 9 - Le régisseur et suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 10 - Le régisseur et suppléants sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle de février 1998.

ARTICLE 11 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Belfort, le 25 MAI 2011

Pour le Président,
le Vice-Président délégué,



Maurice SCHWARTZ